00100010

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018

00100010

INTRODUCTION

Il n'y a pas plus de foi innée que d'idées innées. La religiosité n'est chez l'homme qu'une habitude morale que lui communique le milieu dans lequel il se forme. Mais une telle habitude — à moins qu'une éducation spéciale ne la surexcite — ne peut affecter en lui le caractère impérieux et précis du besoin naturel et de la nécessité physique : nulle fonction vitale ne la réclamant, nul phénomène évident et palpable ne l'imposant à l'esprit, elle reste vague, accessoire et passive. En certains cerveaux physiologiquement conformés pour la vie mystique, la religiosité peut prendre un développement anormal et s'exalter en sainteté et en théomanie; mais ce sont là des accidents fort rares : l'humanité n'a ses saints qu'exceptionnellement comme elle a ses poètes. Pour qu'une nation tout en-

tière fût foncièrement pieuse, il faudrait — circonstance impossible! — que chez tous les hommes qui la composent la vie intellectuelle primât et subjuguât la vie physique en se subordonnant elle-même à l'empire d'une idée fixe.

À cela on prétend opposer le témoignage de l'histoire. — On nous vante le Moyen-Age qui nous offrirait le spectacle d'une société profondément fervente.

Captieuse objection! Pour l'accepter il nous faudrait admettre aveuglément les illogismes et les contradictions qu'elle comporte : professer que dans une société semi-barbare les instincts moraux ont prédominé plus généralement sur les instincts sensuels que dans nos sociétés modernes si faiblement croyantes; soutenir que des êtres ont pu se trouver animés à la fois des plus brutales passions et des aspirations les plus pures sans que les unes atténuassent les autres; supposer à des hommes une double conscience qui leur permît de pratiquer simultanément le vice et la vertu; prétendre que des intelligences lourdes et grossières sont parvenues à se pénétrer complétement de la plus subtile métaphysique qui ait été jamais imaginée.

N'est-ce pas plutôt que ce Moyen-Age, pourtant si étudié, reste méconnu? que, malgré tous

nos efforts, nous ne l'avons pas encore ressuscité avec sa physionomie véritable ?

Cette vue est la nôtre. Et les essais qu'on va lire sont pour la justifier.

Le monde féodal a été remplacé par un monde nouveau, entièrement étranger à ses mœurs et à son esprit; il subit encore les conséquences de cette mauvaise fortune.

La Renaissance le renie! — Engouée de la civilisation antique, la France du seizième siècle n'a que haine et mépris pour cette vieille France née d'une intrusion de barbares ; elle juge grossières ses mœurs, confuses et ridicules ses institutions, honteux et incompréhensibles ses arts. Elle prend plaisir à l'oublier comme un mauvais rêve, à la condamner pour mieux faire ressortir sa propre gloire. Quand Étienne Pasquier compose ses *Recherches de la France,* il lui faut déjà pour retrouver l'histoire de nos vieilles coutumes plus d'érudition et de sagacité que s'il avait à étudier l'âge héroïque de la Grèce.

Le XVII^e^ siècle, à son tour, dédaigne et méconnaît le Moyen-Age! — La France, infatuée de ses études du seizième siècle comme un adolescent qui vient de faire sa rhétorique, n'a plus d'enthousiasme que pour l'antique et, contemplant la cour de ses rois absolus, se prend de la mono-

manie du *noble*. Donnez à ses littérateurs quelque héros grec ou romain à célébrer, ils vous produiront des chefs-d'œuvre ; mais ne leur parlez pas de la nature, du peuple, de leurs ignorants aïeux : de tels sujets seraient indignes de leur plume. Malheur à la vérité s'ils la rencontrent nue, inconvenante ou triviale ; ils la vêtent de leurs oripeaux mythologiques, ils lui imposent un maintien de muse avant de daigner l'accueillir. Claude Lorrain lui-même, le génie le plus naturaliste du siècle, rougirait de peindre un paysage que n'ennoblirait pas quelque portique de palais. Écrire l'histoire n'est pour les Du Haillan, les Dupleix, les Mézeray, qu'une œuvre d'art dont toute la difficulté consiste à épurer assez classiquement les faits pour qu'ils puissent s'enchâsser dans le cadre des *Annales* de Tite-Live. Les vrais érudits, les Ducange, les Mabillon, les Baluze, ne se commettent pas dans cette littérature : ayant à dire des choses qui braveraient l'honnêteté reçue, ils s'enferment dans leur bibliothèque et écrivent en latin.

Le XVIII^e^ siècle travestit le Moyen-Age ! — En étant arrivé à ne plus trouver un seul sentiment à décrire dans l'âme d'Agamemnon, d'Ulysse et de Médée, il faut bien qu'il se décide à chercher hors de l'antiquité de nouveaux hé-

ros. Peu à peu ses littérateurs s'enhardissent à reporter leurs regards vers le Moyen-Age. Voltaire y trouve deux ou trois sujets de tragédie. Les poëtes et les romanciers (Colardeau, Sedaine, Moncrif, de Tressan, etc.) lui dérobent des chansons, des ballades et des contes qu'ils publient après les avoir décemment modernisés. Les vieux chevaliers, les rudes barons, les trouvères amoureux, les pages et les damoiselles reparaissent, portant perruques, parlant le langage des petits marquis. N'importe, ce travestissement ridicule est pour le Moyen-Age la première phase de la résurrection. Le public ne le méprisant plus, les érudits s'avisent de l'étudier. Ils ne peuvent encore écrire son histoire, l'ignorant entièrement, mais ils se mettent consciencieusement en devoir de l'apprendre. Laissant les Velly, les Villaret, les Anquetil, aligner, sans intuition ni science, leurs périodes de rhéteurs, ils écrivent, en bon français cette fois, de laborieuses dissertations sur nos vieilles institutions et nos primitives coutumes, réunissent les matériaux propres à faire connaître l'ancienne France, collectionnent les *Actes des saints*, les *Historiens de la France et des Gaules*, les *Ordonnances des rois*, les *Coutumes*, les *Diplômes et les chartes*.

Au commencement de notre siècle le Moyen-Age se ranime enfin, pâle, indécis, défiguré. Mais puisqu'on consent à l'accueillir, on ne peut tarder à le mieux connaître. Les querelles philosophiques du siècle précédent ont accoutumé les érudits à la méthode scientifique, aux scrupuleuses analyses, aux patientes recherches. Le Tiers-État, vainqueur en 89, veut rentrer en possession de ses titres et de ses annales que les chroniqueurs ont servilement dissimulés pour faire de l'histoire le panégyrique des rois. Peu à peu l'antique existence des classes populaires se révèle : Legrand d'Aussy fait connaître leurs mœurs et publie leurs fabliaux, Raynouard retrouve la législation de leurs cités, Guizot décrit la civilisation féodale et ses institutions politiques, Augustin Thierry recompose pièce à pièce l'histoire des communes et des luttes des manants contre les grands, Monteil tente de rendre au Moyen-Age ses allures et son âme. Et voici que le roi n'apparaît plus que comme un simple acteur dans le grand drame de la vie nationale, que son rôle s'amoindrit dans le tumulte de la foule des vilains reparue, que l'histoire de la France n'est plus celle des rois et des nobles, mais celle de tous les Français.

Ici s'est arrêtée la grande œuvre de rénova-

tion. Les historiens, émerveillés des résultats obtenus, ont cru leur tâche accomplie, et, ne voyant que des recherches plus minutieuses à faire dans la masse des faits dégagés, ont renoncé aux vastes synthèses.

Mais aujourd'hui la critique nous fait entrevoir une voie encore inexplorée. Elle nous montre que le rôle attribué jusqu'ici à l'Église dans le monde féodal est invraisemblable et que nos annales ne seront définitivement reconstituées que quand l'histoire des clercs aura été vérifiée et discutée comme l'a été celle des rois.

Pour mener à bien cette tâche, une bonne méthode doit, nous semble-t-il, s'inspirer des considérations suivantes : — Toute société, si impie qu'elle soit, a néanmoins sa littérature religieuse, il est donc illogique de vouloir prouver la dévotion du Moyen-Age par la piété des livres ecclésiastiques qu'il nous a laissés; — si les écrivains profanes ont manqué à la vieille France (circonstance que l'ignorance bien connue de nos pères suffit à expliquer) il ne s'en suit nullement qu'elle fut absolument fervente; — Accepter aveuglément les faits que nous offrent les chroniques et les traités religieux des clercs, si vraisemblables qu'ils paraissent, c'est nous exposer à nous méprendre sur le Moyen-

Age comme les historiens des temps à venir se méprendraient sur notre siècle s'il ne leur restait pour l'étudier que nos journaux cléricaux; — Nos vieilles chroniques, étant écrites par des clercs, émanent de juges prévenus, intéressés à exagérer leur gloire et à dissimuler les plaintes de leurs adversaires; — La phraséologie de ces dévots chroniqueurs, empruntée à la Bible et aux Pères, était absolument impropre à décrire avec exactitude les faits et gestes de cette société qui n'était ni juive ni latine; — Ces chroniques où nous sommes contraints de puiser abondent en faits contradictoires faciles à réduire les uns par les autres, en réticences dont les documents laïques subsistants peuvent souvent nous faire connaître le motif et l'objet, en affirmations erronées qu'une notion exacte de l'état social et intellectuel du monde féodal nous fera rejeter.

L'érudition, sous peine de laisser dans nos annales un tableau inexact du passé, doit donc étudier à nouveau les événements auxquels a participé l'Église. Elle a *déroyalisé* l'Histoire au commencement de ce siècle : il lui reste à la *déclericaliser*.

Meulan, janvier 1879.

RECHERCHES CRITIQUES

SUR

L'HISTOIRE RELIGIEUSE

DE LA FRANCE

L'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

Quelque estimables que soient les ouvrages de l'abbé Fleury et du cardinal Baronius, nous manquons encore d'une *Histoire ecclésiastique.* Des clercs rédigeant les annales du clergé, c'est inévitablement l'Église écrivant sa propre apologie : on ne peut être juge et partie à la fois.

Cette histoire qui nous fait défaut nous l'attendrons sans doute longtemps encore. L'érudition commence à peine à discerner les origines de l'Église et n'a étudié qu'imparfaitement les primitives communautés chrétiennes, les prédications apostoliques, l'élaboration des dog-

mes fondamentaux, les hérésies. Par ce fait que le christianisme règne encore, l'indifférence qui seule assure l'impartialité absolue n'est guère possible envers lui. De plus une institution ne peut être irrévocablement jugée que quand elle a achevé son évolution, car c'est souvent pendant la décadence que son génie, indulgent et assoupi aux heures de domination incontestée, se réveille avec son tempérament véritable.

Cependant de nombreux faits ont été mis en lumière et l'histoire de l'Église se dessine déjà. Ce livre que nous ne saurions entreprendre nous pouvons du moins le concevoir et l'ébaucher.

I

Le Christianisme avant Jésus.

L'Histoire du Christianisme s'ouvre par une introduction destinée à expliquer la formation et la naissance de la religion chrétienne.

L'historien analysant, la plume à la main, les principaux monuments des littératures antiques, démontre d'abord que toutes les maximes morales qui se trouvent dans les évangiles ont été

formulées antérieurement par les penseurs des grandes sociétés de l'Europe et de l'Asie (1). Il s'attache surtout à prouver l'antiquité des préceptes qui ont passé depuis pour essentiellement chrétiens. « Aime ton prochain comme toi-même » est dans le Pentateuque (2). Les stoïciens disent de mille manières : « Quand on vous frappe sur une joue, tendez l'autre » (3). Le rachat des captifs est préconisé par Cicéron (4). Les vies des héros grecs et romains abondent en exemples de pardons d'injures (5). Quant à la charité, Lactance lui-même célèbre les vertus de l'Athénien Cimon qui partageait ses biens avec les indigents, faisait manger les pauvres à sa table et vêtait ceux qui étaient nus (6).

Au reste le christianisme ne commence à donner ses maximes pour révélées que quand, définitivement vainqueur, il est pris de l'or-

(1) Travail fait, en partie. V. Fréret. *Examen des apologistes de la religion chrétienne :* ch. IX ; — Havet : *Le Christianisme et ses origines ;* etc.

(2) *Lévitique :* XIX, 18.

(3) V. surtout Sénèque : *De ira :* II, 32.

(4) Cicéron : *De offic.*, II, 16, 18.

(5) V. à ce propos tout le livre de Valère Maxime.

(6) Lactance : *Inst. divin.*, VI, 9. — V. aussi Jérome : epist. *ad. Pammachium ;* Clément d'Alexandrie, etc

gueil du triomphe. Les premiers chrétiens avouent volontiers que les gentils ont pratiqué longtemps avant eux leur morale. « La doctrine chrétienne, confesse S. Justin, se rapproche sur beaucoup de points de celle de Platon, des philosophes et des poëtes païens » (1). Lactance dit plus nettement encore : « Si quelqu'un réunissait en un seul corps de doctrine les vérités qui ont été émises par les philosophes et leurs disciples il ne se trouverait guère éloigné de la doctrine chrétienne... Les philosophes ont pour ainsi dire touché toutes les vérités et tous les mystères de notre religion » (2).

Après avoir raconté la lente élaboration de cette morale, notre auteur montre les diverses religions de l'ancien monde se dépopularisant peu à peu à mesure que la civilisation se développe. Les mythologies les mieux affermies cèdent à la dialectique des philosophes. En Grèce, Évhémère enseigne que les dieux ne sont que d'antiques héros divinisés par l'admiration des hommes ; Protagoras est banni d'Athènes pour avoir nié l'existence de la divinité ; Socrate,

(1) Justin : *Apolog.* : apud *Bibliot. veter. patrum* : t. II: part. II, p. 19.

(2) Lactance : *Inst. divin.*, VII. 7. — V. aussi Origène, *Contr. Cels* : I, § 6.

accusé de professer le monothéisme, boit la ciguë ; les oracles se taisent. — A Rome, Ennius vulgarise l'evhémérisme ; Lucrèce expose en de magnifiques vers le quasi athéisme d'Épicure ; Varron constate que la religion latine dépérit par la négligence de ses fidèles (1) ; Cicéron, agitant les diverses doctrines des philosophes sur la nature des dieux, n'ose conclure en faveur d'aucune d'elles. — En Orient, le Judaïsme s'épure et se dépouille de son esprit étroit et violent ; des sectes plus chrétiennes déjà que juives (celles des Sadducéens, des Pharisiens, des Samaritains, des Esséniens, etc.) croissent sur le vieux tronc épuisé du mosaïsme. Partout la religiosité s'anime d'aspirations étrangères aux anciens dogmes. L'avènement d'une religion nouvelle est imminent et fatal.

Au moment où Jésus paraît, la doctrine à laquelle il doit donner son nom tressaille au sein de toutes les théologies. Les spéculations de Platon sont si chrétiennes que les Pères de l'Église vont prétendre qu'il avait étudié la Bible pendant son voyage en Égypte (2). L'*Hortensius*

(1) Augustin : *De civit. Dei*, VII, 2.

(2) Augustin : *De civit. Dei :* VIII, 11 ; — S. Justin : *Cohort. ad Græcos.*

de Cicéron convertira S. Augustin au catholicisme (1). Les esséniens professent une doctrine si semblable à celle de la primitive Église que, plus tard, S. Paul les prenant pour des coreligionnaires, leur demandera : « Avez-vous reçu le Saint-Esprit quand vous avez cru? » (2).

L'avenir est à celle des religions existantes qui sera capable de se modifier assez pour sembler résumer les théories des philosophes. Quelle sera cette religion? Le judaïsme évidemment : seul il est monothéiste, seul il est resté assez rudimentaire pour être susceptible de se développer encore.

II

Jésus et les Apôtres.

L'époque de Jésus et des apôtres est pour le christianisme cette période légendaire par laquelle débutent les annales de toutes les institutions et de tous les peuples.

Nous ne savons absolument rien de certain

(1) Augustin : *Confess.*, III, 4.
(2) *Actes des apôtres* : c. 18 et 19.

sur Jésus. Les évangiles, livres apocryphes composés à une époque où sa légende était déjà faite, ne peuvent être tenus pour des documents historiques. Sa biographie s'y trouve d'ailleurs altérée de tant de fables qu'il est impossible de l'en dégager (1). On ne peut pas plus écrire la vie de Jésus au moyen des évangiles que la vie d'Apollonius de Tyane d'après le livre de Philostrate.

Toutefois nous pouvons constater que l'enseignement de Jésus ne tend nullement à organiser une religion nouvelle. Le Christ, semble-t-il, est un de ces austères dévots, si fréquents dans les sociétés vieillies, qui, indignés de voir leur religion se corrompre, rêvent de la régénérer (2). « Je ne suis venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël » lui fait dire un évangéliste (3). La réforme qu'il provoque est, dans sa pensée, un retour à la stricte orthodoxie : sans doute il ne prévoit pas que sa prédication ouvrira le judaïsme à toutes les théo-

(1) Cf. Strauss : *Nouvelle Vie de Jésus*.

(2) Toute religion nouvelle a cette origine. Mahomet prétend revenir à la religion d'Abraham, Luther à celle des apôtres, etc. Pour bien comprendre le rôle et la vie de Jésus, lire l'histoire toute récente du Bâb, en Perse, dans : Gobineau : *Les religions dans l'Asie centrale*.

(3) Matthieu : XV, 24.

ries grecques populaires déjà en cette Galilée qu'on ne nomme plus que la *Galilée des gentils* (1). Après sa mort ses compagnons resteront encore quelque temps de rigides juifs fréquentant assidûment le Temple et pratiquant scrupuleusement les moindres rites du mosaïsme (1). Le véritable créateur du christianisme est S. Paul : sans lui l'action de Jésus n'aurait produit qu'une de ces petites sectes éphémères si communes en Judée.

Que se passe-t-il après la mort de Jésus ? Probablement ce que rapportent les *Actes des Apôtres*. Les disciples du maître hasardent d'abord quelques timides prédications autour de Jérusalem. S. Paul se convertit et, rompant avec le judaïsme, donne pour une religion nouvelle la doctrine qu'il enseigne en la transformant. Les apôtres, à sa suite, se répandent en Grèce, en Italie, en Afrique, recrutant des prosélytes, organisant de petites communautés dans les villes, et s'efforçant de dégager un système religieux de l'enseignement déjà altéré de Jésus (3).

Vers la fin du premier siècle les noms de *Christ* et de *Chrétiens* apparaissent enfin dans

(1) Matthieu : IV, 15.
(2) *Act. des apôtres* : II, 46. — Luc : XIV, 53.
(3) Cf. Renan : *Les apôtres*.

les écrits des Latins. L'ère historique commence.

III

Introduction du Christianisme dans Rome.

Pour bien des raisons la prédication évangélique va réussir à Rome :.

1° Le Christianisme est une religion monothéiste. — Il s'offre aux Romains désabusés du polythéisme avec les éléments métaphysiques qui manquent au monothéisme des philosophes pour obtenir la foi des esprits superstitieux : un dieu fort et précis, des mythes, des légendes.

2° Il vient de l'Orient. — Depuis deux siècles toute religion d'origine orientale est accueillie avec enthousiasme dans Rome: Les cultes égyptiens d'Isis et d'Osiris ; les théologies phrygiennes et cappadociennes de la Magna Mater et d'Attis ; les rites syriens et carthaginois de la Dea Syria, de Maiuma, de Juno Cœlestis ; les mystères persans de Mithra, etc., y gagnent

dès leur apparition des foules de fidèles (1). Les Chaldéens abusaient tellement les esprits par leurs pratiques astrologiques qu'un prêteur a dû les chasser de l'Italie ; les cultes égyptiens, dès avant César, inspiraient un tel respect que le consul Æmilius Paulus, les ayant proscrits, n'avait pu trouver un seul ouvrier pour démolir leurs temples (2). Les femmes surtout — ces romaines qui prêteront si vite l'oreille aux prédicateurs chrétiens — se passionnent pour ces rites sensuels et sanglants qui seuls parviennent à stimuler leur religiosité blasée (3).

3° Le christianisme est pour lors une religion plébéienne. — Pour mieux satisfaire aux instincts du populaire il exagère ses tendances à l'humilité et à la commisération. Divulguant la morale égalitaire que les philosophes tenaient jalousement enfermée dans les écoles, il séduit aussitôt les pauvres et les esclaves. C'est surtout en ameutant lentement la populace aigrie contre l'aristocratie gouvernante qu'il parviendra à dominer dans Rome. Aussi ses propagateurs s'adressent-ils de préférence aux malheureux, aux petits, aux femmes, aux enfants, aux es-

(1) Preller : *Les dieux de l'anc. Rome* (trad. Dietz), part. XII.
(2) Valère Maxime : I, 3.
(3) Juvénal : *Sat.* VI.

claves, aux plus méprisés des misérables (1). L'empereur Julien pourra écrire : « Si l'on a vu sous les règnes de Tibère et de Claude un seul homme distingué se convertir aux idées chrétiennes, regardez-moi comme le plus grand des imposteurs » (2).

4° Le christianisme est une religion intolérante. — Toutes les religions de l'Orient sont fanatiques et guerrières. Comme aux farouches tyrans de l'antique Asie, il leur faut à tout prix la domination, la surexcitation de la lutte, l'orgueil du triomphe : leur gloire est d'apparaître terribles. Le christianisme a ce génie belliqueux ; il s'établira et se maintiendra surtout par la violence (3). A étudier dans les évangiles les paraboles attribuées à Jésus, on croirait lire souvent un vieux bas-relief assyrien : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits doit être coupé et jeté au feu (4); Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je n'y suis pas venu

(1) Origène : *Cont. cels.* : III, 8, 9, 10; — Minucius Félix : *Octav.*, 8 : etc.

(2) Julien : *Œuvres* (trad. Talbot), p. 339; — Cf. Fréret : *Exam. des apolog.*, ch. 6.

(3) Au quatrième siècle par la persécution théodosienne contre les païens; au VI^e^ par l'invasion franke, au XIII^e^ par l'inquisition, au XVI^e^ par les guerres contre les protestants.

(4) Matthieu : VII, 19; — Luc : III, 9.

apporter la paix mais l'épée, car je suis venu mettre en division le fils contre son père, et la fille contre sa mère, et la belle-fille contre sa belle-mère, et les propres domestiques d'un homme seront ses ennemis (1). — Jetez le serviteur inutile dans les ténèbres du dehors : là il y aura des pleurs et des grincements de dents (2) ; — amenez ici ces ennemis qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux et tuez-les devant moi » (3). Plus tard S. Jérome écrira : « La véritable piété c'est d'être impitoyable » (4). Maternus dira aux fils de Constantin : « La loi de Dieu, très-saints empereurs, vous impose une obligation étroite et indispensable de réprimer et de punir l'idolâtrie. Permettez-moi de vous rappeler les paroles qu'elle emploie dans le Deutéronome pour cet effet : Si votre frère, si votre fils, si votre femme qui est à côté de vous, si votre ami qui est un autre vous-même, vous dit en secret : Allons adorer les dieux des nations étrangères ! vous n'y consentirez point, vous ne prêterez pas l'oreille à ses discours, vous le dénoncerez et leve-

(1) Matthieu : X, 34, 35, 36.
(2) Matthieu : XXV, 30.
(3) Luc : XIX, 27.
(4) Jérome : *epist. ad Heliodor.*

rez le premier la main pour le faire mourir et tout le peuple la lèvera ensuite » (1). Au Moyen-Age encore les S. Dominique et les Torquemada conserveront quelque chose du génie des Tiglath-Phalazar et des Cambyse.

IV

Propagation et constitution du Christianisme.

De Néron à Constantin (68-312) les chrétiens s'agitent pour répandre leur doctrine et se disputent entre eux pour la compléter.

Fleury et Baronius peuvent nous servir de guides pendant cette période : leurs récits, quant à la mention et à l'enchaînement des faits, sont généralement exacts. Sur trois points cependant — l'élaboration des dogmes, la nature des hérésies, l'histoire des persécutions — nous devrons les abandonner et procéder à des recherches nouvelles.

Catholiques orthodoxes ils ont dû s'astreindre à professer que le christianisme est sorti tout

(1) Maternus : XXIV.

formé de la prédication de Jésus. L'érudition a reconnu au contraire qu'il s'est progressivement constitué. Dans les évangiles, recueil confus de légendes et de maximes, il n'apparaît encore que comme une hérésie judaïque, pauvre de dogmes et presque absolument dénuée de rites. Ces éléments lui étant indispensables il se hâte de se les procurer. Aux religions orientales — si en vogue alors — il prend les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, l'idée du Jugement dernier, la conception des anges; aux cultes grecs et latins il emprunte des cérémonies et des pratiques adoratives. Il accueille en même temps les dogmes nouveaux qui naissent des versets obscurs de la Bible et des évangiles. C'est surtout pour surveiller et diriger cette œuvre d'élaboration que se succèdent les conciles. Par eux la doctrine chrétienne continuera à se développer d'âge en âge; peut-être n'est-elle pas encore achevée aujourd'hui (1).

Méconnaissant ces faits, les historiens catholiques ne pouvaient expliquer l'éclosion d'hérésies qui se poursuit du premier au sixième siècle. Pour qui admet que le christianisme s'offre

(1) Tout récemment encore nous l'avons vue se compliquer des dogmes de l'Immaculée conception et de l'Infaillibilité papale.

définitivement organisé aux Romains, toute dissidence, en effet, ne peut être qu'une rébellion impie. Mais lorsque nous aurons étudié sa lente formation, nous reconnaîtrons au contraire que ces scissions sont inévitables, légitimes et même ferventes; inévitables, parce qu'il est impossible que tous les fidèles acceptent aveuglément les innovations que quelques-uns d'entre eux décident; légitimes, car le dogme étant imparfait, chacun peut prétendre à le perfectionner et tenter de faire prévaloir sa solution; ferventes, puisque la plupart des propositions hérétiques se fondent sur des textes évangéliques, rejetés depuis mais vénérés alors (1).

Quant à l'histoire des persécutions un peu d'impartialité suffira pour la rectifier. L'innocence des chrétiens et la dépravation des païens ont été tellement exagérées que ces proscriptions violentes ne figurent plus dans les annales de l'Église que comme de frénétiques soulèvements de la perversité contre la vertu. Or les écrits des pères nous apprendront que la société chrétienne est tout aussi vicieuse et sanguinaire que la société païenne. Le prêtre Salvien va

(1) V. sur ce dernier point Fréret : *Exam. des apolog.*, ch. 2.

même jusqu'à affirmer que ses coreligionnaires sont pires que les idolâtres et pires encore que les barbares (1). Le chistianisme, il est vrai, a ses saints, le paganisme, lui aussi, a ses sages, mais de part et d'autre ces hommes vertueux sont rares et sans influence. Du moment qu'un conflit éclate entre deux portions d'un même peuple il est impossible que, des deux côtés, les combattants n'y apportent pas la même fougue et la même fureur. Si de Néron à Constantin la cruauté semble plutôt du côté des païens, c'est qu'ils sont alors les plus nombreux et les plus forts: après Constantin les chrétiens ayant à leur tour l'avantage, seront non moins cruels envers eux. — De la constatation du caractère tolérant que manifesta toujours le polythéisme latin (2) résultera ce fait que les chrétiens sont particulièrement persécutés pour des motifs politiques et sociaux. Il faudra montrer ces fanatiques se ruant dans les temples pendant les cérémonies pour briser les idoles adorées; ces soldats indisciplinables troublant l'armée par leurs incessantes rébellions (3); ces citoyens réfractaires

(1) Salvien : *De gubern. Dei* : l. IV.

(2) Cf. Boissier : *La relig. rom. d.Aug. aux Anton.*, liv. II, ch. 2,

(3) Tertullien : *De corona; apolog.*, etc.

sympathisant avec les barbares et se réjouissant entre eux des défaites de Rome (1); cette tourbe d'esclaves et de mendiants s'agitant dans l'ombre comme une permanente conjuration de Catilina. — Les chrétiens prétendent que les empereurs ont voué à leur dieu une haine exclusive; en réalité, toutes les religions dont les conséquences sociales inquiètent le pouvoir sont également proscrites: Tibère expulse les Juifs et déporte en Sardaigne quatre mille affranchis fanatisés par des croyances judaïques et égyptiennes (2), Néron et Domitien bannissent et supplicient des philosophes (3).

V

Victoire du Catholicisme.

Nous voici parvenus à l'époque de Constantin, Les chrétiens sont nombreux maintenant : ils remplissent les grandes villes, ils prêchent dans les campagnes, ils fondent des monastères dans les solitudes. Cependant leur doctrine n'est ni

(1) Lucien : *Philopatris.*
(2) Suétone : *Tiber.*, 36 ; Tacite : *Annal.*, II, 85.
(3) Philostrate : *Vita Apollon.*, IV, 35, 47 ; VII, 4, 11.

plus respectée ni mieux inculquée dans les esprits qu'au second siècle. Ils ont recruté d'innombrables partisans mais peu de zélateurs convaincus. Leur sécte est devenue un parti d'opposition politique, à Rome contre les empereurs, dans les provinces contre Rome. Ils sont une ligue confuse et turbulente, enrôlant pêle-mêle les ambitieux, les factieux, les mécontents, ergotant bruyamment sur les dogmes indécis afin de maintenir sa réputation de ferveur, se rebellant à tout instant contre ses évêques pour manifester du zèle, traitant d'hérétiques ses saints les plus pieux (1).

L'abjuration de Constantin est un expédient politique et nullement un acte de foi. Ce prince se soucie si peu de la doctrine chrétienne qu'il ne se fera baptiser que vingt-quatre ans, plus tard, en mourant. Ayant besoin de partisans pour conquérir le trône, il s'affilie à la conjuration chrétienne, la dirige contre ses adversaires et les bat. Devenu empereur, il récompense ses alliés en leur accordant de nombreux priviléges, protége leurs prédications, et favorise leurs évêques.

(1) « Maleficium quidam me garriunt,.. » Jérome : *Epist. ad Asellam.*

La tolérance impériale assure au christianisme le droit d'exister, mais ne lui donne nullement la domination qu'il rêve. Désormais cependant il est assez puissant pour achever de vaincre les idolâtres. Les successeurs de Constantin, circonvenus par les évêques, multiplient contre le polythéisme les lois prohibitives et les édits vexatoires; des hordes de moines se ruent à la destruction des temples (1); les païens rebelles aux ordonnances impériales sont massacrés; les sophistes et les rhéteurs subissent les plus ignominieux supplices; quiconque ose porter en public le manteau frangé des philosophes est mis à mort (2). « Vous égorgez, s'écrie Julien, non-seulement ceux qui restent fidèles au culte de leurs pères, mais ceux d'entre vous que vous dites infectés d'hérésie et qui n'adorent pas le Mort de la même manière que vous » (3).

Cette persécution est d'autant plus acharnée que la controverse dogmatique est devenue impuissante à faire prévaloir la vérité et la justice.

(1) Libanius : *Pro templis.*

(2) Ammien Marcellin : XXI, 12; Libanius : *Pro templis;* Zosime : IV. 14; Sozomène : VI. 35; *Code Théodosien,* l. XVI, tit. X; Freret : *Exam. des apol.*. c. VII; Maury : *la Magie et l'Astrologie,* part. I, ch. 6.

(3) Julien : *Œuvres* (trad. Talbot), p. 339.

Le quatrième siècle est l'époque du plus honteux désarroi intellectuel qui fut jamais. Le polythéisme, essayant vainement de se ranimer, se fourvoie dans le fétichisme et dans la magie. Le christianisme s'affole à imaginer des dogmes. Il semble que les hommes ont épuisé tout leur bon sens en cherchant à s'orienter dans ce chaos de doctrines. On s'exténue à discuter sur des mots faute de pouvoir émettre des idées; on argumente infatigablement sur des subtilités, on divague dans l'incompréhensible. Toute proposition inexplicable, paraissant divine,est admise d'enthousiasme. *Credo quia absurdum !*

La foi s'use en toutes ces disputes. Il serait difficile en ce moment de prévoir à laquelle de ces religions en lutte l'avenir appartiendra. Le polythéisme agonise; les magiciens se dérobent dans les solitudes; les hérésies se désagrégent en mille sectes ridicules; le catholicisme voit diminuer le nombre de ses fidèles; l'arianisme seul, hérésie née en 319, fait quelques progrès, mais attaqué par toutes les autres religions à la fois, son succès ne peut longtemps durer.

Brusquement à la fin du cinquième siècle, le catholicisme surgit triomphant. Les Franks, barbares encore païens, viennent d'envahir le nord de la Gaule, il les a favorisés, attirés de

ville en ville, puis, les ayant baptisés et s'étant assuré de leur dévouement, il a lancé leurs bandes à la conquête des Burgondes et des Wisigoths qui professaient l'arianisme. Maître ainsi de la Gaule, de l'Espagne et de la plus grande partie des populations italiennes il peut accabler ses derniers ennemis et régner en paix.

VI

Le Catholicisme triomphant (511-1000).

Désastreuse victoire! Une nuit de cinq siècles, sombre, stupéfiante, pleine de crimes et d'angoisses, s'abat sur le monde. L'Europe est retombée dans sa barbarie des temps primitifs. La Gaule n'est plus qu'une vaste région inculte livrée aux forêts et aux broussailles (1) où rôdent, à la lueur des villes incendiées, de longues bandes hâves et féroces. En vain les prêtres fidèles à l'antique phraséologie latine, prodiguent-ils aux puissants les noms pompeux de rois, de conquérants, de prélats; ces chefs sont des despotes farouches, ces guerriers sont des

(1) Montalembert : *Moines d'Occident*. liv. VIII. c. 1.

bandits, ces évêques sont pour la plupart des barbares animés des plus brutales passions (1). Plus de penseurs! plus de héros! les consciences perverties ne savent même plus distinguer le bien du mal. Les conciles ne sont le plus souvent que des rassemblements fortuits où abbés et évêques rédigent à la hâte quelques canons au milieu des chants et des clameurs des hommes d'armes. Les moines combattent, chassent, oppriment les paysans, se querellent et s'enivrent dans le cloître comme des soudards dans une ville conquise (2). Le culte est un ensemble de réjouissances grossières : la cohue se rue aux offices pour s'ébattre, rire, danser et se gaudir des chansons obscènes des filles (3); on se dispute, on se bat, on s'assassine parfois au pied de l'autel (4).

L'hérésie n'est plus à craindre maintenant! Toutes ces hordes campées en désordre autour des églises acceptent les dogmes que promulguent leurs prêtres sans même se donner la

(1) Grég. de Tours : *Hist. Eccl. (Passim)*; Montalembert : *Moines d'Occident*, fin du ch. I du liv. VII.

(2) Voir plus loin : *l'Age d'or du Monachisme*,

(3) Labbe : *Concilia*, t. V, p. 958, 1012 ; t. VI, p. 390, etc.

(4) Labbe : *Concilia*, t. VI. p. 390; Grég. de Tours : *Passim*, etc.

peine d'y croire. Le catholicisme désarme et apaise sa fougue désormais inutile. Satisfait de sa victoire politique, il ne se soucie même plus de réprimander ceux de ses fidèles qui s'attiédissent; il condescend à rendre ses préceptes moins impérieux et l'observance de ses pratiques pieuses plus facile; il se fait indulgent pour l'erreur et le péché. Une étude comparative des conciles qui précédèrent l'invasion franke et de ceux qui la suivirent sera instructive. Relisons par exemple les canons du concile tenu à Elvire en 305; sévères, implacables ils frappent les pécheurs des peines les plus rudes ; défense de donner la communion, même à l'article de la mort, à ceux qui, une fois baptisés, seront retournés dans les temples; cinq ans de pénitence à l'adultère; le fidèle qui néglige pendant quelque temps d'assister aux offices ne pourra recevoir l'eucharistie qu'après dix ans de pénitence; le divorce est interdit (1). Viennent les barbares, toute cette pénalité s'adoucira. L'apostasie sera pardonnée et les relaps seront admis à se faire baptiser autant de fois qu'ils seront retombés dans l'erreur; l'adultère, à peine puni, restera le plus souvent toléré ; le

(1) Labbe : *Concilia*. t. I, p. 969.

fidèle pourra manquer impunément aux offices; le divorce sera fréquemment prononcé. Contrairement au trente-sixième canon du concile d'Elvire, un concile, en 732, permettra et recommandera d'orner de peintures les murs des églises (1). On pourra se marier en secondes noces sans encourir la pénitence qu'infligeait, en 314, le concile de Néocésarée (2). Les clercs liront tant qu'ils voudront les livres des païens malgré l'interdiction du concile tenu, en 398, à Carthage (3).

L'histoire politique du catholicisme pendant cette période est suffisamment exacte dans Fleury : il suffira pour la parfaire de rendre à ces Franks leurs mœurs et leur physionomie de barbares.

L'histoire dogmatique sera courte, L'Église durant ces siècles d'ignorance s'occupe peu de faire progresser sa doctrine : elle se contente de formuler à nouveau et de préciser tant bien que mal les articles de foi que les disputes hérétiques ont rendus obscurs.

Mais l'histoire du culte est très-importante et

(1) Fleury : *Hist. eccl.*, t. IX, p. 261.
(2) Labbe : *Concilia*, t. I, p, 1479.
(3) Fleury : *Hist. eccl.*, t. V, p. 81.

méritera de soigneuses recherches. Dans ce milieu sensuel la partie matérielle du catholicisme est seule en situation de se développer. C'est de cette époque que datent les principales cérémonies, les fêtes et la liturgie de l'Église. Grégoire-le-Grand s'applique à donner à la messe une forme définitive. Les conciles parviennent enfin à fixer l'époque exacte de la Pâque. Tout fidèle doit communier au moins trois fois par an (1). Défense, puis permission de dire en un même jour plus de deux messes sur le même autel (2). L'office divin qui n'était célébré naguère que tous les dimanches deviendra quotidien (3). Le repos dominical est rendu strictement obligatoire au huitième siècle (4). Dès 754 on baptisera par infusion, le baptême par immersion ayant été seul permis jusqu'alors (5). Le prêtre à chaque office devra se parer de vêtements spéciaux (6). L'éducation et l'ordination du clerc sont soumises à de minutieuses prescriptions. S. Benoît (480-543), Colomban (543-615), Benoit d'Aniane (780), régle-

(1) Labbe : *Concilia*, t. IV, p. 1386.
(2) Labbe : *Concilia*, t. V, p. 958.
(3) Labbe : *Concilia*, t. VII, p. 1147.
(4) Fleury : *Hist. eccl.*, t. IX, p. 506.
(5) Labbe : *Concilia*, t. VI, p. 1652.
(6) Fleury : *Hist. eccl.*, t. IV.

mentent la vie cénobitique. Chrodegand, en 760, organise les premières communautés de chanoines. Enfin, toutes les cérémonies païennes dont il eût été dangereux de forcer le peuple à se déshabituer sont adoptées par l'Église (1).

VII

La société rentre en lutte avec l'Église (1000-1517)

La vieille civilisation, laissée pour morte, se ranime. Trop d'éléments latins subsistaient dans la société nouvelle pour que la barbarie eut longue durée. Lentement les races vaincues se sont agrégées aux races conquérantes, leur prenant leur rudesse et leurs passions farouches, mais leur communiquant les dernières forces intellectuelles du monde antique. Des nations se sont ainsi formées, homogènes déjà et capables de sentir et de penser. — Les hérésies vont maintenant renaître.

L'Europe orientale, moins inondée de bar-

(1) V. plus loin : *Le culte catholique*.

bares, s'attardait à discuter comme au quatrième siècle et restait en proie à l'anarchie religieuse que l'invasion des Francks avait fait cesser en Gaule. En 1043 elle rompt brusquement avec l'Église catholique. Cette scission, appelée le *schisme d'Orient*, ne résulte pas cependant, comme plus tard le protestantisme, d'une révolte de la raison et d'une revendication du libre examen. Elle est l'expédient désespéré d'un peuple de sophistes à bout d'arguments. Incapable de la moindre réfutation philosophique, le Bas-Empire est contraint de formuler contre le catholicisme une futile accusation d'hérésie pour trouver un prétexte d'émancipation (1).

En Occident, le conflit théologique est bien autrement large et fécond. Les discussions qui, engagées jadis par les sophistes romains, n'avaient pu aboutir qu'à des hérésies, vont, reprises par des peuples doués encore de la saine logique des races neuves, produire la libre pensée moderne.

Longue lutte, courageuse et abondante en héros! Ce sera réhabiliter le Moyen-Age que de

(1) Les Orientaux reprochent à l'Église : 1° d'user du pain azyme pour l'Eucharistie; 2° de tolérer l'usage du lait en carême; 3° de jeûner le samedi; 4° de supprimer pendant le carême l'*Alleluia*.

la raconter impartialement jusqu'en ses moindres péripéties. Au onzième siècle de petites hérésies naissent, timides, puériles même, mais moins bizarres sans doute que ne se plaisent à le prétendre les moines qui les mentionnent (1). — Au douzième siècle l'Église voit se dresser contre elle de toutes parts des adversaires et des censeurs : Abélard, Gilbert de la Porrée, Amaury de Bène, David de Dinant dans les écoles ; les *Pétrobusiens* et les *Henriciens*, dans le centre de la France (2); les Vaudois dans le Lyonnais, le Dauphiné et le Piémont ; les Albigeois dans le Languedoc et la Provence : les Manichéens dans l'Artois, l'Ile de France, la Champagne et la Flandre (3) ; les disciples d'Éon en Bretagne (4) ; Arnaldo de Brescia en Italie. — La rébellion laïque devenant de jour en jour plus menaçante, l'Église au XIII^e^ siècle soulève la France du Nord et la lance sur la France du Midi qui s'est adon-

(1) Glaber : II, 11 ; III, 8 ; *Rerum francicarum scriptores*, t. X, p. 224, 281, 536.

(2) *Acta Sanctorum*. Août, t. IV, p. 199 ; *Bibl. max. Veterum patrum*, t. XXII, p. 1033.

(3) Guibert de Nogent : *De vita sua* : III, 16. — Hugues de Poitiers : *Hist. Vizeliac. monast.*, l. IV : — Rigord ; *De gest. Philippi*, a° 1183; — Vaissette : *H. du Languedoc*, t. III, p. 130.

(4) Guill. de Newbury : *De rebus anglicis*. I, 19

née aux doctrines hérétiques; le Midi est pillé, brûlé, anéanti : l'inquisition, plus féroce mille fois que ne l'avaient été envers les premiers chrétiens les tribunaux de Rome, le couvre de ses cachots et de ses bûchers. Vaines rigueurs ! le nombre toujours croissant des sorciers qui se cachent dans les forêts et les montagnes laisse voir que l'Église n'a pas reconquis son autorité ; la rivalité des ordres religieux, les querelles acharnées des Franciscains et des Dominicains, les rudes invectives de Guillaume de S. Amour montrent que l'insubordination et l'anarchie sont au sein du clergé lui-même. — Quatorzième siècle : les sorciers pullulent en France, Jean Wiclef essaie d'insurger l'Angleterre contre les prêtres, le *schisme d'Occident* se déclare. — Quinzième siècle : Jean Huss et Jérôme de Prague propagent leur doctrine presqu'au point de la faire triompher. — Enfin voici la Renaissance : le protestantisme éclate en Allemagne à la voix de Luther (1517) : cette hérésie enlève soudain au catholicisme la moitié de l'Europe.

VIII

Décadence des Églises chrétiennes.

L'histoire des diverses Églises (catholiques, grecques, protestantes, etc.) n'est plus dès lors que le récit de leur résistance désespérée aux assauts de la libre pensée.

Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, l'avantage leur reste encore. Grâce à l'alliance des rois, elles se tiennent en échec les unes les autres et accablent leurs ennemis respectifs. Le catholicisme réprime le protestantisme et la libre pensée par l'inquisition en Espagne, par les guerres de religion en France, par la puissance séculière des papes en Italie.Le protestantisme se maintient par la persécution en Angleterre et par les armées des princes rhénans en Allemagne.

Mais vers la fin du dix-huitième siècle des révolutions politiques éclatent qui arrachent les rois aux clercs et aux nobles pour en faire les mandataires des peuples et sanctionnent dans toutes les constitutions la liberté de conscience. Privées de l'autorité politique, les Églises voient chaque jour décroître leur puissance. L'esprit

scientifique qui se développe et se propage étouffe l'enseignement de leurs doctrines, discrédite leurs dogmes, résout leurs mythes et leurs légendes. Les fidèles qu'elles conservent encore ont, eux-mêmes, laissé attiédir le zèle et l'esprit de prosélytisme qui les rendaient si redoutables autrefois.

Aujourd'hui le christianisme semble entrer dans la période critique où se trouvait le paganisme quand Jésus parut. Quelle sera l'issue de cette crise? Une religion nouvelle se formera-t-elle, comme le christianisme au premier siècle, en synthétisant les dogmes encore vivaces des doctrines abandonnées? Une des Églises existantes parviendra-t-elle, comme le catholicisme au cinquième siècle, à supplanter ses rivales par quelque entreprise politique?... Toute conjecture est légitime.

L'AGE D'OR DU MONACHISME

Lorsque les religions, sûres enfin de leur existence et de leur autorité, rédigent leurs annales, elles ne manquent jamais de placer à leur origine, immédiatement après la disparition de leur dieu révélateur, une longue période de bonheur et de piété pure. Ce fut pour les Juifs le temps du Paradis Terrestre, pour les Grecs l'Age d'Or, pour les Egyptiens le règne du dieu Râ : c'est pour le christianisme l'époque des premiers monastères catholiques.

Séduisant tableau, poétisé à l'envi des plus charmantes légendes ! — Le désert a perdu son horreur et son silence. Des milliers de moines le peuplent, bons, humbles, bienfaisants; les mauvaises passions des hommes sont éteintes à jamais dans leur cœur débordant d'amour. Ils vivent heureux, prient, travaillent, s'aiment. Les vains bruits du monde parviennent trop affaiblis

en cette solitude pour troubler leur quiétude d'élus. Nulle voix irritée, nul cri de douleur : un perpétuel murmure de prières flotte seul sur les rochers et les bois. Les brigands ont quitté le ravin et sont venus, pieux et adoucis, se repentir dans le monastère; les animaux féroces rampent respectueux aux pieds des saints. Et les anges, les colombes, les âmes des bienheureux volent sans cesse, messagers divins, du ciel à la terre, unissant les hommes à leur dieu.

Hélas ! plus l'Église s'est efforcée d'embellir son récit, plus elle l'a rendu invraisemblable. Elle n'a point compris qu'un tel état de pureté est impossible à une société humaine, surtout durant trois siècles ! Elle n'a point vu quel anachronisme c'était commettre que de placer cet Eden au sein de l'empire romain du troisième siècle, si corrompu, si avili de débauches et de défaites, si démoralisé déjà au contact des barbares. Elle n'a point pris garde que mille témoins avaient observé les anachorètes dans le désert, que les moines eux-mêmes avaient souvent avoué leurs défaillances et que quand les érudits se mettraient à vérifier ses assertions l'ère héroïque qu'elle avait imaginée s'évanouirait bien vite de l'histoire.

I

Le monachisme n'est pas une institution d'origine chrétienne. De l'aveu même des historiens catholiques, l'amour de la solitude est chez l'homme un sentiment naturel qui ne manque jamais de s'exalter aux heures de découragement (1). Durant le paganisme — l'Eglise le reconnaît encore — les communautés des Réchabites juifs, des Ascètes indiens, des Pythagoriciens grecs avaient été de véritables associations cénobitiques. Or, au temps où Jésus prêchait, le monachisme florissait en Orient : l'Éthiopie, l'Égypte, la Syrie étaient remplies de couvents où toutes les religions du monde ancien reléguaient leurs solitaires.

Tout temple égyptien était un monastère : ses prêtres vivaient en commun, cloîtrés comme le furent plus tard les chanoines catholiques, silencieux, austères, jeûnant, priant, couchant sur des amas de feuilles de palmier. Les fidèles d'Isis formaient une corporation « une sainte milice » où nul n'était reçu qui ne fût auparavant

(1) Montalembert. *Moines d'Occident* : liv. II. — Salvien : *de gubern. Dei.* lib. I. — etc.

purifié et bien résolu à vouer sa vie au service de la déesse. Le *Sérapéum* de Memphis était garni de cellules où venaient s'enfermer des dévots qui, hâves, sales, les cheveux en désordre, édifiaient de leur piété les étrangers admis à les considérer par une petite lucarne (1).

Au bord du Nil les cabanes de roseaux des cénobites juifs appelés *Thérapeutes* se succédaient, peu distantes les unes des autres, se massant çà et là en villages. Matin et soir ces religieux, graves et silencieux dans leur robe de peau aux longs poils, s'assemblaient pour prier. Pendant le jour ils lisaient la Bible, méditaient et chantaient des cantiques. Ils retardaient pieusement jusqu'au coucher du soleil la volupté de ronger quelques racines et de se désaltérer d'un peu d'eau. A certains jours ils se réunissaient, pour écouter les exhortations du plus vénérable d'entre eux, dans un vaste terrain nu traversé par un petit mur qui séparait les hommes d'avec les femmes. Parfois encore ils organisaient de pieux banquets où les vieillards couchés sur des nattes de feuilles de papyrus étaient servis par les plus jeunes : ils n'y causaient, en mangeant,

(1) Pour les détails, voy. Boissier : *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*. liv. II, ch. 2.

que de l'Écriture Sainte et entonnaient en chœur un cantique lorsqu'ils quittaient la table (1).

Plus loin, sur le haut Nil, s'étendait la solitude habitée par les *gymnosophistes*. Ces cénobites, qui se prétendaient issus des communautés brahmaniques de l'Inde, vivaient nus et couchaient sur l'herbe pour mieux affirmer leur aversion de tout bien être. On n'apercevait au milieu de leurs plaines sablonneuses que quelques petits temples, le portique sous lequel ils recevaient les étrangers, et le bocage où ils s'assemblaient pour délibérer. Absorbés dans une méditation perpétuelle ils s'étaient acquis, assurait-on, une rare sagesse. Ils étaient modestes, bienveillants, jamais un tressaillement d'orgueil n'agitait leur âme sereine (2).

Dans la Syrie on voyait des hommes perchés sur des colonnes comme ces *stylites* si admirés depuis par les chrétiens. Autour du temple de la Grande Déesse se dressaient de hauts blocs de pierre taillés en forme de phallus sur lesquels des prêtres montaient et se tenaient pendant sept jours, priant au nom des fidèles qui se pres-

(1) Philon : *de vita contemplativa.*
(2) Philostrate : *Vit. Appoll. Tyan.* : VI, 6, 9, 10.

saient à leurs pieds les mains pleines de présents (1).

Dans les grandes villes du nord de l'Égypte on pouvait encore rencontrer les *cyniques*, ces moines de la philosophie. Sales, pieds nus, la barbe graisseuse, couverts de haillons, ils allaient par les rues mendiant leur pain aux passants et s'arrêtant longuement à prier au seuil des temples (2).

II

Le christianisme voulut, lui aussi, avoir ses monastères sur cette terre sacrée.

Mais les premiers chrétiens étaient pauvres, misérables, esclaves pour la plupart. Bien peu avaient les moyens ou le loisir d'entreprendre de si longs voyages. Aussi les anachorètes chrétiens furent-ils très-rares en Égypte durant les deux premiers siècles. L'Église désespérant de reconstituer l'histoire de cette période, a préféré déclarer que le monachisme catholique ne datait

(1) Lucien : *de Syria Dea.*
(2) Martial : *epigr.* IV, 53. — Lucien : *Cynicus.*

que de la retraite de saint Antoine au désert, c'est-à-dire de la fin du IIIe siècle (1).

A cette époque en effet l'émigration des chrétiens vers l'Orient prit une accélération soudaine. L'Orient passionnait alors les esprits. Septime Sévère épousait une syrienne, ses fils Caracalla et Géta, puis les princes syriens Elagabal et Alexandre Sévère éblouissaient les Romains de leur luxe asiatique. Pendant plus d'un siècle, de Maximin à Valence, de 235 à 364, l'empire n'allait cesser de guerroyer contre les Perses et les peuples de l'Asie Mineure. Les Chrétiens s'éprirent de l'Orient à leur manière; ils partirent à la suite des légions, non pour combattre, car comme dira Julien, « ils ne savaient que prier », mais pour se rapprocher des lieux saints et s'y choisir des retraites.

Bientôt l'Égypte fut inondée de moines et dut déverser sa population monastique sur l'Éthiopie et la Syrie. Les déserts, au dire d'un contemporain, étaient plus populeux que les villes. Et les villes elles-mêmes regorgeaient de religieux : Oxyrynchus renfermait dix mille moines et vingt mille vierges. La règle du moine Pacôme était

(1) Bulteau : *Hist. de l'Ord. monast. en Orient :* liv. I, c. 2. — Montalembert : *Moines d'Occident :* liv. II.

observée au temps de saint Jérôme par plus de cinquante mille cénobites (1).

III

Bien des chrétiens, sans doute, n'obéirent qu'à l'ardeur de leur foi en s'exilant du monde. Cependant il est impossible d'admettre que la piété fut la cause principale de cette fuite au désert.

Le christianisme, au IIIe siècle, n'avait pas encore pris assez d'extension pour être à même de susciter un mouvement si considérable. Les campagnes étaient encore païennes : elles ne se résignèrent à abandonner leurs dieux qu'au commencement du Moyen-Age. Seules les grandes villes, et quelques villages autour d'elles, avaient reçu l'enseignement évangélique. Encore le catholicisme ne bénéficiait-il pas de tous les progrès du christianisme, car les hérésies, si bizarres qu'elles fussent, séduisaient bien plus que lui les esprits. Les barbares n'abjuraient guère leurs croyances qu'en faveur des doctrines condamnées. Le concile de Carthage venait, en

(1) Montalembert : *Moines d'Occident* : I. II.

251, d'excommunier 70 évêques qui soutenaient des propositions contraires à l'orthodoxie.

Mais dans les villes même le christianisme possédait plus d'adeptes indifférents que de zélateurs convaincus. Les païens l'avaient accepté comme autrefois les systèmes philosophiques à la mode, sans enthousiasme, sans fanatisme, plutôt par engouement que par persuasion.

Comme elle nous apparaîtrait frivole et dissolue cette société chrétienne du troisième et du quatrième siécles, si nous essayions un instant de revivre au milieu d'elle dans la vieille Rome !

Nous verrions les évêques, orgueilleux comme des consuls, pousser bruyamment dans les rues, à travers la foule, leur cortége de chevaux et de serviteurs (1). Nous suivrions de maison en maison ces jeunes clercs efféminés qui changent de cheval à chaque heure de la journée : ils sortent de chez eux le matin bien parfumés, bien épilés, les cheveux gracieusement bouclés au fer chaud, les doigts ornés de diamants qu'ils savent faire scintiller à la moindre lumière : point de grande dame dont ils ne connaissent le nom, la demeure, les occupations : c'est plaisir de les entendre causer avec les belles matrones,

(1) Grégoire de Nazianze : *Orat.* XXXII.

colporter les nouvelles, vanter la beauté des coussins et des tentures qu'ils veulent se faire offrir (1). Nous surprendrions dans leur demeure pleine de femmes et de jeunes servantes, assis à leur table chargée de mets délicats, ces prêtres que le peuple admire lorsqu'ils passent dans les rues, sombres, austères, le visage blême et la barbe hérissée (2).

Partout nous rencontrerions ces chrétiens mêlés aux païens, dans les rues comme dans les lieux de réunion. Ils se pressent sur les gradins des théâtres et des cirques, trouvant toutes sortes de raisons pour démontrer que leur dieu ne saurait désapprouver de si innocents plaisirs (3). Dans les bains publics vous verriez les jeunes filles se baigner impudemment toutes nues sous les regards des hommes (4). La grande dame, somptueusement parée, mollement couchée dans sa litière, se rend à l'église suivie de sa troupe d'eunuques et distribue de sa main une pièce de monnaie à chacun des pauvres assemblés sous le porche, prête à punir d'un vigoureux coup de

(1) Jérome : *epist.* XVIII, *ad Eustochium.*

(2) Jérome : *epist.* XXXIV, *ad Nepotianum ; epist. XCV, ad Rusticum.*

(3) Tertullien : *de spectaculis* : I et II.

(4) Saint Cyprien : *de habitu virginum.*

poing celui qui par subterfuge tenterait de recevoir deux fois son aumône (1). La veuve qui, pour plaire à Dieu, repousse avec horreur l'idée d'un nouveau mariage, tient table ouverte dans sa maison remplie d'amis, d'amants, de clercs largement rentés qui la baisent au front en se penchant comme pour la bénir (2). Les vierges, bien nourries et florissantes de santé, prennent une attitude défaite lorsqu'elles vous aperçoivent, gémissent, ferment les yeux, et s'appuient à la hâte sur leur suivante comme prêtes à tomber d'épuisement (3). D'autres jeunes filles qui affectent le costume le plus sévère — manches courtes, écharpe violette, souliers simples — se gorgent de viandes à table, disant : « Tout est pur pour ceux qui sont purs » et boivent le vin à pleine coupe, répétant: « A Dieu ne plaise que je m'abstienne de boire le sang de Jésus-Christ! » (4). Vous ne sauriez distinguer les païennes des chrétiennes parmi toutes ces femmes qui se coudoient dans les lieux de promenade: les unes comme les autres ont passé leur matinée à tresser leur chevelure arrosée de plus de par-

(1) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*
(2) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*
(3) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*
(4) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*

fums que l'autel d'un dieu, elles savent corriger leur maigreur ou leur embompoint par d'ingénieux corsets, elles sont vêtues des plus riches étoffes, elles étincellent de pierreries et de bijoux d'or (1). Vienne un jour de solennité religieuse, vous les trouverez dans les églises, les cheveux dénoués, le visage délivré du voile, souriantes, murmurant des chansons profanes au pied de l'autel, et donnant rendez-vous aux jeunes hommes dans l'ombre du saint lieu. (2)

Certes, il est inadmissible qu'une telle chrétienté ait eu des milliers de saints à fournir au désert.

IV

« Ce n'est à aucune combinaison ecclésiastique, ni même au mouvement et à la direction particulière que le christianisme pouvait imprimer à l'imagination des hommes, que la vie monastique dut son origine. L'état général de la société à cette époque en fut la véritable source.

(1) Tertullien : *de cultu feminarum* : 1, 6, 7. — S. Cyprien : *de habitu virginum*. — Clément d'Alexandrie : *Pædagogus*. III. 2.

(2) Basile, *Sermons*. VI.

Elle était atteinte de trois vices : l'oisiveté, la corruption et le malheur. Les hommes étaient inoccupés, pervertis et en proie à toutes sortes de misères; c'est pourquoi il s'en trouva tant qui se firent moines. Un peuple laborieux, honnête ou heureux ne serait jamais entré dans cette voie. Quand la nature humaine ne peut se déployer pleinement et avec harmonie, quand l'homme ne peut poursuivre le vrai but de sa destinée, c'est alors que son développement devient excentrique, et que, plutôt que d'accepter sa propre ruine, il se jette à tout risque dans les plus étranges situations (1) ». Voilà bien comment il faut apprécier l'émigration monastique ! Les chrétiens qui y ont participé avaient si bien conscience de ses causes purement profanes qu'ils nous les ont eux-mêmes indiquées.

Enumérons ces causes. C'étaient : la lassitude du désordre social, le dégoût des affaires publiques, la crainte des persécutions, le désir d'une vie calme et tranquille.

La lassitude du désordre social. « Maintenant que tout est bouleversé, écrivait Jean Chrysostôme, et que les villes elles-mêmes, si bien pourvues de tribunaux et de lois, sont des re-

(1) Guizot : *Civilis. en France :* leç. XIV.

paires d'iniquités et de crimes, la solitude seule peut mûrir le fruit de la sagesse » (1).

Le dégoût des affaires publiques. Consultons le code théodosien : « Certains hommes lâches et paresseux, désertant les devoirs du citoyen, cherchent les solitudes et les retraites et sous prétexte de religion, se mêlent aux congrégations de moines ; nous ordonnons au comte de l'Orient de les arracher de leurs retraites et de les forcer à remplir leurs devoirs civiques » (2).

La crainte des persécutions. « N'est-ce pas en fuyant, disaient les chrétiens à Tertullien, que l'on peut obéir aux préceptes du Seigneur qui a ordonné à ses apôtres de fuir de ville en ville ? C'est notre devoir de partir pour ne pas succomber à la tentation et être exposés à renier notre foi » (3).

Le désir d'une vie calme et tranquille ! Écoutons Jean Chrysostôme haranguer ses fidèles : « Je vous ferai voir clairement que la vie si rude et si triste en apparence de ces moines crucifiés au monde est incomparablement plus douce et plus désirable que la vie la plus molle et la plus

(1) Jean Chrysostôme : *Adversus oppugnatores vitæ monasticæ*. I, 7.

(2) *Code théodosien :* lib. XII, tit. I, l. 63.

(3) Tertullien : *de fuga in persecutione*, c. 5, 6.

délicate. Reconnaissez-le vous-mêmes ! Qui de vous aux heures de calamités et de périls, n'a pas souhaité la mort, n'a pas considéré comme bienheureux ces moines qui, dans les cavernes et sur les montagnes, vivent exempts des soucis du mariage et des affaires. Vous-mêmes artisans, soldats, riches qui vivez dans les loisirs et passez vos jours et vos nuits dans les théâtres, n'avez-vous jamais envié cette existence ? » Pour les solitaires, continue le pieux évêque, ni jalousie, ni amour impur, ni discordes, ni convoitise : rien d'humain qui ne leur soit étranger ! (1).

Puis, malgré les sarcasmes des païens (2), l'émigration devint à la mode. Tous les chrétiens se passionnèrent pour la retraite. Les parents et les amis de ceux qui étaient partis, s'embarquèrent à leur tour. Il fut de bon ton d'aller passer quelques années au désert et de revenir, grave et sanctifié, reprendre son rang dans le monde. Des riches se couvraient de haillons à seule fin de provoquer les applaudissements de la populace (3). Tous ceux qui avaient à satisfaire une pas-

(1) J. Chrysostôme : *Commentarius in Matthæum :* hom. LXVIII.

(2) Salvien : *de Gubern Dei.* VIII. — Chrysostôme : *Advers. Oppugn. vit. monast.* 1, 2. — Jérome : *epist, XXII, ad Paulam ;* etc.

(3) Jérome : *epist. LXXXIV. ad Oceanum.*

sion ou un caprice revêtaient la robe monacale pour dissimuler leurs intrigues. « Le frère abandonne sa sœur, la sœur quitte son frère pour chercher un autre frère et, feignant d'embrasser tous deux un même genre de vie, demandent des consolations spirituelles à des étrangers, dans le but d'entretenir avec eux un commerce charnel (1)... Sous prétexte de dévotion et de continence, les épouses, comme de nouvelles Hélènes, délaissent leur mari et suivent les Alexandres sans craindre les Ménélas (2). »

Les solitaires, de leur côté, s'employaient activement à recruter de nouveaux disciples. Leurs envoyés parcouraient les villes prêchant, convertissant, embauchant. Des prédicateurs chevelus et barbus comme des boucs, drapés dans de sales manteaux noirs, affectant un jeûne continuel, grâce à la nourriture qu'ils prenaient furtivement la nuit, allaient de porte en porte quêtant des femmes et des jeunes gens à convertir (3). Ils endoctrinaient les enfants et les enlevaient à leur famille : « de quoi vous plaignez-vous, répondaient-ils aux pères éplorés, nous donnons à vos fils le Ciel, trésor bien plus précieux que

(1) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*
(2) Jérome : *epist. XCVIII, ad Gaudentium.*
(3) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*

toutes les richesses terrestres que vous leur amassiez (1). »

V

Suivons les moines, pénétrons avec eux dans les solitudes de l'Orient.

Le désert nous apparaît peuplé et cultivé comme une campagne romaine. Des villages — ce sont les monastères — formés d'une foule de petites cabanes de bois, de roseaux, de pierres même, s'étalent çà et là au bord des fleuves. A leur lisière les cellules plus humbles et plus isolées des ermites se succèdent de loin en loin et se perdent dans les plis des collines et dans la verdure des bois. Aux alentours s'étendent de petits champs où des groupes de moines travaillent, des vignes, des prairies pleines de gras troupeaux (2).

Trois genres de vie s'offrent à ceux qui viennent s'établir ici : ils peuvent à leur gré se faire *cénobites*, *anachorètes* ou *rémoboths* (3).

(1) Jean Chrysostôme : *adversus oppugnatores vitæ monasticæ* : II, 1. 3.

(2) Jérome : *Epistolæ* passim, *vitæ Patrum*, passim.

(3) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*

Les plus fervents embrassent de préférence la vie cénobitique et vont adjoindre leur cellule à celles des monastères renommés. Un monastère est ordinairement composé de trente ou quarante communautés comprenant chacune une quarantaine de cellules (1). Des décurions et des centurions sont préposés au gouvernement de l'association : un décurion a neuf moines sous ses ordres, un centurion commande à dix décurions. Les cénobites mènent — ou au moins s'engagent à mener — une vie analogue à celle des thérapeutes : réunion le matin pour chanter les psaumes et écouter les exhortations du *Père;* repas en commun terminés par un cantique; nourriture frugale : pain, légumes, herbes; jeûnes fréquents; méditation constante des Écritures. (2).

Pour les esprits exaltés, l'association cénobitique paraît une société trop séculière encore : à ceux-là il faut la vie anachorétique. Aussi voit-on souvent des religieux quitter leurs confrères et, munis d'un peu de pain et de sel, aller se tapir dans la montagne, au fond de quelque caverne sauvage (3). Là, délivrés du joug des rè-

(1) Jérome : *introd. regul. S. Pachomii.*
(2) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*
(3) Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*

gles qui jusqu'alors avaient contenu leur ardeur, ils s'humilient à leur gré, prient, jeûnent, se macèrent. Leur pensée, déshabituée peu à peu de toute préoccupation terrestre, achève de s'égarer dans un monde surnaturel qu'elle élabore à force de visions et d'extases. La solitude les exalte, la ténébrosité des grands bois et l'humidité méphitique des ravins les enfièvrent, les jeûnes les exténuent : ils s'hallucinent et deviennent fous (1). Un Pacôme ne dort que debout pendant quinze années, appuyé contre un mur; un Macaire reste six mois dans un marais, exposé aux piqûres des mouches; une Alexandra s'enferme durant dix ans au fond d'un tombeau vide; un Siméon vit trente-huit ans au sommet d'une colonne; un Martinien se brûle les pieds dans un brasier pour s'infliger par anticipation les tourments de l'enfer. L'Église a canonisé la plupart de ces malheureux, et ce n'est qu'en s'arrêtant longuement à

(1) « Sunt qui humore cellarum, immoderatisque jejuniis, tædio solitudinis, ac nimia lectione; dum diebus ac noctibus auribus suis personant, vertuntur in melancholiam, et Hippocratis magis fomentis quam nostris monitis indigent. » Jérome: *epist: XCV, ad Rusticum.* — « Novi ego in utroque sexu, per nimiam abstinentiam, cerebri sanitatem quibus dam fuisse vexatam : præcipueque in his, qui in humectis et frigidis habitaverunt cellulis ita ut nescirent quid agerent, quove se verterent: quid loqui, quid tacere deberent. » Jérome : *epist. XCVII. ad Demetriadem.*

conter leur vie qu'elle a pu passer sous silence l'histoire moins édifiante des basses classes monastiques.

Les rémoboths sont bien plus nombreux en Égypte que les cénobites et les anachorètes (1). Ces moines vivent deux à deux ou trois à trois au plus dans de petites cabanes qu'ils se construisent aux environs des monastères, ou dans des maisons qu'ils louent au sein même des villes. On reconnaît aisément en eux ces Romains qui n'ont quitté leur patrie que pour aller chercher ailleurs une vie plus facile. Ils affectent en public une grande dévotion, mais ils vivent en véritables séculiers dans leurs retraites. Absolument indépendants, ils ne veulent se soumettre à nulle règle, se querellent souvent et ne jeûnent que pour capter l'admiration des étrangers. « Tout en eux est outré, la longueur de leurs manches, la largeur de leurs souliers, la grossiéreté de leurs habits, leurs soupirs incessants, leur fréquentation des vierges, leurs continuelles récriminations contre les clercs ; les jours de fêtes, ils se gorgent de viandes jusqu'à vomir. » (2).

(1) « Tertium genus est... et quod in nostra provincia aut solum, aut primum est. » Jérome : *epist. XVIII, ad Eustochium.*

(2) Jérome : *epist. XVIII ad Eustochium.*

Ces trois classes de la population monastique ne sont réellement ni stables ni bien distinctes : elles se mêlent sans cesse, se viciant l'une l'autre. Des rémoboths, las de leur existence isolée, entrent au monastère et corrompent les cénobites. Les moines les plus dévots de la communauté s'enfuient alors vers les solitudes des ermites. Le monastère, privé de ses exaltés, achève de perdre sa ferveur et ses religieux se débandent bientôt pour aller vivre à leur tour en rémoboths.

La nation monastique a l'organisation et les mœurs de toutes les nations profanes dont elle est issue.

N'en croyez pas l'Église lorsqu'elle assure que les solitaires ont entièrement renoncé au monde. Ils entretiennent avec les autres contrées toutes les relations que les peuples ont coutume d'établir entre eux. Par une correspondance assidue avec leur famille, ils se tiennent au courant de tout ce qui se passe dans l'Univers : des messagers établis au désert se chargent du transport de leurs lettres (1). Leurs amis, restés dans le siècle, leur font parvenir des livres, de l'argent, des vêtements, mille objets mondains

(1) Jérome : *epist. VI, ad Julianum diaconum.*

même, des tabourets, des cierges, des coupes, des éventails, des paniers de fruits (1). Ils se rendent fréquemment dans les villes pour vendre le blé qu'ils récoltent, la laine qu'ils filent, les nattes qu'ils tressent. Des caravanes de marchands traversent sans cesse le désert pour approvisionner les couvents. Une foule de curieux et de pèlerins, d'évêques, de paysans, de dames, viennent visiter les cénobites : on vit un jour plus de dix mille personnes au monastère d'Hilarion (2). Les solitudes érémitiques sont elles-mêmes assiégées perpétuellement d'une multitude de malades implorant des anachorètes la guérison (3).

Ouverte ainsi à tous les profanes, cette société ne pouvait rester exempte de leurs passions et de leurs vices. Elle a ses riches qui ont des domestiques à leur service et s'attablent à des repas somptueux : « On voit des solitaires plus opulents dans le désert qu'ils n'étaient dans le monde (4) ». Elle a ses avares qui enclosent leurs petits champs et les font garder par des serviteurs

(1) Jérome : *epist. XXIII, ad Eustochium ; XLVI. ad Marcellam.*
(2) Jérome : *vita Hilarionis.*
(3) Jérome : *vita Hilarionis.*
(4) Jérome : *epist. XXXIV, ad Nepotianum.*

chargés de jeter des pierres à ceux qui s'en approchent (1). Elle a ses hypocrites qui affectent la gravité et l'édifiant langage (2). La débauche y règne comme ailleurs : des courtisanes rôdent autour des monastères, les rémoboths ont leurs concubines, et l'on peut voir aux minutieuses prescriptions des réglements de saint Basile combien il est difficile d'empêcher les moines de perdre leur chasteté entre eux (3). Le désert enfin a ses hérésies, ses discordes, ses luttes : parfois des moines hérétiques pénètrent les armes à la main dans un couvent orthodoxe et massacrent les religieux qui refusent d'embrasser leur foi (4).

VI

Le goût du désert ne dura pas longtemps à Rome. Dès que les plus enthousiastes furent partis, les indécis, effrayés des périls et des difficultés d'un si long voyage, renoncèrent à les suivre. Le mouvement d'émigration se ralentit peu à peu : vers la fin du IV^e^ siècle il cessa. A

(1) Jérome : *vita Hilarionis*.
(2) Jérome : *epist, XCV, ad Rusticum.*
(3) Basile : *Sermo asceticus de renuntiatione sæculi.* c. v.
(4) Bulteau : *Hist. de l'Ord. monast. en Orient* : IV. 16.

peine le monachisme oriental avait-il eu cent ans de vogue ! (1).

La vie cependant devenait de plus en plus rude au sein de cet Empire qui s'effondrait. Les hommes plus que jamais aspiraient à la solitude. Le monastère apparaissait le seul asile sûr et calme où l'on pouvait se mettre à l'abri des tempêtes qui bouleversaient le vieux monde. Les chrétiens s'ingénièrent à trouver aux environs de Rome des retraites moins lointaines. A l'instigation de saint Athanase, revenu du désert en 340, des communautés cénobitiques se formèrent dans les campagnes romaines, puis dans les îles de la Méditerranée, dans les rochers des Alpes. Martin de Tours (360), Honorat (410), Germain d'Auxerre (418), Jean de Dijon (450), Romain (425), etc., introduisirent le monachisme dans la Gaule. L'Espagne, l'Angleterre, la Germanie eurent bientôt leurs couvents.

Les barbares envahissaient alors l'Empire. Renversant les puissants, ruinant les riches, opprimant les faibles, ils éveillaient, mieux que tous les discours des clercs, de nouvelles voca-

(1) Beaucoup de Chrétiens lui donnent même une durée moins longue. Pour Montalembert par exemple il commence sous Décius et finit sous Dioclétien (219-285).

tions dans les âmes découragées. En même temps, ils préparaient autour des villes saccagées des déserts aux moines qu'ils suscitaient. Les transfuges de la société s'établirent en foule dans les régions dépeuplées : une immense nation de moines apparut, répandue sur l'Europe.

Le cénobitisme devait avoir en Occident une destinée bien autrement importante et durable que dans les déserts orientaux. Resté au centre même des grandes agglomérations d'hommes, il pouvait sans cesse puiser de nouvelles forces autour de lui, conserver, en la soustrayant aux luttes énervantes des invasions, la dernière énergie de Rome, et perpétuer ainsi, pendant dix siècles, les habitudes de la vie antique au milieu des barbares victorieux.

Se faire moine, dès lors, c'est moins encore s'isoler du siècle pour méditer et prier, que quitter la servitude pour prendre une nouvelle condition sociale moins dure que celle du populaire, aussi prospère souvent que celle des patriciens. Le monastère c'est Rome concentrée en un camp retranché pacifique, en une villa, seule position stable qu'elle pouvait prendre parmi les barbares.

Le monastère est bien une villa en effet, une villa qui s'est chistianisée pour revêtir un carac-

tère religieux qui la rendît sacrée aux Franks superstitieux, une villa possédée en commun par un certain nombre de maîtres et, de la sorte, accessible à ceux qui possèdent peu.

L'asile des moines a gardé l'aspect et la disposition de la demeure rurale des patriciens. Une muraille quadrilatérale l'enclôt. Entrez-vous par la porte qui s'ouvre à la façade méridionale de cette enceinte : comme dans la villa, vous voyez à votre droite les hangars, les fruitiers, les greniers, les granges, à votre gauche la demeure des serviteurs et des artisans, les écuries, la bouverie, les étables ; au centre la maison des maîtres qui a quitté le nom de *prætorium* pour celui de couvent, mais a conservé sa forme carrée et sa cour centrale qu'encadre encore un promenoir couvert nommé *cloître* désormais (1). La vie est la même aussi dans le monastère et dans la ferme romaine : les moines font cultiver leurs champs par des colons, possèdent de nombreux troupeaux, écrivent des poëmes, composent des tragédies, cisèlent les métaux, copient des livres,

(1) Comparez le *plan d'une villa romaine* (Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste*, t. III, lettre 81 : 4e édit.) au plan de l'abbaye de S. Gall. (*Annales ordinis S. Benedicti :* t. II., p. 570).

dessinent, sculptent, entretiennent parfois des hommes d'armes et vont à la guerre.

Si humbles que se proclament ces religieux, ils se gardent bien cependant d'ouvrir leur association à tous les humbles. L'infirme n'est pas admis dans la communauté, la tonsure est refusée au bâtard, l'esclave n'est accueilli que s'il a été affranchi par son maître ou racheté, le serf du couvent doit arracher sa liberté à ses possesseurs pour être digne de vivre au milieu d'eux. Il est même des abbés qui exigent des novices une forte somme d'argent lorsqu'ils leur accordent la qualité de moines (1). Dans cette société, si souvent fermée aux petits, les grands conservent l'autorité et le prestige dont ils jouissaient dans le siècle. Les moines ne confèrent guère le titre d'abbé qu'aux plus nobles d'entre eux et l'Église ne choisit ordinairement ses saints que parmi les religieux appartenant aux familles illustres (2).

(1) Labbe : *Concilia* : t. VII, p. 1060.

(2) Examinons seulement la liste des saints de la Lorraine : S. Arnould, S. Goëric sont « de naissance illustre » ; S. Hidulphe est « d'une naissance distinguée » ; S^tes Menne, Lutrude, Pusienne, Francule, Houd, Menehoulde, Libère sont filles de Sigmar comte de Perthois; S. Léger est allié à la famille royale. S. Livier est « d'une naissance distinguée » ; S. Loup « d'une naissance illustre » ; S. Maximin « d'une race illustre » ; S^te Odile, fille d'un duc ; S. Palmace « consul de Trèves » ; S. Paul de Verdun « d'une famille considérable » ; S. Paulin

Les plus modestes de ces dignitaires conservent leur orgueil originel parmi leurs frères. Saint Benoît lui-même se donne la qualification de *maître* lorsqu'il parle à ses disciples (1) et veut qu'un moine tienne respectueusement un candélabre devant lui pendant qu'il mange. (2).

VII

Du cinquième au dixième siècle, les monastères ne cessèrent de se multiplier, naissant les uns des autres, semant autour d'eux des colonies qui procréaient à leur tour des maisons nouvelles. Au fond des forêts, le long des fleuves, dans les vallées sombres, on voyait la flèche de

de Trèves « d'une famille illustre »; S. Romaric « de père et de mère distingués par leur noblesse et leurs grands biens »; Ste Salaberge « de père et de mère illustres par leur naissance et leurs richesses » S. Trudon « de parents distingués par leur qualité et leurs richesses »; S. Wandel d'une « naissance illustre »; S. Vandrille de parents « d'une condition très-relevée »; S. Germain de Granvalle d'une famille de sénateurs... etc. V. D. Calmet : *Hist. eccl. de la Lorraine*, t. I, p. 412, 466, 283, 428, 261, 273, 169, 401. 182, 386, 452, 463, 418, 465. etc.

(1) « *Ausculta, o filii, præcepta Magistri...* » *Regula S. Benedicti.*

(2) Grégoire-le Grand : *Dialog.* II, 20.

leur chapelle jaillir de la verdure. Des champs bien cultivés, des prés abondamment pourvus de bestiaux se déroulaient au pied de leur muraille. Peu à peu, les cabanes de leurs serfs, éparses d'abord dans les campagnes, se concentraient, les paysans évadés des terres dévastées venaient y joindre leur chaumière, et les villages se formaient.

Quelques-uns de ces monastères durent en réalité leur fondation à des hommes profondément pieux. Bien des pages poétiques seraient à écrire si l'on voulait, même en négligeant toute légende, raconter leur origine. Un saint ermite pénètre la hache à la main dans l'épaisse forêt pleine de bêtes fauves et de brigands : il arrive au bord d'une source, s'arrête, construit sa hutte de branchages et se met à prier ; pendant des années on ignore sa retraite, mais un jour, un chasseur l'ayant découverte, l'a indiquée ; d'autres ermites, retirés dans le voisinage, viennent le supplier de les admettre à prier avec lui ; ils s'unissent, bâtissent une chapelle, défrichent dans les broussailles le petit champ qui doit les nourrir ; puis de nouveaux religieux accourent, les cellules se pressent plus nombreuses, les grands arbres sont abattus et le monastère apparaît tout à coup aux regards des hommes.

Mais ces épisodes — plus intéressants encore qu'admirables — sont eux-mêmes bien rares. L'Église, qui les a soigneusement recherchés, n'a pas cru qu'ils pouvaient suffire à faire une gloire au monachisme. Elle a accueilli tous les contes et toutes les légendes qu'imaginent les peuples crédules pour célébrer la sainteté de leurs solitaires. Elle a conté sans se lasser que les saints ermites domptaient et convertissaient d'un regard les bandits qui venaient, rouges de sang, les attaquer dans leur retraite, qu'ils apprivoisaient les bêtes fauves et les adoucissaient au point de les accoutumer à venir s'atteler d'elles-mêmes à leur charrue. L'historien ne peut que sourire au récit de toutes ces légendes : il les rejette, non pas seulement à cause de leur caractère miraculeux, mais parce qu'elles sont les fictions inévitables de toute société primitive et que les fables persanes, les épopées indiennes, les contes druidiques et les sagas germaines ont célébré bien avant les chrétiens des aventures semblables (1).

D'ailleurs, ces monastères si pieux conservaient bien peu de temps leur austérité première. A peine avaient-ils vu mourir leurs fondateurs qu'il leur

(1) V. la lettre du baron d'Eckstein à Montalembert : *Moines d'Occident* : t. II, p. 430, note (édit. in-12).

fallait s'ouvrir à de nouveaux moines infectés encore de l'esprit du siècle, à des Romains issus de populations définitivement avilies, à des barbares échappés de quelque horde lasse de pillages. Tous les vices du monde quitté rentraient aussitôt dans le cloître. La ferveur pure dans une communauté durait au plus vingt-cinq ou trente ans : à quelque époque du Moyen-Age que nous étudiions l'histoire monastique, nous constatons cette loi. Passé cette période, le monastère se relâche et les derniers moines fervents qu'il renferme le quittent et vont organiser ailleurs une nouvelle congrégation qui aura, elle aussi, ses vingt-cinq ans d'austérité et sa maison-fille. Le cénobitisme ne subsista si longtemps que grâce à ces perpétuels essais de régénération qui ranimaient périodiquement son énergie et étendaient sa domination en multipliant ses couvents.

Le monachisme occidental, comme celui de l'Orient, n'eut jamais d'âge d'or. La société monastique de la Gaule devait son origine et son renouvellement constant à des causes tellement profanes qu'elle ne put jamais offrir un caractère nettement religieux. Au cinquième siècle, elle apparaissait déjà aussi peu austère, aussi peu fervente qu'elle devait être dans les siècles suivants. A toute époque, elle vécut en parfaite

communauté de mœurs et d'esprit avec la société laïque qui l'entourait. Romaine tant que Rome subsista, franko-romaine quand les vainqueurs et les vaincus se disputaient encore le sol de la Gaule, féodale au moment où la féodalité s'établit, elle ne pouvait, participant ainsi aux destinées des laïques, faire monde à part au milieu d'eux. Grâce à l'autorité de la règle qui contraignait les monastères à conserver leur organisation primitive, la vie romaine se continua plus longtemps parmi les moines que chez les séculiers; mais cette vie romaine n'était point l'existence austère et sainte que les pères de l'Église avaient prétendu imposer aux chrétiens, c'était toujours la vie insouciante, calme, sensuelle des indifférents du vieux monde, des propriétaires de villas.

« Il y a six catégories de moines, disait au VI^e^ siècle Isidore de Séville : trois d'entre elles sont composées d'hommes respectables, mais les religieux qui constituent les trois autres sont méprisables à tous égards (1). » Autant dire que la majeure partie de la société monastique était formée d'hommes corrompus. En pouvait-il être autrement dans ce pêle-mêle de races rebelles aux lois, libres de tous liens sociaux, animées

(1) Isidore de Séville : *de officiis ecclesiasticis*, II, 16.

d'appétits brutaux et de passions de barbares?

Qu'ils fussent moines ou laïques, les hommes avaient à prendre également part aux luttes, aux perfidies, à toutes les spoliations et à toutes les violences que réclame des peuples primitifs la fondation d'une société. Les cloîtres fameux et les grandes villes, seuls débris subsistants du monde romain, conservaient encore dans cette fermentation sociale quelque reste de civilisation. Mais ces associations indécises étaient à peine stables dans le tourbillonnement des déshérités et des misérables qui, vêtus de la robe monacale ou de l'armure guerrière, s'agitaient autour d'elles.

Les Remoboths — on les appelait en Occident les *Sarabaïtes* — formaient plus que jamais la majeure partie du peuple religieux : oisifs, hypocrites, gourmands comme au temps de saint Jérôme ils se montraient, étant fils de barbares, plus vicieux encore que leurs frères du désert (1).

Les *Gyrovagues* (moines errants) étaient bien plus nombreux encore : ils pullulaient dans la décomposition du vieux monde. Ces vagabonds

(1) *Regula S. Benedicti* : prol. — Isidore de Séville : *de officiis ecclesiasticis*. II. 16. — S. Augustin : *de opere monachorum*. c. 28.

dédaignaient même les deux derniers éléments de sociabilité que gardaient les sarabaïtes : la cellule et l'association. Sans demeure, sans amis, ils erraient à travers le monde monastique, ne s'arrêtant dans les couvents que comme des voyageurs dans les hôtelleries pour se reposer et préparer de nouvelles courses. Ils ne vivaient que des aumônes qu'ils recueillaient en se faisant passer pour de vertueux cénobites obligés de voyager pour aller visiter leurs parents, ou de l'argent qu'ils gagnaient en vendant de fausses reliques dans les villes (1).

Les cénobites étaient les propriétaires, les heureux, les nobles du monachisme. Ils eurent dans la France mérovingienne le rôle qu'accapare toute haute classe dans la vie d'une société : ils participaient aux luttes politiques des chefs guerriers et des gouverneurs de provinces, administraient les cités, opprimaient les campagnes, vivaient du travail des serfs comme les barons.

Ces religieux étaient de véritables laïques malgré la robe grise qu'ils portaient et la piété qu'ils affichaient en toute occasion comme pour se ménager une raison d'être. Le couvent ouvert à

(1) *Regula S. Benedicti* : prol. — Isidore de Séville : *de off. eccl.* II. 16. — S. Augustin : *de op. monac.* c. 28.

tous, ainsi qu'une ville, n'avait nullement la solitude et le silence d'une retraite : les voyageurs s'y arrêtaient et l'abbé les faisait dîner à sa table (1) ; les comtes qu'y amenait l'administration de la province s'y installaient avec leurs hommes d'armes, leurs chiens et leurs concubines (2). L'abbé refusant de coucher, comme l'exigeait la règle, dans le dortoir de ses frères, avait sa maison particulière dans un coin de l'enceinte (3) ; il nourrissait des meutes et chassait ; si quelque guerre éclatait on le voyait, revêtant sa cotte de maille, mener ses hommes au combat (4). Les religieux faisaient volontiers le commerce avec les manants et s'absentaient sans cesse du cloître pour vaquer à leurs affaires (5) ; on les apercevait buvant dans les tavernes, mangeant joyeusement aux repas de noces, prenant part à toutes les réjouissances profanes (6). Les uns, mariés avant leur profession, refusaient de rompre avec

(1) *Regula S. Benedicti*. c. 53.

(2) Labbe : *Concilia* : t. IX, p. 528 (Concile de Troli).

(3) Labbe : *Concilia* : t. VII, p. 1060 (Conc. de Francfort 794).

(4) Labbe : *Concilia* : t. IV (Conc. d'Agde, Epaône, etc.). — tome VII, p. 1808 (Conc. de Vern. 844).

(5) Labbe : *Concilia* : t. IV, p. 1389 : t. V, p. 781, etc. (Conc. d'Agde, 506 ; d'Arles, 554 ; d'Aix-la-Chapelle. 816 ; de Vern, 844).

(6) Labbe : *Concilia* : t. VII, p. 1061 (C. de Francfort. 794).

leur femme, les autres prétendaient pouvoir se marier encore après avoir prononcé leurs vœux (1). Les relations qu'ils entretenaient avec les couvents de femmes ne les aidaient que trop souvent à supporter le célibat ; et cependant les conciles prenaient mille précautions pour prévenir tout scandale : défense aux religieux de fréquenter les vierges qui ne sont pas leurs parentes (2), défense de constituer des communautés de femmes à proximité des couvents d'hommes (3), défense de laisser subsister dans les monastères de femmes des coins sombres et des corridors obscurs qui permettent de pécher à la dérobée (4).

Il est souvent question de réformes dans l'histoire ecclésiastique. Parfois, en effet, des couvents, alarmés du discrédit que leur valaient leurs mœurs dissolues, cherchaient à se réhabiliter dans l'opinion en suppliant bruyamment quelque saint anachorète de venir ranimer leur piété. Mais malheur souvent aux réformateurs

(1) Grégoire-le-Grand : *Epist.* I, 42. Labbe : *Concilia :* t. V, p. 959 et 856 (Conc. d'Auxerre, 578 ; de Tours, 567).

(2) Labbe : *Concilia :* t. IV, p. 1581 (c. d'Epaône, 517).

(3) Labbe : *Concilia :* t. IV, p. 1388 (c. d'Agde, 506).

(4) Labbe : *Concilia :* t. VII, p. 1713 (c. d'Aix-la-Chapelle, 836).

qui prenaient au sérieux leurs instances. Les moines de Vicovaro décident saint Benoît à se charger de leur direction : à peine le saint s'est-il établi au milieu d'eux qu'ils essayent de s'en débarrasser en empoisonnant ses aliments (1). L'abbé africain *Cumquodeus* voit s'enfuir tous ses frères dès qu'il tente de les ramener à l'observance de leur règle (2). Les disciples de Lupicin se révoltent quand ce religieux, irrité de leur sensualité, jette pêle-mêle dans une même chaudière les poissons succulents et les herbes délicates qu'ils apprêtaient pour leur repas (3).

Faut-il parler des anachorètes? Ils avaient presque disparu de la société monastique : l'Église semblait les ignorer, les conciles ne s'occupaient plus d'eux. On en rencontrait encore quelques-uns dans les bois et dans les montagnes, mais c'étaient pour la plupart des fourbes ou des insensés méprisés par les moines, blâmés par les évêques (4), craints par les populations superstitieuses plutôt comme des sorciers que comme des saints. Un certain Hospitius, à Nice, s'était attaché à son rocher avec des chaînes de fer et,

(1) Grégoire-le-Grand : *Dialog.* II. 3.
(2) Grégoire-le-Grand : *Epist.* VII. 35.
(3) Grégoire de Tours : *Vitæ Patrum.* I. 3.
(4) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.* VIII. 15. — Conc. d'Orléans (511), c. 22.

raffinant l'humilité, ne se nourrissait en carême que de saintes racines qu'il envoyait recueillir dans les solitudes érémitiques de l'Égypte (1). A Trèves, un Wulfilaïch ne voulait vivre que sur une colonne malgré le froid qui lui faisait tomber les ongles (2). Éparque, reclus d'Angoulême, veillait si bien à se faire approvisionner de pain par ses fidèles qu'il passait sa vie entière sans avoir besoin d'en faire jamais cuire lui-même (3). Le breton Winoch préférait les offrandes de vin et s'enivrait si fréquemment qu'il finit par devenir fou furieux (4).

VIII

Telle fut l'histoire des dix premiers siècles du monachisme chrétien. Comme toute histoire humaine elle a, il est vrai, ses héros et ses sages, mais aussi sa démoralisation naturelle, ses brusques éruptions de passions mauvaises, son fonds inné de perversité. On y chercherait aussi vainc-

(1) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.* VI. 6.
(2) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.* VIII. 15.
(3) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.* VI. 8.
(4) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.* VIII. 34.

ment que dans les annales des nations un siècle de gloire pure et de vertu absolue.

Irons-nous plus loin ? Essaierons-nous de rechercher dans les derniers siècles du Moyen-Age, l'ère bienheureuse que nous n'avons pu découvrir dans les premiers temps du christianisme? Peine inutile ! L'Église elle-même nous dissuaderait de poursuivre cette enquête. L'abbé Fleury a écrit en commençant l'histoire religieuse du septième siècle : « Les beaux jours de l'Église sont passés ! » (1).

(1) Fleury : *Hist. eccles :* disc. sur le VII^e^ siècle.

LE CULTE CATHOLIQUE

La révolution religieuse qui s'accomplit sous les premiers Césars apparaît dans l'histoire comme la crise déterminante d'une vaste sélection. L'ensemble des croyances antiques se partage alors en deux systèmes religieux évoluant en sens inverses. L'un, composé des dogmes les moins contestés et des principes métaphysiques encore vivaces, prend le nom de Christianisme et se propage, en se développant, sur l'Europe entière. L'autre, recueillant toutes les superstitions surannées et tous les mythes discrédités, se réfugie dans les campagnes et, appelé paganisme (de *paganus*, paysan), reste longtemps encore la religion des classes ignorantes et s'éteint finalement dans la grande sorcellerie du moyen âge (1).

(1) Il importe, en effet, de considérer que le mot paganisme, qui n'apparaît que durant les premiers siècles chré-

Poursuivant son évolution, subissant les influences diverses des civilisations, des races, des milieux physiques au sein desquels il s'est établi, le christianisme, depuis lors, s'est modifié sans cesse. Tel qu'il est aujourd'hui, il diffère si profondément du vieux polythéisme latin que c'est à peine si l'on peut reconnaître encore qu'il en descend. Mais plaçons-nous à une époque intermédiaire, au treizième siècle, par exemple ; aussitôt nous saisissons la transition du passé au présent, nous voyons les dogmes et les rites, manifestement païens encore, commencer à prendre le caractère nouveau qu'ils offriront exclusivement dans la suite, nous pouvons suivre en ses moindres phases la formation du catholicisme moderne.

Ainsi devons-nous procéder pour étudier l'origine et la descendance du culte catholique. — Reportons-nous donc dans la vieille France du treizième siècle, mêlons-nous à ses dévots, à ses pèlerins et à ses prêtres, entrons dans ses églises, assistons aux fêtes et aux cérémonies de ses nobles et de ses manants.

tiens, ne servait alors à désigner que l'ensemble des croyances superstitieuses qui résultait de la désagrégation des vieux cultes ; jamais ce mot n'avait servi dans l'antiquité à dénommer les religions polythéistes auxquelles on l'attribua depuis par extension.

I

Le Temple

C'est aux endroits mêmes où se trouvaient jadis les sanctuaires gallo-romains que s'élèvent maintenant les cathédrales et les églises fameuses (1) : creusez le sol du chœur, vous mettrez à jour quelque débris d'autel païen (2). « Les chrétiens, écrivait Grégoire le Grand au sixième siècle, doivent éviter de démolir les temples profanes : qu'ils se bornent à les nettoyer de leurs idoles, à les asperger d'eau bénite, à les munir d'autel et à les doter de reliques... De cette façon, le peuple, voyant son temple toujours debout, abjurera ses erreurs et arrivera à connaître et à adorer le vrai Dieu dans les lieux mêmes où il avait l'habitude de venir honorer ses fausses divinités » (3). Ce prudent conseil a été fidèlement suivi : le temple païen a d'abord servi au nou-

(1) Voy. à ce sujet les monographies que nous citons plus loin dans notre étude sur *les cathédrales gothiques*.

(2) C'est ce qui est arrivé à N.-D. de Paris, N.-D. de Chartres, etc.

(3) Bède : *Hist. eccles. anglorum* I. 30.

veau culte, quand il s'est écroulé on a bâti l'église sur son emplacement et avec ses décombres (1) ; et sa disposition architecturale a été si scrupuleusement conservée que nos églises modernes gardent encore la forme des basiliques et des temples de l'ancienne Rome.

Quelle était la disposition intérieure de la basilique romaine ? — « Trois portes conduisaient dans le monument, dont la capacité intérieure était divisée, dans le sens de la longueur, en trois parties par une double rangée de colonnes supportant des arcades. La partie centrale était plus large et plus haute que les deux ailes ou bas-côtés. Quelques basiliques étaient munies de quatre rangées de colonnes, mais presque toutes offraient à l'intérieur deux ordres superposés. Les colonnes du premier étage supportaient le plafond de l'édifice et formaient une galerie supérieure dans tout le pourtour de l'édifice, excepté du côté de l'hémicycle. Les trois avenues parallèles ou nefs aboutissaient à une construction transversale, à un transsept, *transseptum*, élevé de quelques degrés au dessus de l'aire de la nef et défendu par un *pluteus* ou par

(1) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.* II. 19 ; Jacques : *l'Église de S. Jean de Lyon*. p. 12.

une balustrade. En face de l'allée centrale, et au delà du transsept, l'édifice s'arrondissait en hémicycle, formant supérieurement une tête de niche, c'est-à-dire offrant un renfoncement qu'on peut comparer à un quart de sphère » (1) — Une grande nef, longée de deux nefs latérales, surmontée d'un triforium, coupée par une galerie transversale et terminée par un chœur demi-circulaire ; telle est, telle restera invariablement l'église ; ses trois portes que les faiseurs de symbolique croient avoir été imaginées en l'honneur de la Trinité, existaient déjà sur la façade du monument romain, la croix que figurent, en se traversant, son transsept et sa grande nef, a été tracée par les idolâtres.

Les temples romains, lorsqu'ils n'étaient pas construits sur un plan presque semblable à celui des basiliques, prenaient généralement la forme circulaire , s'arrondissant à la façon d'une grosse tour, couronnée d'une large coupole, derrière un portique à fronton triangulaire qui abritait leur porte (2). Le christianisme a donné aussi cette forme à plusieurs de ses temples (3) ; nos moder-

(1) Batissier : *Hist. de l'Art Monumental :* p. 309.

(2) Batissier : *Hist de l'Art Monum.* p. 275.

(3) Citons, dans l'ancienne France : S. Bénigne, de Dijon ; S. Martin, de Tours ; S. Germain le Rond, à Paris ; etc.

nes églises à dôme la reproduisent encore.

L'aspect de l'église cependant n'est plus celui de l'antique basilique. Sur la bâtisse scrupuleusement maintenue dans sa conformation primitive, sur les colonnes restées aux mêmes places, sur les parois immuables du transsept, une ornementation nouvelle s'est développée, hérissant la crête des murs de clochetons et de dais, ouvrant de larges rosaces lumineuses aux extrémités des nefs, déroulant au long de toutes les corniches des guirlandes de fleurs et de feuillages, épaississant autour des chapiteaux mille végétations fantastiques. Est-ce le génie chrétien qui a conçu cet art nouveau? Lui ! si rude, si austère, si sombre, oh non pas ! C'est l'imagination impétueuse, intarissable, exaltée des races du Nord établies sur notre sol. Partout où l'art latin a dû s'acclimater il a subi des transformations semblables : il est devenu *l'art byzantin* à Constantinople, l'*art moscovite* en Russie, l'*art mauresque*, peut-être, en Espagne (1). Plus lente, mais non moins complète, a été sa métamorphose en France : s'altérant peu à peu chez les Gallo-Franks, il a fini par produire, au onzième siècle, l'*art roman ;* et l'art roman, à son tour, se désorganisant et s'émancipant durant

(1) Batissier : *Hist. de l'Art Monum.* p. 109.

l'anarchie féodale, a abouti à l'*art gothique*.

Sous le ciel sombre et pluvieux de la France septentrionale, les pompeuses processions des prêtres autour des temples n'étaient plus possibles ou, du moins, eussent été moins belles qu'à la lumière du beau ciel bleu de l'Italie : il fallut les célébrer dans les galeries intérieures où, à défaut du soleil, l'éclat des cierges pouvait les faire resplendir. Dès lors, les portiques extérieurs des édifices sacrés n'avaient plus de raison d'être : ils se rétrécirent progressivement et, vers le onzième siècle, ne figurèrent plus que par des arcades aveugles entaillées dans la muraille. Les nefs, trop étroites pour ces cérémonies intérieures, s'élargirent et s'élevèrent. L'acanthe et le lotus, inconnus et suspects aux fidèles nouveaux, disparurent des chapiteaux, étouffés par la végétation indigène des trèfles, des lierres et des vignes. Les triglyphes de la frise, les antéfixes de la corniche, conceptions harmonieuses d'un peuple savant, ne pouvaient plaire à ces barbares amoureux du fantasque et du grandiose : à leur place, les gargouilles et les dragons des mythes germains se tordirent.

Puis, ces Gallo-Franks, emportés par leur imagination exubérante, insatiablement altérés de merveilleux et d'inconnu, ne pouvaient que

prendre en pitié les sobres manifestations de l'art antique. Ils voulaient retrouver dans leurs monuments la réalisation de leurs rêves fougueux, et, dans leur lutte avec la pierre, tous les enthousiasmes et tous les triomphes de leurs luttes avec les hommes. Ils prolongèrent le déroulement des arceaux dans des profondeurs insondables, lancèrent les clochers vers le ciel, amincirent les flèches et les arcs-boutants comme pour défier les lois de l'équilibre (1). Chaque obstacle vaincu surexcitait leur hardiesse, chaque problème réalisé provoquait un rêve plus audacieux. Au XII^e^ siècle les clochers étaient bas encore, au XIV^e^ siècle la flèche d'Amiens aura 134 mètres, au XV^e^ siècle, celle de Strasbourg atteindra 142 mètres, au XVI^e^ siècle celle de Beauvais sera si haute qu'elle croulera.

L'église gothique n'est que le jaillissement en hauteur de l'église romane. Exhaussez brusquement le plein-cintre des fenêtres et des voûtes : il se rompt et s'aiguise en ogive. Surélevez la voûte : les colonnes, trop frêles désormais pour la soutenir, se groupent et forment le pilier fasciculé. Élargissez l'œil-de-bœuf du grand portail : aussi-

(1) Cf. Emeric-David : *Mémoire sur la dénomination et les règles de l'architecture gothique*.

tôt les contre-lobes de pierre qui retiennent ses vitraux, insuffisants à le remplir, se multiplient, s'enchevêtrent et font la rose rayonnante. Poussez au dessus du toit le sommet de la coupole : la flèche centrale jaillira.

Si maintenant, de ce XIIIe siècle où nous sommes, nous portons nos regards vers l'avenir, que voyons-nous ? — Que cette irruption du génie barbare dans l'esthétique traditionnelle ne durera guère que cinq cents ans (1000-1500). Que, vers la fin du XVe siècle, les peuples s'étant repris à s'engouer de la civilisation antique, ramèneront peu à peu l'architecture catholique à la forme primitive qu'elle avait empruntée aux païens. Et qu'en définitive une église, quelle que soit l'époque à laquelle elle a été construite, gardera toujours la disposition intérieure de la basilique, sera toujours tournée de l'occident à l'orient comme les temples des Romains et les allées couvertes des Celtes (1), offrira toujours l'image de la divinité à l'extrémité de sa grande nef comme le temple de Jupiter Capitolin (2).

(1) Vitruve : IV, 5. — Batissier : *Hist. de l'Art Monum.* p. 328.

(2) Rich : *dictionnaire des antiquités romaines.* v° *Capitolium.*

II

L'Intérieur de l'Eglise

Une solennité va être célébrée : l'autel se pare et s'illumine, les prêtres emplissent le chœur. Entrons dans l'église.

A travers les vapeurs de cet encens que les prêtres païens brûlaient déjà au pied des idoles, les cierges brûlent : ils resplendissent autour du tabernacle, constellent l'ombre des latéraux, embrasent la nef du haut des douze lustres. Tertullien, Arnobe, Grégoire de Nazianze, ont cependant déclaré profane et honteuse cette coutume d'allumer des flambeaux en plein jour (1) « Les idolâtres, s'écriait Lactance, allument des lumières devant la divinité comme si elle était dans les ténèbres. Peut-on croire qu'un homme qui offre des cierges et des flambeaux à l'auteur et au dispensateur de la lumière ait l'usage de la raison ? » (2). Vaines récriminations ! l'Église s'est approprié cette coutume païenne.

(1) Grancolas : *les anciennes liturgies :* t. II, p. 717.
(2) Lactance : *instit. divin.* VI, 2.

Des fleurs parent l'autel, des guirlandes de feuillages contournent les portiques et serpentent sur les murailles : ainsi les Romains ornaient leurs temples (1). Le voile de soie, qui tombe du *ciborium* devant le tabernacle, cachait jadis le sanctuaire du temple de Jérusalem et l'image des divinités latines aux regards profanes (2). Ce *jubé* qui défend l'accès du chœur s'étendait déjà devant les autels païens et s'appelait *pluteus* dans les basiliques (3). Ces mosaïques qui pavent le sol sont semblables à celles du temple de Jupiter Capitolin et s'enchevêtrent en labyrinthe comme dans le pavement des maisons romaines (4). Cette voûte est teintée d'azur et semée d'étoiles d'or comme le plafond du Parthenon et de la plupart des édifices religieux de la Grèce (5).

Dans l'ombre des bas-côtés les statues vénérées de la vierge et des saints se dressent. La lumière des cierges fait luire leur robe d'or, leur diadème, les bracelets de pierreries et les bijoux

(1) Juvénal : XII, v. 84. — Virgile : *géorg.* IV, v. 276, etc.

(2) *Exode:* XL, 3. 5. *Liv des Rois :* I, VI, 21; Rich. : *diction des antiquit. romaines.* v° *velum.*

(3) Rich. : *dict. des antiq. rom.* v° *pluteus.*

(4) Batissier : *Hist. de l'Art Monum.* p. 616. Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste :* lettre XXV.

(5) Batissier : *H. de l'Art Monum.* p. 183 et 599.

dont les fidèles se plaisent à les orner (1). Ainsi parée, trônait autrefois la Déesse Syrienne dont « les vêtements étaient tout d'or, de pierres infiniment précieuses, les unes blanches, les autres couleur d'eau, un grand nombre couleur de feu : sardoines-onyx, hyacinthes, émeraudes, que lui apportaient les Égyptiens, les Indiens, les Éthiopiens, les Mèdes » (2). — Et ces statues, elles-mêmes, que sont-elles ? D'anciennes idoles conservées ou reproduites par ces barbares incapables de tirer du marbre des types assez parfaits pour mériter l'adoration. La déesse Isis, soutenant dans ses bras l'enfant Orus et posant ses pieds sur le croissant de la lune, a été choisie pour représenter la Vierge ; Jonas fut figuré comme Hercule et Jason ; Jésus resta longtemps sous les traits d'Orphée ou sous l'apparence, commune à bien des divinités grecques, d'un berger portant une brebis sur ses épaules (3) ; Janus, « tenant une clef d'une

(1) « La Vierge (de Chartres) possède robe de brocart d'or, robe de brocart d'argent, velours, festons, dentelles. De plus affluèrent bijoux et diamants et une dame en a légué pour la valeur de 14000 francs. » S. Morin : *le prêtre et le sorcier : statistique hagiographique du département d'Eure-et-Loire*, p. 53.

(2) Lucien : *de dea Syria*.

(3) Bâtissier : *Hist. de l'Art Monum.* p. 356 et suiv.

main et un bâton de l'autre » (1), servit peut-être de modèle aux images de saint Pierre.

Les fidèles, ayant terminé leur oraison, s'approchent de la statue et la baisent dévotement : la Vierge du Pilier, à Chartres, a son piédestal creusé par les baisers incessants des dévots, comme le genou de l'Hercule que les païens adoraient en Sicile (2). — Un tronc est là, près du pilier, pour recevoir l'offrande des suppliants. Il y avait déjà de ces troncs dans le temple de Jérusalem : « Le sacrificateur Jéhojadah, rapporte le *livre des Rois*, prit un coffre et fit une ouverture à son couvercle et le mit auprès de l'autel, à main droite, à l'endroit par lequel on entrait dans la maison de l'Éternel, et les sacrificateurs qui gardaient les vaisseaux mettaient là tout l'argent qu'on apportait à la maison de l'Éternel » (3). Longtemps, — jusqu'au cinquième siècle, nous dit saint Augustin (4), — les chrétiens déposaient en outre sur les autels des fruits, du pain, du miel, des mets de toutes sortes, comme faisaient autrefois les idolâtres ; cet usage n'est pas encore absolument abandonné (5).

(1) Ovide : *Fast.* I, v. 99.
(2) Rouillard : *Parthénie :* part. I, p. 135.
(3) *Livre des Rois :* II, XII, 9.
(4) Augustin : *confess.* VI, 2.
(5) Aujourd'hui encore à Lucé, près de Chartres, les fem-

Mais l'office va commencer : les diacres et le clerc-portier font ranger les fidèles, sonnant une clochette comme autrefois les victimaires (1), puis, à l'instar du flamine romain criant : « que les langues se taisent » (2), commandent le silence. Le prêtre, agitant son goupillon, asperge les fidèles de cette eau bénite qui les a lavés du péché originel à leur baptême et dont, en entrant, ils viennent encore de se purifier en trempant leurs doigts dans le bénitier placé près du porche. « Les gentils, a dit Tertullien, ont coutume d'initier par une espèce de baptême leurs néophytes aux mystères de la déesse Isis ou du dieu Mithra· S'agit-il de faire des lustrations expiatoires, vous voyez leurs prêtres porter de l'eau de toutes parts : bourgades, maisons, temples, villes entières, tout est aspergé. Il est certain encore qu'aux jeux apollinaires et éleusiniens, ceux qui les célèbrent se font plonger dans l'eau, cérémonie qu'ils se croient obligés de pratiquer pour être régénérés et pour obtenir l'impunité de leurs crimes. » (3).

mes offrent des fromages à S. Pantaléon. S. Morin : *op. cit.* p. 105.

(1) Plaute : *Pseudolus :* act. I, sc. III, v. 112.

(2) Seneque : *de beata vita.* XXVI.

(3) Tertullien : *de baptismo.* V. — V. aussi Rich : *dict. m. des antiq. rom.* v° *aspersio.*

III

Les ministres du Culte

Considérons maintenant ces prêtres qui se pressent autour de l'autel.

Sur le plus haut degré, dans un resplendissement d'or et de lumière, les évêques se tiennent debout.

Les évêques, sont, à proprement parler, les seuls véritables prêtres du catholicisme. Les curés, institués au commencement du Moyen-Age, pour les suppléer dans les campagnes, ne furent jamais absolument prêtres puisque, bien qu'ils aient obtenu peu à peu le droit d'administrer les principaux sacrements, ils ne peuvent encore ni ordonner, ni confirmer (1). C'est donc dans l'épiscopat qu'il faut nous attendre à retrouver les principaux caractères des sacerdoces antiques.

Pendant les quatre premiers siècles, l'évêque fut élu directement par les fidèles et proclamé

(1) Cf. Sarpi : *Hist. du concile de Trente* (édit. franç. de Le Courayer) t. II, p. 325 et suiv.

par le pape (1). Ainsi, dans Rome, les flamines, prêtres spéciaux de chaque divinité, étaient nommés par le peuple et investis par le grand-pontife (2).

Les insignes de l'épiscopat sont la crosse et la mitre. La crosse est le *lituus* des augures (3) ; la mitre est la coiffure sacrée des Assyriens et des Perses (4).

Le cérémonial de l'ordination épiscopale est judaïque : « Moïse fit approcher Aaron et ses fils et les lava d'eau. Puis il mit sur Aaron la chemise et le ceignit de la ceinture, et le revêtit du rochet, et il mit sur lui l'éphod, et le ceignit par dessus de la ceinture ouvragée de l'éphod. Ensuite il mit sur lui le pectoral. Il lui mit aussi la tiare sur la tête... Enfin Moïse prit l'huile de l'onction et la versa sur la tête d'Aaron pour le consacrer. » (5).

Les évêques sont dispensés du service militaire ; toutefois, on voit encore fréquemment des prélats combattre, bardés de fer, au milieu des barons (6). C'est qu'en effet pour les pontifes ro-

(1) Cf. Guizot : *civil. en France*, leç. III.
(2) Dezobry : *Rome au sièc. d'August.*, let. XXXI.
(3) Rich : *dict. des antiq. rom.*, v° *Lituus.*
(4) Claude de Vert : *cérémonies de l'Église* : t. II, p. 312.
(5) *Lévitique*. VIII. — Cf. *Pontificale romanum* : f° 23 et seq.
(6) Au treizième siècle encore : l'évêque de Beauvais à Bouvines, l'évêque de Soissons à la croisade de 1248; etc.

mains, leurs prédécesseurs, l'exemption de la milice était accordée mais non imposée par les lois (1).

— Sur les deux côtés du chœur des groupes de prêtres, de diacres, de sous-diacres, s'étagent hiérarchiquement de l'autel au jubé.

Un clerc doit passer successivement par ces différentes dignités pour parvenir à l'épiscopat. L'obtention des divers *ordres mineurs et majeurs* est la préparation obligée au sacerdoce.

Quelles sont les conditions requises pour être admis à poursuivre cette lente élévation à la dignité suprême? — Justifier d'une naissance légitime dit l'Église : le *Deutéronome* l'avait déjà demandé. N'être ni aveugle, ni boiteux, ni lépreux, ni difforme veulent les conciles et les décrétales (2) : telles avaient été les prescriptions du judaïsme (3) et des cultes helléniques (4). Avoir toujours mené une vie irréprochable : le polythéisme grec avait cette exigence (5). Faire

(1) Dezobry : *Rome au s. d'Aug :* let. XXX.
(2) Labbe : *concil.*, t. X, p. 1509. — *Rer. francic. script.*, t. XI, p. 491. — *Decretal. Gregor.*, l. I, tit. VI, 18, 19, 20, etc.
(3) *Lévitique.* c. XXI,
(4) Platon : *de legibus*, l. VI.
(5) Platon : *de legibus*, l. VI.

100010

vœu de virginité : bien des religions anciennes imposaient ce vœu (1).

Le clerc doit avoir le menton ras et les cheveux courts. Cet usage était commun à la plupart des anciens clergés orientaux (2).

Le vêtement sacerdotal est la robe longue. Telle était la toge romaine : les prêtres chrétiens ont voulu la conserver, parmi les barbares en sayons, pour bénéficier du respect dont jouissaient les Romains (3).

Quelles étaient les fonctions des prêtres latins ? « Ils forment un collége chargé de juger les différends des particuliers, des magistrats et des ministres des dieux touchant les matières religieuses ; de faire des lois sur les cérémonies sacrées qui ne sont ni écrites ni passées en usage, jugeant de celles qui méritent d'être pratiquées et ensuite insérées parmi les lois. Numa les investit aussi du pouvoir d'inspecter tous les magistrats et toutes les dignités donnant droit d'exercer les fonctions du culte divin, et de veiller à ce qu'il ne se commît point de fautes contre les lois sacrées. Ils sont de plus obligés de donner des consultations au peuple sur les

(1) Jérôme, [illegible] *ad Ageruchiam.*
(2) *Nombres*: VIII, 7; Hérodote : lib. II, etc.
(3) Fleury : *Instit. au droit ecclesiast.*, part. I, c. 5.

cérémonies du culte des dieux et des génies, de publier, au commencement de chaque mois, l'époque juste des ides » (1). — Juger toutes les contestations relatives aux *cas d'Église* (hérésies, mariages, aumônes, testaments, sorcellerie, dîmes) (2), rechercher et punir les hérétiques, surveiller les clercs subalternes, légiférer sur le culte, assurer l'exacte pratique de la liturgie et des canons, déterminer chaque année la date de la Pâque par le comput : telles sont encore, au XIIIe siècle, les principales fonctions des clercs.

Rappelez-vous maintenant quel était le personnel d'un temple grec, « A la tête est le ministre du dieu, qualifié quelquefois du titre de grand-prêtre. Au dessous de lui sont le *néocore*, chargé de veiller à la décoration et à la propreté des lieux saints et de jeter l'eau lustrale sur ceux qui entrent dans le temple ; des *sacrificateurs* qui égorgent les victimes ; des *aruspices* qui en examinent les entrailles ; des *hérauts* qui règlent les cérémonies et congédient l'assemblée. On confie à des laïques des fonctions moins saintes et relatives au service du temple. Les uns sont chargés du soin de la fabrique et de la garde du tré-

(1) Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste* : lett. XXX.
(2) Beaumanoir : *Coutumes du Beauvoisis*, ch. XI.

sor ; d'autres assistent, comme témoins et inspecteurs aux sacrifices solennels » (1). Tous ces fonctionnaires sont encore là près de l'autel catholique. Le grand-prêtre s'appelle évêque ; le néocore est maintenant le *clerc-portier ;* les sacrificateurs et les aruspices, bien que les sacrifices n'aient pas été admis dans le culte chrétien, ont légué leurs fonctions secondaires aux *diacres* et aux *exorcistes ;* les hérauts sont remplacés par les *acolytes ;* les laïques qui administraient le temple se nomment *marguilliers* et doivent encore nettoyer le sanctuaire, garder le trésor et, à cet effet, dresser chaque soir leur lit près de l'autel (2).

Le pape lui-même, chef auguste et tout-puissant de ce clergé, est le successeur du prêtre suprême qui, à Rome, présidait à la corporation des prêtres païens (3). Il a hérité de son nom de Grand-Pontife (*pontifex maximus*) ; il s'est soumis

(1) Barthélemy : *Anacharsis,* ch. XXI. — Je prends ce texte parce qu'il m'offre un tableau complet, mais non sans en avoir soigneusement vérifié la teneur.

(2) Quentin : *Cartul de l'Yonne :* t. II, pièce CDLXXXIV. — Varin ; *Archiv. législ. de Reims :* t. I, p. 20.

(3) Pour sanctifier l'origine de la papauté le catholicisme a répandu que les papes étaient les successeurs de S. Pierre, premier évêque de Rome. Mais il est prouvé aujourd'hui que Pierre ne fut jamais évêque et n'alla jamais à Rome. Voy. Zeller : *la légende de S. Pierre.*

comme lui à l'obligation de résider dans Rome ; il a conservé pour costume sa robe blanche et rouge (1) ; il s'est couronné de la tiare, coiffure sacerdotale des Orientaux assez semblable du reste au *tutulus* de son prédécesseur (2). — Le grand-pontife païen était nommé à l'élection par les prêtres réunis en collége dans la maison pontificale (3). Cette assemblée prit le nom de *conclave* et subsista. — « Le chef du collége pontifical n'est justiciable d'aucun tribunal, sa personne est inviolable et toute recherche demeure interdite contre lui pour les actes de son ministère » (4). Pareilles prérogatives ont été attribuées au pape.

IV

Les Fêtes

Si vous savez à quelles époques de l'année le polythéisme latin célébrait ses fêtes, ne choisissez

(1) Dezobry : *Rome au s. d'Aug.*, lett. XXX.

(2) Grancolas : *les anciennes liturgies :* t. II, p. 128 ; Cl. de Vert : *Cérémonies de l'Église :* t. II, p. 342 ; Rich : *Dict. des antiq.* v° *Tutulus*.

(3) Dezobry : *Rome au s. d'Aug.*, lett. XXX.

(4) Dezobry : *Rome au s. d'Aug.*, let. XXX.

pas d'autres dates pour venir dans l'église contempler les grandes cérémonies du catholicisme. Chaque solennité païenne s'est christianisée et conserve encore quelques traits de sa physionomie primitive.

Au printemps, comme le soleil renaît et que l'année commence, voici la Pâque. Cette fête, on le sait, est d'origine judaïque; mais elle s'est compliquée dans le christianisme de la célébration des fêtes funéraires destinées à honorer l'anniversaire de la mort de Jésus. Ce fut précisément cette modification qui lui permit de s'assimiler les principaux rites des cérémonies analogues que les religions anciennes célébraient, elles aussi, au printemps. — Rome, la veille des ides d'avril, organisait, après un jeûne sévère, une grande procession en mémoire des angoisses de Cérès pleurant sa fille descendue aux enfers (1). Les Phrygiens fêtaient, du 22 au 27 mars, la mort d'Attis, le désespoir de sa mère la *Magna-Mater* lorsqu'elle le retrouva sous un sapin et l'ensevelit dans une caverne, puis la résurrection du jeune dieu : dans le temple, pendant ces cinq jours de deuil, le sapin symbolique était exposé, tout chargé de bandelettes, sur l'au-

(1) Preller : *les dieux de l'anc. Rome*, VI. 7.

tel (1). Les Grecs, à la même époque, se rendaient en foule dans leurs temples pour pleurer le trépas d'Adonis et chanter sa résurrection au pied du lit funèbre où les prêtres couchaient sa statue (2).

Le mois de mai est le *mois de Marie*. Deux déesses latines, Vénus et Flore, étaient fêtées en avril et en mai : quelques-unes des pratiques pieuses usitées dans leur culte ont persisté dans celui de la Vierge. Comme aux *vinales*, on voit pendant le mois de Marie, les jeunes filles parer l'autel avec la « menthe, les myrtes et les guirlandes où le jonc a fixé la rose » (3) ; comme aux *florales*, l'adoration a lieu le soir à la clarté des flambeaux (4).

En mai se célèbrent aussi les *Rogations*. Le clergé paré de ses vêtements sacerdotaux, sort de l'église et, marchant en procession par les champs et les prairies qui entourent le village, chante des hymnes et implore la bénédiction du ciel pour les biens de la terre. Ovide avait décrit jadis cette cérémonie : « Revenant à Rome, je rencontrai au milieu de la route une procession vê-

(1) Preller : *les dieux de l'anc. Rome*, XII, 3.
(2) Théocrite. Idylle XV.
(3) Ovide : *fast.* IV, v. 869.
(4) Ovide : *fast.* V, v. 360-368.

tue de blanc. Le flamine allait au bois sacré de l'antique Robigo, livrer aux flammes les entrailles d'un chien et celles d'une brebis... Ton flamine, ô Quirinus, prononça ces paroles : Apre déesse, ô Robigo, épargne les herbes de Cérès et laisse leur tige polie se balancer à la surface de la terre. Permets aux moissons de croître sous l'influence d'un ciel favorable jusqu'à ce qu'elles puissent tomber sous la faux!... » (1). — L'Église, pour donner aux Rogations une origine chrétienne, a raconté qu'elles avaient été instituées au cinquième siècle par Mamert, évêque de Vienne; mais en réalité ce prélat n'avait fait que les autoriser.

Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, les paysans accumulent un amas de bois et de paille sur la place du village, le prêtre le bénit et l'allume, et tous dansent en rond autour de la flamme (2). Coutume païenne! Saint Éloi, au septième siècle, disait à ses ouailles : « Avant tout, je vous en conjure, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens : que nul chrétien ne s'inquiète du jour ni de la lune pour commencer une entre-

(1) Ovide : *fast.* IV, v. 905-935.

(2) Aujourd'ui encore on allume de ces *feux de S. Jean* dans les villages. Cet usage se conserva à Paris jusqu'au XVII[e] siècle.

prise ; que nul, aux fêtes de saint Jean ou des autres saints ne célèbre les solstices par des rondes, des danses et des cantiques diaboliques » (1).

Novembre ramène la *fête des morts*. Chez les Grecs et les Romains, cette touchante cérémonie avait lieu au printemps ; les druides, au contraire, lui consacraient la nuit du 1er novembre (2). Le catholicisme, après l'avoir maintenue pendant plusieurs siècles en mars, finit par la reporter à la date que lui avaient assignée les Celtes. Elle conserve sa forme latine néanmoins : « Il y a aussi des honneurs pour les tombeaux, chantait Ovide, apaisez les mânes paternels et déposez de légers présents sur leurs cendres froides. Les mânes demandent peu : la piété tient lieu de la richesse des dons. Une tuile couverte de couronnes, des fruits répandus sur leur tombe, quelques grains de sel, du pain amolli dans un vin pur, ça et là quelques violettes : tout cela dans un vase ramassé au milieu de la rue : les morts n'en exigent pas davantage » (3).

(1) *Vita S. Eligii* : II, 15 : apud D'Achery : *Spicileg.*, t. II, p. 97 (in-f°).

(2) H. Martin : *Hist. de France*, t. I, p. 72.

(3) Ovide : *Fast.* II, v. 533-538.

L'hiver surtout a gardé ses fêtes d'autrefois. Les travaux des champs sont interrompus, le froid pousse la foule inoccupée dans les églises, le ciel sombre assombrit les âmes : il faut aux fidèles de ces solennités joyeuses et bruyantes que le paganisme seul peut leur fournir. Aux fêtes de Janus ils ont substitué la fête de la *Circoncision* (1). Le jour de l'*épiphanie*, ils s'attablent, après l'office, dans leurs demeures, tirent au sort pour nommer roi l'un d'entre eux, comme faisaient les Romains aux *saturnales*, et prennent ce sort au moyen de la fève dont se servaient les Athéniens pour élire leurs magistrats (2). Les saturnales antiques ne sont pas non plus abandonnées : elles se perpétuent dans les cérémonies jouées et dialoguées de la *Nativité*, dans la *fête des innocents*, dans l'*office des fous*, dans les réjouissances du carnaval. Au mardi gras, le *taureau de Bel* du druidisme est promené en grande pompe dans les rues. Les *lupercales*, fêtes purificatoires des Latins, qui avaient lieu pendant les calendes de février, sont devenues la *Purification* qui se célèbre le 2 du même mois (3).

(1) Beugnot : *H. de la destruct. du pagan.*, t. II, p. 256.
(2) Et. Pasquier : *Recherches de la France*, IV, 9.
(3) Beugnot : *H. de la destruct. du pagan.*, t. II, p. 265.

V

Les Pratiques pieuses

Sortons de l'église : il est encore dans la vie civile bien des cérémonies et bien des usages dont nous avons à déterminer l'origine.

Aux fiançailles, le jeune homme offre à la jeune fille un anneau que celle-ci passe à l'avant dernier doigt de sa main gauche, doigt qui, dit-on, correspond directement avec le cœur (1). Tel était l'usage latin (2).

— Pendant la cérémonie du mariage, l'épousée, comme à Rome (3), est vêtue de blanc et voilée. Comme à Rome, elle a le front ceint d'une couronne de fleurs (4). Une jeune fille, il est vrai, ne la précède plus, portant une coupe de vin et un gâteau de far (5) ; mais, en revanche, le prêtre l'attend au seuil de la maison conjugale et

(1) Chéruel : *Dict des institut. de la Fr.*, v° *Mariage.*
(2) Rich : *Dict. des antiq. rom.*, v° *Sponsa* ; Macrobe : *Saturn.*, VII, 13.
(3) Tertullien : *de virgin. veland.*, VII.
(4) Tertullien : *de corona.*, XIII.
(5) Preller : *les dieux de l'anc. Rome*, X. 3.

bénit la soupe au vin qu'elle doit manger avec l'époux (1).

Les funérailles se celèbrent encore comme dans l'ancienne Grèce : «... On mit sur sa tête couverte d'un voile une couronne de fleurs, dans ses mains un gâteau de farine et de miel pour apaiser Cerbère, et *dans sa bouche une pièce d'argent d'une ou ou deux oboles* qu'il faut payer à Caron (2). En cet état, *elle fut exposée pendant tout un jour dans le vestibule, entourée de cierges allumés. A la porte était un vase de cette eau lustrale destinée à purifier ceux qui ont touché un cadavre, les parents et les amis furent invités... On la plaça sur un chariot dans un cercueil de cyprès. Les hommes marchaient avant, les femmes après ;* quelques-uns la tête rasée, tous baissant les yeux, *vêtus de noir* » (3). Les chrétiens ont à peine modifié ce vieux cérémonial.

— Le roi est mort ! son corps embaumé, vêtu de la robe violette, paré, entouré de tous les insignes royaux et couché sur un lit de parade, est exposé pendant plusieurs jours aux regards du peuple dans une des salles du palais ; et les

(1) Michelet : *Origines du droit*, I, 2.

(2) Cet usage persiste encore aujourd'hui dans bien des villages.

(3) Barthélemy : *Anacharsis :* VIII (même observation que pour la précédente citation du même auteur).

crieurs des trépassés vont par les rues agitant leurs clochettes et clamant : *dites vos patenôtres pour le très-haut et très-excellent prince et venez en l'église Notre-Dame de Paris* (1). — Ainsi se préparaient les funérailles d'un patricien à Rome : « Mamurra fut revêtu d'une toge en pourpre ; on lui mit sur la tête une couronne de chêne qu'il avait gagnée à la guerre en sauvant un citoyen ; on le déposa sur un lit élevé, enrichi d'ivoire, couvert d'étoffes attaliques et décoré de faisceaux... Le corps resta exposé pendant sept jours, gardé par un serviteur qui se tenait auprès. Le huitième jour, dès l'aurore, des hérauts allèrent par les rues, places et carrefours de la ville, annoncer les funérailles dans la forme suivante : *Mamurra est décédé ; ceux auxquels il conviendrait de venir aux funérailles de ce quirite, il est temps.* » (2).

— La reine vient de mettre au monde un fils. Grand enthousiasme dans le populaire : des tables chargées de viandes et de vin sont aussitôt dressées dans les rues, des feux de joie s'allument sur les places, les bourgeois dansent en

(1) Religieux de S. Denis : *Hist.* : XLIII. 5; — Matthieu de Coucy : *Hist.* : a° 1461 ; — Monstrelet, I. 277.
(2) Dezobry : *Rome au s. d'Aug.*, let. LX.

chantant à la lueur des torches (1). Les chrétiens ne se souviennent plus que Tertullien avait blâmé les Latins qui fêtaient ainsi la naissance de leurs empereurs : « Grande preuve de zèle, s'écriait-il, que d'allumer des feux et de dresser des tables dans les rues, d'y faire de grands festins, de convertir la ville en une immense taverne, de tremper de vin la poussière des rues, de courir par bandes, comme des forcenés, au gré d'impudiques désirs. » (2).

— Un criminel poursuivi par les sergents s'est jeté dans une église : le voilà sauf, nul ne peut porter la main sur lui tant qu'il restera dans le lieu saint. Ce *droit d'asile* l'Église le tient des temples de la Grèce (3), de Rome (4) et de la Judée (5).

— Sur la place publique, la foule s'entasse au pied de la potence : une truie convaincue d'avoir dévoré un enfant va être mise à mort ; des sergents l'amènent garrotée, les juges lui lisent gravement sa condamnation, le bourreau la

(1) Rigord : *de gestis Philippi Augusti*, a° 1187 : Religieux de S. Denis : *Hist.*, XII, 6.
(2) Tertullien : *Apolog.*, XXXV.
(3) Thucydide : I, 134.
(4) Tacite : *Annal.*, IV, 14.
(5) *Deuteronome* : XIX.

pend l'. Ainsi faisaient autrefois les Juifs, observant ce précepte du *Pentateuque* : « Si un bœuf heurte de sa corne un homme ou une femme et que la personne en meure, le bœuf sera lapidé sans aucune rémission (2). »

— Les Grecs, les Romains, les Celtes, dédiaient les fontaines aux nymphes et à Vénus : une statuette de la divinité protectrice était pieusement installée sous l'arbre voisin, et, chaque soir, les paysans venaient allumer à ses pieds une petite lampe (3). Le catholicisme a substitué l'image de la Vierge à celles des déesses reniées et la source, toujours vénérée, est encore tenue pour sacrée et guérit, raconte-t-on, les malades qui viennent s'y baigner. Pareillement les croix de pierre ont remplacé les priapes antiques au bord des routes, et les petites vierges de plâtre, aux murs des carrefours, ont été posées dans les niches qui abritaient jadis les lares publics.

Arrêtons-nous. Nous pourrions montrer encore que les prêtres ne réclament la dîme qu'en vertu d'une vieille loi judaïque (4) ; que le repos du

(1) *Mém. de la société des antiquaires de Fr.*, 1re série, t. VIII, p. 411. En 1679 encore, sous Louis XIV, on pendait une jument à Aix.

(2) *Exode* : XXI, 28.

(3) Labbe : *Concilia* : t. IV. p. 1013, -Mamy : *les fées*. p. 18.

(4) *Exode* : XXI. 28.

septième jour était observé par les Juifs et presque par les Romains (1); que le *bénédicité* est la prière « *Dii propitii* » que les Latins adressaient aux pénates en se mettant à table (2); que l'excommunication, pratiquée semblablement par toutes les religions anciennes, frappait partout le coupable des mêmes peines et que, de plus, les formules imprécatoires du judaïsme (3) et du polythéisme hellénique (4) étaient déjà conçues dans le même esprit et presque dans les mêmes termes que celles du catholicisme (5). Mais en voilà assez, croyons-nous, pour constater l'origine antique des cultes modernes, — Rien ne se perd, rien ne se crée dans la nature. Les religions naissent des religions comme les peuples des peuples.

(1) *Exode* : XX, 10; Preller : *dieux de l'anc. Rome*, III, 2.
(2) Preller : *dieux de l'anc. Rome*, VII, 6.
(3) *Deutéronome* : XXVIII, 16-46.
(4) Eschine : *cont. Ctésiphon*.
(5) *Rerum francicarum scriptores* : t. X, p. 517.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'EUCHARISTIE

PREMIER SIÈCLE. — « Personne n'ignore que Notre-Seigneur n'institua le sacrement de son corps et de son sang qu'après la cène légale et qu'il ne le présenta aux apôtres qu'après avoir mangé l'agneau pascal ; il était juste que la figure précédât la réalité. Les premiers chrétiens suivirent cet exemple. Ils recevaient l'Eucharistie après avoir fait un repas ordinaire qu'on appelait *agape,* nom qu'on lui donnait, comme remarque Tertullien, parce que c'était un repas de charité auquel contribuaient principalement les riches et auquel les pauvres étaient invités » — Dom Chardon ; *Hist. des Sacrements*, t. II, p. 193. — V. aussi Paul : I. Corinth. XI, 20-34.

TROISIÈME ET QUATRIÈME SIÈCLE. — « Les *Artotyrites* sont ainsi appelés à cause de leur oblation :

ils consacrent en effet du pain et du fromage, disant que les premiers hommes faisaient leurs oblations avec les produits de la terre et des brebis » Saint Augustin : *liber de Hæresibus*, c. 28. —« Les *Cathaphrygiens* pratiquent le sacrement de l'Eucharistie d'une manière abominable : ils recueillent le sang d'un enfant d'un an, au moyen de petites piqûres qu'ils lui font par tout le corps et mêlant ce sang à de la farine en font le pain sacré : si l'enfant meurt, ils le tiennent pour un martyr, s'il survit ils en font un grand-prêtre. » Augustin, *id.*, c. 26. — « Les *Catharistes*... humectent de semence humaine l'Eucharistie qu'ils mangent. » Augustin, *id.*, c. 46. — Les *Aquaires* sont ainsi nommés parce qu'ils consacrent de l'eau pure dans le calice, » Augustin, *id.*, c. 64.

An. 254. — « L'eau ne doit pas être consacrée seule dans le calice... De même que le corps de Jésus n'est pas dans la farine seule, ni dans l'eau seule, mais bien dans le mélange de ces deux corps qui constituent le pain ; le sang du calice n'est ni dans l'eau, ni dans le vin, mais dans leur combinaison. » Pithœus : *corpus juris canonici*, t. I, p. 453.

281 — « Que tous les fidèles qui assistent aux solennités sacrées de l'Église entendent les paroles des apôtres et les évangiles ; ceux qui ne

participeront pas aux prières jusqu'à la fin de la messe et ne recevront pas la sainte communion; éveilleront les soupçons de l'Église et seront privés désormais de la communion » Pithœus : *corpus juris canonici*, t. I, p. 452.

325 — « Le saint synode apprend qu'en beaucoup de lieux et dans beaucoup de villes les diacres donnent l'Eucharistie aux prêtres. Aucun canon, aucune coutume ne les y autorise. Ceux qui n'ont pas le pouvoir de consacrer ne doivent pas donner le corps du Christ à ceux qui consacrent. » *Conc. de Nicée*, c. 18. Dans Labbe : *concilia*, t. II, p. 38.

380, — « Chacun reçoit le corps du Seigneur et dans chaque portion il est en entier ». Pithœus : *Corp. jur. can.*, t. I, p. 463.

397. — « Il convient que l'Eucharistie ne soit pas donnée aux cadavres. Le Seigneur, en effet, a dit : prends et mange ; or les cadavres ne peuvent ni prendre ni manger » *C. de Carthage*, c. 6 (1), — « Que personne ne célèbre le sacrement de l'autel s'il n'est à jeun, excepté cependant le jour anniversaire de la célébration de la Cène (Jeudi saint) » *C. de Carthags*, c. 29. — « Que rien autre chose ne soit consacré dans le sacre-

(1) Cet usage s'est cependant conservé durant la plus grande partie du Moyen-Age.

ment du corps et du sang de Jésus que ce qui a été désigné par le Seigneur, à savoir le pain et le vin mêlé d'eau » *C. de Carthage*, c. 24, dans Labbe, *Concilia*, p. 1168, 1170, 1171.

398. — Que le diacre, assistant le prêtre, ait le droit, s'il est nécessaire, de donner l'Eucharistie au peuple », *C. de Carthage*, c. 38. Labbe, t. II, p. 1203.

400. — « Celui qui ne mange pas l'hostie qu'il a reçue du prêtre, sera chassé comme sacrilège ». *C. de Tolède*, c. 14, Labbe, t. II, p. 1225. — « Que ceux qui entrent dans l'église et n'y communient jamais soient avertis que s'ils ne communient pas ils encourront une pénitence : cette pénitence cessera dès qu'ils auront communié, s'ils ne le font pas elle sera maintenue. » *C. de Tolède*, c. 13. Labbe, t. II, p. 1225.

... — « On tomberait encore dans la superstition du culte superflu si on voulait recevoir l'Eucharistie dans le creux de sa main droite croisée sur la main gauche parce que cela s'observait anciennement suivant le témoignage de S. Cyrille de Jérusalem, du concile du Dôme de Constantinople et de Jean de Damas ; si on voulait, au lieu de nappes que l'on tient devant soi en communiant, avoir de petites tables de bois bien nettes et bien frottées parce qu'on en usait

autrefois ainsi selon S. Jean Chrysostome et Baronius ; enfin si on voulait recevoir le S. Sacrement dans ses mains toutes nues, parce que dans l'ancienne Église les hommes le recevaient de cette manière, selon S. Augustin, ou dans ses mains couvertes d'un linge que le concile d'Auxerre, en 578, appelle un *Dominical* parce que les femmes avaient autrefois coutume de le recevoir de la sorte. » J. B. Thiers : *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. II, p. 280.

... — « Dans l'Église romaine tous les fidèles communiaient chacun à leur place : le célébrant leur donnait l'espèce du pain, le diacre celle du vin. » Chardon : *Hist. des sacrements*, t. II, p. 110. — « Il n'y a pas de doute qu'autrefois dans les églises d'Orient on ait communié debout. » *Id.*, t. II, p. 113. — S. Odon de Cluny enseigne dans ses conférences que les anciens pour marquer plus de respect envers le mystère ineffable de l'Eucharistie n'en approchaient qu'à pieds nus. » *Id.*, t. II, p. 115.

494. — « Nous apprenons que certains communiants, mangeant seulement l'espèce du corps divin, s'abstiennent de boire le sang du calice. Ceux-là doivent recevoir le sacrement en entier ou s'en abstenir complétement, car la division

d'un même mystère ne peut être tentée sans grand sacrilège. « Pithœus : *Corp. juris canonici*, t. I, p. 455 (décret du pape Gélase).

506. — « Les séculiers qui ne communieront pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ne seront pas considérés comme catholiques. » *C. d'Agde*, c. 18. Labbe, t. IV, p. 1386.

567. — Pour l'oraison et la communion, les laïques et les femmes, selon l'usage, entreront dans le saint des saints. » *C. de Tours*, c, 4. Labbe, t. V, 854.

585. — Que nul prêtre repu de nourriture ou gorgé de vin n'ait l'audace d'accomplir le sacrifice et de célébrer la messe aux jours ordinaires ou fériés. Il serait inconvenant en effet que l'aliment corporel précédât l'aliment spirituel. » *C. de Mâcon*, c. 6. Labbe, t. V, p. 982.

672. — « Tout homme, avant la sainte communion, doit s'abstenir trois, quatre ou huit jours de sa propre femme. Ceux qui ne communient pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ne seront pas tenus pour catholiques. » Pithœus : *Corp. jur. can.*. t. I, p. 455.

675. — « Nous apprenons que certains prêtres, animés d'une ambition schismatique contre les ordres divins et les institutions apostoliques, consacrent du lait au lieu de vin dans le divin

sacrificé d'autres, pour rendre la communion plus complète, donnent au peuple l'hostie trempée dans le vin; d'autres enfin ne consacrant pas de vin dans le calice communient le peuple avec du raisin... Or, lorsque dans le calice, l'eau est mêlée au vin, le peuple s'unit au Christ, les croyants à celui en qui ils croient; ce mélange de l'eau et du vin dans le divin calice forme une combinaison qui ne peut être divisée ; en effet, de la consécration du vin seul résulte le sang du Christ sans le peuple, de la consécration de l'eau seule résulte le peuple sans le Christ... Il ne sera plus permis à aucun prêtre de consacrer autre chose dans le sacrifice divin que ce qui a été désigné par les canons des anciens conciles, à savoir le pain et le vin mêlé d'eau. » *C. de Brague,* c. 2. Labbe, t. VI, p. 562.

681. — « Il nous est rapporté que certains prêtres ne prennent pas la sainte communion autant de fois qu'ils consacrent l'Eucharistie en un seul jour, mais, s'ils ont à sacrifier à Dieu plusieurs fois dans la journée, s'abstiennent de la communion à ces diverses oblations et ne communient seulement qu'au dernier sacrifice... Le prêtre, donc, qui, célébrant plusieurs sacrifices à l'autel divin, différera de communier à chacun d'eux, se verra éloigné pendant un an de

cette communion dont il se sera rendu indigne. « *C. de Tolède*, c. 5. Labbe. t. VI, p. 1250.

692. — « Comme nous avons appris qu'en Arménie les prêtres consacrent à l'autel du vin pur sans y mêler d'eau... nous désapprouvons entièrement cette hérésie. » *C. de Constantinople.* J. B. Thiers : *Traité des superst.*, t. II, p. 256.

693. — « On nous informe que dans diverses parties de l'Espagne, des prêtres soit par ignorance, soit dans le désir d'une innovation téméraire ne consacrent pas à la sainte table des pains purs et préparés avec soin, mais parfois, selon la nécessité ou la fantaisie de chacun des gâteaux ronds... Désireux de mettre un terme à cette audace ou à cette ignorance, nous avons décidé à l'unanimité de notre assemblée que nul pain ne doit être apporté à l'autel pour être soumis à la bénédiction du prêtre s'il n'est entier et pur, et préparé selon l'usage ; de plus, l'oblation ne doit pas être trop considérable, comme le veut la coutume ecclésiastique, afin que, s'il en reste, le surplus puisse être conservé sans profanation dans une boîte petite, et que si tout doit être consommé l'Eucharistie ne charge pas le ventre d'un poids insupportable et ne tourne pas en objet de digestion... Donc, qui-

conque refusera de se soumettre à notre décret, encourra la vengeance divine et sera privé de la communion pendant une année. « *C. de Tolède,* c. 6. Labbe, t. VI, p. 1340.

720. — « Quiconque par ébriété ou par intempérance vomit l'Eucharistie fera quarante jours de pénitence s'il est laïque ; clerc, moine, diacre, prêtre, il en fera soixante-dix jours ; évêque, quatre-vingt-dix. » Pithœus : *Corp. jur. can.*, t. I, p. 456.

813. — « Les prêtres sont avertis que, lorsqu'ils célèbrent la messe et font communier, ils ne doivent pas dispenser indistinctement le corps du Seigneur aux enfants et aux autres assistants. Si par hasard, en effet, l'un d'eux était coupable de grands péchés, la damnation lui serait pire que le remède. » — *C. de Tours,* c. 19. — « Que les laïques communient, pour le moins, trois fois l'an : si toutefois ils n'en sont pas empêchés par quelque grave faute. » *C. de Tours,* c. 50. Labbe, t. VII, p. 1271.

829. — « En beaucoup de provinces, des femmes, au mépris de la loi divine et de la constitution canonique, se mêlent outre mesure des choses de l'autel, manient effrontément les vases sacrés, présentent aux prêtres les vêtements sacerdotaux et, ce qui est plus grave, plus indé-

cent, plus inepte, offrent le corps et le sang du Seigneur aux fidèles... » *C. de Paris,* c. 45. Labbe, t. VII, p. 1626.

... — « On versait, comme nous avons dit, le vin dans un calice par un couloir, afin qu'il ne s'y mêlât pas d'ordures, à quoi on était exposé quand chacun apportait sa portion de vin à l'église. Cet usage de passer le vin s'est conservé à S. Denis en France. Les calices dans lesquels on les versait avaient ordinairement des anses, parce qu'ils étaient grands et pesants, et que par ce moyen on les portait et maniait plus aisément, quand il s'agissait de donner au peuple la communion du sang de Jésus-Christ. » Chardon : *Hist, des sacrem.*, t. II, p. 45,

1022. — « Le concile décrète en outre que le prêtre qui, durant les nuits d'été aura bu depuis le chant du coq, ne pourra célébrer la messe le jour suivant; il en sera de même en hiver, à moins que quelque nécessité ne l'oblige à boire. » — *C. de Saligonstadd,* c. 4. Labbe, t. IX, p. 845.

1095. — « Quiconque communie à l'autel doit prendre séparément le corps et le sang ; la nécessité ou la crainte de quelque méfait permettent seuls de les prendre tous deux à la fois. » *C. de Clermont,* c. 28. Labbe, t. X, p. 508.

1110. — « Les communiants doivent être munis d'une soucoupe afin que, si pendant la communion le corps du Seigneur venait à s'échapper de la main qui le présente ou de la bouche qui le mange, il ne puisse tomber que dans la soucoupe. Chaque fois que le prêtre distribuera le corps divin, il le trempera préalablement dans le sang du calice. » *Coutumes de Cluny,* dans d'Achery : *Spicilegium,* in-f°, t. I, p. 678.

1138.— « Nous décrétons que le corps du Christ ne doit pas être conservé plus de huit jours, et qu'il ne sera porté aux malades que par le prêtre, le diacre, ou en cas de nécessité pressante par toute autre personne, mais avec la plus grande vénération. » *C. de Londres,* c. 2. Labbe, t. X, p. 995..

1175. — « Nous défendons que le prêtre, comme pour rendre la communion plus complète, donne à quelqu'un l'hostie trempée dans le vin du calice. En effet nous ne lisons nulle part que le Christ ait donné du pain trempé à ses disciples, à moins que ce ne soit cette bouchée trempée qu'il donna à celui qui devait le trahir, pour le désigner. Or ce n'est pas là l'origine de ce sacrement. » *C. de Londres,* c. 16. — « Nous ordonnons que l'Eucharistie ne soit con-

sacrée que dans des calices d'or ou d'argent. » *Ibid.*, c. 17. Labbe, t. X, p. 1466.

1215. — « Tout fidèle de l'un et l'autre sexe, ayant atteint l'âge de discrétion, devra confesser fidèlement tous ses péchés à son propre prêtre au moins une fois l'an, accomplir rigoureusement la pénitence qui lui est imposée, et recevoir dévotement le sacrement de l'Eucharistie au moins à Pâques. Faute de quoi — à moins que pour quelque cause raisonnable son propre prêtre ne l'engage à s'abstenir — il sera chassé de l'Église durant sa vie et privé de la sépulture chrétienne après sa mort. » *C. de Latran*, c. 21. Labbe, t. XI, p. 172.

1229. — « Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, ayant atteint l'âge de discrétion, devra confesser trois fois l'an ses péchés à son propre prêtre, ou à d'autres prêtres s'il le préfère, accomplir rigoureusement la pénitence qui lui est imposée, et recevoir dévotement le sacrement de l'Eucharistie au moins trois fois pendant l'année : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Faute de quoi — à moins d'une dispense de son propre prêtre — il sera soupçonné d'hérésie. » *C. de Toulouse*, c. 13. Labbe, t. XI, p, 430.

1254. — « Quant à l'addition de l'eau froide, chaude ou tiède dans le sacrifice de l'autel, les

Grecs suivront comme ils voudront leur coutume, pourvu toutefois qu'ils admettent et professent que, la forme des canons étant observée, les autres coutumes pourront être également suivies. Mais ils ne doivent pas conserver pendant toute une année, sous prétexte d'être à même de faire communier les malades, l'Eucharistie qui est consacrée le Jeudi saint. Il leur sera permis cependant de conserver pendant quinze jours, mais pas plus longtemps, le corps du Christ : car une conservation plus longue pourrait altérer les espèces et les rendre impropres à la consommation. » Bulle d'Innocent IV. *Collectio Bullarum*, t. III, part. I, p. 340.

1415. — « Que nul prêtre, sous peine d'excommunication, ne fasse communier le peuple sous les deux espèces du pain et du vin. » *C. de Constance, sess. XIII*, Labbe, t. XII, p. 100. — V. aussi *C. de Bâle.* an 1437, *sess.* XXX. Labbe, t. XII, p. 600.

1562. — « Si quelqu'un dit que d'après le précepte de Dieu et pour la nécessité du salut, tous les fidèles doivent communier sous l'une et l'autre espèce de la sainte Eucharistie, qu'il soit anathème. » *C. de Trente, sess. XXI.* — « Si quelqu'un dit qu'il est nécessaire de donner la communion aux enfants qui n'ont pas encore atteint

l'âge de discrétion, qu'ils soit anathème. « *C. de Trente, sess. XXI.* Labbe, t. XIV. p. 847.

1595. — « La sainte Eucharistie, conservée pour l'usage des malades, doit être renouvelée tous les quinze jours. On abandonnera la coutume abusive de conserver les saintes espèces consacrées le Jeudi saint en les broyant, en les mettant dans l'huile sainte, en les faisant cuire à nouveau, ou en les faisant sécher. » Bulle de Clément VIII. *Collectio Bullarum,* t. V, part. II, p. 72.

1626. — « Quand une personne malade ne peut communier, le prêtre ne doit pas donner l'Eucharistie, à son intention, à une autre personne si pieuse et si bien disposée qu'elle paraisse. Il doit rapporter le sacrement à l'église. » *Rituel d'Angers*, cité par J. B. Thiers. *Traité des superst.*, t. II, p, 238.

1677. — « Lorsque le curé donnera la sainte Eucharistie au malade il ne la trempera pas dans du vin ou autre liqueur, sous quelque prétexte que ce soit. » *Rituel de Reims*, cité par J. B. Thiers, t. II, p. 230.

1687. — « Nos dévotes ne veulent pas se contenter de communier par une hostie : elles gagnent des confesseurs pour leur en donner deux ou trois. » J. B. Thiers, t. II, p. 245 (Thiers,

p. 289, cite à ce propos trois femmes qui communièrent un jour cinquante fois en une heure).

1697.— « Ce n'est point une superstition que de communier sous les deux espèces, puisque les prêtres en Orient et en Occident, le peuple même en Orient, les rois de France à leur sacre, le diacre et le sous-diacre qui servent aux messes solennelles de l'abbaye de S. Denis en France, et tous ceux qui servent à l'autel les dimanches et les fêtes dans le monastère de Cluny, y communient, et qu'en 1564, le pape Pie IV, à la sollicitation de l'empereur Ferdinand, permit à quelques évêques d'Allemagne de députer des prêtres pour administrer aux laïques la communion sous les deux espèces, espérant par là que les hérétiques se convertiraient plus facilement. » J. B. Thiers, t. II, p, 233.

1697. — « Dans l'ancienne Église, en Occident comme en Orient, on communiait autrefois les enfants aussitôt après qu'ils avaient été baptisés... Les Grecs font encore aujourd'hui la même chose, aussi bien que les Cophtes, les Abyssins, les Arméniens et les Maronites. » J. B. Thiers, t. II, p. 273.

REMARQUES.

Si l'Eglise catholique n'a pas, comme les autres

Églises chrétiennes, modifié le vieux dogme de la présence réelle, elle a du moins entièrement transformé la primitive pratique de la communion.

Les premiers chrétiens prenaient l'Eucharistie à table pendant l'agape. Depuis le quatrième siècle ils ont dû la recevoir dans l'église et à jeun.

Les fidèles ont communié successivement debout, puis assis, puis à genoux ; pieds nus, puis chaussés; prenant eux-même l'hostie, puis la recevant du prêtre.

L'Eucharistie a été donnée indistinctement aux enfants, aux morts, aux animaux mêmes (1). L'Église ne l'accorde plus qu'aux fidèles ayant atteint l'âge de discrétion.

Combien doit-on communier de fois en une année? Chaque fois qu'on assiste à la messe, répond la primitive Église ; à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, décrètent successivement plusieurs conciles; à Pâques seulement, dit le concile de 1215; à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, réitère le concile de 1229; au moins à Pâques, veulent ensuite les *commandements de l'Église*. Aujourd'hui un fidèle peut se dispenser,

(1) V. J. Thiers : *Traité des Superst.*; t. II, psssim.

toute sa vie, de communier sans être rejeté de l'Église ni privé de la sépulture chrétienne.

Faut-il communier sous les deux espèces? Qui ne le fait pas, dit le pape Gélase en 494, commet un sacrilége. Qui le fait, décrètent les conciles du quinzième siècle, est anathème.

Chaque siècle pratiquait la communion à sa guise, suivant ses goûts et ses rêveries théologiques. De temps en temps les conciles, prenant connaissance des innovations qui s'étaient produites, approuvaient les plus raisonnables et déclaraient superstitieuses et hérétiques celles qui leur paraissaient ridicules ou dangereuses. Ainsi s'est constitué progressivement le rituel que l'Église observe aujourd'hui dans l'administration du sacrement de l'Eucharistie.

L'AN MIL [1]

« Quand les mille ans seront accomplis, Satan sera délié de sa prison, et il en sortira pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre... Alors je vis un grand trône blanc et quelqu'un assis dessus, devant qui le ciel et la terre s'évanouirent. Je vis aussi des morts, grands et petits, qui se tenaient debout devant Dieu; et les livres furent ouverts, et on ouvrit un autre livre qui est le livre de vie, et les morts furent

(1) Quand cette étude parut dans la *Revue politique et littéraire* du 30 mars 1878, la *Revue Historique* m'apprit que le même sujet avait déjà été traité, au même point de vue, par Dom Plaine dans la *Revue des Questions Historiques* de janvier 1873. Je pris connaissance de ce travail et le trouvai si décisif que j'eus longtemps l'idée de ne pas reproduire le mien. Je me décide cependant à l'insérer ici : d'abord parce qu'il contient bon nombre de faits et de considérations qui ont échappé au savant bénédictin ; ensuite parce que la légende persiste si obstinément qu'il est utile de l'attaquer encore.

jugés selon leurs œuvres, suivant ce qui était écrit dans les livres. Et la mer rendit les morts qui étaient en elle ; la mort et le sépulcre rendirent aussi leurs morts (1). »

Depuis dix siècles, ces terribles paroles de l'*Apocalypse* retentissaient comme un glas dans la chrétienté. Voici l'An mil enfin ! plus de répit ! plus d'espoir ! Un sinistre apaisement se fait soudain sur la terre désolée ; les ennemis fraternisent, les méchants s'adoucissent, les grands s'humilient. Tous prient, tous se pardonnent entre eux, tous veulent mourir en s'aimant. Les seigneurs, impatients de s'assurer l'accès du ciel où nul riche ne doit entrer, prodiguent les aumônes, déposent sur les autels des actes de donation commençant par les mots : *Puisque la fin du monde approche... je lègue mes biens à telle église.* Les clercs négligent de réparer les chapelles délabrées auxquelles les dévots vont bientôt manquer ; les paysans cessent de cultiver la terre. Et quand le dernier jour du dernier an se lève, tous les fidèles se réfugient éperdus dans les églises, pour attendre en prière l'heure fatale où la terre, tressaillant

(1) *Apocalypse*, c. 20. — Voy. aussi Paul. *Epist. Thessalon.* I, c. 5 ; II. c. 2 ; *Luc*, c. 21.

au fracas des sept trompettes des archanges, doit s'entr'ouvrir pour vomir ses morts au ciel noir et glacé !

Tel est le récit que nous lisons dans toutes nos histoires de France modernes. La panique de l'An mil est un des événements les plus célèbres de nos annales : on nous l'a contée dès notre enfance ; les plus ignorants en savent les moindres détails ; elle a inspiré à nos littérateurs des drames et des poëmes (1). Nos plus scrupuleux historiens eux-mêmes l'admettent de confiance, croyant oiseux de rechercher les preuves d'un fait aussi généralement accepté.

Si cependant nous étions moins crédules?... Si l'idée nous venait d'interroger les hommes du XIe siècle sur ces scènes mémorables dont ils ont dû être les témoins?... Essayons.

I

On ne se hasarde point à douter ainsi sans de sérieux motifs : pourquoi, direz-vous, mettre en question l'authenticité d'un événement si

(1) Peut-être n'a-t-on pas oublié le poëme, remarquable à certains égards, d'Eugène Mordret : *L'An mil (Revue contemporaine*, 31 mai 1854).

croyable, si connu, si indiscuté? — Pour trois raisons :

1° Une terreur, si fondées qu'en soient les causes, ne saurait être universelle. Dans quelque milieu qu'elle se produise, il se trouvera toujours des incrédules, des sceptiques qui nargueront les peureux. Les plus épouvantés eux-mêmes ne s'abandonneront pas absolument au désespoir : l'homme, en face du péril, exagère plutôt les chances de salut qui lui restent.

2° Il faut, pour affoler un peuple — surtout un peuple si enclin à l'hérésie, — quelque chose de plus clair et de plus positif qu'un texte apocalyptique.

3° Il est invraisemblable que les chrétiens aient été unanimes à s'effrayer de la millième année, quand les Pères de l'Église eux-mêmes n'avaient pu s'entendre sur la fixation de la date probable du Jugement dernier. Selon saint Paul, le Christ surprendra les hommes à l'improviste, *lorsqu'ils s'y attendront le moins et comme un voleur de nuit* (1). Pour Lactance, c'est pendant le VI^e^ siècle que le monde doit finir (2). D'après saint Augustin, l'expression *mille ans* dont s'est servi

(1) Paul, *Ep. Thessalon.*, I, 5.
(2) Lactance, *Instit. divin.*, VII, 25.

saint Jean signifie, non pas une période précise de dix siècles, mais un nombre indéfini d'années et peut-être même la totalité des temps ; elle a le même sens que dans ce verset du psaume : « Il s'est souvenu de la promesse qu'il a faite pour *mille* générations (1). »

II

Nous renoncerons volontiers à nos doutes si le moindre témoignage d'un homme du XI^e^ siècle nous autorise à ajouter foi au récit de nos historiens modernes. Ouvrons donc tous les livres qui ont été écrits de 950 à 1050, les chroniques et les cartulaires, les recueils de bulles et les poëmes. Lisons-les, étudions-les, scrutons-les ligne à ligne. Eh bien ! nous n'y pouvons découvrir une seule phrase, un seul mot sur la fameuse consternation des chrétiens.

Rien dans les chroniques ! Elles continuent, aussi paisiblement que par le passé, à relater leurs éternelles batailles, leurs disputes de moines, leurs disettes et leurs épidémies ; la plupart

(1) Augustin, *De civit. Dei*. XX, 7.

ne trouvent même pas dans le cours de l'année fatale un seul incident à signaler (1).

Rien dans le recueil des *Actes des conciles !* De 950 à 1001, les prélats ne s'assemblent guère que pour débattre des questions de discipline ecclésiastique. Le concile de Rome, en 998, s'emploie à frapper de diverses condamnations canoniques des hérétiques et des pécheurs (2). Le concile tenu à Poitiers, en 999, statue exclusivement sur les punitions qu'il convient d'infliger aux clercs coupables (3). Pas une parole n'y est prononcée qui trahisse quelque inquiétude d'une catastrophe prochaine. C'eût été le cas, cependant, de déclarer le monde en danger et d'organiser la pénitence.

Rien dans la collection des *Bulles pontificales !* Les neuf bulles de Grégoire V (996-999) et les sept bulles de Sylvestre II (999-1003) ont pour objet de dispenser des privilèges et de confirmer des donations (4).

(1) La chronique de Saint Pantaléon, par exemple, met à la date *Mille* cette simple mention : « Anno Domini millesimo Dominus Evergerus Coloniensis archiepiscopus obiit. » Eccard, *Corpus historicum medii ævi*, t. I, p. 897.

(2) Labbe. *Concilia*, t. IX, p. 772.

(3) Labbe, *Concilia*, t. IX, p. 780.

(4) *Collectio Bullarum*. t. I.

Rien dans les poëmes! Rien dans les polyptyques! Rien dans les chartriers!

III

Les peuples de l'antiquité, ignorant la plupart des lois physiques, tremblaient dès que se manifestait un phénomène météorologique dont les causes leur étaient inconnues. Une comète, un tremblement de terre, une grêle de pierres soulevées au loin et précipitées par la tempête, les frappaient d'épouvante. Si telle loi naturelle a fléchi, pensaient-ils, les autres lois qui concourent à maintenir l'équilibre de l'univers peuvent faillir aussi une à une. Les historiens grecs et romains ont souvent décrit ces paniques, qui précipitaient les foules dans les temples et prolongaient pendant des semaines entières les cérémonies expiatoires.

La fréquence de ces présages sinistres amena de bonne heure les philosophes à penser que le monde, lentement désorganisé, finirait par retomber dans son chaos originel. Les Égyptiens croyaient ce cataclysme inévitable, les Étrusques prétendaient en avoir deviné la date, les poëtes

latins le prédisaient souvent (1). Les chrétiens puisèrent cette croyance dans les systèmes religieux du paganisme : admise par les évangélistes et les apôtres, elle fit immédiatement partie de la doctrine nouvelle.

Une conception métaphysique ne pénètre jamais profondément dans les esprits; le populaire, généralement insouciant et positif, ne s'en persuade que si quelque fait sensible paraît en accuser l'évidence. Les anciens avaient souvent parlé de la fin du monde; en réalité, ils ne s'en étaient jamais alarmés. Pour que cette pensée pût les faire frémir, il fallait que quelque malheur extraordinaire les eût préalablement découragés (2).

Il en fut de même dans le monde chrétien. L'idée du Jugement dernier, prêchée dans toutes les chaires, était familière aux fidèles: nul ne s'en préoccupait cependant. Aux heures prospères on l'oubliait. Les pestes, les famines, les guerres

(1) Voy. Lucain, *Pharsal.* VII. v. 812; Ovide, *Métam.*, I. v. 256, etc. — Cette croyance a d'ailleurs été commune à presque tous les peuples : Voy. Girard de Rialle : *Mythologie comparée*, t. I, p. 119.

(2) « Prodigia insuper terrebant diversis auctoribus vulgata... et plura allia, rudibus sæculis etiam in pace observata, quæ nunc tantum in metu audiuntur. » Tacite. *Hist.* I, 86.

désastreuses, les météores imprévus pouvaient seuls la rendre un instant effrayante; quelque dévot se la rappelait alors, la publiait, et brusquement elle se propageait dans la multitude en démence. Impuissante à provoquer d'elle-même le moindre effoi, elle bénéficiait de l'épouvante que causaient les grandes calamités. C'est ainsi qu'on la vit se répandre au Ier siècle, sous Néron, — au IVe siècle, lors des invasions barbares, — au IXe et au Xe siècle, quand les Normands se ruèrent sur les côtes de la France, — au XIe siècle, durant les grandes famines, — au XVe siècle, pendant l'invasion des Anglais. La grande époque des craintes superstitieuses fut, non pas la fin du Xe siècle, comme on le prétend, mais le commencement du XVe siècle, le sombre règne de Charles VI (1).

Évidemment, si quelque calamité était survenue en l'An mil, les chrétiens, plus que jamais, se seraient souvenus de la prophétie de saint Jean. Mais, par un hasard heureux, la millième année fut relativement paisible. A peine quatre ou cinq prodiges furent-ils constatés : une commotion de la terre, un dragon lumineux dans le

(1) Voy. le *Journal d'un bourgeois de Paris* et la *Chronique* de Juvenal des Ursins.

ciel, deux armées de feu combattant dans les nuées, une comète, un flambeau fulgurant dans l'air (1). Telle était alors la quiétude des esprits, qu'on remarqua à peine ces prodiges; aucun des historiens qui les mentionnent ne note que les fidèles y virent des symptômes de l'agonie du monde. Deux abbés seuls, dans un coin de la France, pensèrent à célébrer une procession pour conjurer, selon l'usage, l'influence pernicieuse de la comète (2). Un commencement d'apaisement s'était produit en effet dans les esprits aux approches de l'An mil. Les raisons en étaient purement politiques. L'avènement d'une dynastie nouvelle semblait promettre un avenir meilleur; la France, ne voyant plus venir au loin d'invasion, commençait à se croire en sécurité; les populations, mêlées jusqu'alors les unes aux autres par les tourmentes de l'insurrection féodale, cherchaient désormais à s'organiser une vie sociale dans l'enceinte de leurs provinces, où les avait rejetées asservies la noblesse triomphante. Aussi quelques tentatives de renaissance — bientôt paralysées, hélas! — se manifestent

(1) *Rerum francicarum scriptores*, t. X, p. 28, 197, 205, 217, 271, 282, 290, 299, 319. 365.

(2) *Rer. franc. scrip.*, t. X, p. 365

sous les règnes d'Hugues Capet et de Robert : les Ordres monastiques essayent de se réformer (1); l'art religieux prend, vers 1003, un essor subit et le royaume se couvre d'églises (2); des hérésies éclatent; Gerbert étudie les sciences; Vilgard apprend par cœur les poëtes latins.

Abbon, abbé de Fleury, écrivait en 998 :

« Relativement à la fin du monde, j'ai, durant mon enfance, entendu prêcher devant le peuple, dans une église de Paris, que, aussitôt la millième année écoulée, l'Antéchrist surgirait et le jugement universel aurait lieu ensuite. Invoquant les Évangiles, l'*Apocalypse* et le *livre de Daniel*, je me suis élevé de toute ma force contre cette opinion. L'abbé Richard, de bienheureuse mémoire, ayant reçu à ce sujet des lettres de Lorraine, m'ordonna d'y répondre : le bruit, en effet, s'était répandu presque partout que le monde devait infailliblement finir dans l'année dont l'Annonciation arriverait le vendredi saint (3). »

Ce passage suffit à prouver que les appréhensions qu'avaient pu exciter les grandes guerres civiles des derniers Karolingiens s'étaient cal-

(1) *Rer. franc. scrip.*, t. X, p. 172, 29, 336, 377, etc.
(2) R. Glaber : *Hist.*, III, 4.
(3) *Rer. francic. scrip.*, t. X, p. 332.

mées à la fin du x^e^ siècle. Abbon y signale la propagation des préjugés relatifs à l'An mil comme un fait déjà antérieur: ils semblaient donc abandonnés en 998; il est obligé de remonter au temps de sa première jeunesse *(adolescentulus)* pour se souvenir d'avoir entendu un sermon sur le Jugement dernier: les prêtres, par conséquent, ne s'étaient nullement employés, pendant le x^e^ siècle, à provoquer l'effroi des fidèles; Abbon a réfuté théologiquement l'opinion que le monde touchait à sa fin; donc, la doctrine des millénaires n'était pas unanimement acceptée. Enfin, si l'Antéchrist devait apparaître quand l'Annonciation tomberait un vendredi saint, les chrétiens n'avaient plus rien à redouter de la millième année : cette coïncidence s'était produite en 992 (1).

Faut-il d'autres textes pour nous convaincre de la tranquillité morale qui régna durant cette période vouée par saint Jean à la consternation? Nos vieux auteurs nous en fourniront encore.

En 998, le concile de Rome est si assuré de l'avenir, qu'il inflige au roi Robert une pénitence de *sept années* (2).

(1) Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. XII, p. 312.
(2) Labbe : *Concilia*, t. IX, p. 772.

Une pluie de sang tombe sur la terre : Robert songe si peu aux menaces de l'*Apocalypse*, qu'il écrit à Fulbert de Chartres pour lui demander l'explication de ce phénomène. Et Fulbert, exempt lui aussi de l'anxiété que nous croyons commune à tous les hommes de son temps, répond paisiblement au roi par une longue lettre dans laquelle, après avoir énuméré tous les prodiges analogues observés par les anciens, il expose que de telles merveilles, quoique susceptibles de diverses interprétations mystiques, ne présagent aucun accident funeste (1)

IV

Ouvrons une de nos Histoires de France : au milieu des savantes pages, noires de notes, la page qui contient le récit des angoisses de l'An mil apparaît — véritable page de roman — dans une marge blanche, vierge de tout renvoi. Voilà donc un fait invraisemblable, facile à contester, qui depuis des siècles a pu se perpétuer dans l'histoire, échappant aux soupçons et aux recherches des érudits. Deux historiens seuls, Robert-

(1) *Bibliotheca maxima veterum patrum*, t. XVIII.

son et Michelet, se sont efforcés d'arracher aux vieux documents quelques lambeaux de phrases propres à corroborer l'opinion traditionnelle.

Robertson a pu réunir quatre textes (1) :

1° La *Chronique* de Guillaume Godeau, qui, après avoir raconté l'émotion que causèrent la prise de Jérusalem et la grande famine de 1010, ajoute : « En beaucoup de lieux sur la terre le bruit courut alors, jetant dans le cœur de beaucoup d'hommes la crainte et l'abattement, que la fin du monde approchait : les plus sages, tournés au dessein du salut, s'étudièrent plus attentivement à corriger leur vie (2)... » — A quoi bon cette citation puisqu'elle se rapporte à l'an 1010 ?

2° Les paroles d'Abbon que nous avons déjà rapportées et qui nous ont servi à contredire la version que cherche à établir Robertson.

3° et 4° La *Chronique* allemande de Saint-Pantaléon et une autre *Chronique,* également allemande, intitulée *Annalista Saxo*. Ces deux citations n'en font en réalité qu'une seule, car la seconde chronique reproduit textuellement le récit de la première. « Au temps où Henri IV régnait à Rome et Alexis à Constantinople, les

(1) Robertson, *A view of the progress of Society in Europe.*

(2) *Rer. francic. script.*, t. X, p. 262.

hommes, selon ce que l'Évangile avait prédit, s'attaquèrent les uns les autres, familles contre familles, nations contre nations; de grands tremblements de terre se produisirent en tous lieux; les pestes, les famines, les présages, les signes funestes dans le ciel se multiplièrent. Et comme dans toutes les nations la trompette évangélique annonçait l'arrivée du juste Juge, la chrétienté observait partout des signes prophétiques (1). » — Citation superflue! l'effroi qu'elle constate se produisit en 1095, lors de la grande croisade.

Michelet, à son tour, produit cinq témoignages (2).

1° Ce passage d'un des canons du concile tenu à Troli en 909 (quatre-vingt-onze ans avant l'An mil!) : « A nous donc qui sommes évêques, la mission pastorale est un fardeau lourd et insupportable quand vient l'instant de rendre compte des affaires qui nous ont été confiées et du bénéfice que nous en avons tiré; il approche dans sa majesté terrible, ce jour où tous les pasteurs comparaîtront avec leurs troupeaux devant le pasteur éternel, présentant les bénéfices réalisés

(1) Eccard : *Corpus linstor. Medii ævi*, t. I, p. 276 et 909.
(2) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. II ; append. 42 (édit. 1872).

sur leurs brebis, les gains de leurs trafics, les profits de leurs moissons. Et qu'alléguerons-nous prêtres appelés?.. etc.(1) » — Rien n'indique que cette prosopopée ait été inspirée par l'effroi de l'An mil. De pareilles allusions à l'imminence du Jugement sont fréquentes dans la littérature ecclésiastique : on les rencontrera souvent dans les homélies des moines du XIIIe siècle, dans les sermons de Vincent Ferrier, dans les harangues des prédicateurs de la Ligue, dans Massillon, dans Bossuet. Le chant du *Dies iræ* les renouvelle chaque jour en nos églises.

2° La *Chronique de Trithème*, à l'année 960. « ... Devant cette assemblée de princes comparut un certain prêtre du nom de Bernhard, ermite des marches de la Thuringe, homme très-versé dans la science des Écritures et vénéré comme un saint par le vulgaire. Abusé de ses propres illusions ou inspiré par l'Esprit, il disait que le jour était proche où le monde allait être consumé, selon que Dieu le lui avait souvent révélé... Les uns le considérèrent comme un prophète divin ; mais les autres, le tenant pour un imposteur ou pour un fou, éclatèrent de rire (2)» — Si cette

(1) Labbe : *Concilia*. t. IX, p. 523.
(2) Trithème : *Annal. Hirsaug*, a° 960.

anecdote est authentique, elle apprend tout au plus que l'ermite Bernhard fut un de ces rêveurs que condamnait Abbon. Ces mots : « les autres, le tenant pour un imposteur ou pour un fou, éclatèrent de rire », nous prouveraient même une fois de plus que les hommes du xe siècle ne s'inquiétaient aucunement des visions de Saint Jean. Quant à moi, je récuse ce témoignage : une chronique élaborée sous Louis XII n'a pas qualité pour établir des faits si anciens.

3° L'inévitable texte d'Abbon.

4° La phrase de Guillaume Godeau dont s'était déjà prévalu Robertson.

5° La chronique de Raoul Glaber, qui fait suivre de ces paroles le récit de la terrible peste de 1033 : « On croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments qui jusqu'alors avaient gouverné le monde étaient retombés dans un éternel chaos, et l'on craignait la fin du genre humain (1). » — 1033! Cette citation porte à faux comme les précédentes.

Ainsi, malgré leur sagacité, leur science, leurs investigations laborieuses, ces deux érudits n'ont pu réussir à découvrir une seule phrase qui justifiât pleinement leur narration.

(1) R. Glaber : *Hist.*, IV. 1

Un seul fait résulte de cet ensemble de textes : c'est que, chaque fois que la guerre ou la famine venait — comme en 1010, en 1033, en 1095 — jeter la consternation dans le peuple, l'idée de la fin du monde reprenait faveur un instant. Nous n'avions pas besoin de tant de citations pour nous l'apprendre : il en fut toujours ainsi chez les Grecs, chez les Romains, chez les peuples modernes eux-mêmes. Encore ces effarements durent-ils être bien insignifiants, puisque, parmi les trente ou quarante chroniqueurs du XI^e^ siècle, il ne s'en est guère trouvé qu'un seul pour s'apercevoir de chacun d'eux : Godeau est l'unique annaliste qui ait observé la terreur de 1010 ; nul autre que Glaber n'a vu les chrétiens trembler en 1033; aucun des historiens des croisades n'a constaté le désespoir de 1095 que signale le religieux de Saint-Pantaléon. Et même beaucoup d'érudits refuseront de prendre à la lettre les brillantes tirades de ces moines ; peut-être ont-ils voulu risquer une hyperbole dans le goût de celle de Virgile :

Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem (1).

(1) Virgile : *Georg.*, I, v. 468.

V

Nous sommes donc autorisés à considérer l'épisode de l'An mil comme une légende ; dès lors nous devons rejeter comme faux tous les faits secondaires, tous les incidents que la tradition y rattache. Les péripéties de ce drame imaginaire ne peuvent dériver d'aucune donnée certaine.

Que racontent nos historiens modernes ?

« Les hommes mirent le glaive dans le fourreau, tremblants eux-mêmes sous le glaive de Dieu. Ce n'était plus la peine de se battre ni de faire la guerre pour cette terre maudite qu'on allait quitter. De vengeance, on n'en avait plus besoin ; chacun voyait bien que son ennemi, comme lui-même, avait peu à vivre (1)» — Une simple lecture des chroniques suffit à infirmer ces assertions. De 980 à 1000, les hommes se battent, s'exterminent, se trahissent, pillent, incendient, ravagent les campagnes avec autant de fureur que par le passé (2).

« La piété croissait avec la crainte (3)» — Affir-

(1) Michelet, *Hist. de Fr.*. l. IV, c. I.

(2) Voy. *Rer. francic. script.*, t. X, *passim*; *Chroniques de Richer*, etc.

(3) Duruy, *Hist. de Fr.*, t. I, p. 207.

mation inexacte. Les barons continuent à saccager les églises et les couvents (1). Les évêques fulminent sans cesse l'anathème contre les déprédateurs des biens ecclésiastiques (2). Le roi Robert brave l'excommunication. Des hérésies nouvelles surgissent précisément durant la millième année (3). Au reste, ces hommes du Moyen-Age étaient si insouciants et si légers, que le désespoir eût plutôt surexcité en eux la sensualité et le cynisme que la dévotion. Glaber, décrivant la terreur que suscita la grande peste de 1033, ajoute : « Ce qu'il y avait de plus prodigieux au milieu de ces maux, c'est qu'on rencontrait rarement des hommes se résignant, comme ils le devaient, à subir cette vengeance secrète de la divinité avec un cœur humble et contrit et cherchant à mériter le secours du Seigneur en élevant vers lui leurs mains et leurs prières. On vit donc s'accomplir alors cette prophétie d'Isaïe : *Le peuple n'est pas retourné vers celui qui le frappait* (4). »

« Les plus nobles temples allaient en décadence

(1) *Rer. francic. script.*, t. X, p. 412, 424, 517, 518, 519, etc.

(2) Baronius, *Annal. Eccles.*, t. XVI, p. 298; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LVII.

(3) R. Glaber : *Hist.*, II, 11, 12.

(4) R. Glaber : IV, 4.

sans que personne eût le courage d'y porter la main, croyant que la saison en fût passée (1)» — Bien au contraire, les annales ecclésiastiques citent de nouveaux couvents créés dans les dernières années du x^e^ siècle, des églises commencées, achevées et dédiées (2). La cathédrale de Beauvais fut entreprise en 991 (3).

« Plusieurs chartes, écrites vers la fin du x^e^ siècle, commencent ainsi : *Puisque la fin du monde approche* (4)... » — Un certain nombre d'actes semblables subsistent, en effet, dans nos vieux chartriers : on ne saurait toutefois prétendre qu'ils ont été rédigés ainsi en prévision de l'An mil. Les uns datent des années 945, 948, 965 : les seigneurs n'étaient pas hommes à s'humilier si longtemps d'avance; d'autres ont été dressés en 1001, 1002; le danger était alors passé (5). Au reste, les barons obéissaient plutôt à l'usage qu'à leur piété en écrivant en tête de leurs parche-

(1) J. Le Vasseur : *Annal. de l'Égl. de Noyon*, p. 131.

(2) Mabillon : *Annal. Ord. S. Benedicti*, t. IV; Fleury : *Hist. ecclés.*, l. LVII; Baronius : *Annal. ecclés.*, t. XVI.

(3) Gilbert : *Notice sur la cath. de Beauvais*. D. Plaine, bien plus complet ici, nomme encore diverses cathédrales construites à cette époque et compte, d'après Mas-Latrie, que 112 monastères avaient été réparés ou bâtis de 950 à 1000.

(4) Robertson : A view of the progress of society : note 13.

(5) Vaissette : *Hist. du Languedoc*, t. II, preuves, p. 86, 89, 90, 117, 157, 158.

mins : *Puisque la fin du monde approche;* cette locution, en effet, faisait partie d'une formule très-ancienne, usitée déjà sous les Mérovingiens et recueillie dès le VII^e^ siècle par Marculfe dans son *Formulaire* (1). Les chartes ainsi conçues sont d'ailleurs très-rares : le roi Robert, si pieux, si pénétré des passions mystiques de son temps, n'employa jamais cette formule et rendit tous ses diplômes « au nom de Dieu » ou « au nom de la sainte Trinité » (2). Observons enfin qu'il ne paraît pas que les nobles aient souscrit plus d'actes de donation au X^e^ siècle qu'à toute autre époque (3).

VI

Toute légende a son histoire. Une croyance ne peut même être tenue sûrement pour légendaire que si l'on est parvenu à déterminer, en dégageant ses transformations successives, l'instant où elle est née dans l'imagination populaire. Appliquons-nous donc à suivre de siècle en siècle la lente élaboration de la légende de l'An mil.

(1) Marculfe : *Formulæ*, II, 3 ; voy. aussi *Formulæ Sirmondicæ*, I.

(2) *Rer. francic. script.*, t. X, p. 557 et suiv.

(3) Cf. Brecquigny : *Table des chartes et diplômes*, t. I.

L'idée première de cette fiction appartient-elle aux derniers siècles du moyen âge? J'en doute, mais je n'oserais le nier. Les grandes compilations historiques antérieures à la Renaissance — les *Chroniques de saint Denis*, les *Annales* d'Albéric de Trois-Fontaines, le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, le *Compendium* de Robert Gaguin — l'ignorent. Mais les fables circulent longtemps dans les traditions avant de parvenir aux oreilles des savants : qui sait si, le soir, au coin du feu, les serfs n'ont pas forgé mille contes sur l'alerte irréfléchie de leurs pères?

Si j'avais sous les yeux le manuscrit original de la chronique d'Hirsauge, compilée à la fin du xv^e^ siècle par l'abbé Trithème, j'y lirais peut-être cette phrase : « Une comète terrible apparut en cette année, et consterna les hommes; depuis plusieurs années, en effet, beaucoup de personnes avaient la folle opinion que le monde devait finir en l'An mil du Seigneur (1)» J'affirmerais alors que le germe de la légende existait déjà dans l'histoire à l'époque de la Renaissance. Malheureusement, cette phrase ne se trouve pas dans les premières éditions des œuvres de Trithème : elle apparaît pour la première fois dans

(1) Trithème : *Annal. Hirsaug.* a^o^ 1000.

la grande édition de 1690. Or, la légende étant déjà constituée à cette époque, j'aurais peur d'être dupe de quelque interpolation complaisante.

Ce qui est certain, c'est qu'aucun des grands historiens du XVI^e^ siècle ne semble avoir eu connaissance de la panique de l'An mil. Paul-Émile, Nicole Gilles, Belleforest, Du Tillet, Papirius Masson, Nicolas Vignier, Jean de Serres, Du Haillan (1), sont entièrement muets sur cet évènement si célèbre aujourd'hui. Pourtant ces historiens étaient de vrais savants. On peut leur contester l'intuition et la clairvoyance, mais on ne saurait mettre en doute leur érudition.

Au XVII^e^ siècle enfin, la légende naît ou tout au moins s'accrédite brusquement. Baronius qui publie le onzième volume de ses *Annales ecclésiastiques* en 1605, l'établit d'après la texte d'Abbon et semble encore en ignorer tous les détails. Des archéologues, incapables d'expliquer sans elle le grand mouvement d'art religieux du XI^e^ siècle, la mentionnent ensuite, mais la font dériver surtout

(1) On trouve, à la vérité, cette phrase dans du Haillan : « Il régnoit alors une telle peste en France et en Allemagne, qu'il sembloit que Dieu offensé voulut avancer la fin de tous les humains. » *(H. de Fr.*, t. I, p. 294). En tout cas elle se rapporte non à l'an 1000, mais à l'an 1006 ou 1010.

du texte de Glaber. « En l'an 1003, avait dit ce vieux chroniqueur, les basiliques sacrées furent réédifiées de fond en comble dans presque tout l'Univers, surtout dans l'Italie et dans les Gaules (1) »; en 1033, comme nous l'avons déjà vu, il avait écrit :« L'on croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments étaient retombés dans l'éternel chaos et l'on craignait la fin du genre humain ». Lu à la légère, le chapitre qui contient cette seconde phrase peut sembler se rapporter à la millième année. Les archéologues, commettant cette erreur, trouvent aussitôt leur théorie : si les églises se sont élevées si nombreuses en l'an 1003 c'est que les chrétiens rivalisaient d'ardeur pour glorifier le dieu qui les avait épargnés. Le Vasseur, en 1633, peut ainsi donner la cause de l'édification de Notre-Dame de Noyon : « Sera noté qu'un faux bruit s'était épars par toute la chrétienté qu'en la première année après mille, l'homme de péché, le fils de perdition, c'est-à-dire l'Antéchrist, devait apparaître au monde : cette fausseté ayant été promulguée par toutes les Gaules, prêchée à Paris, semée par l'univers, tenue pour article de foi des consciences simples et timorées, chacun ne songeait qu'à

(1) R. Glaber, III, 4.

bien mourir et à se disposer à soutenir courageusement les assauts de cet ennemi du ciel. Tout autre soin de bâtir, rebâtir, acquérir, pour soi, pour l'Église, d'enrichir, d'enjoliver la maison de Dieu, s'étant converti en une frayeur de calamités, de persécutions, de mort imminente, toute manufacture d'œuvre mortelle allait en ruine, les plus nobles temples en décadence, etc. (1)»

Sauval, mort en 1670, adopte à son tour ces considérations dans sa notice sur la construction de Notre-Dame de Paris (2)

Ces faits, bien qu'admis sans conteste, séjournent longtemps dans l'archéologie avant de pouvoir s'insinuer dans l'histoire de France. Scipion Dupleix, Mézeray, Du Verdier ne les mentionnent pas. Les historiens de la première moitié du XVIII^e^ siècle, le Père Daniel, Legendre, Velly, Vaissette, Calmet, l'abbé Fleury, Voltaire, ne les trouvant pas dans les vieilles chroniques, refusent encore de les accueillir. Cependant Mabillon semble y faire allusion dans ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoit,* publiées en 1707 (3) ; les bénédictins qui rédigent, en 1742, le sixième volu-

(1) J. Le Vasseur : *Annal. de l'Egl. de Noyon,* p. 131.
(2) Sauval : *Antiq. de Paris,* t. I, p. 295.
(3) Mabillen : *Ann. Ord. S. Bened.,* t. IV, p. 136.

me de l'*Histoire littéraire de la France* les recueillent avec soin et les développent aussi prolixement que l'avait fait Baronius (1).

En 1769 enfin, Robertson fait paraître son *Histoire de Charles-Quint*, en tête de laquelle se trouve le célèbre *Tableau des progrès de la société en Europe*. C'est grâce à cet opuscule, sans aucun doute, que la légende de l'An mil prend crédit. Elle s'y présente, acceptée enfin franchement, doctement exposée, justifiée de savantes citations. Aux preuves déjà invoquées le méticuleux historien adjoint pour la première fois la mention des actes de donation commençant par les mots : *Puisque la fin du monde approche* (2). Le livre de Robertson, lu, traduit, vanté par les érudits, devient très-populaire au commencement de notre siècle ; nos historiens, en l'étudiant, sont frappés de cet épisode qu'il semblait si irréfutablement établir ; ils l'accueillent de confiance, s'en persuadent, s'empressent de le raconter à leur tour ; et les faits qui le constituaient, coordonnés, exagérés, amplifiés, donnent bientôt lieu

(1) *Hist. litt.*, t. VI. p. 11.

(2) Vaissette avait déjà rapporté ces actes *(Hist. du Languedoc*, t. II, preuves), Voltaire les avait cités *(Dict. philosophique*, art. *Fin du monde)*. Ni l'un ni l'autre cependant n'avait commis l'erreur de les rattacher à la légende de l'An mil.

à l'émouvant récit que nous savons par cœur.

VII.

Souvent, en poursuivant ces longues recherches, la crainte d'avoir laissé échapper quelque texte probant m'a troublé. Qui oserait se vanter d'avoir lu tous les livres que nous a légués le xi^e^ siècle? Peut-être un savant va-t-il me montrer dans les pages poussiéreuses d'une chronique dédaignée ou sur le parchemin jauni d'une vieille charte quelque phrase qui témoigne en faveur des faits que j'ai cru devoir contester. — Mais peu m'importe en définitive : j'ai vu se dresser contre la légende de l'An mil assez d'arguments décisifs pour ne point avoir à m'inquiéter de deux ou trois lignes échappées à la plume de quelque moine ignorant.

Soyons prudents ! défions-nous de nos préventions quand nous tentons de reconstituer l'histoire des siècles reculés ! — Songeons qu'il sera bien facile aux historiens des temps à venir de nous accuser d'avoir été imbus, nous aussi, de ces folles terreurs que nous avons prêtées à nos pères. Ils trouveront dans nos journaux religieux assez de relations de miracles pour prouver

notre foi, notre mysticisme et nos anxiétés. Ils citeront ces lignes écrites par un de nos évêques, M. de Ségur, dans un livre qui pourra passer plus tard pour très-populaire, puisqu'il en est aujourd'hui à sa vingt-unième édition et qu'il a été traduit en toutes les langues : « Un certain nombre de catholiques, parmi lesquels plusieurs évêques et docteurs fort éminents en science et en sainteté, ont la conviction profonde que nous approchons des derniers temps du monde, et que la grande révolte qui brise depuis trois siècles toutes les traditions et les institutions chrétiennes, aboutira au règne de l'Antéchrist (1). » Et quand ils voudront prétendre que la crainte de la catastrophe apocalyptique nous obsédait sans cesse, ils feront remarquer que le Jugement dernier fut un des thèmes favoris de nos poëtes : V. Hugo a chanté l'*Antéchrist* et *la Trompette du Jugement*; Lamartine a composé l'*Hymne de l'ange après la destruction de la terre;* Leconte de Lisle a paraphrasé le *Solvet sæclum;* Alfred de Musset lui-même a rimé un *Dies iræ.* — La légende de l'An mil a fait fortune avec moins de preuves.

(1) De Ségur : *la Révolution*, c. XXV.

LA PIÉTÉ DU MOYEN-AGE

« Multa senem circumveniunt incommoda...
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, castigator censorque minorum. » (1)

Les peuples, eux aussi, aiment, en vieillissant, à vanter leur passé. Avec quel amour nous avons célébré et chanté le Moyen-Age ! C'était *le bon vieux temps,* disions-nous, et les érudits ont eu grand peine à nous convaincre de sa misère et de sa servitude. Maintenant encore il reste pour nous l'ère de la foi ardente et sereine, des touchantes légendes, des enthousiasmes indomptables et des douces extases. Notre pensée ne peut se reporter vers lui sans entrevoir des foules agenouillées, des cathédrales resplendissantes de clartés, des armées de croisés roulant à travers les plaines.

Quel plaisir nous aurions à l'écouter redire ses

(1) Horace : *Ars poet.*, v. 169 et seq.

rêves poétiques pour nous pénétrer des émotions de ces âmes naïvement confiantes et revivre un instant sous ce ciel lumineux d'apparitions d'anges. Hélas! à peine avons-nous entr'ouvert ses chroniques qu'un monde tout différent se révèle à nous : les cloîtres retentissent de cliquetis d'armes et d'aboiements de meutes, les églises pillées croulent sous les haches des brigands, des évêques chevauchent sanglants dans les mêlées, mille bûchers fument, un perpétuel grondement d'anathèmes retentit. Quel siècle devons-nous particulièrement étudier pour surprendre seulement un instant de piété pure?... Le quinzième siècle? mais voici le livre de Clémangis *De corrupto ecclesiæ statu* qui le déclare pervers et impie!... L'époque de S. Louis? Guillaume de S. Amour et l'évêque Eudes Rigaud ont trop flétri ses moines débauchés et ses prêtres indignes! Remonterons-nous plus avant dans le passé? Peine inutile! Les chroniques nous apprendraient que nous nous égarons dans une société de barbares. Nous voici parvenus au v^e^ siècle et le prêtre Salvien nous arrête : « L'Église elle-même, s'écrie-t-il, qui en toutes choses devrait être agréable à Dieu, qu'est-elle, sinon un sujet de colère pour Dieu. A l'exception d'un petit nombre d'hommes qui fuient le

mal, la chrétienté est-elle autre chose qu'une sentine de vices. Que trouvez-vous en effet chez elle si ce n'est des ivrognes, des goinfres, des adultères, des fornicateurs, des voleurs, des coureurs de tavernes, des homicides et, ce qui est pis, possédés sans trêve de tous ces vices » (1).

Faudrait-il donc attribuer à des causes toutes sociales l'existence de cette multitude de clercs qui domine et dirige la vieille France? Nous serions-nous trompés quand nous avons cru que la religiosité seule a pu inspirer ces cathédrales, ces croisades, ces cérémonies magnifiques, ces longs pélerinages, ces prières, ces actes de donation ? Une impartiale enquête nous l'apprendra. Le Moyen-Age est divisé par le x^e^ siècle en deux périodes distinctes : durant la première, l'Église conquiert la suprématie et le vieux monde achève de mourir ; pendant la seconde, l'Église règne et le monde moderne

(1) Salvien : *de gubern. Dei,* lib. III. « Ipsa ecclesia, quæ in omnibus debet placatrix Dei, quid est aliud quam exacerbatrix Dei? aut præter paucissimos quosdam, qui mala fugiunt, quid est alius pene omnis cœtus christianorum quam sentina vitiorum. Quarum enim quemque invenies in Ecclesia non aut ebriosum, aut helluonem, aut adulterum, aut fornicatorem : aut raptorem, aut ganeonem, aut latronem, aut homicidum, et quod his omnibus pejus est, prope hæc cuncta sine fine. »

commence à vivre; étudions-les l'une et l'autre.

I

Du cinquième au dixième Siècle

La France des Mérovingiens n'est pas encore chrétienne, voilà le grand fait qui nous frappe lorsque nous parcourons les *actes des conciles* et les *vies des saints*. Sous les Karolingiens mêmes le christianisme n'est pas encore définitivement victorieux : le paganisme persiste, attire les paysans à ses cérémonies, et possède des superstitions si chères aux hommes du peuple que l'Église est obligée de se les approprier pour lui enlever ses fidèles.

Une prédication, si active et si fructueuse qu'elle soit, ne peut métamorphoser brusquement en saints des barbares, éteindre instantanément les instincts sensuels et violents d'une race grossière, convaincre immédiatement par le raisonnement des esprits impropres encore aux discussions métaphysiques, anéantir toute habitude héréditaire, interrompre toute tradition. De plus, il est physiologiquement impossible qu'un peuple abandonne spontanément la religion que,

pour satisfaire à toutes ses aspirations et à tous ses besoins moraux, il s'est élaboré lui-même : le temps seul peut, en modifiant son esprit, l'amener à adopter d'autres croyances. Aussi la conversion d'une société est-elle d'ordinaire une opération toute politique : les prédicateurs de la doctrine nouvelle, profitant de quelque événement critique, offrent, au prix d'une abjuration, leur alliance aux classes gouvernantes : puis, maîtres ainsi du pouvoir, ils achèvent de détruire par les lois, par la force, par toutes les ressources que l'autorité leur procure, la religion que le reste de la population s'obstine à conserver. Ainsi fut christianisée la Gaule. Racontez dans tous ses détails le baptême de Clovis et de ses trois mille leudes, considérez-le si vous voulez comme le fait capital de l'établissement du christianisme en France. Mais ne vous croyez pas quittes pour cela du paganisme et ne renoncez pas à poursuivre son histoire. Il vivra plusieurs siècles encore malgré les moines qui briseront ses idoles et les rois qui le proscriront.

L'évangélisation de la Gaule avait été lente et pénible. Les païens, quoi qu'en ait dit l'Église, n'éprouvaient ni admiration ni enthousiasme pour la doctrine nouvelle que les moines leur enseignaient. Ils restaient opiniâtrement fidèles

à leurs dieux et défendaient avec fanatisme leurs idoles. S. Martin (IVe siècle) veut renverser un temple : « La tourbe des gentils tombe sur lui et le repousse non sans violences (1) »; dans le pays des Eduens « comme il s'avançait pour détruire un sanctuaire la foule furieuse des paysans païens s'y jeta pour le défendre (2) ». Ste Radegonde, femme de Clotaire Ier (VIe siècle) donne l'ordre à ses gardes d'incendier un autel rustique qu'elle rencontre sur sa route. « Une foule de Franks, à cette nouvelle, s'arment d'épées et de bâtons, et accourent le protéger (3) ». Le moine Mérovée (VIIe siècle), abattant un édifice sacré est entouré, battu et jeté à l'eau (4). Les *Actes des saints* abondent en récits semblables.

C'est surtout par le monachisme que le christianisme parvint à se répandre dans la Gaule. Dès qu'un missionnaire avait pu recruter quelques disciples il bâtissait un monastère, et dès lors, solidement posté dans la province, il devait tôt ou tard asservir à sa croyance la population environnante. Conquête toute sociale et nullement religieuse! Ce n'était ni par l'enseignement,

(1) Sulpice Sévere : *Vita Martini*, XIV.
(2) Sulpice Sévère : *Vita Martini*, XV.
(3) *Vita Radegundis*. *Acta Sanctorum*, août, t, III, p. 76.
(4) *Vita Bertulfi* : c. 16.

ni par la charité, ni par le prestige d'une vie édifiante que ces moines propageaient leur foi, car ils vivaient le plus souvent en laïques insouciants, corrompus et rudes au bas-peuple. Mais le monastère, nous l'avons déjà montré (1), était une puissance sociale, une propriété que ne pouvait manquer de respecter la classe dépossédée des serfs, une colonie latine qui se formait parmi les vaincus, forte de la gloire et de l'autorité de Rome. Comment les paysans auraient-ils pu résister à la volonté de ces maîtres qui les faisaient travailler, les administraient, les taxaient à merci? Ils demandaient le baptême et, sans même s'enquérir de ce qu'il leur fallait croire, s'avouaient chrétiens.

Il faut lire dans Grégoire de Tours le récit de la conversion de Clovis et de ses compagnons pour la bien comprendre. « S. Rémi vit Clovis et l'engagea peu à peu et secrètement à croire au vrai Dieu, créateur du Ciel et de la Terre, et à abandonner ses idoles qui n'étaient d'aucun secours, ni pour elles-mêmes, ni pour les autres. Clovis lui dit : « Très-saint père, je t'écouterais volontiers, mais le peuple qui m'obéit ne veut pas abandonner ses dieux ; cependant j'irai vers

(1) Voir notre étude sur *l'Age d'or du Monachisme*.

lui et je lui parlerai d'après tes paroles. » Il assembla donc ses guerriers : alors, avant qu'il eut parlé et, par l'intervention de la puissance divine, tout le peuple s'écria d'une voix unanime : « Pieux roi, nous rejetons les dieux mortels et nous sommes prêts à servir le Dieu immortel que prêche S. Remi » (1). — Supposerons-nous, comme le bon prélat, que tous ces leudes si rebelles la veille, aient été touchés subitement de la grâce divine ? Évidemment non. Cette conversion fut la conséquence d'un de ces rapprochements de partis hostiles si fréquents durant les derniers temps de l'Empire. Il était de toute nécessité que les Franks et les évêques s'alliassent s'ils voulaient les uns et les autres posséder la Gaule. Les Franks, tenus déjà en échec par les autres barbares, succombaient si les évêques se tournaient contre eux. Le catholicisme disparaissait si les Burgondes ou les Wisigoths ariens vainquaient les Franks.

Dès lors l'Église pouvait renoncer à ses prédications infructueuses : l'autorité croissante de ses évêques dans les cités, les canons de ses conciles, les édits qu'elle dictait aux rois lui permettaient d'achever sûrement et promptement

(1) Grégoire de Tours : II, 31.

la conversion des barbares. — « Si quelqu'un est surpris sacrifiant d'après les rites païens, décrète Théodoric en Italie, si des devins ou des nécromanciens sont découverts, on les convaincra de leurs crimes et ils seront justement condamnés à mort » (1). — « C'est avec peine, dit Clovis à ses leudes, que je vois ces ariens (les Wisigoths) posséder une partie de la Gaule. Marchons avec l'aide de Dieu et, après les avoir vaincus, soumettons le pays à notre domination » (2). — « Quiconque, ordonne Childebert en 554, n'aura pas, après un premier avertissement, fait disparaître de son champ les simulacres et les idoles dédiés par les hommes au démon, ou aura empêché les prêtres de les détruire, donnera des répondants et restera à notre disposition » (3). — « Il est nécessaire, écrit le pape Grégoire-le-Grand, que vous veilliez à la conversion des paysans... Si telle est leur perfidie et leur obstination qu'ils refusent de venir au Seigneur Dieu, il faut les accabler d'un lourd tribut afin que, contraints par la dureté de cette charge, ils

(1) Beugnot : *Hist. de la destruc. du paganisme,* t. II, p. 283.

(2) Grégoire de Tours : *Hist.*, II, 37.

(3) Beugnot : *Hist. de la destruc. du paganisme.*

se hâtent de rentrer dans le droit chemin » (1). — Nous pourrions rapporter un grand nombre de citations semblables : celles-là, croyons-nous, suffisent à indiquer les principaux expédients auxquels l'Eglise eut recours pour fonder sa puissance,

Cependant le paganisme avait encore assez de vitalité pour résister à ces persécutions. Feuilletons les recueils des *Actes des conciles* : — « An 553. Les catholiques qui, négligeant la grâce qu'ils ont reçue, retournent aux cultes des idoles ou mangent des viandes immolées aux sacrifices idolâtriques seront rejetés de l'Église (2). » — « 578. Il est interdit de pratiquer des sortilèges, de prendre des augures, d'interroger l'avenir au moyen du sort des saints ou des autres sorts qui se tirent par le moyen du bois ou du pain ; si quelqu'un le fait que ce soit seulement au nom de Dieu (3). » — « 589. Comme dans toute l'Espagne et dans toute la Gaule le sacrilège de l'idolâtrie s'accroît, le saint synode ordonne, avec l'assentiment des glorieux princes, que chaque prêtre, aidé du juge de sa localité, recherche soigneusement ce sacrilège et s'em-

(1) Grégoire-le-Grand : *Epist.*, IV, 26.
(2) *Conc. d'Orléans,* Labbe : *Concilia,* t. IV, p. 1782.
(3) *C. d'Auxerre,* c. 4. Labbe : *Conc.*, t. V. p. 958.

presse de l'extirper... Ceux qui négligeraient de s'en occuper doivent s'attendre à courir le péril de l'excommunication » (1). — « 539. Que ceux qui s'adonnent aux sortilèges soient excommuniés et punis d'une amende » (2). — « 630. Que ceux qui prennent des augures, observent les rites païens, ou mangent des viandes superstitieuses avec les idolâtres, soient amenés par de bienveillantes admonitions à abandonner leurs erreurs ; mais s'ils résistent et continuent à se mêler d'idolâtrie ou de sacrifices sacrilèges, qu'ils encourent une punition » (3). — Arrivons au siècle de Charlemagne, l'époque dont les trouvères du treizième siècle célébraient à l'envi la piété et les combats héroïques contre les infidèles. — « 742, Nous voulons que, conformément aux canons, chaque évêque, défenseur de son église, gouverne avec sollicitude son diocèse, afin que le peuple de Dieu ne reste pas dans l'idolâtrie, mais renonce aux immondes pratiques du paganisme, sacrifices profanes aux morts, sortilèges, divinations, phylactères, augures, incantations, immolations de victimes que des fous essaient d'introduire au nom des

(1) *C. de Toulouse*, c. 16. Labbe : *Conc.*, t. V, p. 1012.
(2) *C. de Narbonne*. c. 14. Labbe : *Conc.*, t. V, p. 1028.
(3) *C. de Reims*, c. 14. Labbe : *Conc.*, t. V, p. 1691.

saints martyrs et confesseurs dans les rites de l'Église sans craindre de provoquer la colère de Dieu et des saints, feux sacrilèges, enfin tout usage païen quel qu'il soit » (1). — « 743. Nous exigeons aussi que tous ceux qui pratiquent en quoi que ce soit des coutumes païennes soient excommuniés et frappés d'une amende de quinze sous » (2). — « 794. L'autorité canonique ordonne que le culte des arbres et de la lumière soit détruit » (3). — Et le paganisme subsiste encore! En 769, 789, 816, etc., les rois sont obligés de rédiger des capitulaires pour réitérer en leur nom ces décrets ecclésiastiques (4). Un concile tenu à Nantes en 895 trouve encore des adorateurs d'arbres et de fontaines à anathématiser (5).

Évidemment cette société, à demi-païenne encore, ne pouvait être passionnément chrétienne. Nous sommes nécessairement ici dans une de ces périodes d'anarchie religieuse où les esprits, esclaves encore des instincts et des habitudes morales de leur race, ont peine à s'inculquer les croyances nouvelles qu'ils ont acceptées. Le

(1) *C. de German* Labbe : *Conc.*, t. VI, p. 1535.
(2) *C. de Leptimes*, c. 4. Labbe : t. VI, p. 1338,
(3) *C. de Francfort*, c. 43. Labbe : t. VII, p. 1063.
(4) Baluze : *Capitularia* : t. I, p. 191, 235, 1091, etc.
(5) *C. de Nantes*, c. 20. Labbe : *Conc.*, t. IX, p. 474.

fanatisme est le plus sûr indice de la dévotion d'une société : or nous ne trouvons pas dans les chroniques de cette époque la moindre mention d'une querelle religieuse. Païens et chrétiens vivent en bonne intelligence, ne cherchant même pas à se convertir les uns les autres, se mariant volontiers entre eux (1). Le païen Clovis a épousé la chrétienne Clothilde ; la plupart de ses leudes ont contracté de pareilles unions.

Les conversions furent vraisemblablement sincères au temps des apôtres, car une doctrine naissante éveille toujours un instant l'enthousiasme des foules. Mais il est difficile d'attribuer aux abjurations en masse qui se multiplièrent après cet âge héroïque d'autres causes que la mode et l'entraînement. Salvien, au cinquième siècle, nous montre déjà les chrétiens d'Afrique fréquentant alternativement les églises et les temples (2). Les conciles nous renseignent plus explicitement encore sur cette prétendue ferveur chrétienne : les catholiques, nous apprennent-ils, se seraient fait scrupule de ne pas assister aux solennités du polythéisme; des chrétiens briguaient, obte-

(1) *C. d'Arles* : Labbe, t. I, p. 1472.
(2) Salvien : *De Gubern. Dei*, lib. VIII.

naient et exerçaient les fonctions de prêtres païens (1) ; les femmes prêtaient leurs vêtements et leurs plus riches tentures pour parer les temples (2) ; des prêtres catholiques abandonnaient l'autel, se faisaient païens, puis revenaient aux églises (3) ; hommes, femmes, enfants, malgré les anathèmes, prenaient part en habits de fêtes aux banquets religieux des idolâtres (4). Telle était aussi l'insouciance des Franks. Considérez de plus que leur intelligence lourde et épaisse ne pouvait que difficilement se pénétrer de la dogmatique subtile du catholicisme. Hilpéric, un des plus savants hommes de cette agglomération de barbares, entreprend d'exposer le mystère de la Trinité ; il ne réussit qu'à rédiger un traité absolument hérétique que les évêques ont grand peine à détruire (5). Les clercs eux-mêmes n'étaient guère plus instruits ; vous lirez dans les décrets du concile tenu à Francfort en 794 : « Qu'il ne soit plus permis à nul évêque ni à nul prêtre d'ignorer les canons

(1) Labbe : *Concilia*, t. I, p. 969, c. 2 et 59.
(2) Labbe : *Concilia*, t. I, p. 969, c. 57.
(3) Labbe : *Concilia*, t. I, p. 1455. Conc. d'Ancyre,
(4) Labbe : *Concilia*, t. I, p. 1455. C. d'Ancyre, c, 4, 5.
(5) Grégoire de Tours : *Hist.*, V, 45.

sacrés » (1). Tous ces chrétiens devaient penser au fond comme cet arien qui disait à Grégoire de Tours : « Ne blasphème pas la loi que tu n'adores point, nous ne blasphémons pas ce que vous croyez, bien que nous ne le croyons pas, car ce n'est pas un crime de penser ceci ou cela ; et nous disons vulgairement à celui qui passe entre un temple des gentils et une église de Dieu : ce n'est pas une faute de les révérer l'un et l'autre (2). »

Malheureusement ce n'est que dans des chroniques de clercs que nous pouvons étudier cette époque : les Franks étaient trop grossiers encore pour se mêler d'écrire et les derniers Latins, écœurés de cette barbarie, cherchaient à s'abstraire en versifiant comme autrefois de petits poëmes. Or, nulle source historique n'est plus perfide et trompeuse que cette littérature monastique qui se forme alors et que le Moyen-Age tout entier continuera servilement. Dites adieu pour dix siècles au naturel, à la clairvoyance, au sentiment, à la sincérité ! Ces moines ignorent pour la plupart que l'antiquité profane a produit des chefs-d'œuvre dignes de leur servir

(1) C. 53. Labbe : *Concilia*, t. VIII, p. 1053. — V. aussi Baluze : *Capitul.*, t. I, p. 191.

(2) Grégoire de Tours : *Hist.*, V, 11.

de modèles : un concile leur a défendu de les lire (1) et ils sont incapables, au reste, de les comprendre. Les seuls livres qu'ils étudient — quand toutefois ils daignent étudier — ce sont les ouvrages des Pères, les obscures gloses des polémistes, les insipides et emphatiques traités des théologiens, Ils s'imprègnent de cette littérature, s'assimilent son esprit et sa phraséologie, la croient sublime parce qu'elle leur paraît pieuse et brûlent de l'imiter. Dès lors ils sembleront ne plus écrire que pour faire parade de la piété et des connaissances qu'ils lui ont dérobées : tout événement devra prendre le caractère d'un événement du quatrième siècle pour figurer dans leurs récits; tout grand homme ressemblera obligatoirement aux héros dont les Pères de l'Eglise ont parlé; les mœurs, quel que soit le tempérament des générations nouvelles, seront décrites avec les mêmes mots et les mêmes images que les mœurs d'autrefois. Le Moyen-Age n'aura pas un seul chroniqueur de sa chair et de son sang pour le raconter : ce sera toujours la génération attardée des rhéteurs du passé qui rédigera ses annales (2).

(1) Conc. de Carthage (398), c. 16.

(2) Cela, du moins, jusqu'au XIII^e^ siècle, époque où les laïques commencent à écrire l'histoire.

Or, les évêques gouvernent les villes, les moines règnent en maîtres dans les campagnes, les prélats inspirent le roi et l'aident à gouverner le royaume : l'étrange jargon archaïque que le clergé s'évertue à parler sera bientôt le langage de toute la France. Les leudes l'affecteront pour se donner des airs de dévots et de lettrés. Le peuple l'adoptera d'autant plus volontiers qu'il a besoin de prouver sa religiosité à ses maîtres et que s'il lui est difficile encore d'être dévot par le cœur il peut aisément l'être par le langage. Ces indifférents s'étudieront à n'avoir plus que des paroles pieuses à la bouche. A la moindre affirmation ils prendront Dieu et les saints en témoignage. Plus de dialogue entre eux qui ne soit aussi édifiant en apparence qu'une conversation de saints. Mais ne vous laissez pas prendre, comme les historiens du dix-septième siècle, à ces incessantes protestations de piété. Après avoir écouté parler ces hommes, regardez-les agir, voyez-les vivre, et vous reconnaîtrez que ce ne sont que d'insouciants barbares, superstitieux le plus souvent, mais rarement religieux et fréquemment impies.

Sont-ils seulement baptisés tous ? On peut en douter. Le concile d'Auxerre, en 578, décrète que le baptême ne pourra être administré que

durant les fêtes de Pâques (1) ; d'autres conciles désignent de plus la Pentecôte pour la célébration de cette cérémonie. Or les églises sont peu nombreuses, la quantité de païens qu'il importerait de convertir est considérable, le baptême se conférant encore par une triple immersion précédée d'un examen minutieux de l'orthodoxie du catéchumène est une cérémonie longue et compliquée (2). Bien peu d'hommes pouvaient donc être baptisés chaque année. Ajoutez que les fidèles, peu soucieux du sacrement régénérateur, ne le requéraient guère qu'à l'article de la mort (3).

Que la plupart de ces chrétiens ne pratiquaient pas, que bon nombre d'entre eux, perdus au fond des campagnes, passaient leur vie sans même entendre une messe, nous pouvons l'affirmer hardiment. Sous les Mérovingiens il n'y avait guère d'églises dans les régions incultes et presque inexplorées qui s'étendaient autour des villes : nul prêtre ne s'y aventurait et le clergé se préoccupait si peu des misérables familles de

(1) C. 18. Labbe : *Concilia,* t. V, p. 958.

(2) Labbe, t. VI, p. 1652. — Guillaume Durand : *Rationale,* VI, 83.

(3) V. les preuves dans Martigny : *Diction. des Antiquit. chrét.*, v° Néophytes.

serfs qui y vivaient éparses que ce fut seulement en 813 qu'un concile eut l'idée d'y députer régulièrement des missionnaires (1). Parfois, un évêque, à la requête de quelques chrétiens, permettait de bâtir un petit oratoire dans les champs, mais à la condition expresse que les prêtres se garderaient, sous peine d'excommunication, d'y dire la messe à Pâques, à Noël, à l'Épiphanie, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Nativité de S. Jean Baptiste: ces grandes solennités ne pouvant être célébrées dignement que dans les villes (2). La rustique chapelle, déserte, négligée, tombait bientôt en ruines, les prêtres se lassaient d'y venir officier, et les paysans, pour l'utiliser, y serraient leurs blés et leurs foins (3). Il fallait donc que les campagnards vinssent à la ville pour assister au service divin: long et pénible voyage que les femmes, les enfants, les vieillards ne pouvaient guère entreprendre à travers ces régions dépourvues de routes et obstruées de forêts. Auraient-ils d'ailleurs trouvé à satisfaire leur piété dans la ville s'ils s'y étaient rendus tous? Là aussi, les églises étaient peu nombreuses : c'étaient de modestes

(1) *Conc. d'Arles*, c. 10. Labbe, t. VII, p. 1236.
(2) *Conc. d'Agde* (506), c. 21; Labbe, t. IV, p. 1386.
(3) Labbe : *Concilia*, t. VII, p. 1138.

constructions de bois (1) étroites, basses, à peine ornées, ou, plus souvent encore, d'anciens temples païens qui, élevés pour servir de centres aux cérémonies extérieures des anciens cultes, ne pouvaient guère contenir qu'un très-petit nombre de fidèles. Vainement les paysans auraient-ils attendu que d'autres messes succédassent à celles qu'ils n'avaient pu entendre : chaque dimanche — l'office public ne fut obligatoirement quotidien qu'à partir du neuvième siècle — chaque dimanche l'évêque célébrait une messe solennelle pour les clercs et les fidèles, puis l'église se fermait jusqu'à l'heure des vêpres (2); il était interdit aux prêtres de dire, en un même jour, deux messes sur le même autel (3).

Où trouverions-nous une réunion de chrétiens sincèrement pieux ?

Dans les églises?... Les fidèles, nous disent les pères des conciles, s'y disputent, s'y battent et s'y tuent (4); les filles de joie y chantent des chansons obscènes que tous les assistants re-

(1) Émeric David : *Mém. sur la dénomination et les règles de l'architect. gothique.*

(2) Fleury : *Hist. ecclés.*, t, IX, p. 506; — Labbe, t. VII, p. 1147.

(3) *Conc. d'Auxerre* (578), c. 10. Labbe, t. V, p. 958.

(4) *Conc. de Châlons* (650), c. 17; Labbe, t. VI, p. 390.

prennent en chœur (1); les jeunes gens y dansent, des tables y sont dressées où tous boivent et mangent (2).

Dans les cloîtres?... Les moines, nous l'avons déjà constaté (3) sont des propriétaires qui, comme tous les riches d'alors, chassent, s'enivrent, vont à la guerre, et oppriment leurs vassaux! Il n'est de couvents austères que ceux qui n'ont pas encore vingt années d'existence.

Dans les demeures épiscopales?,.. Relisons seulement Grégoire de Tours ou mieux encore la *vie de saint Leger*, et nous serons convaincus que la plupart de ces prélats, insidieux et violents dans les luttes sociales, étaient de vrais barbares comme leurs frères les barons. (4)

L'Église ne devait réellement sa puissance qu'à sa fortune politique. Elle n'avait que faire de ce prestige religieux que nous lui avons attribué. L'eût-elle ambitionné, les mœurs sensuelles de ses clercs lui en auraient rendu la conquête impossible; l'eût-elle acquis, les bar-

(1) *Conc. de Châlons*, c. 19. Labbe, t. VI, p. 390. — *Conc. d'Auxerre*, c. 9. Labbe, t. V, p. 958.

(2) *Conc. de Toulouse* (589), c. 23. Labbe, t. V, p. 1012.

(3) Voir notre étude sur *l'Age d'or du monachisme*. Voy. surtout Grégoire de Tours : *Hist.*. V, 21.

(4) Cf. Guizot : *Civil. en France*, leç. XIII.

bares n'ayant de vénération que pour la force brutale l'auraient dédaigné.

Nous ne nous attarderons pas davantage à étudier cette époque; l'histoire des siècles qui vont suivre achèvera de l'éclairer. Aussi bien nous savons que c'est surtout de l'ère des croisades et des cathédrales ogivales que les modernes veulent parler lorsqu'ils vantent la piété du Moyen-Age. Si les temps mérovingiens et karolingiens gardent encore leur réputation d'âges fervents ce n'est guère qu'à cause des miracles et des légendes dont les moines ont rempli les *vies des saints*. Mais déjà les catholiques eux-mêmes commencent à rejeter ces fables. « Je suis frappé dans vos récits, écrivait le baron d'Eckstein à Montalembert, en 1860, des rencontres entre les rois chevelus et les moines, de l'extrême ressemblance entre ces aventures et celles des rois de la caste des guerriers dans les épopées indiennes et persanes, dans les légendes bardiques et druidiques et dans les sagas des races germaines. Il est évident que les rois guerriers et les *sages des bois*, chez les païens de la race des Aryas, ont eu des rencontres toutes pareilles. Partout le *sage des bois* protège la bête fauve contre le roi chasseur; très-souvent il désarme le roi et l'in-

troduit, pour l'instruire, dans son ermitage. C'est donc un très-vieux fonds qui s'est reproduit dans les récits des bénédictins; c'est encore un souvenir de la primitive vie des peuples chasseurs dans les forêts du vieux monde » (1). Et les bénédictins qui, au dix-huitième siècle, rédigeaient l'*Histoire littéraire de la France*, ont écrit eux aussi : « Mais quelque nombreux et quelque frappants que fussent les miracles qui s'opérèrent, on ne laissait pas d'en ajouter d'imaginaires aux réels et de les orner de quelques nouvelles circonstances qui en relevaient les merveilles. La trop grande crédulité et le défaut de lumières firent recevoir sans examen les uns comme les autres et donner même dans des visions et des apparitions souvent d'autant plus ridicules qu'elles étaient plus extraordinaires... Comme la plupart de ces écrivains manquaient de lumières pour discerner les motifs légitimes qui devaient leur faire prendre la plume, il se glissait parfois dans leurs ouvrages certaines vues d'intérêt. Le désir d'attirer de plus fréquentes ou de plus riches offrandes, ou de conserver les biens des églises, leur faisait tantôt

(1) Montalembert : *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 430, note (in-12).

embellir, tantôt multiplier même les guérisons extraordinaires et les miracles de justice contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques » (1).

II

Du dixième au seizième siècle.

La littérature du Moyen-Age, répète-t-on, est essentiellement pieuse : ses chroniques, ses traités religieux, ses chartes mêmes expriment la plus ardente dévotion et ne trahissent pas une seule pensée qui ne soit de la plus pure orthodoxie. Cela n'est vrai que si l'on appelle littérature du Moyen-Age cet amas de livres composés par des moines imbus de la rhétorique des Pères et poussant la routine jusqu'à continuer d'écrire en latin au milieu d'un peuple qui n'entend plus cette langue. Mais tandis que ces clercs, enfermés dans leurs cellules, recopient des phrases surannées et repensent les pensées d'autrefois, des trouvères composent des poëmes de vingt ou trente mille vers, des jongleurs récitent aux barons d'interminables romans de chevalerie, des troubadours impro-

(1) *Hist. littéraire*, t. III, p. 4.

visent des milliers de chansons en l'honneur de leurs dames, des paysans passent la veillée à conter des fabliaux. Voilà la véritable littérature de la vieille France : les clercs, tant nombreux qu'ils soient, forment une si minime partie de la société que leur littérature ne saurait être que celle d'une caste.

D'une caste? Ce serait encore trop dire. Les écrits des clercs ne reflètent rien de l'esprit du clergé ; plus que jamais ils expriment la pensée de l'Église du quatrième siècle, ou plutôt d'une chrétienté fictive si pure, si noble, si sage que l'existence lui eût été impossible ici-bas. Si les hommes d'Église avaient eu la piété qu'ils s'efforçaient de témoigner, ils n'auraient pu vivre en paix, pendant tant de siècles, avec ces laïques dont les satires et les fabliaux nous attestent la sensualité cynique et l'indifférence religieuse : une guerre d'extermination se serait infailliblement engagée entre ces fanatiques et ces impies. Or, durant tout le Moyen-Age, laïques et clercs fraternisent ; les moines accueillent les histrions et les jongleurs dans leurs cloîtres, les prêtres laissent les manants sculpter les plus irrévérentes satires sur les piliers des cathédrales, rient, chantent et boivent avec eux aux offices; des religieux riment

avec les trouvères des poëmes contre les religieux. Force nous est de reconnaître que toute cette piété de la littérature ecclésiastique est affectée, que ce style édifiant est tout de convention. L'Église tient uniquement à conserver la prédominance sociale qu'elle a prise sur les manants, peu lui importe donc l'intensité de leur foi. Qu'ils reconnaissent son autorité, qu'ils s'acquittent de leurs devoirs religieux régulièrement et fidèlement comme d'autant de redevances féodales, c'est tout ce qu'elle exige d'eux; elle les laissera penser ce qu'ils voudront de son Dieu, de ses dogmes et de ses ministres. Elle n'aura de rigueurs que pour les hérétiques, c'est-à-dire les rebelles qui récusent son autorité et lui dénient obéissance.

Au surplus, tous les livres des clercs ne sont pas également édifiants. Certains écrits religieux (la *première lettre* d'Abélard, le *Journal* d'Eudes Rigaud, l'*Apologie* de S. Bernard, etc.) mettent franchement à nu la corruption des ordres monastiques et l'immoralité du clergé séculier. On serait tenté après les avoir lus de renoncer à chercher dans cette société des prêtres austères et convaincus : tous, à les en croire, jouent aux jeux prohibés, vont s'enivrer avec les ribauds dans les tavernes, vivent pu-

bliquement avec des concubines, avouent et protègent leurs enfants (1). Les mœurs des moines ne paraissent ni plus pures ni moins violentes que celles des barons. C'est bien pis encore dans les cloîtres de femmes : nous n'oserions traduire la description que fait l'archevêque Eudes Rigaud du prieuré de Villarceau (2). Au XV^e^ siècle le grave Clémangis ira

(1) Eudes Rigaud : *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, passim.

(2) « Visitavimus prioratum de Villa-Arcelli. Ibi sunt XXIII moniales et tres laïce sorores. Confitentur sexties in anno et communicant. Habent in redditibus circa C libras, debent circa L libras. Non computat nisi semel in anno priorissa... Multe ipsarum habent pellicias cuniculorum, leporum et vulpium. Comedunt in infirmitario carnes absque necessitate, silencium aliqubi non servatur et claustrum non servatur. Jehanna de Aululari quondam exivit claustrum et vixit cum quodam de quo habuit puerum et aliquando exit claustrum ut videat ipsum puerum; item infamata est de quodam qui vocatur Gaillardus. Isabella *la Treiche* murmuratrix est contra priorissimam et alias. Cellaria infamata est de quodam qui vocatur Philipus de Vilarceau. Priorissa nimis remissa est, nec corrigit, non surgit. Jehanna de Alto-Villari vadit extra domum sola cum Gayllardo, et anno elapso habuit de ipso unum puerum de eo. Item, subpriorissa de Thomæ quadrigario. Idonia soror ejus de Crispinato, nec est annus quod incepit infamia. Item, prior de Gisorcio frequentat domum pro ipsa Idonia. Philippa de Rothomago, de presbytero Suentre, Carnotensis diocesis. Marguarita thesauraria, infamata est de Richardo de Gennevilla clerico. Agnes de Fontencio infamata de presbytero de Guerrevilla, diocesis Carnotensis. *La toolière* infamata de domino Andrea de Monciaco, milite. Jacquelina recessit gravida de quodam capellano qui propter

jusqu'à dire : « Que sont aujourd'hui les monastères de femmes, je vous prie, si ce n'est, je ne dis pas les sactuaires de Dieu, mais les exécrables repaires de Vénus. Ce sont si bien des asiles d'impudicité et de plaisir que, de nos jours, faire prendre le voile à une vierge, c'est la vouer publiquement à la prostitution. » (1)

Les laïques, évidemment, ne peuvent être plus pieux que leurs prêtres. Comme vassaux de l'Église ils payent ponctuellement les dîmes, assistent aux offices, reçoivent les sacrements aux époques fixées, s'inclinent avec humilité quand l'évêque, ce haut-baron, passe au milieu d'eux. Comme ouailles ils sont tièdes, indifférents en général, trop frivoles pour s'attarder longtemps à la vénération, et volontiers rebelles.

Leur littérature est, le plus souvent, si franchement profane (2) qu'ils semblent ne l'avoir produite que pour se créer un monde indépendant où leur âme pût vivre sa libre vie, une

hoc ejectus fuit de domo. Item, Agnes de Monte Securo infamata est de eodem. Emeugardis de Gisorcio et Jehanna de Alto-Villari se verberaverunt ad invicem. Priorissa ebria est fere qualibet nocte. » E. Rigaud : *Regestrum*, p. 43.

(1) Clémangis : *De corrupt. Eccles. Statu*, c. 23.

(2) Des nombreux cycles épiques de cette période, deux seulement, celui du S. Graal et celui des croisades, sont essentiellement chrétiens.

sorte de lieu d'asile où pussent se réfugier et s'ébattre à loisir leurs pensées. Même dans leurs épopées l'esprit catholique ne se manifeste que péniblement, altéré, accidentel, conventionnel comme la mythologie grecque dans nos poëmes modernes. Sans doute ces chevaliers belliqueux qui, dans les *chansons de gestes,* passent leur vie à exterminer les infidèles ou à poursuivre la conquête du S. Graal peuvent paraître fervents ; mais pénétrez leur âme, analysez les passions qui les animent, et vous ne verrez plus en eux que d'âpres et farouches guerriers qui ne combattent pour la foi que parce qu'elle leur promet de plus beaux faits d'armes que les luttes féodales. A peine ont-ils quitté le manoir que leur ferveur a disparu sous le réveil de leurs passions guerrières; en dépit des préceptes évangéliques ils tressailleront de joie en frappant du glaive dans la mêlée, massacreront avec volupté, pilleront joyeusement couvents et églises. Le merveilleux de la poétique chrétienne semble lui-même insuffisant au trouvère pour poétiser les exploits des héros ; il évoque les divinités des vieilles mythologies germaniques, les fées belles et diaphanes dans leurs palais de cristal, l'enchanteur Merlin, les rois fantastiques des fables, les sylphes des forêts,

les gnômes des montagnes, les géants et les nains.

Les petits poëmes des manants, dédaigneux de la majesté épique et trop chétifs pour aspirer à l'accès du château et du cloître, ne cherchent même plus à affecter une religiosité bienséante ; l'imagination populaire y donne libre essor à son scepticisme sensuel et à sa gaieté irrévérente. Les fabliaux qui pendant cinq siècles bourdonnent en essaims pressés aux oreilles des clercs sont d'acerbes satires de la luxure des prêtres, de l'avarice des moines et de la corruption des prélats. Le *Roman de la Rose* — composé dans le palais de Philippe IV, lu avidement pendant 200 ans par les bourgeois, les vilains et les dames — est plus impitoyable envers les moines que ne pourrait l'être aujourd'hui une diatribe d'athée. Les *mystères* et les *farces* que les prêtres font jouer à Noël et à Pâques sur une estrade adossée au portail de la cathédrale semblent le plus souvent d'audacieuses parodies, faites, moins pour édifier les fidèles, que pour provoquer leurs rires par des dialogues échontés et des jeux de scènes lubriques (1).

(1) « Souvent aussi, les apôtres, les saints, et les saintes elles-mêmes semblent avoir vécu dans la société des femmes

Écoutez les héros des romans et des contes parler des choses saintes. « En Paradis, qu'ai-je à faire, dit le vicomte Aucassin ; je n'y quier entrer, mais que j'aie Nicolette ma très-douce amie que j'aime tant. Car en Paradis ne vont que tels gens que je vous dirai : ces vieux prêtres, ces vieux écloppés et ces manchots qui tout jour et toute nuit crachent devant ces autels et en ces vieilles cryptes, ceux qui ont de vieilles chapes et de vieilles robes, qui sont nus et déchaux, qui meurent de faim et de soif et de froid et de mésaise. Ceux-là vont en Paradis : avec eux je n'ai que faire. Mais en enfer veux-je aller, car en enfer vont les beaux clercs et les beaux chevaliers qui sont morts aux tournois et aux riches guerres et les bons écuyers et les francs hommes. Et y vont les belles dames courtoises

perdues et des plus ignobles débauchés... La bande des diables qu'on nommait *la diablerie*, ne se distinguait pas moins par ses masques hideux et ses accoutrements étranges que par ses postures indécentes et ses gestes malhonnêtes... Mais le chœur angélique n'était pas plus réservé et les anges en venaient parfois à de singuliers oublis de leur rôle muet... tantôt un chérubin en regagnant sa stalle retroussait sa longue robe blanche et laissait voir qu'il avait ôté ses grègues... tantôt un autre bienheureux, vêtu d'une chasuble de prêtre, en tombant dans une trappe, restait suspendu la tête en bas... » P. Lacroix, *Recueil de farces, soties et moralités*, introduction, p. 12 et suiv.

qui ont deux amis ou trois avec leur mari. Et y vont l'or et l'argent, le vair et le gris, les harpeurs et les jongleurs et les rois du siècle. Avec eux veux-je aller » (1). Dans un autre fabliau, S. Pierre et S. Paul veulent fermer à un vilain la porte du Paradis : « Beau sire Pierre, dit le pauvre homme, vous fûtes toujours plus dur qu'une pierre ; Dieu fut fou lorsqu'il vous fit son apôtre : vous avez trahi notre Seigneur, vous le reniâtes trois fois, votre foi fut bien petite. Le paradis ne vous sied pas et vous ne devez pas en avoir les clefs : allez avec les déloyaux, car moi je suis prudhomme et loyal ; » puis s'adressant à S. Paul : « Qu'est-ce? Dom Paul le chauve qui fut si horrible tyran? Jamais plus cruel ne sera, comme le prouve S. Étienne que vous fîtes lapider. Ha ! quel saint et quel divin homme ! Sachez que je vous connais !... » (2) — Ce sont là des boutades d'esprits simples, a-t-on dit souvent : ces pauvres manants, incapables de sentir le respect que l'on doit aux choses saintes, se gaussent parce qu'ils sont naturellement gausseurs mais n'en demeurent pas moins très-fidèles et très-fervents. Il est douteux que cette raison —

(1) *Aucassin et Nicolète :* dans Moland et d'Héricault : *Nouvelles françaises du XIII^e^ siècle,* p. 242.

(2) Barbazan : *fabliaux.* t. IV, p. 114.

la seule en effet qu'on puisse invoquer quand on tient à se persuader quand même de leur dévotion — ait jamais convaincu personne : un peuple, si naïf qu'il soit, ne peut se plaire à railler ce qu'il vénère ni respecter longtemps ce qu'il a une fois bafoué.

Cette irréligion est véritable et sincère. Il nous suffira pour nous en convaincre de considérer que jamais les hérésies ne furent plus nombreuses et plus prospères qu'en ces siècles réputés si catholiques.

Du onzième au quinzième siècle l'histoire de l'Église n'est que le récit d'une longue résistance à d'incessantes éruptions de doctrines hétérodoxes. En 1022, une hérésie surgit à Orléans et corrompt jusqu'à des prêtres (1). En 1174 un marchand de Lyon, Pierre de Vaud, crée la doctrine vaudoise que le catholicisme ne pourra jamais extirper et qui, sous le nom de protestantisme, finira par se conquérir la moitié de l'Europe. Pendant le douzième et le treizième siècle le manichéisme se propage avec un tel succès qu'il accapare tout le midi de la France. Puis, ce sont mille hérésies vagues, indéfinissables, innomées, qui à chaque instant éclatent sur quelque

(1) R. Glaber : *Hist.*, III, 8.

point du royaume, mettent lentement en commun leurs doctrines, provoquent Jean Huss et suscitent finalement Luther. — Considérez en particulier le douzième siècle : c'est l'époque de S. Bernard, de Suger, de Robert d'Arbrissel, c'est l'ère des grandes croisades et des plus splendides cathédrales. Qu'y voyez-vous ?... Pierre de Vaud expliquant la Bible aux *ensabotés* du Lyonnais ; Abélard, Gilbert de la Porrée, David de Dinant écrivant des livres que l'Église fait aussitôt brûler ; Henri de Lausanne et Pierre de Bruys soulevant des provinces entières contre le catholicisme et les prêtres (1); Eon de l'Étoile troublant la Bretagne de ses rêveries d'halluciné (2); le manichéisme triomphant dans la Provence et le Languedoc; des hérétiques brûlés à Soissons, à Vézelay, à Arras, à Nevers, à Troyes (3).

Et ce ne sont point là de petites sectes non viables, dédaignées, séduisant à grand peine quelques âmes avides de nouveautés. Aussitôt nées elles éveillent l'enthousiasme des foules, lancent des hordes de manants au pillage des

(1) Vaissette : *H. du Languedoc*, t. II, p. 443.

(2) Guillaume de Newbury : *de rebus anglicis*, I, 19.

(3) Guibert de Nogent : *de vita sua*. III, 16. — Hugues de Poitiers : *Hist. Vizeliac. Monast.*, IV; — Rigord : *de gest. Philippi*, a° 1183 ; — Vaissette : *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 130.

églises et inspirent un tel fanatisme à leurs adeptes que l'Église ne peut les vaincre qu'en les exterminant (1). Un contemporain a décrit l'état religieux des provinces méridionales adonnées au manichéisme à la fin du douzième siècle: « Toute cette terre, réprouvée qu'elle était, et tout près de la malédiction ne poussait guère plus qu'épines et chardons, ravisseurs et routiers, larrons, homicides, adultères et usuriers manifestes. D'abondant, les Capelans (prêtres) étaient auprès des laïques en si grand mépris que leur nom était, par plusieurs, employé par jurement comme s'ils eussent été juifs. Ainsi, de même qu'on dit : *j'aimerais mieux être juif,* ainsi disait-on : *j'aimerais mieux être capelan que faire telle ou telle chose.* Les clercs aussi, quand ils paraissaient en public, cachaient la petite tonsure qu'ils portaient près du front avec les cheveux du derrière de la tête, d'autant que les hommes d'armes n'offraient que rarement leurs fils à la cléricature. Davantage, les hommes d'armes eux-mêmes méprisaient toute domination, au gré de leur bon plaisir adhéraient sans que nul l'empêchât à telle ou telle secte hérétique ; et les héré-

(1) Voyez principalement les récits relatifs à l'hérésie des Petrobusiens ou disciples de Pierre de Bruys.

tiques étaient en si grande révérence qu'ils avaient des cimetières où ils enterraient publiquement ceux qu'ils avaient pervertis, en recevaient lits garnis et vêtements et legs plus abondants que les gens d'Église, voire n'étaient-ils astreints à guet, gardes ni tailles » (1).

En outre, le paganisme n'est pas encore absolument éteint : si l'Église le déclare disparu c'est qu'il s'est transformé et que les clercs sont incapables de le deviner dans la secte nouvelle qui le perpétue. Les faux dieux étaient des démons avaient dit les Pères ; c'est au démon que les paysans adressent désormais leurs hommages. Tous les rites dégénérés des anciens cultes, toutes les superstitions proscrites se sont définitivement absorbés dans la religion de Satan : la *Sorcellerie*. Le Diable a ses fidèles, ses prêtres, ses prêtresses, son rituel, sa messe. Il est le dieu de tous les désespérés, de tous les opprimés, de tous les pervertis ; au moindre découragement les plus fervents catholiques se donnent à lui. « Malgré mes prières et mes promesses, dit à Dieu une duchesse de Normandie dans le *Roman de Robert-le-Diable*, malgré les

(1) Guillaume de Puy-Laurens : *Historia Albigensium*, prologue.

messes où je vous ai tant invoqué vous ne m'avez pas donné d'enfant. Je crois que vous n'en avez pas le pouvoir... Diables emplumés accordez-moi un enfant! » (1). « Mettons-nous en la main du Diable, s'écrient les paysans de l'Ile de France durant les angoisses du règne de Charles VI, nè nous chault que devenions » (2). L'extermination des Albigeois et des Vaudois a pour conséquence immédiate de faire fuir aux solitudes où se célèbrent les *sabbats* tous les adversaires irréconciliables de l'Église. Aux quatorzième et seizième siècles, pendant que les inquisiteurs surveillent attentivement les moindres villages, le nombre des sorciers devient prodigieux aux déserts. Des sabbats se tinrent, assure un légiste du dix-septième siècle, où assistaient plus de douze mille personnes (3).

L'étude des révolutions populaires nous révèlera mieux encore que l'histoire des hérésies l'irréligiosité naturelle de ces prétendus chrétiens. Toute sédition, quelles que soient ses causes et son allure primitive, tourne invariablement en une insurrection contre les ecclésiastiques. — 1183. Les paysans des provinces

(1) *Histoire littéraire,* tome XXII. page 880.
(2) *Journal d'un bourgeois de Paris,* a° 1421.
(3) Lancre, cité par Michelet : *la Sorcière.*

du centre se soulèvent, si nombreux qne sept mille d'entre eux sont écrasés en une seule fois près de Bourges : « Ils emmenaient prisonniers les prêtres et les religieux auxquels ils donnaient par dérision le nom de *chanteurs ;* ils les insultaient au milieu même des tourments en disant : *chantez donc chanteurs, chantez-nous donc quelque chose.* En même temps ils leur donnaient des soufflets ou les frappaient honteusement avec de grosses verges... Ils pillaient les églises et, inspirés par le démon qui seul pouvait leur donner cette audace sacrilège, ils osaient de leurs mains fumantes encore de sang humain retirer le corps de Notre Seigneur des vases d'or et d'argent où il était conservé selon l'usage pour les derniers besoins des mourants ; puis, ô douleurs, ils le jetaient avec mépris à terre et le foulaient aux pieds. Ils donnaient à leurs concubines le saint linge que l'on appelle corporal, dont elles faisaient des voiles pour orner leur tête; enfin ils prenaient les vases d'or ou d'argent qui servaient à contenir le Seigneur et à accomplir le divin mystère, ils les emportaient sans respect et les brisaient à coups de marteaux ou de pierres » (1). — 1251. Les *pastou-*

(1) Rigord : *De gestis Philippi Augusti,* a° 1183.

reaux se soulèvent par toute la France et s'arment sous prétexte d'aller délivrer Louis IX prisonnier des Musulmans; ils sont plus de cent mille, assure un chroniqueur : « Quand leur chef prêchait, au milieu de leur foule armée, il condamnait et invectivait tous les ordres religieux. Il s'emportait surtout contre les frères prêcheurs et mineurs les appelant gyrovagues et hypocrites; contre les Cisterciens, les prétendant avides de troupeaux et insatiables de terres; contre les moines noirs, les déclarant goinfres et orgueilleux; contre les chanoines, à moitié séculiers et dévoreurs de viandes; contre les évêques et leurs officiaux, chasseurs d'écus et chercheurs de plaisirs... Beaucoup de gens d'Église qu'ils rencontrèrent furent mis à mort. » Ils tuèrent des clercs à Paris, ils en jetèrent dans la Loire à Orléans (1). — 1358. Les nobles traquent les Jacques dans Meaux. « Ils pillent toute la ville, s'emparent des hommes et des femmes et les emprisonnent dans la forteresse, ne laissant rien de ce qu'ils peuvent emporter dans les *églises* et dans les maisons » (2). — 1375. Une compagnie de sou-

(1) Matthieu Paris : *Historia major.*, a° 1251.
(2) Guillaume de Nangis : *Chron.*, n° 1358.

dards boit à table, en son camp, dans plus de cent calices provenant d'églises par elle saccagées (1). — On n'en répétera pas moins longtemps encore que ce furent les Jacobins de 93 qui les premiers commirent le sacrilége de piller les autels.

Cependant l'erreur des historiens qui ont pris ces incrédules pour des dévots est aisément explicable. Ils les ont vu affluer dans les églises, recevoir ponctuellement les sacrements, prier à tout propos, se presser aux lieux de pélerinages : cette dévotion apparente leur a semblé incontestablement sincère. Une étude plus approfondie, qu'ils jugeaient inutile, les aurait cependant amenés à reconnaître des causes profanes à toutes ces manifestations pieuses.

Ce que l'on a pris pour de la foi chez ces hommes c'est, le plus souvent, leur ardeur à rechercher la satisfaction de divers besoins sensibles et affectifs : passion pour les splendeurs du culte qui font luire quelque luxe au sein de leur existence misérable et vengent le serf d'être banni des fêtes du baron; désir d'avoir une toute-puissance quelconque à implorer durant les

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes,* 1re série. t. V, p. 216.

angoisses de la vie féodale ; amour du merveilleux qui leur fait prêter l'oreille avec le même plaisir à la légende des saints contée par le prêtre et à l'histoire des preux chantée par le trouvère. Ils sont catholiques parce que le clergé qui les domine est catholique : mais peu leur importe au fond cette religion qu'on leur fait professer et dont ils ignorent presque généralement les dogmes. Ils échappent au catholicisme dès qu'ils entrevoient dans une autre croyance des fêtes aussi belles, un dieu plus visiblement fort, un merveilleux aussi séduisant. Vienne un prédicateur hérétique ils le suivront en foule. Que des brigands passent, leur promettant l'indépendance et la richesse, ils se joindront à eux, massacrant les clercs qu'ils honoraient la veille et renversant les églises qu'ils viennent d'édifier. Et si la Renaissance approche, rendant à ces opprimés une existence plus libre, des fêtes laïques, la confiance en eux-mêmes, le vide achèvera de se faire autour du vieux culte. La foi se perd, prétendront nos historiens modernes. Nullement, elle n'était pas plus ardente auparavant ; mais le peuple a trouvé dans une condition nouvelle les plaisirs et les fêtes que l'Église seule lui offrait autrefois.

A vrai dire ces hommes sont incroyablement

superstitieux. Incapables de discerner les lois physiques qui régissent le monde ils attribuent les moindres incidents de leur vie et les plus simples phénomènes de la nature à des interventions de puissances surnaturelles. Dieu gouverne l'Univers, leur a dit l'Église, et c'est le Démon qui en trouble l'ordonnance; quelques-uns se sont persuadés de cette théorie mais la plupart la trouvent insuffisante et rêvent encore de dieux ignorés, de fées, de génies indéfinissables. La peur de l'inconnu éveille seule quelque religiosité dans leur âme. Et cette religiosité vague, irraisonnée, ne les pousse vers le dieu de l'Église que parce qu'il est le seul qui leur soit offert.

Le catholicisme ne pourrait jamais s'imposer à eux par ses dogmes et par sa morale; mais il les gagne aisément en leur fournissant une profusion de prières et de pratiques pieuses propres à implorer et à conjurer toutes ces puissances surnaturelles qu'il synthétise en Dieu et en Satan. Ils acceptent la messe comme une incantation infaillible, les sacrements comme des pratiques magiques, le culte tout entier comme une sorcellerie permise et méritoire. S'abstiennent-ils de l'œuvre de chair durant les trois premiers jours de leur mariage, c'est pour ne pas procréer

d'enfants difformes et non pour témoigner de leur respect envers le sacrement reçu. Sonnent-ils les cloches aux baptêmes. c'est uniquement pour préserver les catéchumènes de devenir sourds. La vie d'un saint n'est guère qu'une perpétuelle opération de sortilèges orthodoxes (eau bénite, signes de croix, exorcismes, etc.) contre le démon : la dévotion des plus catholiques consiste moins à adorer Dieu qu'à détester Satan. Un seigneur ne manque jamais, en mourant, d'affranchir quelques serfs; est-ce pour accomplir un acte de charité et de justice? nullement; il cherche simplement à acheter la bienveillance du dieu devant lequel son chapelain lui assure qu'il va comparaître; *pro amore Dei, pro remedio animæ,* tels sont les premiers mots de ces chartes d'affranchissement. De pareils motifs le décident aussi à léguer quelque portion de ses biens aux églises; s'il a rédigé de ces actes de donation pendant sa vie ce n'a guère été que dans le but tout politique d'obtenir l'alliance, la complicité ou la neutralité de ses clercs.

Au surplus nous nous sommes beaucoup trop exagéré l'assiduité de ces chrétiens aux offices. Il serait facile de citer telle période — celle de la guerre de cent ans ou celle du grand schisme par exemple — où, dans les églises abandon-

nées de leurs prêtres et converties en magasins ou en forteresses, le service divin a complètement cessé (1). Mais l'affluence du populaire dans les églises, en supposant même qu'elle fut habituelle et empressée, ne suffirait nullement à prouver sa dévotion. Plus que jamais on rit, on chante, on danse, on boit pendant les offices (2). « C'était une chose bien indigne de la majesté d'un lieu si saint et si magnifique — avoue par extraordinaire un clerc du XVII[e] siècle — de le voir profaner par le trafic des négociants qui s'y assemblaient publiquement, s'y promenaient et en faisaient une salle et un rendez-vous pour traiter de leurs affaires » (3). L'église est en

(1) « Tecta ecclesiarum et domorum non arridebant novis reparationibus ut alias, sed potius flammis voracibus consumpta, ruinas turbidas et fumosus et lamentabiles ostendebant... Campanarum amœnus sonus pro divinis laudibus non audiebautur, sed bene pro inimicorum discursibus... » Guill. de Nangis. *Chron.* a° 1358.

(2) Conciles de Paris (1212) et de Bâle (1435). synodes de Sens (1528) et de Lyon (1566). — Leber : *Collection de dissert. relat. à l'hist. de France*, tome 10.

(3) Pommeraye : *Hist. de la Cathédrale de Rouen.* liv. I, ch. 4. — Ajoutez cette considération d'un sincère catholique. « Il ne faut pas oublier que les jours de fêtes, beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, étaient au moyen-âge pour les souffrants de la terre, pour les manants et pour les serfs, autant de jours de repos, dont ils saluaient avec enthousiasme la bienvenue. » Marius Sepet : *Le drame chrétien au moyen-âge*, p. 20.

effet le seul lieu public où les bourgeois puissent se réunir pour causer, échanger des nouvelles, assembler leurs corporations ou s'occuper des choses de leurs négoces. Toutes les grandes insurrections communales des villes du Nord, bien qu'elles aient été généralement dirigées contre les évêques, se sont fomentées dans les cathédrales. Nous avons perdu l'habitude de fréquenter les églises pour des motifs aussi profanes, mais, à des époques plus voisines du Moyen-Age, le peuple n'aurait pas manqué de revenir s'y réfugier si on lui avait interdit les lieux de réunion qu'il s'était choisis ailleurs. Vers 1667, Colbert voulait fermer au public le jardin des Tuileries : « Il y vient, lui objecta Charles Perrault, des personnes qui relèvent de maladie, pour y prendre l'air; on y vient parler d'affaires, de mariages et de toutes choses qui se traitent *plus convenablement dans un jardin que dans une église où il faudra à l'avenir se donner rendez-vous* » (1).

Des historiens se sont complu à nous décrire l'horreur de nos pères pour les excommuniés, leur effroi de l'anathème, leur consternation quand l'interdit s'abattait sur leurs terres. Mais

(1) C. Perrault : *Mémoires.*

tous ces récits, invraisemblables déjà en eux-mêmes, émanent de sources si suspectes qu'il ne nous est guère possible de les accepter. Le roi Robert, excommunié en 998, vit, nous raconte-t-on, s'enfuir de son palais ses amis et ses courtisans ; les deux serviteurs qui seuls lui étaient restés fidèles ne l'approchaient eux-mêmes qu'en tremblant et se hâtaient de purifier par le feu les vases dans lesquels il avait mangé. Quel texte invoque-t-on pour établir ce fait que nul chroniqueur français ne mentionne? une lettre du cardinal italien Pierre Damiani, qui ne vint en France que 65 ans plus tard (1). A la vérité il serait, croyons-nous, impossible de citer un seul seigneur qui, frappé de l'anathème, ait été abandonné de ses vassaux comme l'exigeait l'Église. Au contraire, Joinville nous montre des prélats venant supplier S. Louis d'ordonner la confiscation des biens de tout excommunié qui négligerait de se soumettre au bout d'une année : le pieux roi s'y refusa. « Et à ce propos, ajouta-t-il, vous citerai-je l'exemple du comte de Bretagne qui, tout excommunié, a plaidé sept ans contre les prélats bretons et a tant fait que

(1) M. H. Martin a déjà émis des doutes sur l'authenticité de ce récit. *H. de France*, t. III, p. 34.

le pape les a condamnés tous. Donc si j'eusse contraint le comte de Bretagne, la première année, de se faire absoudre, j'eusse méfait envers Dieu et envers lui » (1). L'*Histoire du monastère de Vézelay* nous permet d'étudier par nous-mêmes l'état moral d'une population excommuniée. Au premier moment les manants murmurent. « Où donc moudrons-nous notre blé, où donc ferons-nous cuire notre pain si le moulin banal et le four banal appartenant à l'abbaye nous sont fermés ? » Puis, l'instant de surprise passé, ils prennent bravement leur parti de la situation qui leur est faite, tombent à coups de poing sur le prêtre qui déclame l'anathème, arrachent les ronces que les clercs entassent à la porte de l'église, enterrent leurs morts eux-mêmes à grand son de cloches, s'emparent de l'église et s'en font une citadelle, abattent les clôtures du monastère, et disent au prieur : « Puisque vous nous excommuniez injustement, nous agirons en excommuniés et désormais nous ne payerons plus ni dîmes, ni cens, ni aucune rente quelconque » (2).

On a beaucoup discouru aussi à propos de

(1) Joinville : *Mém.* (édit. F. Michel), p. 20.

(2) Hugues de Poitiers : *Hist. Vizeliac. monast.*, lib. III. — Cf. Aug. Thierry : *Lett. sur l'hist. de Fr.*, XXIII.

l'interdit qui fut jeté sur la France pendant le règne de Philippe-Auguste. Un auteur anglais (1) et deux moines qui vivaient hors de l'Ile de France (2) ont en effet décrit la désolation du populaire abandonné de ses prêtres, obligé de laisser pourrir ses morts sans sépulture, sevré de prières et privé de la consolation des sacrements. J'aime mieux en croire Rigord, familier de Philippe-Auguste, qui nous dit simplement : « Le roi transporté de colère en apprenant que ses évêques avaient donné leur consentement à l'interdit les chassa de leurs sièges, dépouilla clercs et chanoines de tout ce qu'ils possédaient, les renvoya de sa terre et confisqua leurs biens » (3).

Quant aux pélerinages ce sont les excursions à la mode, les voyages d'agrément que nous ferions tous encore si nous n'en avions pas imaginé d'autres. — On s'ingénie à rendre le trajet agréable, on se procure de bons chevaux, on choisit ses compagnons de route, puis quand vient le printemps, que l'air est doux et que les

(1) Raoul de Coggeshale : apud *Rer. francic. script.*, t. XVIII, p. 91.

(2) *Chroniques d'Auxerre* et *Chroniques de Tours*, ap. *Rer. francic. script.*, t. XVIII, p. 263 et 294. L'un de ces chroniqueurs a évidemment transcrit l'autre.

(3) Rigord : *de gest. Philip. Aug.*, a° 1199.

arbres reverdissent, on part. Point de bigots importuns, point d'ennuyeux marmotteurs de prières dans la petite troupe : les vrais dévots vont seuls, pieds nus, ou la tête dans un sac, ou sur les genoux, et sont si rares que les chroniques ne négligent jamais de les signaler; au contraire ce chevalier, ces nonnes, cet abbé, ces marchands, ces deux ou trois moines, ce marin, cette veuve, ce laboureur, ces bourgeois, sont de bons compagnons, devisant joyeusement et sachant maints bons contes qu'ils débitent, chemin faisant, pour égayer le voyage (1). Quand tombe la nuit, ils s'arrêtent dans quelque auberge, font bonne chère, boivent sec, et s'oublient longtemps après le couvre-feu à converser à table (2). Lentement, gaiement, ils arrivent ainsi au sanctuaire : la ville est parée et toute flamboyante de bannières multicolores, une foule de pélerins accourus de toutes les régions de la chrétienté se presse dans les rues, les processions pompeuses défilent sans cesse, la foire où tous les riches marchands des provinces voisines sont venus dresser leurs boutiques entoure l'église, longe les rues et s'étale, abondante et bruyante,

(1) Chaucer : *Canterbury tales :* prolog.
(2) Chaucer : *Canterbury tales :* prolog.

dans la plaine voisine. Qui hésiterait à entreprendre, au moins une fois dans sa vie, un si plaisant voyage ? Tous le font : le marchand qui veut trafiquer à bon compte, comme le moine qui a besoin de prouver sa piété, la jeune femme qui cherche les intrigues amoureuses (1), comme la dévote qui poursuit son salut, le superstitieux et le coureur d'aventures, le pénitent et l'incrédule. N'est-ce pas en revenant de Saint-Jacques de Compostelle que Guido Cavalcanti, l'athée, tomba amoureux de la belle Mandetta ?

Néanmoins, si sceptique que ce monde nous paraisse, nous ne ferons aucune difficulté d'admettre qu'il dut s'y trouver, comme dans toute société possible, un nombre notable de vrais dévots. Accordons volontiers qu'il y eut des cloîtres austères dans la multitude de ces cloîtres relâchés, de purs saints parmi cette foule de rhéteurs d'Eglise et de fanfarons de ferveur, de sincères catholiques au sein de ces populations insouciantes. Ce qu'il nous importe seulement de constater, c'est que le brillant panégyrique de la piété du moyen âge qu'ont si patiemment élaboré, à grand renfort de citations, les histo-

(1) *Roman de la Rose*, v° 10098 (édit. F. Michel).

riens du dix-septième siècle, n'est vrai que pour une très-minime portion de la société féodale.

Résumons-nous. — L'ancienne France, foncièrement superstitieuse, ne fut que très-superficiellement catholique. Pour des raisons politiques qu'il faut rechercher dans l'histoire de l'invasion franke, l'Église la dominait et la dirigeait : en conséquence les clercs y furent extrêmement nombreux, une emphatique affectation de piété y était inévitable et, la superstition aidant, le culte prospéra (1).

(1) Pour bien comprendre la dévotion toute routinière, de ces populations lire, dans les *Novelas exemplares* de Cervantès, *Rinconete y Cortadillo*.

LA LÉGENDE DES CROISADES

Lue dans une de nos bonnes *Histoires de France*, l'histoire des croisades offre un caractère grandiose qu'on admire malgré soi. On dirait une épopée de l'âge héroïque égarée dans notre histoire moderne. Ces barbares apaisés et assagis à la voix d'un prêtre, ces peuples inassociables rapprochés et unis soudain, ces esprits mobiles et naïfs acharnés pendant des siècles au triomphe d'une idée : tout cela étonne et paraît incroyable. Évidemment nous sommes en présence d'un événement miraculeux ou d'une série de faits mal expliqués.

Le XVIII[e] siècle admit le miracle et appela les croisades de *sublimes folies*. Nos historiens contemporains, n'ayant le plus souvent à les raconter que pour suivre leurs héros en Palestine, n'ont pu rechercher les causes et l'esprit de ces lon-

gues guerres et, de confiance, ont adopté le jugement du XVIII^e^ siècle. Mieux que lui ils ont précisé les faits, suivi les événements d'un œil sûr; mais chez eux encore les croisades ont gardé leur allure épique.

Pour tout esprit froid et impartial, pour tout historien habitué à voir les faits naître de causes naturelles et suivre une évolution logique, leurs récits laissent quelque chose d'inexpliqué. Est-il vraisemblable qu'une *folie* ait pu soulever tant d'hommes, se perpétuer à travers tant de générations? On sent qu'une analyse scientifique et positive serait ici nécessaire. L'histoire des croisades doit prendre une tout autre physionomie si l'on veut qu'elle s'harmonise avec le reste de l'histoire du monde féodal.

I

Tout d'abord, les croisades furent-elles, à proprement parler, des guerres de religion?

Ces hommes du Moyen-Age, si superstitieux qu'ils fussent, étaient incapables d'un fanatisme tenace et persévérant. Au fond, ils faisaient bon marché de leurs croyances ; jamais peuple ne fut plus prompt à l'hérésie. Les barons pillent sans

scrupule les monastères de leurs domaines ; les uns protègent ouvertement les Juifs (1) ; les autres — ceux du Languedoc, par exemple — professent hardiment l'hérésie. S'ils persécutent les hérétiques, c'est qu'ils les ont sous la main, mais jamais ils n'auraient la haine d'aller les chercher en Orient. L'Église ne peut armer les nobles contre les Albigeois qu'en surexcitant toutes les convoitises et toutes les rancunes féodales. Quant aux Juifs, ils sont plutôt vexés que persécutés : on en massacre quand leur richesse paraît trop insolente, mais jamais l'idée n'est venue de les exterminer (2).

On ne voit pas, d'ailleurs, les croisés manifester une ferveur bien vive quand ils partent pour la Terre-Sainte. Étranges dévots ces barons qui se mettent en route avec leurs chiens, leurs faucons, leurs jongleurs et leurs concubines ! Étranges pélerins, ces chevaliers qui, sur leur chemin, pillent les lieux saints et arrachent, pour les vendre, les toits de plomb des églises (3) ! Je ne

(1) Jean de Soissons, par exemple : voy. Guibert de Nogent *De vita sua*, lib. III, cap. 15.

(2) « *Oportet ut ex illis aliqui in futurum supersint, vel ad confirmandum proprium nefas, seu ad testimonium fusi sanguinis Christi.* » (Rod. Glaber, III, 7.)

(3) Le moine Robert, *Hist. Hieros.*, lib. I. — Guibert, de Nogent, *Hist. Hieros.*, lib. II.

sais où nos historiens modernes ont été prendre qu'ils se préparaient à la croisade par des jeûnes et des pénitences (1). Je lis, au contraire, dans Albert d'Aix : « Ils ne s'abstenaient pas des réunions illicites et des plaisirs de la chair ; ils se livraient sans relâche à tous les excès de la table, se divertissaient sans cesse avec les femmes et les jeunes filles, qui sortaient aussi de chez elles pour se livrer aux mêmes folies, et s'adonnaient à toutes les vanités sous le prétexte du voyage qu'ils allaient entreprendre (2). »

En Terre-Sainte, leur amour de la guerre seul s'éveille, et non leur foi. Ils livrent aux infidèles une guerre implacable et féroce ; mais on sait que, sur leurs fiefs, ils combattent entre eux avec la même furie. Comme en France aussi, ils se montrent courtois et chevaleresques avec leurs ennemis le lendemain de la bataille. « Ils se voient volontiers, ils dansent ensemble, et les ménestrels chrétiens associent leur voix au son des instruments arabes... Saladin envoya aux rois chrétiens, dès leur arrivée, des prunes

(1) M. Duruy, par exemple, racontant la croisade jurée en 1453 à la cour de Bourgogne : « Dans le vrai moyen âge, on aurait pris la cendre et le cilice, on aurait jeûné et prié... » *(Hist. de France,* t. I, p. 493.)

(2) Albert d'Aix, *Hist. Hieros. expedit.*, lib. I.

de Damas et d'autres fruits ; ils lui envoyèrent des bijoux... Le roi de Navarre Sanche l'Enfermé avait demandé la main d'une fille des Almohades. Richard-Cœur-de-Lion se déclara frère d'armes du sultan Malek-Adhel et lui offrit sa sœur. Déjà Henri II a menacé le pape de se faire mahométan. On assure que Jean offrit réellement aux Almohades d'apostasier pour obtenir leur secours (1). »

Qui leur aurait appris la haine des Musulmans ? Leurs docteurs, leurs prêtres, leurs moines ne l'avaient pas eux-mêmes ! Les Vaudois déclarent « que le pape pèche mortellement lorsqu'il persécute les Sarrasins (2). » Albert d'Aix, racontant la première croisade, écrit : « Dieu n'ordonne pas de faire entrer qui que ce soit malgré lui et par force sous le joug de la foi catholique (3) ». Consultez maintenant saint Thomas d'Aquin : « Les infidèles qui n'ont jamais professé la foi chrétienne, comme les Juifs et les Gentils, ne doivent, en aucune manière, être contraints à l'embrasser : on ne doit sévir que contre les hérétiques et les apostats pour les

(1) Michelet, *Hist. de France*, liv. IV, ch. 6.
(2) D. Martène, *Thes. nov. anecdot.*, t. V, col 1756.
(3) Albert d'Aix, *Hist. Hieros. exped.*, lib. I (à la fin).

forcer à tenir ce qu'ils ont promis (1) ». Ecoutez encore un moraliste du XIV^e^ siècle : « Nul mécréant ne doit être contraint par guerre ni autrement pour venir à la foi catholique ; et semble que contre les mécréants qui nous guerroient seulement nous dussions faire guerre, et non contre les autres qui veulent être en paix (2) ». — Au surplus, les clercs sont les moins prompts à se croiser. Raoul Glaber, après avoir raconté les pélerinages qui précédèrent la croisade de 1096, ajoute : « Les hommes des classes inférieures partirent les premiers, ensuite ceux des classes moyennes, enfin les nobles, les rois et les *évêques* (3) ».

II

Si les croisades ne sont pas des explosions de fanatisme, c'est donc que, comme toutes les autres guerres, elles résultent de causes politiques ou sociales.

Quelles sont ces causes ? Pourquoi cet achar-

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Sum. theol.*, part. II, sect. II, quæst. X, art. 8.

(2) *Le songe du vergier*, cité dans l'*Hist. littéraire*, t. XXIV, p. 319.

(3) R. Glaber, *Hist.*, IV, 6.

nement contre un peuple si lointain, ces infructueuses et ruineuses expéditions constamment méditées et infatigablement reprises? — Pourquoi? L'explication est si simple que c'est merveille qu'elle ait pu tellement s'obscurcir par la suite. Toute société a la terreur d'un peuple étranger; les Grecs tremblaient au moindre bruit d'un armement des Perses, Rome était sans cesse en proie au *tumulte* gaulois : la France du Moyen-Age eut l'épouvante des Musulmans. Telle avait été sa frayeur quand, en 732, les Arabes l'envahirent, que, depuis, elle n'a pu parvenir à se croire en sécurité tant que ces ennemis restaient puissants et armés en face d'elle. Elle les a poursuivis d'abord en Provence, en Italie, en Espagne. Puis, la préoccupation de les combattre devenant une sorte d'habitude, elle est allée les défier en Asie..

Feuilletez nos vieilles chroniques, et vous allez bien voir que depuis la victoire de Karl Martel jusqu'à la fin du Moyen-Age, ces expéditions contre les musulmans sont incessantes, tendent au même but et se déterminent les unes les autres (1).

(1) Je ne mentionnerai ici que les croisades auxquelles les Français ont participé.

732. — Karl Martel défait à Poitiers les Arabes qui envahissent la France.

737. — Karl Martel poursuit les Arabes en Provence et les bat.

739. — Karl Martel reconquiert la Provence.

752. — Peppin bat les Arabes dans la Provence.

759. — Peppin se rend maître de Narbonne et chasse les Musulmans de la Provence (1).

778. — Expédition de Charlemagne en Espagne qui se termine par la défaite de Roncevaux (2).

793. — Les Sarrasins pénètrent en France, brûlent le bourg de Narbonne, tuent le comte Guillaume et repassent en Espagne chargés de butin (3).

795. — Charlemagne envoie une armée en Espagne contre les Sarrasins (4).

797. — Charlemagne fait partir son fils Louis avec une armée pour faire le siège d'Huesca, en Espagne (5).

799. — Les Franks délivrent les îles Baléares des Maures (6).

(1) *Rerum francicarum scriptores,* t. V, p. 335.
(2) Eginhard, *Vita Karoli Magni.*
(3) *Rerum francicarum scriptores,* t. V, p. 74.
(4) *Ibid.,* t. V, p. 76.
(5) *Ibid.,* t. V, p. 160, 212, 246, 361.
(6) *Ibid.,* t. V, p. 51.

799-802. — Expédition de Louis en Espagne, siége et prise de Barcelone (1).

806. — Expédition contre les Maures de Corse (2).

807. — Peppin, fils de Charlemagne, défait les Maures en Sardaigne (3).

809-812. — Louis, fils de Charlemagne, combat en Espagne contre les Sarrasins (4).

812. — Les Sarrasins demandent la paix, elle leur est accordée (5).

821. — L'empereur tient une assemblée où il est résolu qu'on enverra trois armées, l'an prochain, sur les marches d'Espagne (6).

822. — Les gardes des marches espagnoles pénètrent en Espagne et s'en reviennent avec un riche butin (7).

824. — Deux barons, franchissant les Pyrénées avec leurs troupes sont défaits (8).

826. — Expédition victorieuse contre les Sarrasins (9).

(1) *Ibid.*, t. V, p. 24, 81, 378; t. VI, p. 91.
(2) *Ibid.*, t. V, p. 366.
(3) *Ibid.*, t. V, p. 379.
(4) *Rer. francic. scrip.*, t. V, p. 366 ; t. VI, passim.
(5) *Ibid.*, t. V, p. 61, 82.
(6) *Ibid.*, t. VI, p. 145, 180.
(7) *Ibid.*, t. VI. p. 146.
(8) *Ibid.*, t. VI, p. 106.
(9) *Ibid.*, t. VI, p. 221.

827. — Combats sur la frontière de l'Espagne (1). L'empereur envoie son fils Peppin qui est battu (2).

828. — Le comte Boniface, gouverneur de la Corse, passe en Afrique, et, dans cinq batailles, défait les Musulmans (3).

838. — Les Sarrasins pillent Marseille (4).

842. — Les nobles du Bénévent, étant en lutte les uns contre les autres, appellent à leur secours les musulmans d'Afrique (5).

846. — A Rome, les Sarrasins taillent en pièces l'armée de Lothaire (6).

847. — Des ambassadeurs sarrasins viennent demander la paix à Karl-le-Chauve (7).

848. — Victoire de Lothaire sur les Sarrasins du Bénévent (8).

850. — Batailles contre les Sarrasins d'Espagne (9).

851-852. — L'empereur Louis, sollicité par

(1) *Ibid.*, t. VI, p. 108, 150.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 188, 209.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 151.
(4) *Ibid.*, t. VI, p. 199.
(5) *Ibid.*, t. VII, p. 61.
(6) *Ibid.*, t. VII, p. 45, 61.
(7) *Rer. francic. script.*, t. VII, p. 61.
(8) *Ibid.*, t. VII, p. 65.
(9) *Ibid.*, t. VII, p. 66.

Lothaire, bat les Sarrasins du Bénévent (1).

866-869. — Nouvelles victoires de l'empereur Louis et de Lothaire sur les Sarrasins du Bénévent (2).

869. — Victoire des Calabrais sur les Sarrasins (3).

870-871. — L'empereur Louis, les Franks et les Lombards battent les Sarrasins en Italie (4).

872. — Victoire des Capouans sur les Sarrasins (5).

876. — L'empereur Karl envoie des secours au pape (6).

877. — Le pape réclame de nouveaux secours (7).

879. — Jean demande des secours à Karl-le-Gros, à Karloman roi d'Italie et à Louis roi des Germains (8).

888. — Les Sarrasins sont chassés de Barcelone (9).

(1) *Ibid.*, t. VII, p. 15, 55, 165.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 55, 128, 195, 201, 225, 251.
(3) *Ibid.*, t. VII, p. 205.
(4) *Ibid.*, t. VII, p. 205, 209, 156.
(5) *Ibid.*, t. VII, p. 157, 240,
(6) *Ibid.*, t. VII, p. 157.
(7) *Ibid.*, t. VII, p. 471, 475.
(8) *Ibid.*, t. IX, p. 179, 182, 183, 184.
(9) *Ibid.*, t. IX, p. 69.

889. — Incursions des Sarrasins d'Italie en Provence (1).

902. — Nouvelle invasion des Sarrasins en Provence (2).

933. — Les Sarrasins occupent les Alpes (3).

936. — A Acqui, en Italie, les Sarrasins sont taillés en pièces (4).

940. — Hugues, roi d'Italie, demande à l'empereur des Grecs une flotte pour aller combattre les Sarrasins (5).

942. — Hugues combat contre les Sarrasins (6).

950. — Conrad persuade aux Sarrasins de combattre contre les Hongrois et à ceux-ci d'en faire autant contre les Sarrasins. Il les bat ensuite les uns et les autres dès qu'ils en viennent aux mains (7).

951. — Les Sarrasins, occupant toujours les Alpes, mettent à rançon ceux qui vont à Rome (8).

(1) *Ibid.*, t. IX, p. 315.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 137.
(3) *Rer. francic. script.*, t. VIII, p. 189.
(4) *Ibid.*, t. VIII, p. 145.
(5) *Ibid.*, t. VIII, p. 148.
(6) *Ibid.*, t. VIII, p. 195.
(7) *Ibid.*, t. IX, p. 6.
(8) *Ibid.*, t. VIII, p. 207, 294.

972. — Guillaume, comte de Provence, bat les Sarrasins (1).

982. — Les Sarrasins battent Othon II (2).

986. — Les Sarrasins pillent Barcelone (3).

1009. — Le bruit se répand que le khalife Hakim a renversé l'église du Saint-Sépulcre. C'est vers les Musulmans d'Asie que se tourne dès lors l'attention des chrétiens.

1014. — Affluence de pélerins qui apportent à Jérusalem l'argent nécessaire à reconstruire le temple du Saint-Sépulcre (4).

1018. — Le comte Roger part de Normandie avec une nombreuse armée, se jette sur l'Espagne et prend aux Sarrasins quelques villes et quelques châteaux (5).

1026. — Le comte d'Angoulême et un certain nombre de barons se réunissent pour aller visiter le Saint-Sépulcre (6). — Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, gagne l'Orient avec 700 pélerins (7). — Richard, fils de Richard Ier, duc

(1) *Ibid.*, t. VIII, p. 240; t. IX, p. 127.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 82, 395.
(3) *Ibid.*, t. IX, p. 1, 2, 69.
(4) Rod. Glaber, III, 7.
(5) Adhémar, *Chron.*, 1018.
(6) Adhémar, 1026.
(7) *Rerum francicarum scriptores*, t. XI, p. 450.

de Normandie, part aussi à la tête de 700 hommes (1).

1028. — Isambert, évêque de Poitiers, le comte Foulque et un grand nombre de pauvres se dirigent vers Jérusalem (2).

1033-1040. — Les pélerins s'acheminent si nombreux vers Jérusalem que les hommes sages croient que le Jugement dernier se prépare (3).

1061. — Une troupe d'évêques et de seigneurs vont en Terre-Sainte et, dépouillés par les Sarrasins, reviennent en petit nombre (4).

1063. — Une armée entre en Espagne, mais affamée par les Sarrasins qui font le vide devant elle, repasse les Pyrénées (5).

1084. — Le duc de Bourgogne, suivi d'une foule de nobles et d'hommes du peuple, va porter secours au roi de Galice (6).

1096. — Départ de 700,000 croisés qui conquièrent la Palestine (Première croisade des historiens).

1101. — Départ de Guillaume d'Aquitaine (7).

(1) Hugues de Fleury, *Chron.*, 1026.
(2) Adhémar, *Chron.*, 1028.
(3) Rod. Glaber, *Hist.*, IV, 6.
(4) *Rerum francicarum scriptores*, t. XI, p. 611.
(5) *Rerum francicarum scriptores*, t. XI, p. 358.
(6) *Rerum francicarum scriptores*, t. VI, p. 112.
(7) *Rerum francicarum scriptores*, t. XI, p. 186.

1105. — Le comte du Perche va porter secours à Alphonse d'Aragon, mais, voyant qu'il n'obtient pas les terres qui lui étaient promises, l'abandonne (1).

1107. — Bohémond, duc d'Antioche, au milieu des cérémonies de son mariage, exhorte ceux qui l'entourent à se croiser. Beaucoup prennent la croix et partent avec lui (2). — Départ de Robert de Montfort (3).

1114. — Le comte du Perche retourne en Espagne, combat les Sarrasins, et obtient les terres qui lui étaient promises (4).

1120. — Foulque d'Anjou part pour Jérusalem et pendant quelques mois combat parmi les Templiers (5).

1129. — Nouveau départ de Foulque d'Anjou (6).

1139. — Départ de Thierry, comte de Flandre (7).

1147. — Louis VII part pour la Terre-Sainte

(1) Ord. Vital, *Hist. eccl.* (édit. Leprévost), t. V, p. 5.
(2) Ord. Vital, t. IV, p. 213.
(3) Ord. Vital, lib. XIII.
(4) Ord. Vital, t. V, p. 5.
(5) Ord. Vital, t. IV, p. 423.
(6) Ord. Vital, t. IV, p. 499.
(7) Ord. Vital, t. V, p. 107.

avec ses barons (Deuxième croisade des historiens).

1151. — Une croisade est prêchée à l'instigation de saint Bernard et du pape Eugène; les cisterciens l'empêchent de réussir (1).

1184. — Le roi, à la prière du patriarche de Jérusalem, envoie en Terre-Sainte une troupe de chevaliers et une multitude d'hommes d'armes *(cum multitudine peditum armatorum)* (2).

1190. — Philippe-Auguste part pour la Terre-Sainte (Troisième croisade des historiens).

1198. — Le moine Herluin quitte l'abbaye de Saint-Denis, prêche la croisade en Bretagne et s'embarque pour Acre avec un grand nombre de Bretons (3).

1200. — Les barons de la Champagne partent pour l'Orient, mais s'arrêtent à Constantinople. (Quatrième croisade des historiens).

1211. — Les chrétiens vont combattre contre les Sarrasins d'Espagne et en tuent un grand nombre (4).

1213. — Un enfant traverse la Flandre en chantant : « Seigneur, rends-nous ta sainte

(1) Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1151.
(2) Guillaume de Nangis, 1184.
(3) Rigord, *Gest. Philip. Aug.*, 1198.
(4) *Rer. francic. script.*, t. XVIII, p. 360.

croix. » Une multitude d'enfants, fascinés, quittent leurs parents et le suivent. Les villes qu'ils traversent ne sont pas assez grandes pour les contenir tous. Beaucoup périssent en chemin. Les autres s'embarquent et tombent aux mains des Sarrasins (1).

1215, — Le légat Robert de Courçon prêche une croisade et admet à prendre la croix les femmes, les vieillards, les infirmes (2).

1218. — Le duc de Bourgogne, pour le salut de son âme, envoie une troupe d'hommes d'armes en Terre-Sainte (3). — Henri, comte de Nevers, Gauthier, chancelier de France, et un grand nombre d'évêques, de barons, d'hommes du peuple *(multitudo hominum)*, partent et vont assiéger Damiette (4).

1234. — Les Marseillais traitent avec les Hospitaliers pour le transport annuel de 6,000 pélerins (5).

1237. — Pierre de Bretagne, Amauri de Montfort, Thibaut de Champagne, etc., prennent la

(1) Matth., Paris, *Hist, Maj.*, 1213.
(2) Guillaume le Breton, *Gest. Philip. Aug.*, 1215.
(3) Guillaume le Breton, 1218.
(4) Guillaume le Breton, 1218 — Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1218.
(5) Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe*, t. I, p. 281.

croix et vont se faire battre sous les murs de Gaza (1).

1245. — Le pape Innocent IV envoie son légat exhorter les Français à se croiser (2).

1248. — Saint Louis s'embarque pour l'Égypte. (Cinquième croisade des historiens.)

1251. — En apprenant que saint Louis est prisonnier, les pauvres, les laboureurs, les pastoureaux, veulent se croiser, prétendant que c'est à eux, les humbles, de conquérir la Terre-Sainte. Comme leur soulèvement dégénère en révolte, Blanche de Castille les fait disperser par ses hommes d'armes (3).

1270. — Saint Louis passe en Afrique. (Sixième croisade des historiens.)

1276. — Une ambassade tartare vient solliciter le secours du roi de France contre les Sarrasins (4).

1291. — Des synodes sont réunis par ordre du pape, pour aviser sur les moyens de recouvrer la Terre-Sainte (5).

1303. — Nouvelle ambassade tartare (6).

(1) Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1237.
(2) Guillaume de Nangis, 1245.
(3) Guillaume de Nangis, 1251.
(4) Guillaume de Nangis, 1276.
(5) Guillaume de Nangis, 1291.
(6) Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1303

1308. — Le pape accorde des indulgences à ceux qui prendront la croix ou qui soutiendront de leur argent ceux qui partent. Des troncs placés dans toutes les églises de France s'emplissent aussitôt (1).

1313. — Philippe IV, ses fils, le roi d'Angleterre reçoivent, la croix des mains du cardinal Nicolas ; « une extraordinaire multitude d'hommes » se croisent avec eux. Ils promettent de partir dans trois ans (2).

1320. — Nouveau soulèvement de 40,000 pastoureaux qui, trouvant que la croisade promise par le roi tarde trop, veulent partir. Le sénéchal de Carcassonne les massacre et les disperse (3).

1325, — Beaucoup de personnes, apprenant que Louis de Clermont va partir pour la Terre-Sainte, vendent leurs biens et viennent se joindre à lui. Il ne part pas cependant (4).

1330. — Un grand nombre de nobles se réunissent pour passer en Espagne. Une trêve conclue entre le roi de Castille et les Sarrasins empêche leur départ (5).

(1) Guillaume de Nangis, 1308.
(2) Guillaume de Nangis, 1313.
(3) Guillaume de Nangis, 1321.
(4) Guillaume de Nangis, 1325.
(5) Guillaume de Nangis, 1330.

1331. — Le patriarche de Jérusalem exhorte le roi et les barons à se croiser. Le pape, à la prière du roi, ordonne la prédication d'une croisade (1).

1332. — Le 2 octobre, le roi annonce aux seigneurs qu'il est décidé à partir (2).

1336. — Trois cent mille hommes s'arment. Philippe VI prend la croix et rassemble une flotte dans ses ports du Midi. Mais les premières difficultés de la guerre de Cent ans empêchent soudain cette croisade (3).

1350. — Le dauphin du Viennois, Humbert, va chercher à combattre en Asie et revient sans avoir rien fait.

1363. — Le roi Jean, à la prière d'Urbain V, prend la croix et prépare avec ses chevaliers une gigantesque croisade que la mort l'empêche d'entreprendre (4).

1365. — Grande réunion de barons et de prélats à Avignon pour s'entendre avec le pape sur les moyens de conquérir la Palestine (5).

1390. — A la demande des Gênois, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, Philippe d'Artois, le sire

(1) Guillaume de Nangis, 1331.
(2) Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1332
(3) Froissart, *Chron.*, liv. I, part. I, ch. 60 et 61.
(4) Froissart, liv. I, part. II, ch. 159 — Guillaume de Nangis, *Chron.*, 1353.
(5) Guillaume de Nangis, 1365.

de Coucy, etc., partent avec 1500 chevaliers et beaucoup d'arbalétriers, s'embarquent à Marseille et vont livrer quelques combats aux Turks sur les côtes d'Afrique (1).

1395. — Le comte de Nevers, l'amiral de France, le sire de Coucy, les plus hauts barons du royaume prennent les armes en apprenant que les Turks ont envahi l'Empire grec. Ils traversent l'Europe et vont attaquer les infidèles sous les murs de Nicopolis. Cette première rencontre est pour eux une effroyable défaite; 400 chevaliers y sont tués, 300 autres sont égorgés par les vainqueurs, 24 d'entre eux sont seuls admis à payer une rançon (2).

1399. — Le maréchal de Boucicaut, sur l'ordre du roi, s'embarque à Aigues-Mortes avec un grand nombre de seigneurs et d'archers pour aller secourir l'empereur de Constantinople. Après quelques combats insignifiants, il revient en France (3).

1400-1406. — Boucicaut, à la tête de 3000 hommes, combat les Turks sur les côtes d'Afrique (4).

(1) Religieux de Saint-Denis, *Chron.*, XI, 2.
(2) Froissart, *Chron.*, liv. IV, ch. 47-52.
(3) *Histoire de Boucicaut*, part. I, ch. 29.
(4) *Histoire de Boucicaut*, liv. II, ch. 15.

1426. — Le bâtard de Bourgogne, le seigneur de Roubaix, « moult d'autres seigneurs » sont battus à Chypre (1).

1454. — Les nobles de la Bourgogne, au milieu d'un splendide festin, jurent d'aller combattre les Turks (2).

1461. — Le pape envoie son légat à Louis XI et au duc de Bourgogne pour les exhorter à la croisade (3).

1462. — La reine Marie, veuve de Charles VII, s'apprête à partir avec le duc de Bourgogne. Une grande croisade s'organise, mais mollement (4).

1464. — Des pélerins se rendent à Rome, par dix, par vingt, par quarante, sans chefs, pour prendre les instructions du pape. Il en part plus de 20,000 du seul duché de Bourgogne. A Rome, estime-t-on, ils doivent être au moins 300.000 (5).

1465. — Antoine, bâtard du duc de Bourgogne, embarque 10,000 hommes sur 12 galères, descend sur les côtes d'Afrique et, harcelé par les Turks, revient à Marseille (6).

(1) Monstrelet, *Chron.*, liv. II, ch. 39.
(2) Olivier de la Marche, *Mém.*, liv. I, ch. 29-30.
(3) Chastellain, *Chron.*, part. I, ch. 30.
(4) Chastellain, part. II, ch. 40.
(5) Jacques du Clercq, *Mém.*, IV, 9 (édit. du *Panthéon littéraire*).
(6) O. de la Marche, *Mém.*, I. 36. — Il serait facile de

Comment s'est-il fait que les historiens se sont accoutumés à ne considérer que six de ces nombreuses expéditions, à les isoler, à les présenter comme des guerres particulières et exclusivement religieuses? C'est là une de ces bizarreries incompréhensibles, mais trop communes dans l'histoire.

III

Ce que l'on peut dire toutefois, c'est que du onzième au quatorzième siècle, les expéditions des Occidentaux contre les Musulmans furent plus enthousiastes, plus importantes et plus décisives. Mais, cette période étant précisément celle de la renaissance des hérésies, des querelles dogmatiques, des fabliaux impies et des sorciers, nous ne pouvons admettre que ce fut la ferveur qui détermina un tel redoublement d'énergie.

La foi n'est ici qu'un prétexte : il faut bien

poursuivre cette liste jusqu'au milieu du seizième siècle : nous l'arrêtons ici, parce que les expéditions suivantes ont un caractère si nettement politique qu'il est impossible de se méprendre sur la nature de leurs causes.

l'invoquer puisqu'on n'a plus aucune autre raison pour aller provoquer les Musulmans.

Mais les véritables causes des croisades sont toutes sociales. Deux raisons semblent surtout porter les hommes à se croiser, deux raisons si fortes, si impérieuses, que l'Église, pour stimuler leur zèle, ne manque jamais de les faire valoir.

La première est clairement exposée dans le discours qu'Urbain II adresse aux chrétiens, à Clermont, pour les exhorter à prendre la croix (1095) : « La terre que vous habitez, fermée de tous côtés par des mers et des montagnes, tient à l'étroit votre trop nombreuse population ; elle est dénuée de richesses et fournit à peine la nourriture à ceux qui la cultivent. C'est pour cela que vous vous déchirez et dévorez à l'envi, que vous luttez, que vous vous massacrez les uns les autres! Apaisez donc vos haines et prenez la route du Saint-Sépulcre (1). »

La seconde est avouée plus franchement encore dans la lettre que l'empereur de Grèce envoie aux barons pour solliciter leurs secours : « Si tant de maux, si leur amour pour les saints apôtres ne soulèvent pas les chrétiens, que leur cupidité soit du moins tentée par l'or et

(1) Le moine Robert, *Hist. Hieros.*, lib. I.

l'argent que les infidèles possèdent en abondance! qu'ils songent à la beauté des femmes grecques! (1). »

La dureté de la vie féodale, l'amour du pillage et de l'aventure, voilà les deux grandes causes des croisades.

Ces fils des Gallo-Franks ont encore toute la fougue et tout l'esprit aventureux de leurs ancêtres. Emprisonnés brusquement dans leurs châteaux, ils s'y sentent mourir de calme et d'inaction. La paix n'est plus supportable pour ces barons qui n'ont de vie qu'au bruit de la guerre; l'existence est devenue impossible à ces serfs rivés à leur terre, opprimés, écrasés. Ils s'attaquent entre eux, se révoltent, se massacrent, comme pour ressusciter autour d'eux le mouvement et l'espace. De furieuses guerres privées éclatent, convulsions désespérées d'un peuple qui se sent étouffer. Tous éprouvent le besoin de forcer cette frontière qui les enserre.

Les uns après les autres, ils la franchissent. Le Normand Guillaume le Bâtard part avec ses vassaux et va conquérir l'Angleterre. D'autres Normands débarquent en Italie et s'emparent de la Pouille (1053). Henri, fils du duc de Bourgogne,

(1) Guilbert de Nogent, *Hist. Hieros.*, I, 4,.

passe en Espagne et s'y fait donner un royaume (1094). Mais tous n'ont pas le prétexte ou la force d'aller ainsi chercher au loin des ennemis et des terres. Ils bataillent entre eux, faute d'une occasion de partir. Soudain la voix d'un prêtre s'élève, appelant les chrétiens à la croisade : voilà enfin l'occasion attendue, le prétexte trouvé d'aller porter la guerre au loin. Ils partent, franchissant l'Europe avec la force d'une explosion. L'Orient, c'est pour eux la Terre-Promise où ils seront libres, la patrie des grands combats, la Walhalla que rêvaient leurs pères.

Elle apparaît belle et miraculeuse aussitôt, cette terre de délivrance. Les pèlerins, à leur retour, content qu'elle est pleine de palais, de villes splendides, de géants, d'animaux merveilleux. Les trouvères l'embellissent encore en y transportant la légende gigantesque de Charlemagne. A leurs récits, le baron sent se ranimer en lui toute son ardeur, il entrevoit soudain une contrée fabuleuse, des batailles à la Roland, une royauté à conquérir peut-être : il convoque ses chevaliers, se met à leur tête et part. Le serf, lui, quitte sa glèbe volontiers, comme s'il y laissait toute souffrance ; dès qu'il se croise, le clergé le prend sous sa protection, nul créancier n'a droit de le poursuivre ni de lui réclamer

l'intérêt d'une somme prêtée; il peut vendre ses biens sans la permission du seigneur (1) : c'est plus qu'il n'en faut pour le décider à s'expatrier de la servitude. Les moines, heureux de se soustraire un instant à la vie monotone des cloîtres tout en paraissant servir Dieu, quittent leurs monastères. Les évêques, désireux d'augmenter leur puissance pour humilier ces nobles qu'ils gémissent de voir au-dessus d'eux, revêtent leur cotte de mailles et prennent la croix à leur tour. Et derrière eux enfin accourent tous les enfants perdus de la France, les ribauds, les brigands, les voleurs, les assassins, les adultères (2).

IV

Ainsi comprises, les croisades, dans notre histoire, n'étonnent plus. On sent même que la société française n'eût pu se former sans ces grandes émigrations qui, à chaque convulsion sociale, reversaient à travers l'Europe le trop-plein des anciennes invasions. Le miracle serait,

(1) Ducange, *Gloss. inf. lat.*, v° *Crucis privilegium*. — Robertson, *A View of the progress of society in Europe*, note 13.

(2) Albert d'Aix. *Hist. Hieros.*, I. 2.

au contraire, de voir un peuple hétérogène, actif turbulent, rester emprisonné pendant cinq cents ans dans ses frontières sans les rompre.

Nous sommes en présence d'un fait nécessaire, fatal; nous n'avons pas dès lors à maudire ces guerres, où périrent inutilement tant de milliers d'hommes. Ces larges saignées étaient salutaires à ce monde pléthorique; cette pensée constante évita bien des bouleversements, bien des luttes, bien des haines. Qui peut dire que la France aurait été possible si toute la force et toutes les colères, ainsi détournées sur l'Orient, avaient éclaté sur notre sol en guerres privées et en jacqueries? Elles préparèrent l'unité nationale, ces expéditions, qui forcèrent les hommes de toutes les provinces à se mêler et à s'unir. Elles accoutumèrent les nobles et les vilains à se voir et à vivre de la même vie. Elles ouvrirent aux esprits rétrécis à l'horizon des fiefs le vaste horizon de l'Europe.

LES CATHÉDRALES GOTHIQUES

Si vous contemplez une de nos vieilles cathédrales gothiques, grandiose, majestueuse, haute au-dessus de sa ville comme un dieu dominant ses fidèles agenouillés ; si vous pénétrez sous ses voûtes austères noyant la profondeur de leurs nefs dans leur obscurité mystérieuse, vous hésiterez à croire que ce monument gigantesque et terrible n'est pas l'œuvre d'une religiosité exaltée. Eh bien ! rappelez-vous l'histoire de ces cathédrales, essayez de vous les représenter blanches et gaies commes elles étaient aux jours de leur jeunesse, et vous reconnaîtrez qu'elles témoignent, elles aussi, de l'indifférence religieuse du Moyen-Age.

I.

« Qui vit jamais — écrivait Haimon, abbé de

Saint-Pierre-sur-Dive, aux moines de Tutteberg en les informant de l'érection de son église, — qui vit jamais, qui jamais entendit conter, dans l'histoire des temps passés, que des rois, des princes puissants dans le siècle et fiers de leurs dignités et de leurs richesses, des hommes et des femmes de naissance illustre, ont tendu leur cou superbe et fier aux courroies d'un chariot et traîné, comme des bêtes de somme, vers la demeure du Christ le vin, le blé, l'huile, la chaux, les pierres, le bois, toutes les substances indispensables à la vie, tous les matériaux nécessaires à la construction de l'église? Durant ce travail, chose admirable, lorsque mille personnes et souvent plus sont attelées à un même chariot (tant le chariot est pesant et sa charge lourde), le silence est tel que vous n'entendriez nulle parole, nul murmure. Si l'œil ne voyait pas cette foule, on pourrait la croire absente. Lorsque les travailleurs s'arrêtent un instant en route, aucune voix ne s'élève, si ce n'est celle des pénitents qui confessent leurs fautes ou prient Dieu de les absoudre de leurs péchés (1). »

Cette lettre, qu'un historien ne manque jamais de citer en parlant des cathédrales, est le meilleur

(1) *Annal. Ord. S. Benedicti*, lib. LXXIII. ch. LXVII.

texte que l'Église puisse invoquer pour prouver l'ardeur religieuse de nos pères. Nous ne saurions douter de la véracité d'Haimon : deux ou trois autres documents racontent semblablement l'érection de Notre-Dame de Chartres (1). Toutefois, connaissant l'importance de l'hyperbole dans la rhétorique des moines, nous ne pouvons nous défendre de soupçonner quelque exagération dans son récit. On se figure difficilement un chariot attelé de mille hommes et plus ; on hésite à croire que ce peuple amoureux des contes et des gaies chansons a pu s'astreindre à ne parler que de ses péchés pendant des journées entières ; on sait assez l'histoire des rois et des hauts barons pour constater qu'aucun d'eux ne parut parmi les travailleurs. Nous pourrions, en outre, rechercher les motifs qui, à défaut de la foi, ont pu décider les hommes du peuple à répondre à l'appel de l'évêque : l'Église procurait du travail et la nourriture à ces serfs misérables et mourant de faim ; elle s'engageait à apaiser leurs différends, à obtenir des créanciers un sursis pour le payement des dettes ; elle leur offrait tous les priviléges qu'elle accordait aux croisés. Mais quelques mots d'un des biographes

(1) *Annal. Ord. S. Benedicti*, lib. LXXVIII, ch. LXVI. — *Rerum francicarum scriptores*, t. XIII, p. 299.

de Charlemagne nous expliqueront bien mieux ce concours du populaire que tous nos raisonnements d'hommes modernes :

« Il était alors d'usage que le comte se chargeât de tous les travaux commandés par l'empereur, ponts, vaisseaux, routes, etc., et prit soin de les faire exécuter par ses viguiers et leurs officiers, le plus économiquement possible, *en y employant le bas peuple.* Quant aux travaux plus considérables et aux constructions nouvelles, ni duc, ni comte, ni évêque ni abbé n'étaient dispensés d'y prendre part. S'il s'agissait de repeindre les plafonds et les murs des églises impériales, les évêques ou les abbés devaient y pourvoir. Mais s'il fallait bâtir quelque nouvelle église, tous, évêques, ducs, comtes, abbés, chefs des églises, bénéficiaires, étaient tenus de l'édifier de la base au faîte. Le prévoyant empereur recommandait aux seigneurs des environs de nourrir les ouvriers et de leur fournir tous les matériaux nécessaires ; il ordonnait an prévôt du palais de nourrir et de vêtir aux frais du trésor public les travailleurs venus de l'étranger « (1).

Nous voilà donc en droit de ne voir dans cette

(1) Le moine de Saint-Gall, lib. I, ch. XXXII et XXXVIII.

foule rassemblée autour des fondations de Notre-Dame de Chartres et de Saint-Pierre-sur-Dive, que des serfs requis par droit de corvée et des ouvriers embauchés pour les travaux de construction. Admettons aussi qu'il devait s'y trouver, en outre, bon nombre d'hommes séduits par l'espoir de se soustraire un instant à la misère et par l'engouement qu'éveille toute entreprise nouvelle. Dans ces populations turbulentes et naïves, toute œuvre, quelle qu'elle fût, rencontrait des milliers de zélateurs.

Nos autres cathédrales se sont élevées aussi au milieu d'une pareille affluence de peuple; mais leurs historiens, moins enthousiastes que l'abbé Haimon, n'ont nullement cherché à glorifier la dévotion de leurs constructeurs.

A Strasbourg, par exemple, ils nous montreront encore des serfs traînant des chariots chargés de pierres et de ciment; mais ils nous diront que ces serfs n'étaient que de pauvres corvéables obligés de s'acquitter de la tâche qu'ils devaient à l'évêque et au seigneur; ils ajouteront que la place où les travailleurs s'assemblaient pour prendre leur nourriture a gardé le nom de *Frohnhoff*, « cour des corvées. » (1).

(1) Grandidier, *Hist. de la cath. de Strasbourg*, liv. I, ch. II.

A Reims, ils noteront que l'évêque Ebbon, en 818, chercha des ouvriers dans toute la France, en fit venir des contrées voisines, et leur garantit « licts, pain, habits ». Il s'assurait même de leur concours par des traités (1).

Si l'on admettait que le peuple s'adonnait avec enthousiasme à la construction des cathédrales, comment expliquerait-on que les rois et les évêques ont dû si souvent stimuler son zèle? A Najac, en 1258, les inquisiteurs ne peuvent amener les bourgeois à construire une église nouvelle qu'en déclarant préalablement qu'ils les soupçonnent d'hérésie (2). Charles V écrit en 1369 : « Pour l'embellissement et l'amendement de notre bonne ville d'Abbeville, est ordonné que l'église de Saint-Georges étant au marché de ladite ville sera ôtée d'illecque et transportée en une autre place joignant le marché, et de fait soit abattue et commencée à refaire en l'autre place dessus-dite (3). » En 1390, Charles VI enjoint au bailli de Meaux « de faire contribuer

(1) Cerf, *Hist. de N.-D. de Reims*, t. I, p. 23.

(2) Champollion-Figeac, *Droits et Usages concernant les travaux de construction*, p. 346.

(3) Champollion-Figeac, *Droits et Usages concernant les travaux de construction*, p. 351.

les habitants à l'achèvement de la cathédrale (1). »

En réalité, les églises métropolitaines sont des monuments épiscopaux dont la construction est ordonnée, payée, dirigée par les prélats. Le peuple les regarde avec indifférence s'élever, et ne se décide que rarement à hâter leur achèvement de son argent ou de son labeur. Aussi ne seront-elles terminées qu'au bout de quatre ou cinq siècles, alors qu'il suffit de trente ou quarante années aux seigneurs riches et puissants pour bâtir leurs gigantesques forteresses.

II

A tous moments l'argent manque, les travaux sont suspendus, et c'est à peine si les instantes supplications de l'évêque arrachent au peuple quelques deniers.

Dans beaucoup de villes, le clergé commence sa cathédrale sans même faire appel à la générosité des fidèles. A Beauvais, l'évêque Miles de Nanteuil décide que les revenus de la première année de vacance des cures, le dixième de ses

(1) Allou. *Notice sur la cath. de Meaux*, p. 8.

propres revenus et de ceux de ses chanoines, seront prélevés pendant dix ans pour subvenir aux premières dépenses (1). A Alby, l'évêque s'impose pareillement, taxe son chapitre, demande à tous les bénéficiaires du diocèse le vingtième de leurs revenus et fait entreprendre les constructions (2). A Évreux, « les frais considérables que causèrent ces travaux furent supportés par les rois Jean II, Charles V, les évêques et les comtes d'Évreux, le chapitre et plusieurs autres personnes généreuses (3). » La cathédrale de Lyon « s'est élevée d'elle-même par les libéralités de ses principaux dignitaires (4). » A Strasbourg, les fonds se trouvant épuisés en 1294, un synode ordonne que tous les ecclésiastiques du diocèse abandonneront à l'évêque, pendant quatre ans, le quart de leurs revenus (5).

Mais ces cotisations ne peuvent suffire à couvrir les énormes dépenses que nécessitent d'aussi vastes travaux ; il faut tôt ou tard que le clergé se résigne à solliciter les subsides du peuple.

(1) Gilbert, *Notice sur la cath. de Beauvais*, p. 9.
(2) Crozes, *Monographie de la cath. d'Alby*, p. 44.
(3) Delanöe, *Notice sur la cath. d'Evreux*, p. 7.
(4) Jacques, *l'Église primatiale de Saint-Jean-de-Lyon*, p. 17.
(5) Grandidier, *Hist. de la cath. de Strasbourg*, l. I, ch. IV.

Alors l'évêque tire de son trésor sa plus précieuse relique, l'installe sur un char et commande à ses chanoines de la promener dans tout le diocèse pour réveiller la ferveur des fidèles. Les chanoines se mettent en route, traînant le chariot sacré ; ils s'arrêtent sur la place des villages, devant le porche de l'église, déposent leur châsse à terre, prient, haranguent le peuple accouru, offrant à des prix médiocres les plus avantageuses indulgences et criant : « S'il y a des infirmes, qu'ils viennent toucher ces reliques, et ils seront guéris (1). » Cette exhibition obtient tout le succès que peut avoir un spectacle offert à des populations qui s'ennuient ; on s'empresse, on écoute, mais on paie peu. Ordre est bientôt donné aux chanoines de parcourir avec leur reliquaire les diocèses voisins, puis tout le royaume, enfin les contrées étrangères, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne (2). — Encore ne pourrions-nous juger de la catholicité des populations d'après la recette des clercs : ce

(1) Guibert de Nogent, *De vita sua*, III, 12. — Dusevel, *Notice sur la cath. d'Amiens*, p. 11. — Povillon-Piérard, *Descript. de N.-D. de Reims*, p. 14. — Grandidier, *Hist. de la cath. de Strasbourg*, I, 2. — Terninck, *Essai sur l'anc. cath. d'Arras*, p. 21.

(2) Marion, *Essai sur la cath. de Laon*, p. 5.

colportage des reliques et des images sacrées était en usage dans le paganisme et rapportait tout autant (1).

Les curés quêtent dans les églises; les confesseurs rivalisent de zèle pour arracher quelques legs aux pénitents et aux moribonds. Mais les pénitents, une fois absous, oublient leurs promesses; l'argent des défunts s'arrête aux mains de leurs héritiers (2). En 1295, les quêtes diocésaines pour l'érection de la cathédrale de Sens ne rapportent que 160 livres (3). Le chapitre de Séez, en 1405, ne peut percevoir que 9 livres 17 sous 6 deniers en espèces, et 11 livres 3 sous 9 deniers en nature (4). Les recettes de la cathédrale de Clermont-Ferrand sont de 781 livres en 1335; les quêtes faites au synode de la Pentecôte ont produit 165 livres 7 sous 3 deniers, — celles de la Saint-Luc, 22 livres 12 sous 4 deniers, — les offrandes du jour de l'an, 17 sous, — les donations recueillies dans l'évêché de Saint-Flour, 4 livres 5 sous 6 deniers. Les revenus de la fabrique, le reliquat des fonds de l'an-

(1) Apulée, *Métam.*, lib. VIII.

(2) Gonod. *Notice sur la cath. de Clermont-Ferrand*, p. 22.

(3) Quantin, *Notice sur la construction de la cath. de Sens*, p. 8.

(4) La Sicotière, *Notice sur la cath. de Séez*, p. 9.

née précédente, les locations des maisons appartenant à l'église, etc., complètent la somme (1).

Plusieurs cathédrales ont une tour appelée *tour du beurre* qui, dit-on, fut édifiée avec l'argent que rapporta la vente des permissions de manger du beurre en carême. On se ferait une idée bien fausse de la dévotion de nos pères si l'on croyait qu'ils se souciaient de ces autorisations au point d'en acheter assez pour payer d'aussi coûteuses bâtisses. A Bourges, une confrérie s'organisa pour vendre au peuple *l'usage du beurre;* malgré tous ses efforts, elle ne put recueillir que 3,500 livres. Pour ériger la tour, il fallut disposer du trésor du chapitre, vendre de vieux matériaux, dispenser des indulgences, prélever 225 livres sur le tronc du Pardon de l'Hôtel-Dieu de Paris et 35 livres sur le tronc des Quinze-Vingts, recueillir 2200 livres par des quêtes diocésaines, dépenser les 210 livres d'un jubilé, les 100 livres 13 sous du Pardon du roi, les 274 livres du produit des visitations pendant les vacances du siège épiscopal, les revenus de l'évêché, les 3000 livres de l'octroi des gabelles, les 3000 livres accordées par le roi, et les 100 livres données par le procureur du Pardon de

(1) Gonod, *Notice sur la cath. de Clermont-Ferrand*, p. 42.

Saint-Jean-de-Jérusalem (1).

III

Si cependant la ville au sein de laquelle s'élève la cathédrale est une des grandes cités libres du nord de la France, ses bourgeois s'intéresseront parfois à l'œuvre de l'évêque. Ce n'est pas qu'ils soient plus pieux que les hommes des campagnes, ces bourgeois; mais ils sont orgueilleux de leurs franchises et fiers de leur ville, qu'ils ont délivrée de l'oppression des seigneurs. Ce beffroi, ces maisons, ces remparts sont à eux; la cathédrale leur appartiendra de même, et sa renommée augmentera leur gloire. Quelle sera l'humiliation du baron lorsqu'il verra de ses créneaux ces deux tours des manants se dresser dans les airs plus hautes et plus belles que les siennes! Aussi la cathédrale est plutôt, aux yeux des bourgeois, le château municipal que l'église métropolitaine. Ils logent au haut de son clocher un guetteur militaire, comme les seigneurs au sommet de leur donjon; ils se réunissent, bannières déployées, dans sa nef, aux jours de fête,

(1) Girardot et Durand, *la Cath. de Bourges*, p. 133.

comme les nobles vassaux dans la salle baroniale du manoir.

Néanmoins l'évêque a plutôt à compter sur leur sympathie que sur leur concours effectif. Ils donnent aussi peu que les paysans aux quêtes et se décident rarement à léguer quelque argent à l'église. Les divers revenus de cathédrales que nous avons rapportés plus haut sont bien faibles; pourtant les donations des villes y sont comprises avec celles des campagnes. Ce n'est qu'à de longs intervalles que de riches bourgeois, jaloux de la générosité du roi ou de quelque noble du voisinage, se déterminent à acheter l'honneur de voir leur nom figurer en latin sur la liste des bienfaiteurs de l'église. Les membres des corporations se cotiseront parfois, eux aussi, pour parer la chapelle où ils s'assemblent d'une belle verrière sur laquelle l'artiste les représentera au milieu de leurs outils (1).

Mais leur sympathie n'est pas inutile à l'évêque; ce peuple, si avare de son argent, est riche d'imagination et prodigue d'idées. Il contribue de tout son génie à embellir la cathédrale dont il hésite à payer la construction; il rêve sa forme, il l'inspire aux ouvriers pendant que le clergé se

(1) Voy. les verrières de Chartres, Bourges, etc.

fatigue à quêter et à promener ses châsses.

L'orgueil qui surexcite l'imagination des bourgeois croit ou faiblit selon que l'indépendance de la ville est assurée ou compromise; aussi l'histoire des cathédrales est-elle intimement liée à celle de l'affranchissement des communes. Avant l'an 1000, lorsque les villes sont asservies par les barons, la cathédrale est étroite, basse, lourde et froide. A la fin du XI^e^ siècle, les insurrections communales éclatent : soudain l'ogive apparaît, les nefs s'élargissent, les tours se dressent plus altières. Les villes qui les premières conquièrent leur autonomie sont les premières à bâtir des cathédrales gothiques (1) et les plus belles cathédrales sont celles des villes les plus libres (2). A mesure que la révolution communale se propage à travers la France, les cités qu'elle émancipe démolissent leurs églises romanes pour se parer d'églises ogivales. Au XIII^e^ siècle, les rois sont parvenus à étouffer les libertés municipales : l'âge des grandes cathédrales est passé; on se hâte de clore les nefs et de coiffer les tours de leur flèche. Si de nouvelles églises sont entreprises encore, elles se monteront péniblement

(1) Noyon, Soissons, Laon, Reims, Amiens, etc.
(2) Laon, Reims, Amiens, Beauvais, Sens, etc.

pierre à pierre, implorant leur achèvement de la pitié des temps modernes (1).

IV

Rien de laïque, rien de régulièrement profane comme la construction d'une cathédrale. Le château qui se carre là-bas sur la colline n'a pas été bâti plus froidement.

L'évêque a appelé des laïques pour dresser les plans du monument; ses clercs ont l'esprit trop stérile pour concevoir d'aussi magnifiques édifices et ignorent trop les lois de l'architecture pour les exécuter (2).

Dès que les plans sont arrêtés, l'évêque appelle quelqu'une des compagnies de maçons qui vont cherchant, à travers le royaume, des églises, des ponts ou des châteaux à édifier. Il s'entend avec le maître de la corporation, signe avec lui le traité qui assure aux ouvriers le salaire convenu, la nourriture et les vêtements, pose cérémonieusement la première pierre, entouré de

(1) Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionn. de l'architecture, art. Cathédrale.*

(2) Vitet, *Notre-Dame de Noyon*, p. 122.

tout son clergé, et donne l'ordre de commencer la construction (1).

Heureux d'abandonner leur vie errante et d'avoir trouvé du travail pour de longs jours, les pauvres maçons s'improvisent des cabanes de bois autour du chantier (2). Ils passeront là leur vie, entourés de leur famille, attachés à leur œuvre comme le serf à la terre qu'il cultive. Leurs fils, leurs femmes, leurs filles, les aideront à transporter les pierres et même à sculpter le portail; ils formeront des compagnons qui, à leur mort, leur succèderont dans ce fief du travail (3). La ville sera désormais leur seule patrie; ils prendront les mœurs et les idées de ses bourgeois dont ils partageront l'espoir et les inquiétudes, modifieront leurs compositions et leur style au gré des passions de la foule, s'inspireront de l'inspiration populaire. Ne vous étonnez pas d'apercevoir dans les bas-reliefs qu'ils ont sculptés tant de caricatures grossières et d'images obscènes; l'Église ne s'occupe

(1) Hope, *History of architecture,* c. XXII.

(2) Hope, *History of architecture,* c. XXII.

(3) Erwin de Steinbach, sa femme, sa fille, ses deux fils travaillent à la cathédrale de Strasbourg (Grandidier, I, 4). — Étienne Jacquin, son fils, son frère sont successivement *maîtres des œuvres* à la cathédrale de Sens. Quantin, *Cath. de Sens,* p. 14.

pas de leur besogne et les laisse ciseler la pierre à leur guise (1); à peine si quelque chanoine les visite de temps en temps pour leur distribuer les salaires. A Strasbourg, le chapitre, dégoûté de sa mission, a même abandonné à la municipalité la direction des travaux (2). Autrefois la châtelaine qui faisait bâtir une église rassemblait le soir les travailleurs et leur lisait la vie des saints pour ranimer leur piété (3); maintenant ils se dispersent dans la ville après leur journée, rient dans les tavernes avec les bourgeois, s'arrêtent sur les places à écouter les fabliaux et l'histoire du *Renard* que le jongleur conte aux manants. Le lendemain, quand ils seront remontés à leurs échafaudages, ils voudront s'égayer encore : ils sculpteront la grande procession du renard et du singe qui se voyait à Strasbourg, le porc obscène de Clermont-Ferrand ou l'étrange cul-de-lampe de la crypte de Bourges (4).

Peu à peu la cathédrale se hausse dans sa cage

(1) Hope, *Hist. of architecture,* c. XXII.

(2) Grandidier, *Hist. de la cath. de Strasbourg,* I, 4.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. ecclés.*, II, 17.

(4) On peut voir des croquis de ces sculptures dans Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen-âge,* p. 141. 241, etc. Voy. aussi p. 17, 53, 86, 129, 163, etc.

de charpentes, les marteaux des imagiers retentissent sur ses parois, les grands saints de pierre se dégagent des blocs informes du portail. Quand la nef est terminée, on creuse les fondations des tours. Les carrières appartenant à l'évêque et au chapitre s'épuisent à fournir leurs pierres : on arrache les chapiteaux des vieux temples païens, on s'empare des décombres des fortifications abandonnées (1). De longues troupes de serfs requis par l'évêque, amènent sans cesse les matériaux au chantier. S'il est besoin d'un artiste habile pour exécuter quelque ouvrage délicat, on le fait venir de Paris (2).

Mais de tristes jours de chômage surviennent bientôt. L'argent manque, les matériaux n'arrivent plus : les ouvriers, oisifs et découragés, se débandent. C'est pitié de voir la pauvre cathédrale levant ses longs pans de murs désertés derrière la haie de planches dont on l'a enclose à la hâte. La nuit, les mauvais garçons se glissent sous les échafaudages et, au mépris des anathèmes de l'évêque, dérobent les matériaux inemployés (3). La cathédrale de Meaux menace

(1) Guillaume de Jumièges, *Chron.*, VII, 13. — Frodoard, *Hist. Remensis ecclesiæ*, II, 19. — Jacques, *l'Église de Saint-Jean-de-Lyon*, p. 12.

(2) Quantin, *Notice hist. sur la const. de la cath. de Sens.*

(3) Girardot et Durand, *la Cath. de Bourges*, p. 126.

de s'écrouler (1). A Autun, l'évêque se résigne à abandonner les constructions commencées pour faire bâtir sur un autre emplacement une église plus petite (2). Le grand clocher de Séez (xv[e] siècle) est en si mauvais état, qu'on n'ose plus s'en approcher (3). Les nefs de la cathédrale d'Arras (1373) s'effondrent : il faut les rebâtir, bien que le trésor soit épuisé (4). Les chanoines de Sens font fermer leurs fenêtres « d'un fenestrage en papier, pour éviter la froidure, en attendant qu'on puisse mieux faire (5). »

V

Élevée par ces laïques indifférents et railleurs, la cathédrale ne pouvait avoir l'aspect religieux d'un temple.

L'Église, intéressée à vanter la gloire de son passé, s'est efforcée cependant de saisir une pensée pieuse dans les plus bizarres sculptures

(1) Allou, *Notice sur la cath. de Meaux*, p. 7.

(2) *Descript. de la cath. d'Autun*, par un chanoine de cette église, p. 3.

(3) La Sicotière, *Notice sur la cath. de Séez*.

(4) Terninck. *Essai sur l'anc. cath. d'Arras*, p. 21.

(5) Quantin, *Notice sur la construction de la cath. de Sens*, p. 17.

des vieux imagiers. Elle a accumulé les hypothèses les plus gratuites, les suppositions les plus extravagantes, pour découvrir dans le moindre bas-relief la symbolisation de ses principaux dogmes. Elle a dit, en considérant l'ornementation des chapiteaux : « Le lis, avec ses capricieuses variétés, nous avertit que l'humilité, base des vertus chrétiennes, est la source de la charité qui les embellit toutes ; — le châtaignier et le chêne, emblêmes de la justice et de la force, nous rappellent qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû et qu'on doit mourir plutôt que de violer la loi de Dieu ; — le lierre, la vigne sauvage, qui se développent autour des chapiteaux, s'attachent à la pierre comme l'âme fidèle au Créateur ; — l'olivier nous promet la paix du royaume céleste ; le figuier, par la qualité de ses fruits, réveille en nous l'onction de la grâce et la mansuétude des mœurs (1). » A ce compte, l'impiété serait impossible aux hommes : pas de corniche de taverne qui ne soit un cantique ! pas de ciselure qui ne soit un catéchisme !

Au dire de l'Église, la longueur de la cathédrale symbolise la longanimité, qui supporte l'adversité pour parvenir à la patrie céleste ; sa

(1) Cerf, *Hist. de N.-D. de Reims*, t. II, p. 348.

largeur est l'emblême de l'amour et de la charité ; sa hauteur donne l'idée de l'espérance du pardon ; la charpente du toit figure la société des prélats qui éclairent de leurs prédications la piété des fidèles. Mieux encore, le ciment reliant les pierres est la charité unissant les hommes ; les pierres sont les fidèles ; l'eau qui mélange la chaux et le sable du mortier est le Saint-Esprit ; les vitraux qui repoussent le vent et la neige sont les Écritures qui résistent aux hérésies ; les barreaux des fenêtres sont les conciles défendant la foi (1). — Ignorez-vous la raison qui a fait consacrer le portail septentrional à la Vierge? « Le Nord est la région des frimas et des orages, c'est-à-dire des passions et de l'endurcissement dans le péché... ; c'est pourquoi les vieux architectes consacraient le portail septentrional à celle qui est le refuge des pêcheurs. C'est le fanal du retour, signalant les plages funestes où le navigateur imprudent vient se briser (2). — Toutes ces divagations viennent de ce qu'il s'est trouvé des esprits assez naïfs pour prendre au sérieux le *Rational* de Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII^e^ siècle. Ce prélat, vivant au

(1) Guillaume Durand, *Rational*, liv. I.
(2) Cahier et Martin. *Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 82.

temps où l'allégorie était le genre littéraire à la mode, voulut, lui aussi, faire le bel esprit à propos des choses saintes et composa ce recueil de charades en huit livres, un des ouvrages les plus attristants que nous ait laissés le Moyen-Age. C'était en contemplant les cathédrales que Durand avait élucubré sa symbolique : on crut depuis qu'elle les avait produites.

D'aussi puériles interprétations ne méritent pas qu'on les discute. En vain l'Église objecterait-elle que le symbolisme était le langage sacerdotal du Moyen-Age et que tous les fidèles comprenaient le sens de ces bas-reliefs qui nous paraissent obscurs aujourd'hui (1) : jamais foule au monde ne fut capable de lire couramment des rébus et de puiser des pensées mystiques dans la contemplation d'une image obscène. Les hommes du Moyen-Age, en particulier, n'auraient jamais pu pénétrer le sens de pareilles subtilités : quand leurs sculpteurs représentaient saint Denis tenant sa tête à la main, afin de rappeler sa décapitation, les fidèles allaient répétant que le martyr avait, en réalité, porté sa tête ; quand leurs peintres figuraient saint Ni-

(1) Cahier et Martin, *Monographie de la cath. de Bourges*, p. 111.

colas baptisant des catéchumènes plongés dans une cuve baptismale, ils s'imaginaient que le saint avait sauvé des petits enfants qui se noyaient (1). Aussi les imagiers ne manquaient-ils jamais d'expliquer leur œuvre par une légende, quand ils voulaient la faire comprendre au peuple (2).

Non, la cathédrale n'est pas l'expression d'une pensée religieuse. C'est le génie populaire lui seul qui a conçu cet édifice, entassé ces pierres, aiguisé ces ogives ; c'est lui qui fit jaillir des murs ces images tour à tour grandioses et triviales, pures et immondes, railleuses et tristes comme lui. La cathédrale était le seul livre qu'il lui fût possible de composer : il y a exprimé toutes ses émotions et tous ses rêves ; il s'est pétrifié là avec toute sa beauté et toute sa hideur. Quand il sera las de ciseler de telles montagnes de pierre, il se servira de la prose pour créer encore des monuments à son image. Sa dernière cathédrale — la plus majestueuse et la

(1) Alf. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen-âge*, p. 60, 207, etc.

(2) Les peintures de la cathédrale d'Alby (Crozes, *Monog. de la cath. d'Alby)*, les fresques de Saint-Savin (Mérimée, *Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin)*, les dalles du labyrinthe d'Arras (Terninck, *Essai sur l'anc. cath. d'Arras)*, ont toutes une légende explicative.

plus grotesque, la plus cynique et la plus énigmatique — a nom *Pantagruel* et fut l'œuvre du clerc François Rabelais.

VI

Cette cathédrale en prose, nous pouvons encore l'admirer, vivante comme autrefois, sonore de sa rumeur de foules, frissonnante de toutes les émotions du peuple. Mais ses sœurs aînées, les cathédrales de pierre, nous ne les possédons plus : leur squelette seul subsiste encore, morne et lugubre, au sein de nos villes. Comme elles sont belles pourtant, ces nefs abandonnées ! Les sombres lueurs qui tombent des vitraux versent le recueillement ; nos pensées prennent l'ampleur et la sévérité de ces voûtes ; cette torpeur auguste nous effraye et nous force à parler bas. Mais ne nous y trompons point : ce n'est pas l'art gothique, c'est le temps seul qui a fait naître ici cette horreur religieuse qui nous pénètre. Si ces voûtes sont pleines de mystérieux échos, c'est qu'elles sont vides aujourd'hui ; si ces pierres sont si froidement austères, c'est qu'elles ne vibrent plus aux chants des fêtes. Oh ! combien nos pères auraient été navrés de ce silence

sépulcral, de cette ombre imposante qui nous ravissent ! La cathédrale qu'ils aimaient était bruyante et mondaine, radieuse, chaude de joie et de parfums.

Si vous voulez contempler l'église gothique dans toute sa beauté, essayez de vous reporter par la pensée aux siècles de sa gloire, faites-vous homme du Moyen-Age, errez quelque temps dans les ruelles ténébreuses et sales de nos vieilles cités, laissez votre esprit s'assombrir à toutes les tristesses du monde féodal. Entrez alors. Voici l'air, voici la lumière, voici l'espace ! L'âme se dilate, s'épanouit brusquement. Écoutez la clameur formidable des cloches dans la tour, les roulements tempétueux des grandes orgues s'engouffrant en grondant sous les bas-côtés, les cantiques entonnés par tous les fidèles à la fois. Rallumez tous les magiques flamboiements des rosaces, des fenêtres, du triforium. Réchauffez ces murs froids et nus de leurs peintures éclatantes ; rendez à la voûte son beau ciel bleu semé d'étoiles, — aux colonnes leurs teintes rouges, bleues, vertes, sur lesquelles les reflets irisés des vitraux venaient si harmonieusement mourir, — aux statues leur manteau doré et leur console incrustée de verres coloriés, — aux murailles des latéraux leurs

fresques naïves (1). Abritez l'autel sous les hautes tapisseries qui cachent aux fidèles les profondeurs glacées de l'abside. Éblouissez-vous des flammes des cierges qui rayonnent de toutes les chapelles, de tous les autels, de tous les lustres.

Puis, repeuplez l'église de sa cohue. Dans les chapelles, les hommes de métiers sont rassemblés : ils parlent haut, discutent, s'entretiennent de l'administration de la confrérie ou comptent l'argent de leur trésor (2). Les riches négociants, qui d'ordinaire prennent leurs rendez-vous à l'église, se promènent par petits groupes dans la nef en causant de leurs affaires (3). Les marchands ont établi de petites boutiques au pied des piliers et vendent leurs marchandises aux fidèles pressés autour d'eux (4). Près de la chaire, des hommes et des femmes, adossés au mur ou accroupis à terre, écoutent d'un air distrait le moine qui prêche (5). Il faut voir surtout la cathédrale en un jour de grande fête, alors

(1) Batissier, *Hist. de l'Art monum.*, p. 599.

(2) Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, liv. IV. ch. V.

(3) *Cartulaire de Laon*, cité par Marion, *Essai sur la cath. de Laon*, p. 12. — Pommeraye, *Hist. de la cath. de Rouen*, liv. I, ch. IV.

(4) Marion, *Essai sur la cath. de Laon*, p. 12.

(5) B. de Montfaucon, *Monum. de la monarchie française*, t. III, planche 60.

que tous les oisifs de la ville sont accourus pour prendre part aux divertissements des clercs. A Noël, les diacres se livrent à de joyeuses rondes devant l'autel ; les prêtres danseront de même à la Saint-Étienne ; puis les enfants de chœur à la Saint-Jean, les sous-diacres à l'Épiphanie (1). Comme ils rient, les manants, à l'*office des fous*, lorsque les enfants de chœur, parés des chasubles de leurs prêtres, parodient à l'autel les cérémonies de la messe, brûlent de vieux souliers en guise d'encens, et donnent à tous l'absolution en disant : « Monseigneur qui est ici présent vous octroie vingt panerées de mal de dents et vous accorde en outre une queue de rosse (2). » Comme ils ébranlent les voûtes de leurs formidables *hi-han* aux fêtes de Noël, quand l'âne a été amené dans la nef avec son cortége de sibylles et de prophètes et que le prêtre a poussé trois braiments en terminant le *Credo* (3). Le dimanche de Pâques, vous les verrez encore jouer à la paume, manger et boire avec les chanoines dans le transept (4). Mais la plus joyeuse fête de

(1) Leber, *Collect. de dissert. relat. à l'hist. de France*, t. IX, p. 237.

(2) Ducange, *Gloss. inf. lat.*, v° *Kalendæ*. — Leber, *Collect. de dissert.*, t. IX, p. 244.

(3) Ducange, *Gloss. inf. lat.*, v° *Festum asinorum*.

(4) Leber. *Collect. de dissertations*, t. IX, p. 391 et 426.

la cathédrale est celle de l'anniversaire de sa dédicace : l'autel est chargé de viandes ; des tonneaux de vin sont défoncés dans les chapelles, et le peuple passe la nuit en bombance, riant, chantant, réveillant par mille plaisanteries les ivrognes endormis sur les dalles pendant que garçons et jeunes filles s'égarent dans l'ombre des bas-côtés (1).

Veuve de ces générations disparues, la cathédrale aurait dû s'écrouler pierre à pierre. Nous avons consolidé ses murs, redoré ses autels ; mais le culte moderne n'est pas à sa place dans la vieille demeure du peuple ; la voix du prêtre qui officie est impuissante à troubler son silence de tombeau. La cathédrale est muette et vide comme la forteresse des barons, abandonnée en même temps qu'elle. Le temps a noirci ses pierres, effacé ses peintures, mutilé ses statues : elle a si bien la majesté de la ruine qu'elle paraît religieuse aujourd'hui !

(1) Grandidier, *Hist. de la cath. de Strasbourg,* liv. I, ch. IV.

« MESSIRE DIEU »

Les hommes créent leurs dieux à leur image, nous enseigne la mythologie comparée. A défaut d'une révélation ou d'une apparition décisive, le croyant, réduit aux seuls concepts qu'il tire de ses sensations, ne peut imaginer un plus haut idéal de la divinité qu'un être doué de toutes ses perfections physiques et morales. — Deux races, deux peuples d'une même race différenciés par une sélection quelconque, ayant des mœurs et des aspirations dissemblables, ne sauraient rêver un même idéal. — Tel le peuple, tel le Dieu. Une religion ne se propage hors de son milieu natal que si elle rencontre des civilisations analogues à la civilisation qui l'a produite et ne se fera accepter par des populations de mœurs différentes que si elle consent à leur laisser déna-

turer son dieu (1). — Un même peuple ne saurait non plus conserver intacte pendant tout le cours de son existence sa primitive conception de la divinité : à mesure que son intelligence se développe ses instincts et ses besoins intellectuels se modifient, et le dieu de son âge mûr, bien que répondant encore à la même définition théologique, n'est déjà plus le dieu de son enfance.

Si ces considérations sont justes, nous devons prétendre que le Dieu du monde féodal ne pouvait être identique ni au Jéhovah latinisé qu'adoraient les premiers chrétiens, ni au Tout-Puissant que concevait Bossuet en contemplant Louis XIV, ni à l'Être-suprême que le philosophique dix-huitième siècle vénérait (2).

Quel était ce Dieu ?

De prime abord le monde céleste que rêvent ces générations nous apparaît indécis et incohérent comme le monde féodal lui-même. Tout est

(1) C'est ce que l'on peut voir aujourd'hui dans les missions catholiques : un nègre converti ne comprend pas Dieu à la manière du prêtre qui l'endoctrine. — V. de curieux exemples de ces transformations dans Girard de Rialle, *Mythologie comparée*, t. I, p. 222 ; Gobineau, *Relig. de l'Asie centrale*, p. 127, etc.

(2) Le Dieu et le Paradis de Milton sont visiblement conçus à l'image de Charles Ier et de sa cour. Cf. Taine, *Hist. de la Littérature anglaise*, liv. II, ch. VI, § 5.

confus en ce Moyen-Age : idées et faits se mêlent, se heurtent et tourbillonnent comme des rafales dans une tempête. Ce monde a évidemment reçu de l'Empire romain un héritage intellectuel trop lourd pour lui. Il veut se faire à cette civilisation dont il a si longtemps entendu vanter la gloire : il s'évertue à méditer pour la comprendre, il surexcite son imagination, raisonne infatigablement, accumule concept sur concept pour hausser son intelligence au niveau du génie antique. Les races différentes qui le composent, trop mal combinées encore pour raisonner à l'unisson, déchaînent dans cette laborieuse méditation une cohue de pensées discordantes. L'idéal qu'il veut atteindre se dérobe sans cesse dans le chaos de ses rêves et de ses déductions indécises; il s'égare, délire et retombe épuisé. Tout ce qu'il veut perpétuer se déforme et se disloque : la centralisation romaine aboutit progressivement à la décentralisation féodale ; l'art latin s'abâtardit et ses éléments désassociés, se dispersant à l'aventure, s'atrophient et disparaissent dans les arguties du gothique fleuri ; la philosophie s'effondre dans l'anarchie scolastique. La théologie des Pères se subtilise, se dissout et se disperse dans l'illuminisme et le délire ; distinguer et cataloguer ses principes

fondamentaux sera, au treizième siècle, un tour de force qui fera la gloire de Thomas d'Aquin ; trois siècles plus tard une telle entreprise serait impossible : l'*Éloge de la Folie* d'Érasme y supplée.

Qu'est-ce que la Trinité? Nul ne s'en rend compte. Ceux qui passent pour le savoir sont ceux qui, ayant appris par cœur la définition qu'en ont donnée les Pères, la répètent fidèlement sans chercher à l'approfondir; ceux qui disent « en telle matière nous n'avons cure de la raison humaine et de notre sentiment, nous ne reconnaissons que les paroles de l'autorité » (1).. Le simple énoncé du mystère est si étranger à leur entendement que dès qu'ils veulent l'exprimer à leur manière ils formulent une hérésie. Les plus savants, les plus pieux, Roscelin, Abélard, Gilbert de la Porrée s'échouent dans l'erreur en voulant pénétrer l'impénétrable dogme (2). Le populaire, lui, ne se soucie ni de deviner ni de comprendre. Le mot de Trinité n'est pour lui qu'une dénomination collective et comme le nom de famille des trois personnes divines. S'adresse-t-il à la Trinité dans ses

(1) Abélard, *epist. ad amicum.*

(2) V. pour la nature de leurs hérésies : Hauréau, *Hist. de la philosophie scolastique,* t. I, passim.

prières, c'est simplement pour se dispenser d'invoquer séparément ses trois dieux.

Car le catholicisme du Moyen-Age est une religion polythéiste. En vain ergoterions-nous et jouerions-nous sur les mots pour éluder cette vérité qui nous étonne. Les trois personnes de la Trinité forment incontestablement trois divinités distinctes. Chacune d'elles a son individualité propre : bon gré mal gré le peuple finit toujours par leur donner trois physionomies différentes quand il les peint sur les murs de ses cathédrales et sur les pages de ses missels (1). Chacune d'elles a ses attributions spéciales : le Père personnifie la Force, le Fils réalise en lui la mansuétude, le Saint-Esprit est la source de toute intelligence. Chacune d'elles a sa doctrine religieuse particulière : celle du Père a été formulée dans la Bible, celle du Fils a été enseignée par l'Évangile, celle du Saint-Esprit sera révélée aux hommes par l'*Évangile Éternel* que la grande secte des *Spirituels*, troublant le royaume de ses agitations et de ses extases, attend vainement en 1260, en 1325, en 1335, en 1376 (3). A côté de ces trois dieux est la Vierge, véritable

(1) Didron, *iconographie chrétienne*.
(2) Didron, *iconog. chrét.*
(3) Du Boulay, *Hist. Universitatis*, t. III, p. 218-356.

déesse, moins puissante qu'eux peut-être mais à coup sûr bien plus assidûment invoquée. Comme les déesses des religions antiques elle se dédouble à l'infini, pourvoyant chacun de ses sanctuaires d'une divinité semblable mais non identique à elle : la Vierge de telle église n'est plus la Vierge de telle autre église, on les invoque chacune par des prières différentes et pour des motifs distincts, un vœu fait en faveur de l'une d'elle ne peut s'acquitter par un pélerinage fait au sanctuaire de l'autre (1). Les saints qui peuplent le Paradis sont, eux aussi, autant de dieux ; leur puissance n'est en rien inférieure à celle des trois personnes de la Trinité : comme elles ils sont invoqués directement par les fidèles, opèrent des miracles à leur gré, agissent sans même en référer au Père, exaucent les vœux et châtient les pervers. — Qu'est-ce donc qui permet à cette religion de se dire monothéiste? une simple convention théologique, un simple artifice de langage : de tous ces dieux, ont arrêté les docteurs, un seul portera le titre de Dieu.

Ce monde céleste est une féodalité qui se

(1) Une même église a souvent deux Vierges différentes : dans la cathédrale de Chartres, par exemple, Notre-Dame de Sous-Terre n'est pas la même que la Vierge du Pilier.

hiérarchise et se comporte exactement comme celle de la France.

Dieu-le-Père en est le roi : véritable roi féodal. Les mortels l'appellent *Sire* comme le roi de France, *Sire Dieu, Notre Sire, Messire Dieu, Beau Sire Dieu, Dieu Sire du Firmament* (1). Son histoire est la même que celle de la royauté française. Jusqu'à la fin du XII[e] siècle il reste méconnu, dédaigné, oublié comme l'est le roi de France : jamais les imagiers ne pensent à le sculpter ou à le peindre, à peine s'ils se hasardent à l'indiquer par une main sortant d'un nuage ou par un vague triangle (2). Toujours Dieu-le-Fils, ce vassal, usurpe la préséance, trône au sommet des vitraux, resplendissant de gloire, la couronne sur la tête, la boule du monde en la main; le Père, si l'on est obligé de le montrer près de lui, se range à sa droite ou se dissimule à une place inférieure (3). Même dans la

(1) Même les poëtes, je note, par exemple, ces expressions dans Rutebeuf (édit. Jubinal, 1874), t. I, p. 60, 121, 122; t. II, p. 252, 271, 273, 284; dans Villon (édit. Jannet. 1867), p. 115, etc.

(2) Didron, *iconog. chrét.*, p. 207. — Les raisons que donne Didron des différentes transfigurations de Dieu ne me semblent pas plausibles. Je crois la raison que j'expose ici (la reproduction de l'histoire de la royauté) seule soutenable.

(3) Didron, *iconog. chrét*, p. 188.

représentation des faits de l'Ancien Testament, le Fils figure et remplit le rôle du Père; c'est le Fils qui, dans les peintures murales procède à la création d'Adam, donne à Noé le plan de l'arche, parle à Moïse dans le buisson (1). Le Père n'a pas une seule église qui lui soit dédiée, le Fils en a beaucoup, Saint-Sauveur, Sainte-Croix, Saint-Sépulcre, etc. (2). Mais vers la fin du XII^e^ siècle le roi de France commence à se dégager du chaos féodal et à se dresser victorieux au-dessus des barons accablés. Dieu-le-Père avec lui reprend sa suprématie et les imagiers commencent à peindre sa tête vénérable au sein du nuage que sa main perçait seule autrefois. Plus le roi accroît sa puissance, plus le nuage, se dissipant, laisse apparaître Dieu-le-Père (3). Au XIV^e^ siècle enfin, le souverain du ciel se dresse de toute sa hauteur reléguant à ses côtés le Saint-Esprit et le Fils. Et sous quel aspect? Dans l'Allemagne impériale il se montre vêtu en empereur, dans l'Italie papale il se révèle couronné de la tiare et enveloppé du manteau sacerdotal; dans la France royale il a pris l'aspect d'un roi : un trône à pieds croisés recouvert d'un

(1) Didron, *iconog. chrét.*, p. 175.
(2) Didron, *iconog. chrét.*, p. 240.
(3) Didron, *iconog. chrét.*, p. 207 et suiv.

coussin oblong lui sert de siége, le manteau royal l'enveloppe, la couronne d'or à fleurs de lys est sur sa tête, le globe terrestre luit en sa main gauche, le sceptre se dresse à son côté droit (1).

Dieu-le-Père est le monarque tout-puissant, majestueux et terrible qui gouverne fermement et irréprochablement l'Univers, le justicier infaillible qui frappe de la foudre, déchaîne les éléments et précipite les fléaux vengeurs. Les imagiers du XIV^e^ siècle le figurent armé de l'arc ou tenant le glaive ; l'un d'eux le montre chassant à coups de flèches Adam et Ève du Paradis (2). Le populaire, ne voyant partout sur les trônes que rois débiles et bravés, ne pouvait concevoir un tel maître qu'en ses heures de méditation profonde. Voilà pourquoi il a oublié si longtemps de l'adorer. Mais, malgré la prédominance momentanée de Dieu-le-Fils et des Saints, la conception de la divinité omnipotente subsiste toujours au fond des intelligences, comme la théorie de la royauté absolue se conserve intacte dans les livres des légistes en dépit de la suprématie des nobles.

(1) Didron, *iconog. chrét.*, p. 233.
(2) Didron, *iconog. chrét.*, p. 191.

Dieu-le-Fils moins sévère, moins inexorable, est bien plus cher à ce peuple fatigué de la Force. C'est le baron débonnaire plus célèbre et plus aimé que son roi. C'est le bon chevalier (3) redresseur de torts, protecteur d'opprimés, secourable à toute infortune, toujours juste, inépuisablement miséricordieux. On sollicite l'aide du Père dans le danger, on implore la mansuétude du Fils dans la souffrance. On ne prie le Père que pour l'apaiser, on ne prie le Fils que pour stimuler sa générosité. Dieu-le-Père punit, Dieu-le-Fils console (1).

La Vierge est dans le ciel ce que la châtelaine est dans le château, ce que la reine est dans le palais. Elle ne participe nullement au gouvernement du monde, car la loi salique règne là-haut comme ici-bas ; mais elle conseille le Fils et le Père, elle intercède auprès d'eux pour les faibles, elle aime à descendre du manoir céleste pour visiter ses serviteurs qui souffrent. La comtesse Helvise (Sainte-Avoye) allant chaque matin à pied distribuer de sa main des remèdes à ses serfs malades et des aumônes à ses pauvres (2) ;

(1) V. *le Tournoiement du Christ*, la *Caballeria Celestial* et autres poëmes. — Raoul de Houdan l'appelle « le glorieux, le doux, le preu. »

(2) Quelques auteurs ont prétendu que les hommes du

la reine d'Angleterre, disant à Édouard III qui ordonne de décapiter les six bourgeois de Calais. « Ha gentil sire vous prié-je humblement et requier en propre don que pour l'amour de moi, vous vouliez avoir de ces six hommes merci (2) » : telle est la Vierge, la *Dame du ciel*, la *Dame de la haute cité*, la *Dame débonnaire*, la *Reine couronnée*, la *Régente Terrienne* (3). Nul ne l'implore sans recevoir d'elle consolation ou secours. Quiconque lui est bon serviteur n'a rien à craindre car, fut-il pécheur ou criminel, Marie priera pour lui et, par quelque miracle, cachera sa faute aux regards du Père. On rapporte qu'elle a sauvé un bandit de la potence parce qu'il n'avait jamais proféré son nom qu'avec respect (4). Une religieuse, conte-t-on encore, s'était enfuie avec un chevalier, Marie, en reconnaissance des prières qu'elle avait coutume de lui adresser jusqu'alors chaque matin, prit ses traits, se subs-

Moyen-Age se plaisaient parfois à se représenter le Christ comme une divinité terrible. C'est une erreur. Comme l'a reconnu Didron, le Christ n'apparaît ainsi qu'à l'époque de Michel Ange, c'est-à-dire quand le principe de la monarchie absolue commence à s'établir.

(1) *Annal. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 385.

(2) Froissart, *Chron.*, liv. I, p. 1, c. 297.

(3) Je note ces expressions dans Villon, p. 55, Rutebeuf, p. 413 et suiv., etc.

(4) Legrand d'Aussy, *fabliaux et contes*, t. V.

titua à elle dans la communauté et quand la coupable revint repentante nul ne s'était aperçu de sa disparition (1). La *Dame du Ciel* fut honorée aux temps chevaleresques (XIII^e^ et XIV^e^ siècles) du même culte que les dames de la terre : les trouvères et les troubadours la célébraient en vers amoureux, les barons se battaient galamment pour elle et lui consacraient leurs trophées.

Les saints sont surtout des divinités locales. Chaque province — puis chaque ville, chaque village, chaque chapelle — s'est choisi un patron dans le ciel, de même qu'elle s'était choisi un seigneur parmi les nobles au lendemain de l'édit de Mersen (2). Ces protecteurs célestes ont accaparé l'hommage et le service dus à Dieu-le-Père comme les nobles se sont arrogé les droits du roi de France. Un baron a souvent plus de vassaux que le roi : un saint a fréquemment plus de fidèles que Dieu-le-Père. L'autorité d'un baron ne s'étend pas au-delà de sa baronnie ; la puissance d'un saint n'est suprême que sur la

(1) Legrand d'Aussy, *fabliaux*, t. V.

(2) Edit de Mersen « Volumus ut unusquisque liber homo in nostro regno seniorem qualem voluerit in nobis et in nostris recipiat... et volumus cum seniore suo in hostem vel aliis suis utilitatibus pergat » année 847. *Rer. francic. script.* t. VII, p. 604.

terre qu'il protége. Aux saints et aux seigneurs la première prière et le premier tribut : Dieu et le roi ne seront satisfaits qu'ensuite.

Quel sera l'aspect du Paradis, du « Royaume Dieu », où règne cette féodalité divine? Les clercs, n'osant penser que d'après les pensées des Pères, se sont contentés, faute de trouver dans leurs vieux livres une topographie céleste satisfaisante, de célébrer vaguement et sans le décrire le séjour des bienheureux. Mais nous savons comment les poëtes se le représentaient et s'il est vrai que les poëtes résument toujours les conceptions et les aspirations de leur époque, nous pouvons tenir pour certain que les chrétiens du Moyen-Age ne l'ont jamais rêvé que comme une sorte de France paisible, heureuse, comblée de tous les bonheurs, pleine de riches châteaux et perpétuellement en fêtes.

Deux trouvères, Rutebeuf et Raoul de Houdan, ont cherché, durant l'âge d'or de l'allégorie, à nous décrire allégoriquement le chemin du Paradis : tous deux ont fait le tableau d'une véritable campagne féodale. — Rutebeuf a pris pour arriver au ciel la voi e périlleuse, celle que les Vices cernent et garnissent d'embûches. Elle serpente pénible, rocailleuse, et bloquée de sombres forteresses : sur une haute colline se carre

le château d'Orgueil dont le maître s'attire sans cesse duels et guerres par son arrogance; plus loin au fond obscur d'un val est le manoir d'Avarice, peuplé de gens maigres et noirs et dont la châtelaine trône, pâle et soucieuse, sur un coffre; non loin se dresse la demeure d'Ire, dont la muraille est de Félonie, le ciment de Vilenie, le seuil de Désespérance et le torchis de Haine; le gîte d'Envie, sombre, dépourvu de fenêtres, est tapi au plus profond d'un ravin; l'asile de Paresse s'aperçoit ensuite tout proche du repaire à demi ruiné de Gloutonnerie; puis l'on se heurte au château de Luxure dont le portier Bel-Accueil vous appelle mais d'où nul ne sort jamais que dévalisé, nu et déchaux; et c'est à grand peine qu'on arrive à la cité de Confession qui tient sa foire à Pâques (1). — Raoul de Houdan a préféré suivre la voie de Pénitence. Elle s'engage à travers une riante campagne où se succèdent les châteaux de Grâce, Discipline, Obédience, Soupir, Contrition, Confession, Persévérance : nobles manoirs où le pélerin est courtoisement accueilli, généreusement hébergé, joyeusement fêté. Si le trajet est pénible c'est seulement parce que Tentation, ce mauvais chevalier, rôde

(1) *Œuvres de Rutebeuf*, édit. Jubinal, t. II, p. 169.

sans cesse dans ces parages, vous attaque, vous terrasse et vous crie : « Mauvais couard, n'échapperez si ne faites ma volonté. » Le bon chevalier Espérance peut seul, s'il survient, vous délivrer de ses mains (1).

Sur l'aspect que présente le Paradis, trouvères, troubadours, enlumineurs de missels et imagiers sont d'accord. C'est une vaste plaine, accidentée à peine de quelques plis de terrain, ça et là, à l'horizon une tour crénelée s'élève ; au fond s'étalent les murailles de la Jérusalem céleste versant des torrents de lumière par leurs meurtrières et leurs portes. A droite et à gauche, de larges bosquets d'arbres toujours verts et perpétuellement chargés de fruits s'épaississent : au centre, dans l'espace qu'ils découvrent, se dresse le trône de Dieu éblouissant de clartés. Au pied du Tout-Puissant, la fontaine d'Amour et de Vie jaillit, égrenant ses gerbes dans un riche bassin. Les anges se pressent alentour jouant du luth et de la harpe. Non loin s'agite la foule des bienheureux vêtus de longues robes blanches, rouges, vertes, bleues, et couronnés, comme dans toute belle cérémonie féodale, de

(1) Raoul de Houdan, *La voie de Paradis* dans *Œuvres de Rutebeuf* (édit Jubinal), t. III, p. 195.

chapeaux de roses. Apôtres, martyrs, vierges, frères mineurs, jacobins, cisterciens, hommes de toutes nations, nonnes, chanoines, bourgeois, manants s'y mêlent et s'y coudoient comme dans la cour du Louvre et de l'hôtel Saint-Pôl. Là règnent la joie sans tristesse, la richesse sans pauvreté, la vie sans mort, la sécurité sans peur, le repos sans travail, la santé sans maladies (1).

Les fêtes que célèbrent ces divins barons ne peuvent différer beaucoup des fêtes que les seigneurs se donnent entre eux dans ce bas-monde. Un trouvère nous décrit une de ces réjouissances célestes : c'est une *cour plénière* tout-à-fait semblable à celle que le roi tient quatre fois par an dans son palais. Simon et Jude sont les deux hérauts que Dieu (Jésus) envoie pour proclamer la fête : ils vont, une clochette à la main, convier, dans leurs dortoirs respectifs, les anges, les apôtres, les confesseurs, les innocents, les pucelles belles et coiffées de fleurs, les veuves douces et gracieuses comme des vierges. Au jour fixé, tous s'acheminent en rangs pressés

(1) Raoul de Houdan, *La voie de Paradis;* Barbazan, *fabliaux*, t. III, p. 128; Villon, *Ballade pour prier N.-D.*, v. 24; V. aussi le tryptique de van Eyck à S. Bavon de Gand; le *Jugement Dernier* de Fra Angelico à l'Académie des Beaux-Arts de Florence; etc.

vers le trône de Dieu. Gabriel paraît le premier, conduisant, au chant du *Te Deum*, les chérubins, les séraphins, les anges, les archanges. Puis viennent Abraham, Jacob, Moïse, Jean-Baptiste, chantant :

« Je vis d'amour
En bonne espérance. »

Les apôtres défilent, répétant en chœur :

« Ne vous repentez mie
De léaument aimer,
Car de bien aimer vient soulas. »

Les martyrs les suivent, entonnant la chanson :

« Cil doit bien joie démener,
Qui joie attend des maux qu'il sont. »

Puis se succèdent, murmurant à voix douces leurs touchantes romances, les innocents, les pucelles vêtues de blanc, les femmes mariées menant par la main leurs époux, les veuves en beaux manteaux violets. Tous saluent Marie et se prosternent devant le roi du ciel. Jésus, après avoir recommandé à Pierre de bien fermer la porte et de ne plus ouvrir qu'aux âmes invitées, donne le signal des divertissements. Danses et caroles s'ébranlent et s'enlacent : les quatre évangélistes sonnent du cor, les anges soufflent

des vapeurs d'encens. Jésus danse avec la Vierge. Madeleine chante. Tous les bienheureux entonnent en chœur l'hymne :

« Tout le cœur me rit de joie
Quand Dieu voie »

Et si l'on entend gémir à la porte quelques âmes échappées du purgatoire, Marie demande leur grâce, les dames intercèdent pour elles, Jésus leur pardonne et Pierre les fait entrer (1).

Pour le poète Huon de Méri, la lutte du Christ et de l'Antechrist, qui doit avoir lieu à la fin des temps, ne sera qu'un solennel tournoi. Il entrevoit le Christ s'élançant dans le champ clos, monté sur un cheval de Syrie, levant la lance, et suivi d'un cortége de vertus; la Vierge préside au combat, tenant en sa main la verge d'Aaron toute fleurie, et environnée d'une brillante cour d'anges et de dames (2).

Laissez faire ces rêveurs et bientôt ils auront métamorphosé la Bible et les évangiles en de purs romans de chevalerie. La *Caballeria celestial* composée en Espagne à la fin du Moyen-Age, est un véritable *Roland furieux*. « Le Christ y est

(1) Barbazan, *Fabliaux*, t. III, p. 128.

(2) *Le tournoiement du Christ*, ap. *Hist. littéraire*, t. XVIII, p. 880.

représenté comme le chevalier du Lion ; les douze apôtres, comme les douze chevaliers de la Table-Ronde ; saint Jean-Baptiste, comme le chevalier du Désert ; Lucifer, comme le chevalier du Serpent... Dans la tentation, le Sauveur porte le bouclier du Lion de la tribu de Juda, et monte le cheval de la Pénitence, qui lui a été donné par Adam ; il prend alors congé de sa mère, la fille du céleste empereur, comme un jeune chevalier se rendant à sa première passe d'armes, et il s'avance à travers une contrée vaste et déserte, où il est sûr de trouver des aventures. A son approche, le chevalier du Désert se prépare à lui livrer bataille ; mais il le reconnaît, et il s'humilie devant son prince et son maître qui s'avance. Le baptême s'en suit par conséquent, c'est-à-dire que le chevalier du Lion est reçu dans l'ordre du Baptême... etc. » (1). Toute l'histoire du Christ continue sur ce ton.

Il était temps pour l'Église que le XVI^e^ siècle arrivât. Si la Renaissance n'était venue ranimer la civilisation latine, au sein de laquelle il s'était produit, le catholicisme, fourvoyé chez ces

(1) Ticknor, *Hist. de la littérature espagnole* (trad. Magnabal), t. I, p. 228.

Gallo-Franks qui n'avaient jamais pu nettement le comprendre, se serait peut-être complètement transformé.

LES CURÉS DE CAMPAGNE

(TREIZIÈME SIÈCLE)

On nous a beaucoup vanté la piété des chevaliers, des évêques et des rois ; mais c'est à peine si l'on nous a parlé de celle du bas-peuple. Que ne nous est-il possible, pour la connaître, de revivre un instant dans quelqu'une des provinces de l'ancienne France ! Dédaignant les villes et les châteaux dont on nous a tant répété l'histoire, nous nous mêlerions aux paysans, nous étudierions leurs superstitions, nous entrerions dans leurs petites églises aux heures des offices et nous irions observer la vie de leurs curés dans les presbytères.

Quelques renseignements épars dans nos vieux auteurs, vont peut-être nous permettre d'entreprendre par la pensée cette excursion dans le passé. Nous choisirons la Normandie et c'est

pendant le XIII^e^ siècle que nous la visiterons. Un ensemble de documents particuliers qui manquent aux autres provinces — surtout le précieux *Journal* où l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, consignait les impressions de ses tournées pastorales — nous déterminent à ce choix. Et c'est vraiment une bonne fortune pour nous que ces documents se rapportent précisément à cette époque et à cette province : le XIII^e^ siècle est par excellence la période d'activité cléricale du Moyen-Age, c'est le temps de la croisade contre les Albigeois, de saint Dominique, de saint François, de saint Louis, de l'inquisition et de l'Évangile-Éternel ; et la Normandie est une des quatre ou cinq provinces de la France les plus vivantes et les plus prospères.

C'est une belle et plantureuse région que cette terre normande. Des forêts qui limitent l'Ile de France et des coteaux qui bordent le Maine, jusqu'à la mer, elle se déroule en une vaste plaine à peine soulevée çà et là d'une file de petites collines. Au nord-est, la Seine, large et calme, serpente, multipliant ses amples circuits comme pour offrir à plus de villes le chemin qu'elle ouvre vers le cœur du royaume. A l'ouest, l'Orne et la Vire se serrent pour arroser les régions que le grand fleuve dédaigne. Par-

tout, les petites rivières et les ruisseaux s'enlacent, rendant la terre étonnamment grasse et fertile. Dans la vallée d'Auge, un bâton couché le soir dans un pré nouvellement fauché est le lendemain matin recouvert par l'herbe accrue (1). Aussi, pour les bestiaux, les chevaux, le gibier et le bois, la Normandie est la première province du monde (2). Au nord, la Manche, échancrant de ses flots les falaises, creuse mille ports naturels où les barques peuvent s'abriter en sécurité : sans cesse les navires normands en partent et les vaisseaux anglais y abordent. Rouen reçoit dans son port, abrité de collines, les barques de toutes les contrées du Nord (3). De Dieppe, ces Normands, dignes fils des vieux *rois de mer* scandinaves, lancent leurs vaisseaux à travers toutes les mers connues, abordent sur toutes les plages de la Méditerranée, sur les côtes de la Guinée, au Labrador peut-être.

Au treizième siècle la Normandie est la seule province de la France qui soit en paix et puisse travailler et commercer à l'aise. Depuis que Philippe-Auguste l'a arrachée à la suzeraineté des rois anglais, elle a définitivement rompu avec

(1) Et. Pasquier, *Recherches de la France*, IV, 29.
(2) Masselin, *Etats généraux de 1484*, p. 542.
(3) Ord. Vital. *Hist. eccles.* (édit. Leprévost), t. II. p. 324.

ses maîtres vaincus et ses anciens frères; elle est maintenant française de mœurs et de cœur, et si profondément que, quand au XIVe siècle les Anglais envahiront la France, elle sera la première et la plus énergique à leur résister (1). Les provinces du Nord se sont levées à la voix des évêques pour tomber sur les provinces du Midi livrées aux hérésies albigeoises et vaudoises; la Normandie s'est peu mêlée à cette croisade. Pendant que les barons du Nord exterminaient les barons du Midi, pendant que l'inquisition faisait rage en tous lieux, elle est demeurée calme et neutre, vivant pour elle et travaillant. On a bien brûlé quelques hérétiques à Rouen en 1210 (2), mais depuis les évêques et les barons ne surveillent même plus la religiosité du populaire.

Aussi pendant que la France s'épuisait, la Normandie s'est enrichie. Ses villes sont très-peuplées, Rouen aura 250,000 habitants au quinzième siècle (3). De nombreux villages s'éparpillent dans ses plaines, de nouveaux bourgs se fondent, des terres incultes sont défrichées (4). Toutes les

(1) Aug. Thierry, *Conq. de l'Angleterre :* conclus., § I.
(2) *Rer. francic. script.*, t. XVIII, p. 360.
(3) P. Clément. *Jacques Cœur* (in-12, 1866). p. 123, note.
(4) Léop. Delisle. *Classes agricoles au M. A.* p. 175.

classes à la fois bénéficient de cette tranquillité et de cette vie laborieuse. Les châteaux des seigneurs qui se carrent larges et massifs au sommet des collines comptent parmi les plus formidables et les plus somptueux de la France. Ses monastères fameux, Jumièges ouvrant son portail de palais sur la Seine, le Bec en sa vallée verdoyante, Boscherville, Saint-Wandrille, etc., sont riches et peuplés comme des villes. L'Église acquiert tant de terres nouvelles que la royauté s'en alarme (1). Les paysans sont « de grande peine et fort laboureux hommes et femmes » (2); s'ils ne sont pas dans une aisance de bourgeois, ils n'ont jamais eu du moins à souffrir de la misère et des famines comme ceux des autres provinces. Bref cette Normandie est si prospère, qu'au quinzième siècle, malgré l'invasion anglaise qui l'aura ravagée pendant cent ans, elle paiera à elle seule, bien que formant à peine la dixième partie du royaume, le quart de la taille totale que recueille le roi (3).

De quelque côté que nous portions nos pas

(1) Léop. Delisle, *Cartul. Normand*, passim.

(2) Gille Bouvier, *Explication du roy. de France*, ap. Labbe *Abrégé de l'alliance de l'histoire sacrée et profane* (1651, in-4°) t. II.

(3) Masselin, *Etats généraux de 1484*, p. 514.

dans la campagne c'est toujours le même paysage uniformément riant et débordant de verdure qui s'étend sous nos yeux. De grands champs de blé, d'avoine, de seigle, d'orge, des prés de luzerne et de sainfoin se succédent, interrompus ça et là par de grasses prairies naturelles pleines de troupeaux (1). De petites forêts — elles sont très-nombreuses en cette région (2) — s'épaississent aux plis des vallées. Les *broces*, petits bouquets d'arbres (3), bombent leur verdure de tous cotés. Là-bas un couvent masse ses petits bâtiments derrière sa muraille : vous ne feriez pas deux lieues dans la campagne normande sans rencontrer une de ces maisons religieuses, vaste parfois comme un village, modeste le plus souvent comme une maison de vilain et contenant tout au plus dix ou vingt moines (4). Plus loin la route que nous suivons s'engage dans un amas confus de constructions basses, c'est le village.

Humble bourgade ! Les maisons des paysans se suivent sans ordre des deux côtés de l'unique

(1) Léop. Delisle, *classes agric. en Normandie*, c. 13.

(2) Alf. Maury, *forêts de la France*, c. 12.

(3) Léop. Delisle, *class. agric. en Norm. au M. A*, p. 316 et suiv.

(4) Eudes Rigaud, *Regestrum*, passim.

rue, bâties de terre battue ou de torchis et comme tapies sous leur épaisse toiture faite de chaume ou de bottes de roseaux fauchés, avec l'autorisation du seigneur ou des moines, au bord du marais voisin (1). La rue est large, à l'automne vous y verriez les paysans battre le blé à grands coups de fléaux devant leurs portes (2). Au milieu du village s'élève l'église : elle hausse, du centre de son toit, un beau clocher de pierre composé d'un soubassement quadrangulaire percé de deux fenêtres cintrées sur chacune de ses faces et surmonté d'une flèche pyramidale tout entaillée d'écailles de sérpent : la plupart de ces églises datent du onzième siècle et aucune autre province n'en pourrait montrer d'aussi belles et d'aussi nombreuses dans ses campagnes (3). Le saint édifice ouvre son portail sur la petite place où, tout le jour, jouent les enfants (4); ses trois autres façades s'enclavent dans le cimetière où se rassemblent les oisifs, les femmes et les vieillards pour causer, rire et boire (5). Tout auprès est le presby-

(1) Léop. Delisle, *clas. agric. en Norm. au M. A.*, p. 397 et c. XI, note 39.

(2) Ord. Vital, t. V, p. 115.

(3) Viollet-le-Duc. *dict. d'architect.*, art. Clocher.

(4) Barbazan, *fabliaux*, t. II, 421.

(5) Bessin, *Concilia Rothom. provinciæ*, part. I. p. 135.

tère flanqué de sa basse-cour, de sa grange et de son étable (1), la plus belle demeure du lieu, bien que le curé soit tenu de la bâtir et de l'entretenir à ses frais sans rien réclamer de ses paroissiens ou de l'évêque (2).

Peut-être le vieux décret des premiers siècles ordonnant qu'un prêtre ne doit pas quitter le diocèse où il a reçu l'ordination (3) n'est-il plus observé. Mais un concile, tenu à Rouen en 1231, vient de défendre aux jeunes clercs de se faire ordonner hors de leur province (4). En somme, sachant combien les communications sont difficiles avec les autres régions, il nous est permis de croire que la plupart des curés de la Normandie sont Normands et ont été élevés et ordonnés dans le milieu même où ils sont nés et où ils officient.

Le prêtre, fils d'un vilain aisé ou d'un bourgeois de la ville voisine, a fait son éducation religieuse dans une des petites écoles qui attien-

Martène, *Thes. nov. anecdot.*, t. IV, p. 993. — L. d'Achery, *Spicileg* (in-f°) t. I. p. 531.

(1) Méon, *Roman du Renart*, t. I, p. 98 ; t. II, p. 31.

(2) Bessin, *Conc. Rothom* , part. I, p. 137.

(3) Concile d'Angers (453). c. 6; Concile de Séville (619), c. 3; Labbe, *Conc.*, t. I. p. 1427.

(4) Bessin. *Conc. Rothom.*, p. 155.

nent aux grandes églises et aux principaux monastères (1). Ces écoles n'étant pas gratuites (2), le fils d'un paysan, à moins d'un riche protecteur, n'y saurait entrer : les clercs, d'ailleurs, ne les tiennent visiblement que pour préparer des prêtres à leurs églises, ils n'y admettent pas les laïques et ne consentent guère à y recevoir que les fils des vavasseurs (3). L'enfant qui se destine au sacerdoce apprend là les premiers éléments de la théologie et de la grammaire. Mais né de parents ignorants et grossiers, son cerveau héréditairement lourd ne s'ouvre que difficilement à toutes ces notions subtiles. Bref il sort de l'école à peine pourvu de quelques connaissances rudimentaires (4). Les prêtres de la Normandie savent si peu le latin que l'évêque de Rouen, en 1134, voulant décréter un interdit, écrit aux doyens ruraux pour les prier de rassembler leurs ecclésiastiques et de leur lire trois fois, et en français, ses instructions (5).

L'évêque ne s'occupe pas directement de l'administration religieuse des campagnes : il la

(1) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. II, p. 59.
(2) Léop. Delisle. *clas. agric. en Norm.*, p. 179.
(3) Léop. Delisle, *clas. agric. en Norm.*, p. 181.
(4) E. Rigaud, *Regestrum*, p. 15, 332, etc.
(5) Bessin, *Conc. Roth.*, part. II, p. 51.

confie à des prêtres supérieurs, nommés *doyens ruraux*, qu'il choisit lui-même et qu'il place à la tête de circonscriptions déterminées comprenant un certain nombre de paroisses. Or, la plupart du temps l'évêque choisit mal, ou exclusivement dans des vues d'intérêt temporel. Le doyen s'installe dans son doyenné comme un noble dans son fief : sa principale préoccupation est de tirer de ses administrés le plus d'argent possible : il excommunie à tort et à travers (1), pressure le curé de village, trafique des dignités ecclésiastiques, vend le droit de tenir les écoles (2) afferme les cures (3), et laisse la religion et la morale aller leur train à l'aventure.

En principe, c'est à ce haut dignitaire qu'il appartient de nommer les curés des villages. Mais vous pensez bien que les usages féodaux n'ont pu manquer d'introduire ici comme ailleurs le désordre. Beaucoup de seigneurs, autrefois, avaient fondé des églises et s'étaient réservé le droit de désigner eux-mêmes le prêtre qu'ils voulaient que l'évêque leur donnât ; leurs descendants ont hérité de ce privilége : et ces égli-

(1) Labbe, *Concilia*, t. XI, part. I, p. 1047.
(2) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 114.
(3) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 113. — E. Rigaud, *Regest.*, p. 61.

ses étaient si nombreuses, les héritiers se sont tellement multipliés, qu'il est presque impossible au XIIIe siècle, malgré la commission nommée récemment pour vérifier les actes de fondation, de savoir quelle église échappe au patronage des nobles (1). En définitive, le doyen ne dispose plus guère que des églises nouvellement construites.

C'est donc ou au doyen ou à quelque noble plus ou moins obscur que doit s'adresser le jeune clerc, au sortir de l'école, pour se faire pourvoir d'une cure. Si nulle église à sa convenance n'est disponible, il attend patiemment, retournant dans sa famille, travaillant aux champs, exploitant à son compte quelque petite métairie (2). Dès que la cure qu'il convoite est vacante, il se hâte de l'acquérir. Si c'est une cure *patronée* le voilà aussitôt à intriguer près du noble patron. Si c'est une cure dont le doyen dispose, sa nomination dépend uniquement de sa fortune : s'engageant à payer chaque année à son supérieur une somme fixée ou, s'il a quelque argent, comptant une fois pour toutes le capital de cette rente (3), il est immédiatement déclaré

(1) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 104, 105.

(2) Léop. Delisle, *Classes agric. en Norm.*, p. 179-181.

(3) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 113, 136. — E. Rigaud, p. 61.

curé et court s'établir au presbytère.

Aux ambitieux les grands déploiements de fanatisme ! Aux abbés de renom, aux évêques que tout le monde observe, les allures dévotes et les affectations de piété ! L'humble curé rural ne se tourmente pas de tels soucis. Pour lui le sacerdoce est bien plus une position qu'une mission. Considéré dans le village à l'égal du bailli, jouissant de flatteuses et avantageuses prérogatives, possédant d'abondantes sources de revenus : il ne songe plus qu'à se laisser vivre.

Tout d'abord il prend femme. A ces fils vigoureux et sensuels du gras sol normand la vie d'ascète que l'Église demande au prêtre est impossible. Quand un évêque de Rouen, en 1067, a voulu forcer les clercs à congédier leurs concubines, ils se sont tous rués sur lui, à coups de pierres, en plein synode (1). Depuis on a vu fréquemment des prêtres qui, mis en demeure d'abandonner leur cure ou leur femme, résignaient sans balancer leur cure (2). Au XIII^e^ siècle sur cent prêtres vous n'en trouveriez peut-être pas dix qui gardent chastement le célibat (3).

(1) Ord. Vital, *Hist. eccles. Norm.*, t. II, p. 171 (édit. cit.).

(2) Lecoy de la Marche. *la chaire française au XIII^e^ siècle*, p. 330.

(3) C'est ce qui me semble résulter du *Journal* de E. Rigaud.

Tous ont leur *commère* soit chez eux, soit dans le village, soit à la ville voisine (1). On en citerait bien deux ou trois en Normandie qui vivent maritalement avec leur sœur, leur nièce ou leur cousine (2) ; d'autres qui fréquentent les maisons de prostitution (3) ; d'autres enfin qui, véritables débauchés, entretiennent un nombre scandaleux de concubines (4). En général cependant, leurs liaisons sont honnêtes et durables : on pourrait trouver dans maints villages des curés vivant avec la même femme depuis vingt ou trente ans (5). Le plus souvent c'est sa servante que le curé prend pour commère, il vit ouvertement avec elle, a d'elle des enfants qu'il avoue, qu'il élève dans son presbytère, qu'il dote ou établit de son mieux (6). A défaut de sa servante il se lie avec quelque femme mariée (7). Il est rare qu'il installe dans son presbytère une veuve ou une jeune fille (8). Les paysans, d'ail-

(1) E. Rigaud, passim.
(2) E. Rigaud, p. 18, 21, 191.
(3) E. Rigaud, p. 42, 45, 62, 118.
(4) E. Rigaud, p. 20, 25, 27, 46, etc.
(5) E. Rigaud, p. 13.
(6) E. Rigaud, p. 21, 25, 26, 30, 31, 34, 136, etc.
(7) E. Rigaud, p. 17, 18, 20, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 40, 45, 136, etc.
(8) E. Rigaud, passim.

leurs, ne sont nullement choqués de ces unions ; si parfois nous voyons quelque *femme au prouvère* s'attirer leur inimitié (1) il est à croire que c'est plutôt à raison de son mauvais caractère que de sa position fausse. Les doyens ferment les yeux, l'évêque seul, si par hasard il est pieux comme Eudes Rigaud, s'alarme et sévit ; mais le prêtre, de quelque punition canonique qu'on le frappe, ne tarde pas à *récidiver* (2), et finalement l'autorité épiscopale en est réduite à se contenter d'obliger la commère à recevoir la tonsure publiquement pendant l'office (3).

Dans ces conditions, on le comprend, la vie du curé n'a rien que de laïque. Dédaignant plus ou moins la chape sévère et simple que l'Église lui impose (4), il s'enhardit peu à peu à s'habiller comme les manants, porte la blouse rouge (5), chausse les souliers à lacets (6), gante les gants blancs des gentilshommes (7). Son cheval, si ses revenus le permettent, aura comme celui d'un chevalier un mors doré, des brides brodées et

(1) Lecoy de la Marche, *Chaire franc. au XIII^e s.*, p. 330.
(2) E. Rigaud, *Regest.*, passim.
(3) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 135.
(4) E. Rigaud, p. 17, 23, 28, 40, 116, 136, etc.
(5) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 108.
(6) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 162.
(7) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 116.

une belle selle peinte (1). Il néglige d'entretenir sa tonsure circulaire et se contente de rogner ses cheveux à l'instar des clercs laïques (2). Et, pour bien marquer sa supériorité sur ses ouailles, il porte au côté l'épée ou le poignard (3).

Les paroisses, même les plus petites, sont d'un fort bon rapport. Coutumes et conciles sont d'accord pour obliger les paysans à livrer scrupuleusement au prêtre, chaque année, la dîme de toutes les productions des champs : fruits, blé, orge, avoine, vin, cidre, foin, lin, chanvre, petits des animaux, laines, etc. (4). Les villageois, de plus, font des offrandes aux fêtes solennelles, fournissent de cierges l'autel, paient le pain bénit, subviennent à l'entretien de l'église (5). Ajoutez que le prêtre, exempté de la plupart des impositions ecclésiastiques et seigneuriales, jouit intégralement de tous ses revenus. Mais le doyen avide est là, réclamant continuellement quelque somme, le pauvre curé qui a femme et enfants voit chaque jour ses

(1) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 169, 111, etc.
(2) Bessin, *Conc. Rothom.*, part. I, p. 111.
(3) Rigaud, p. 19, 20, 28, 136, etc. — Bessin, *Conc. Roth.*, part. I, p. 162, 136.
(4) *Coutumes d'Eu*, c. 197-200. — Bessin, *Conc. Roth.*, p. I, p. 97.
(5) Léop. Delisle, *clas. agric.*, p. 99.

charges s'accroître. Le rapport de sa cure devient insuffisant : que faire ? Bravement il cède à ses instincts de Normand et s'ingénie à entreprendre quelque commerce. Rares sont les curés de village qui ne se mêlent d'aucun négoce et ne mènent pas, à la dérobée, quelque trafic lucratif (1). Les uns élèvent des chevaux, des bœufs, des moutons ou des porcs (2). Les autres se livrent à la culture du chanvre ou du blé (3). Ceux-ci prêtent à gros intérêts (4). Ceux-là, entretenant des bateaux sur les côtes, font le commerce maritime (5). Presque tous vendent du vin (6), dressent leur comptoir chez eux, dans un coin de l'église ou au milieu du cimetière et s'attablent là tout le jour avec les paysans et les ribauds qui jouent aux dés, chantent et se gaudissent de toutes sortes de propos déshonnêtes (7). Le culte lui-même devient pour eux

(1) E. Rigaud, passim. — Labbe, *Conc.*, t. XI, part. I, p. 1047.

(2) E. Rigaud, p. 22, 26, 45, 83.

(3) E. Rigaud, p. 17, 20, 26, 27.

(4) E. Rigaud, p. 35, 138, etc.

(5) E. Rigaud, p. 27.

(6) E. Rigaud, p. 25, 26, 30, etc. — Bessin, *Conc. Roth.* part. I, p. 114.

(7) Bessin, *Conc. Roth.*, p. 114.

matière à négoce. Ils vendent les sacrements (1) : le curé de *Luchiaco* par exemple ne veut pas purifier les accouchées à moins de 13 deniers (2). La plupart, assidus aux chevets des mourants, se font léguer quelque bonne somme pour la fondation de messes perpétuelles : ces legs deviennent souvent si nombreux que, ne trouvant plus le temps de dépêcher tous ces offices, ils sont obligés de traiter avec des clercs subalternes qui s'engagent à les célébrer pour le tiers ou la moitié de la somme encaissée (3).

Grâce à tous ces gains le curé peut mener bonne et insouciante vie dans son presbytère. Le jour il joue aux dés et aux palets, entre dans les tavernes pour boire et rire un peu avec ses paroissiens (4). Si la chasse lui plaît, plaisir d'autant plus tentant qu'il est un vrai passe-temps de gentilhomme, il élève dans sa basse-cour des chiens et des faucons et, soit seul, soit en compagnie de quelque seigneur du voisinage, se met à parcourir la campagne l'arbalète au bras (5).

(1) E. Rigaud, passim. — Bessin, *Conc. Roth.*, part. I, p. 113. 108.

(2) E. Rigaud : p. 23.

(3) Bessin : *Conc. Roth.*, part. 1, p. 113.

(4) E. Rigaud : p. 18, 20, 21, 29, 30, 35. 45, etc.

(5) E. Rigaud : p. 23, 29, 34, 47, 62, 138; Bessin : *Conc.*

S'il pouvait se contenter de cette existence peu canonique, mais honnête en somme, le mal ne serait pas grand. Par malheur ses passions innées de Normand, mal assoupies par l'ébauche d'éducation qu'il a reçue aux écoles, se réveillent bientôt en lui quand il s'est abandonné à cette vie facile. Vous connaissez le caractère des Normands : « ils sont grands buveurs dans leurs festiments et grand chères se font par boire » (1). Complétez cette définition d'un auteur du quinzième siècle par les considérations qui servent de préambule aux *coutumes de Normandie* : « La grande malice de convoitise avait si ardemment enlacé l'humain lignage que pour les discords et les dissentions qu'elle avait engendrés, paix et concorde étaient chassées hors du monde ainsi comme en exil » (2). Tant est-il que les pauvres curés à force d'aller buvant du presbytère à l'église, de l'église au cimetière, du cimetière à la taverne, se grisent souvent et que l'évêque est parfois informé que l'un d'eux vient d'être retrouvé ivre-mort au coin d'un champ (3). Ivre,

Roth., part. I, p. 111, Labbe : *Concilia*, t. XI, part. I, p. 1046.

(1) Gille Bouvier : *loc, cit.*

(2) *Coutume de Normandie* : *Coutumier général* : t. IV, part. I, p. 1.

(3) E. Rigaud : p. 17, 18, 28, 29, 329, 9, etc.

un simple curé de campagne ne saurait être plus maître de soi qu'un laïque. Aussi mille plaintes arrivent sans cesse à l'évêché : tels prêtres sont complètement adonnés à la boisson (1), tels autres se plaisent à enivrer leurs ouailles (2), ceux-ci ont oublié leurs vêtements dans une taverne (3), ceux-là, pris de vin, se battent à coups de poings avec leurs paroissiens (4). A vrai dire ils jouissent d'une telle indépendance qu'ils peuvent se livrer presque toujours impunément à ces excès. Un laïque est pendu pour homicide, un prêtre non : si des sergents l'ont pris en flagrant délit ils doivent, sans pouvoir le livrer aux cours laïques, le remettre à l'évêque, lequel, après l'avoir déposé, l'invite simplement à sortir du diocèse et à n'y plus rentrer sans permission (5). Seigneurs dans le village, les curés s'y conduisent parfois en véritables seigneurs, oppriment les faibles, rançonnent les pauvres, et frappent au besoin sur cette vile plèbe (6). Bref, il n'est pas rare de

(1) E. Rigaud : *ibid.*
(2) E. Rigaud : p. 25, etc.
(3) E. Rigaud : *passim*.
(4) E. Rigaud, p. 24, 42, 46, 62, 159, 188, etc.
(5) *Cout. de Normandie*, c. 83, — Bessin : *Conc. Roth.*, p. 105.
(6) E. Rigaud : p. 30, 45, 29, 28.

trouver dans les villages des prêtres complétement vicieux ; je vous citerai entre autres, le curé de Lortiey. « Il ne coiffe que rarement son capuchon, ne confesse pas les pénitents, est gravement convaincu d'incontinence avec deux femmes dont il a eu de nombreux enfants, et est ivrogne » (1).

Mais leur mission religieuse, direz-vous, de quelle manière l'exercent-ils? Comment ces peuples, auxquels on a fait un tel renom de piété, s'accommodent-ils de pareils pasteurs.

Eh bien, nul paroissien ne murmure ! De ce que vous voyez dans le village une église vaste et bien ornée n'allez pas conclure que ces paysans se sont ruinés pour la rendre digne de leur Dieu et qu'ils ne manquent jamais de l'emplir tous les dimanches. C'est l'église qui a fait le village et non le village qui a fait l'église. Un seigneur, dans un accès quelconque de dévotion, a promis de doter et d'élever un temple : ce n'est que lorsqu'il a été bâti que serfs et manants sont venus l'entourer de leurs cabanes. L'église, depuis, a vécu de la dotation seigneuriale mais les paysans n'ont guère contribué à l'enrichir. Ils sont superstitieux, rien de plus. Jamais ils ne

(1) E. Rigaud : p. 18.

manqueront de saluer en passant les croix de pierre qui se dressent au bord des routes, de sonner la cloche quand l'orage gronde, de faire baptiser leurs enfants pour les préserver de tout maléfice. Leur piété ne va pas plus loin, et s'ils entrent parfois dans l'église c'est pour s'y rencontrer les uns les autres, y causer, boire, ou organiser sous la direction du curé quelque joyeuse ronde à travers les tombes du cimetière ou, s'il pleut, dans la nef (1). Natures toutes bestiales d'ailleurs : ils s'enivrent sans trêve, se querellent et se battent à tous propos, vivent pêle-mêle, hommes et femmes, dans leurs taudis fumeux sans presque jamais offrir au prêtre un mariage à consacrer (2).

De tels paroissiens ne sauraient s'inquiéter de la moralité de leur curé, haut personnage trop au-dessus d'eux pour n'avoir pas le droit de vivre à sa guise. Aussi les prêtres ne s'occupent-ils que très-irrégulièrement des devoirs de leur ministère. Bon nombre d'entre eux, s'ennuyant dans leur cure ou vaquant à leurs affaires, quittent le presbytère et vont habiter on ne sait où, laissant le village sans messes et sans sacre-

(1) Bessin : *Conc. Roth.*, part. I, p. 135, 125.
(2) Léop. Delisle : *Class. agric. en Norm.*, p. 190.

ments (1). On en cite qui s'en sont allés ainsi jusqu'en Angleterre (2). Les plus casaniers, au reste, ne se montrent guère plus soucieux de leur paroisse. Tout va à l'aventure dans l'administration spirituelle des campagnes. Des clercs ayant acheté leur cure au doyen avant d'avoir obtenu le titre de prêtre, s'y établissent et, n'ayant plus dès lors aucun besoin de se faire ordonner, vivent là de longues années sans avoir le droit de célébrer : voilà le village privé de tout service religieux jusqu'à ce que l'évêque, informé par hasard, force le clerc à requérir l'ordination (3). En revanche, certains prêtres dûment et publiquement excommuniés, continuent impassiblement à exercer et à toucher leurs revenus (4). Beaucoup, rompant tout à fait avec l'évêque et le doyen, ne se rendent même plus aux assemblées capitulaires ou synodales (5). Il en est d'autres qui, quoique ordonnés et résidents, ne disent même plus la messe et laissent les vases sacrés se détériorer inutiles sur l'autel (6). Rien

(1) E. Rigaud : p. 17, 22, 27, 28, 29, 30, 42, 45, 46, 61, 137, etc.

(2) E. Rigaud : p. 29.

(3) E. Rigaud : p. 150, 659, etc.

(4) E. Rigaud : p. 46 ; Bessin : *Conc. Roth.*, part. I, p, 169.

(5) E. Rigaud, p, 17, 23, 28, etc.

(6) E. Rigaud : p. 27, 42, 45 ; — Bessin : *Conc, Roth.*, part. I, p. 131.

de bien choquant à cela, on vient de s'apercevoir en 1249 que l'évêque de Lisieux n'a pas célébré un seul office pendant l'année (1).

Au surplus s'il est quelque rôle religieux à prendre dans les campagnes, ce sont les moines qui s'en emparent. Tous ces petits couvents, si stratégiquement disséminés dans la plaine, ont accaparé la suzeraineté religieuse sur les villageois et les curés eux-mêmes. C'est à eux que vont directement les legs, les offrandes, les donations votives, les pélerins et les pénitents. Au treizième siècle le clergé régulier fait au clergé séculier une concurrence acharnée, bien que ses mœurs ne soient ni plus pures ni plus édifiantes (2). Les moines errent perpétuellement de bourg en bourg, de cabane en cabane, mendiant, intriguant, dirigeant les consciences, dictant les testaments, s'installant parfois à demeure chez quelque laïque pieux pour mieux mener à bien les entreprises difficiles (3). Deux ordres nouveaux, les Franciscains et les Dominicains, ardemment fanatiques, puissants par l'Inquisition qu'ils dirigent, fameux par la part qu'ils ont prise à l'extermination des Albigeois,

(1) E. Rigaud ; p. 61.
(2) Peut-être même sont-elles pires : voy. E. Rigaud.
(3) Labbe : *Concilia*, t. XI, part. I. p. 1017.

apparaissent et vont devenir bien plus puissants encore. Ils ont établi récemment leurs premières maisons à Rouen, dans le couvent Saint-Mathieu et dans le clos Saint-Marc (1), et déjà leurs prieurés se multiplient dans les campagnes. De par ordre du pape et malgré d'antiques privilèges, les bénédictins de Saint-Ouen ont dû en 1230 se soumettre à leur surveillance (2). Tout le clergé normand va, pendant près d'un siècle subir leur direction brutale. Eudes Rigaud est un franciscain !

C'est surtout la prédication qui fait la force de ces divers ordres. Primitivement, c'était aux évêques seuls qu'il appartenait d'expliquer les évangiles et de réciter les homélies des Pères aux fidèles des campagnes (3). Depuis, importunés de ces fatigantes tournées pastorales, ils ont délégué cette mission, parfois aux curés eux-mêmes, le plus ordinairement à des moines (4). Au treizième siècle l'instruction religieuse d'une paroisse s'exploite commercialement : des sociétés de clercs se sont organisées qui, à prix

(1) Chéruel : *Hist. de Rouen pendant la période communale,* t. I, p. 132.

(2) Chéruel : *Hist. de Rouen,* t. I, p. 130.

(3) Labbe : *Conc.*, t. VIII, p. 814 et 1261 ; — Lecoy de la Marche : *La chaire franç. au XIII^e s.*, p. 22.

(4) Lecoy de la Marche : *Chaire franç.*, p. 22.

fixés, s'engagent à pourvoir les villes et les villages d'autant de prédicateurs qu'il paraît nécessaire (1). Le curé ne prêche plus, à peine hasarde-t-il quelques mots de prône quand il daigne dire la messe. Mais tout à coup voici que la cloche du village sonne, appelant les fidèles à l'église (2) : un prédicateur est arrivé ! Simple bénédictin, il ne cherche guère qu'à recueillir le plus d'argent possible : il étale sous le porche ses reliques (ordinairement fausses) et là priant, haranguant, s'adressant surtout « aux idiots et aux vieilles femmes » il promet des rémissions de péchés, maudit ceux qui restent froids, flatte les usuriers et les riches, comble d'indulgences les dévots qui lui apportent leur offrande en venant baiser la châsse (3). Dominicain ou Franciscain il voudra de plus l'agitation ou l'influence : il montre orgueilleusement l'acte qui lui confère le droit de prédication, prend domicile chez un dévot et reste là jusqu'à ce que sa mission soit accomplie (4). Quel accueil les paysans font-ils à ces moines? nous ne

(1) Bessin : *Conc. Roth.*, part. 1, p. 112.
(2) Lecoy de la Marche : *Chaire franç.*, p. 193
(3) Jacques de Vitry : *Hist. Occident.*. II, 9.
(4) Lecoy de la Marche : *Chaire franc.*, p. 33 (d'après Humbert de S. Roman).

saurions le dire. Tout porte à croire qu'il en est au village comme dans les villes : si l'orateur a quelque réputation ou un peu de mérite on s'empresse, et c'est une véritable fête pour les oisifs que ces bruyantes réunions où chacun crie, cause, vocifère, interpelle le sermoneur (1) ; si le prédicateur est obscur et ennuyeux, nul ne vient l'entendre (2).

Telle fut la religiosité du bas peuple et du bas clergé en Normandie. Feuilletez maintenant les documents qui se rapportent aux autres provinces, bien que beaucoup moins précis, ils vous en diront assez pour vous apprendre que la piété n'était guère plus vive ailleurs.

(1) Lecoy de la Marche : *Chaire franc.*, p. 204,
(2) Lecoy de la Marche : *Chaire franc.*, p. 194, 200, 202.

TRAICTÉ DES RELIQUES :

Remémorant tout ce qu'il affiert sçavoir tant sur la nature et l'extrace des plus excellentes reliques que sur les mirifiques vertus d'icelles : le tout preuvé par notables exemples et dicts mémorables (1).

CHAPITRE PREMIER

De l'utilité des Reliques

Toute ecclise, tant grande et belle soyt-elle, qui veult acquerre glòyre et proufit doibt veiller à se bien pourveoir de reliques. Par reliques lui adviendront numéreux fidèles, grands pélerinages, riches oblations, merveilleux dons en bled, bestiaux, cierges, verrières, pièces d'orfebvrerie; ornatures d'autel (2); et ce sera pour elle délita-

(1) Fin du quinzième siècle.
(2) Frodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*. II. 8, 14, 15

ble joye que de se ouyr en tous lieux vanter.

Souventesfoys a-t-on veu une petite et chétifve chapelle oultre passer en bonne renommée les plus inclytes basiliques par le mérite de ses reliques notables.

A ce propos, citeroi-je (en exemple) le moustier d'Agerry en Saintonge. C'estoit aux temps anciens une communauté petite et bien obscure. Advint pour lors qu'on y descouvrit en terre le chef de monseigneur Sainct Jehan Baptiste. Aussitost pélerins d'accourir et le bourg où se trouvoit ledict moustier, de petit et povre qu'il estoit se transmua en la riche et magne ville de Sainct-Jehan-d'Angély (1).

Pareillement fust-il pour le villaige de Port quand le seigneur d'iceluy y apporta le doigt de messire S[t] Nicolas. Force pélerins s'y portèrent, grand commerce de bannières s'y fist pour ceulx qui d'illec s'en revenoient confortés, et souvent vist-on les croiséz y venir deposer, en révérence, les chaînes dont les avoient liés les Sarrazins au païs d'oultre-mer (2).

Aultres proufits non négligeables s'en peuvent

(1) Elle redevint bourg après que les calvinistes l'eurent saccagée. S. Dupleix, *Hist. de France*, t. II, p. 27.

(2) Calmet, *Histoire ecclésiastique de la Lorraine*, t II, p. 339.

en oultre tirer. Jouxte l'ecclise s'installeront (ès jours de pélerinages) marchés et foyres sur lesquels pourront prélever les clercs à planté droicts de dixmes, tonlieu, establage, hallage, levage, minage et aultres plusieurs (1).

Quoy plus ? Ung particulier de Clarmont en Beauvoisis, en l'unziesme siècle, après qu'il fust guari d'une moult piteuse maladie par la prétieuse relique du bon S[t] Arnoul, voulust que d'ores en avant les clercs de l'ecclise qui détenoit ladicte relique, se dringassent chaque année avecques luy en ung très-somptueux bancquet, et, par la piété de ses hoirs, fust son vœu perpétualement en usance (2).

CHAPITRE II

De la nature et substance des reliques

Les reliques sont de plusieurs sortes.

En prime lieu doibt-on numérer toutes reliques qui sont objects ayant appartenu et servi à

(1) Hugues de Poitiers, *Historia Vizeliacensis monasterii*, lib. III.

(2) Guibert de Nogent, *De vita sua*, III. 19.

Jésus-Christ, nostre Sire, du temps qu'il menoit vie terrienne.

La plus prétieuse et inestimable que dévot puisse souhaicter est du bois de vraye Croix. D'icelle veulx-je dire l'histoire. Exhumée par saincte Hélesne, mère à l'emperier Constantin, et révérentement conservée en Hiérusalem, elle fust (en la suite) robbée et emportée par Sarbazan en l'an six-cent-quinzième, ains quatorze ans plus tard Siroës la rendist à Hèraclius l'emperier lequel, l'ayant apportée ung petit espace en Constantinople s'embarqua l'an ensuivant et la rapporta (encore en son estui) en la saincte cité de Hiérusalem (1). Et tant fust dépecée depuis lors et octroyée par parcelles à ecclises, moustiers, prélats, roys, seigneurs et personnes dévotieuses que c'est bien merveille qu'elle y ayt pu fournir. Des fragments d'icelle espars en la chrestienté il y auroit assez pour charger une bonne navire (2).

Maintes ecclises conservent aussi moult pieusement aulcuns fragments de la couronne d'espines dont fust Dieu-le-Fils couronné ; et aussi son sainct clou qui est à Trèves, et la lance dont

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. VIII, p. 330.
(2) Calvin, *Traité des reliques*.

il eust le flanc poind, et le sainct suaire dont on l'ensepvelit lequel se veoit à la foys (ne sçais comment ce peult se faire), à Compiègne et à Carcassonne (1), et les sainctes tunicques dont il se vestit que l'on peult adorer à Trèves, Argenteuil-lez-Paris, etc., et le morceau de sa cresche et la pierre de son sépulchre qui sont en la cathédrale de Rouen (2), et de son prétieux sang, et du vin qu'il fist par miracle aux nopces de Cana lequel se conserve à Orléans et peult estre goûté chaque année par ung chascun sans que oncques il se menuyse en quantité (3). Aussy mentionnerons-nous son sainct prépuce qui, (chose bien incrédible) est à la foys en l'abbaye de Coulomb-lez-Nogent-le-Roy, en la cathédrale de Clarmont-Ferrand, en celle de Puy-en-Velay, en l'abbaye de S. Sauveur à Charroux, en la collégiale d'Anvers, en l'ecclise S. Jehan de Latran à Romme, en l'ecclise de Hildesheim dans le païs Saxon, en la cathédrale de Metz et, ce dict-on, en bien d'aultres lieux encore (4). Sa sainete larme qu'il versa sur le trespassement de

(1) Langelle, *Hist. du S. Suaire de Compiègne.* — Bouges. *Hist du S. Suaire de Carcassonne.*

(2) Pommeraye, *Hist. de la cathédrale de Rouen*, l. 15.

(3) Calvin, *Traité des Reliques.*

(4) Collin de Plancy, *Dictionnaire des Reliques.*

Lazare est en la Trinité de Vendosme, mais, au vray, c'est relique suspecte et doubteuse, car bien doibt-elle estre desséchée depuys le temps(1). Clarmont-Ferrand ha, en oultre, le pain qu'il consacra en la Cœne (2). Bon nombre de paroisses conservent mesmement de sa barbe et de ses cheveux. Les prebstres de S. Médard de Soissons ont, ce disent-ils, l'une de ses dents : sur quoy le révérend Guibert, abbé de Nogent, les ha véhémentement accusés d'oultrecuidance et tricherie (3); nonobstant professeroi-je un sentiment contraire du sien, me fondant sur ce que une assemblée de docteurs, sous le bon roy Charles le Saige, ayant esté interroguée pour sçavoir si bien estoit fondée la prétention d'aulcuns moynes à posséder le sang, voire les cheveux du Sauveur, respondit que bien estoient ces reliques bonnes et adorables, veu que, encore que Dieu-le-Fils se fust enretourné au Ciel intègre, et tout brandif, bien se pouvoit-il faire qu'il eust laissé dessus la terre de son sang et de ses cheveux qui estoient, non membres

(1) Elle fut, en effet, fort contestée. Thiers, *Dissertation sur la sainte larme de Vendôme.*

(2) Gonod, *Notice sur la cathédrale de Clermont*, p. 46.

(3) Guibert de Nogent, *De pignoribus sanctorum*, III, 1.

essentiels, ains choses non inhérentes (1). Or pourquoy pas ainsy de la dent?

En second lieu debvons-nous nombrer les reliques à Nostre-Dame la Vierge Marie. Point ne peult-on dire non plus qu'on ha des restes de son corps car bien est certain qu'elle est remontée en Paradys vifve et entière ainsy que son filz. Mais, en revanche, on possède de son divin laict en diverses ecclises desquelles nous nommerons: S[t] Damiens d'Assise, Douay en Flandre, la S[te] Chapelle de Paris, N. D. de Rheims, N. D. de Clarmont-Ferrand, S. Pierre de Corbie; car n'y a petite villette, ni si meschant couvent, soit de moynes soit de nonnes où l'on n'en monstre, les uns plus les aultres moins (2). Plus innumérables qu'on ne sçauroit dire sont les chapelles qui gardent pareillement deux, trois et plus encore de ses cheveux. Aussy adjouterons-nous (pour la bonne instruction d'ung chascun) que se trouvent sa saincte quemise à Chartres, la greigneur part de ses cheveux à S[te] Croix de Romme, son lict à S[te] Marie Maieure de Romme, une part de sa maison à S. Éloy d'Arras, ses bandelettes à N. D. de Bruges, son peigne à Trêves, sa saincte

(1) Christine de Pišan, *Charles V*, part. I, c. 33.
(2) Calvin : *Traité des Reliques*.

pantouphle à N. D. de Soissons (laquelle il suffict de toucher pour estre guari du mal de dent), son annel de mariage au prieuré de Semmeur en Bourgoigne et ses gands à S. Bertin (1).

Des bienheureux saincts, confesseurs, apostres, martyrs, innocents, etc,, sont les reliques infiniment numéreuses. Chasque ecclise montre quelque portion de l'ung d'eulx, qui le chef, qui la jambe, qui le bras, qui la dent, qui les cheveux, qui le doigt, qui le cervel, qui une quelconque part de leurs corps, voire de leurs vestements.

Encore mentionnerons-nous, pour faire fin, divers objects vénérés pour ce qu'ils ont appartenu aux bienheureux; ainsy le baston de S. Pierre dont ressuscita S. Materne qu'on veoit à Cologne (2), la sandale de S. Andreas qui se garde à Trêves (3), la verge de Moyse, le sabre qui décolla S[t] Jehan-Baptiste, les pierres dont fust lapidé S. Estienne le protomartyr, etc. (4).

(1) Sablon : *Hist. de l'église de Chartres*, c. 14.

(2) D. Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. II, p. 72.

(3) D. Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. II, p. 73.

(4) *La confession de Sancy* de d'Aubigné et l'*Apologie pour Hérodote* d'Henry Estienne, signalent des reliques bien plus extraordinaires encore. un doigt du S. Esprit à Jérusalem, un rayon de l'étoile qui conduisit les mages lequel est à Rome. un éternument du S. Esprit, etc. Je n'ai pas osé les mentionner, craignant d'être dupe d'une plaisanterie.

CHAPITRE III.

Des divers moyens de se pourveoir de reliques.

Qui veult posséder reliques les peult acquerre de diverses manières : c'est à sçavoir :

1° Par dons ou eschanges.

2° Par invention propre.

3° Par vol et rapt.

4° Par occision.

De chascun des susdicts moyens, allons-nous espécialement traicter.

CHAPITRE IV.

Des Reliques acquises par dons.

Advient souvent qu'une ecclise, par bonne volunté et amictié confraternelle, octroye (à une ecclise aultre) une part des reliques qu'elle détient en son thrésor. C'est là, en vérité, munificence bien louable, bien agreable à Dieu, et toute à l'avantaige de la foy. Par ainsy mérite

grandement d'estre blasmé l'évesque Hincmar qui, quand Louys de Germanie luy manda en grand grace de luy bailler ung morceau du prétieux corps de monseigneur S. Rémy, à luy respondit que ce seroit trop notoire impiété de disgréger ung corps que Dieu-le-Père avoit tant et si long-temps maintenu intègre (1).

Tout au rebours est bien admirable la bonne accointance de l'ecclise de Trêves avecques celle de Coloigne qui loïaument se partagèrent le baston de S. Pierre dont ressuscita S. Materne (2).

Mesmement fust courtois et louable cil evesque de Metz qui, quand le vénérable Erbert, archevesque de Trèves, luy envoya le corps de Ste Lucye, n'en voulust agréer qu'une part et lui renvoya le demourant (3).

La cité de Romme, vraye fontaine de piété, mère de chrestienté, généreuse et débonnère à tous ses filz, est plus qu'on ne sçauroit dire mine inespuisable de sainctes reliques. Quiconque en veult y vient. Et nul n'en demoure dépourveu qui d'elle en sollicite. Ainsy consentist-elle à

(1) Fleury : *Hist. ecclés.*, t. X, p. 541.

(2) D. Calmet : *Hist ecclés. de la Lorraine*, t. II, p. 72.

(3) D. Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. I, preuves, p. XXVI.

bailler tout l'entier corps de S. Sébastien (qui bien estoit riche relique) à l'abbaye S. Médard de Soissons quand le vénérable Hilduin, abbé d'icelle, le désira impétrer (1). Ainsy nostre sainct père le pape guerdonna-t-il de bonhait les reliques de S. Marcellin au bon duc de Bretaigne Nomenoë : ce en l'an huit-cent-quarante-septiesme (2). Trop long seroit d'en dire sur ce subject davantaige pour ce que ce seroit chose impossible d'en finir.

D'autant méritoires sont ces dons et eschanges que ceulx qui les font n'en sçauroient espérer proufit : car (comme bien l'entendez) ce seroit simonye grandement espouvantable que de requérir pécune pour dons de choses si déifiques. Quand messire S. Louys, le bon roy, voulust havoir la saincte couronne d'espines que possédoit Beaudoin l'emperier, il luy requist de la luy bailler gratuytement, l'assurant qu'il avoit desseing de luy octroyer gratuytement (et non pour le faict de la dicte relique) un don de dix mille livres tournoys (3).

Aussy est-ce bien miracle évident que la saincte quemise à Nostre-Dame la Vierge qu'ung

(1) *Acta sanctorum*, t. II, p. 278.
(2) D. Morice : *Hist. de Bretagne*, t. I. p. 39
(3) H. Martin : *Hist. de France*, t. IV, 176.

chascun peult adorer à Chartres ayt pu migrer à nous pure de toute spéculation ne simonye. Vécy comment se fist. La Vierge se sentant trespasser avoit guerdonné sa benoiste quemise à une pieuse veufve qui d'elle prenoit soing : de mains en mains le sainct vestement tumba en la possession d'une juifve à laquelle deux chrestiens bien advisés la robbèrent ; tant fist-elle de miracles pour lors que l'emperier la voulust havoir; toutefoys, par respect et bonne amictié se détermina-t-il à la céder à Charlemaigne quand iceluy, revenant de Hiérusalem, transfreta en Constantinople : cil pieux emperier la fist deposer bien révérentieusement à Aix-la-Chapelle d'où l'emperier Charles-le-Chauve la tira finablement pour la bailler à l'ecclise de Chartres (1).

CHAPITRE V.

Des reliques acquises par invention propre.

Egbert, archevesque de Trêves, cependant

(1) Sablon : *Hist. de l'église de Chartres*, c. 12.

que l'on creusoit les fondements de l'abbaye S[t] Eucaire, mist à jour un tombel sur quoy estoit escript « Si désirez sabvoir qui repose en ce tombel, c'est Celse. » Nul ne cognoissoit ledict Celse. Toutesfoys bien existima-t-on que ce debvoit estre quelque antique evesque ignoré du présent pour cause de sa grande ancienneté. Si exhuma-t-on son corps à grand révérence et, quand il fust placé en la nef, bien fust preuvée sa saincteté par les notables miracles qu'il fist (1).

Quand voulurent les religieux de S[t] Epvre retreuver le bienheureux corps à leur patron, si cherchèrent ils long-temps vainement. Un sépulchre vuide apparust primement, mais eulx loing de perdre couraige, pensèrent bien que le dict sépulchre n'avoit esté bouté illec que pour dévoyer et découraiger les larons et forceurs de sépulteures. Finablement ils tirèrent hors, léans, un second tombel, et encore que nulle inscription ne quelconque signe ne le désignast, nul ne mit en doubtance que ne fust celuy du gloryeux S. Epvre (2).

La saincte tunicque qui se garde à Trêves fust inventée de la façon que je vous diroi. C'est à

(1) D. Calmet : *Hist. eccles. de la Lorraine*, t. II, p. 71.
(2) D. Calmet : *Hist. eccles. de Lorraine*, t. II, p. 125.

sçavoir, en l'an 1196, dedans un vieil autel de S. Nicolas qui estoit entre les deux tours de la cathédrale; et c'estoit grande merveille, car nul ne sçut oncques par qui ne en quel temps elle avoit esté là boutée. Et tant estoit grande la foy d'ung chascun que nul ne songea à s'en enquérir (1).

Mais en voislà assez sur ce subject.

CHAPITRE VI

Des reliques acquises par vol et rapt.

Combien que le vol soyt chose illicite et damnable, point ne doibt-il estre imputé à crime quand il se commet à saincte intention et pour la plus grande exaltation de la foy.

A ce propos citeroi-je aulcuns exemples en ce qui regarde les reliques.

En l'an 836e, le vénérable Hermengarde, abbé de S. Mihiel, se trouvant emmy Cahors pour le faict de la guerre, apprint que le corps S. Anatole gisoit enterré dans une vigne : si le deterra-

(1) D. Calmet : *Hist. eccléS. de la Lorraine*, t. II. p. 584.

t-il segretement pour de là l'emporter en son abbaye (1).

En l'an 1028e, cependant que Poppon, évesque de Trêves estoit en Terre-Saincte, Thierry, évesque de Metz, se bouta en l'esprit de lui ravir le sainct clou qu'il conservoit à grand piété. Si fist-il fabriquer ung clou tout semblablement faict, en l'intention de le substituer au vray afin que nul ne cognust le larrecin. Or, advint que par miracle le sainct clou se mict à saigner en sa main dès qu'il le voulust prendre. Et s'en departit bien penaud le poure prélat (2).

En l'an 1087e, le corps à messire S. Nicolas fust apporté de la manière qui s'en suyt. Des marchants Lombards estant débarqués à Myre, furent advertis que le prétieux corps dudict sainct subjaçoit en une abbaye, eulx comme gents bien advisés qu'ils estoient, ne differèrent de se saisir par violence des religieux qui le gardoient, puis le tirant de sepulteure l'emportèrent (3).

Ung prebstre du diocèse de Rheims (se trouvant à Romme) considérant combien ce seroit grand gloyre au sien clergié que posséder le benoist

(1) D Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. I, p. 639.
(2) D. Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. II, p. 86.
(3) D. Calmet : *Hist. ecclés. de la Lorraine*, t. II. p. 339.

corps de Ste Helesne, se cacha de jour en l'ecclise où estoit ledict corps et, quand fust la nuict tombée, le tollit et emporta, tout courant, en l'abbaye de Hault-Villiers où le peult-on veoir encore(1).

Bien pensez qu'il faut grand cautelle en semblables emprinses. Deux religieux de Rhouën eschouèrent en leur project de s'emparer du corps S. Sever, pour s'en estre ouverts a ung aultre religieux qui traistreusement les espia (2).

CHAPITRE VII.

Des reliques acquises par occision.

Si, par adventure, se trouve dedans la province où l'on vist, aulcune personne pieuse et menant vie édifiante, est-il loisible de l'occire pour s'emparer (jugeant bien que ce seront plus tard reliques) de ses os et vestements? Point n'opineroi-je pour ce que ce est trop subtile et délicate matière. Seulement veux-je mettre en

(1) Frodoard : *Hist. Remensis ecclesiæ*, II, 8.
(2) Pommeraye : *Hist. de la cathédrale de Rouen*, I, 11.

lumière que maints fidèles ont pensé que bien pouvoit-on faire ainsy.

Romuald, patron et vénérable progéniteur de l'ordène des Camaldules, dust contrefaire le fol et insensé pour eschapper aulx pieux complots de ses moynes, lesquels, advertis que il les vouloit quitter, s'estoient bandés pour le meurdrir afin de, du moins, posséder ses reliques puisqu'ils ne pouvoient le garder tout vif (1).

Aussy parleroi-je de S. Guthlac, duquel le frère qui lui rasoit la barbe, fust maintes fois démangé de l'envie de luy inciser le col de son rasouër, en considerant le grand bien et salutaire proufit que pouvoit luy procurer la possession du corps d'ung tant dévotieux personnaige (2).

CHAPITRE VIII

Des faulses reliques.

C'est chose bien pernicieuse et dommageable pour la foy, que, dans le faict des reliques qui

(1) *Acta Sanctorum*, février, t. II, p. 109.
(2) *Acta SS. Ord. S. Benedicti* : s. III, part. I, p. 273.

tant est chose respectable et saincte se meslent, chasque jour et en telle fréquence, les damnables supercheries et impostures.

Quoy d'advantaige? Le bras du bon S. Anthoine qu'on adorait en Genesve, ne se trouva estre qu'ung os de cerf quand on s'imagina de le examiner. Le cervel de monseigneur S. Pierre (qui estoit en la mesme cité) fust recognu pour ung morceau de pierre ponce (1).

Desja le grand S. Augustin avoit récité piéça des moynes, appelés lors *gyrovagues*, qui, ce disoit-il, alloient de par les villes et villaiges vendant pour reliques aux fidèles de mauvais os recueillis ne sçavoit-on comment (2).

A la vérité, ce fust bien pis encore en la suite.

Relisez, je vous prie (si le mettez en doubte), ce que mentionne le bienheureux Grégoire de Tours, au sixiesme chapitre du livre neufviesme de son *Histoire*, touchant cet imposteur qui colportoit en son sac à reliques des os de souris et dents de taupes les donnant à adorer pour os de saincts (3).

Et relisez aussy ce qu'escrivoit, en l'unziesme siècle, le venérable Raoul Glaber, moyne de

(1) Calvin : *Traité des reliques*.
(2) Augustin : *De oper. monach.*, c. 28.
(3) Grégoire de Tours : *Hist. eccles.*, IX, 6.

Cluny, à l'esgard de ces abstracteurs de biffe-ries qui, de son vivant, alloient de nuict déterrer des quelconques ossements dedans les cimetières pour ensuite les sceller en des urnes et les vendre aux dévotieux (1).

Et relisez maistre Jacques de Vitry qui, en le treiziesme siècle, vitupéroit véhémentement contre ces traficqueurs, lesquels souloient, mettant en vente la dive parole, offrir en tous lieux à la publicque vénération des reliques faulses et mauvaises, maudissant cils qui refusoient de les adorer, et dépendant l'argent ainsy extorqué par eulx en nopces et ribottes dedans les tavernes où s'esbaudissent les ribaulx et les filles (2),

Or, à tous ces traficqueurs de mensonge, robbeurs de prières, brigands de la voye de Paradys, Turcs et Mores de la vraye foy, dirons-nous (avecque maistre Guibert de Nogent) : « Qui attribue à Dieu choses faulses, faict mentir Dieu » (3).

(1) R. Glaber : *Hist.*, IV, 3.
(2) J. de Vitry : *Hist. Occident.*, II, 9.
(3) Guibert de Nogent : *De pignoribus Sanctorum*, I, 2.

CHAPITRE IX

Comment il convient espreuver reliques

Or c'est chose tant aysée et facile de sçavoir discerner la vertu et bonne qualité des reliques sainctes que m'esbahys, à la vérité, que tant soient numéreuses les faulses et déshonnêtes reliques de par le monde chrestien.

Cuidez bien, en effect, que quiconque exhume ung corps sainct de la terre est bien fol (ou imposteur) s'il se laisse trupher. Car à peine est extraict ledict corps de la terre qu'ung tant souëf et doulx parfum se répand en l'aër que diriez estre en Paradys, et ledict corps (loing d'estre décomposé et mué en pourriture) est frais et intègre comme s'il estoit vif, et veoit-on sa teste barbue et chevelue pour ce que la barbe et les cheveux d'ung bienheureux ne laissent pas que de tous jours accroistre mesme après la mort. Et si, par adventure, vient à toucher ledict corps quelque enferme, ladre, escloppé, sourd, ou possédé de Sathan, incontinent sera-t-il guari (ce qui point n'adviendroit, comme bien le pensez, en cas de tricherie).

D'abondant, le sainct concile tenu en la ville de Sarragosse, l'an 392e, a recommandé que l'on espreuvat par le feu toute relique doubteuse (1). Et c'est bien le plus excellent moyen de sçavoir le vray en telle occurence pour ce qu'il n'est flambe, mesme d'enfer, qui puisse ardre une chose saincte. Et cela est à tel poinct que souventes foys vist-on une relique, jectée en un bûchier, en rejaillir incontinent au loing comme si quelque diable la repoulsoit par ire ou mésaise (2).

Adjoutez que nul sainct n'espargne d'obtester par une quelconque merveille l'autentique nature de ses restes. Ainsy pour exemple, quand le chef de messire S. Nicaise fust treuvé et porté en l'ecclise de Meullent où estoit ja le corps dudict sainct, à peine ce prétieux ossement fust-il deposé jouxte le bout de l'autel que de luy-mesme il se vint joindre au tronc qui se treuvoit à l'autre bout, et ce sans que nulle main l'incitast (3).

(1) Labbe : *Concilia*, t. V, p. 1600.
(2) Guibert de Nogent : *De vita sua*, III, 19
(3) Davanne : *Vie de S. Nicaise*, p. 150.

CHAPITRE X

Des miraclifiques vertus des reliques.

Ung chascun sçait combien sont utiles les reliques en ce qui concerne les choses de la foy et bons remèdes en tout péril de vie et meshaing. Elles sont seur pleige et garant de tout serment que dessubs elles preste ung fidèle qui est à jeun et à l'aage de raison (1).

Item. Elles sanctifient tout sanctuaire qui les détient. Et c'est au poinct que le septiesme concile général a enjoinct qu'on ne consacrast point une neufve ecclise sans y bouter en endroit idoine et propre quelque ossement de bienheureux (2).

Item. Elles protégent les cités qui les révèrent. Qui peult ignorer qu'ainsy fust saulvée la bonne ville de Chartres des Northmans, en l'an 908e, quand l'évesque d'icelle déploya en façon d'estendard la saincte quemise à Notre-Dame (3).

(1) Labbe : *Concilia*, t. VII, p. 984.
(2) Grancolas : *Les anciennes liturgies*, t. II, p. 89.
(3) Sablon : *Hist. de l'église de Chartres*, c. 12.

Item. Elles chassent le démon du corps de tout demoniaque qui en révérence les approche.

Item. Elles accoisent pestes et fléaux, comme bien fust recognu quand la couverture du tombel de S· Remy fust pourmenée emmy la ville de Rheims où par milliers mouroient les gents (1).

Item. Elles sont pitoyables à tout mal et secourables à tout meschef pour l'opprimé qui les prie. — Ung païsan des environs de Rheims avoit grand tribulacion de ce que tous les troupieaux des bœufs et moutons du fisc venoient paistre en son champ, au grand détriment de sa culture, sans qu'il luy fust possible ne de les expeller, ne d'obtenir des sergens qu'ils fussent boutés hors; si alla adoncques le poure païsan ramasser ung peu de la poussière à l'huys de la basilique où gist le corps à Monseigneur S. Remy et, incontinent l'eust-il repandue dessubs son champs, que tous les animiaux qui léans s'esbattoient, pris d'une subite raige, s'attaquèrent et occirent l'ung l'aultre sans que nully en demoura vif (2),

Ilem, Elles guarissent de tous maulx ceulx qui les touchent ou s'en vont gésir plusieurs nuicts,

(1) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.*, I, 19.
(2) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.*, I, 20.

en l'ecclise où elles sont, dedans les petits licts qu'y disposent les prebstres à l'entour (1). Point ne recorderoi à ce subject les espéciaux mérites et vertus d'ung chascun des saincts, car bien sçavent tous les fidèles que c'est le bon S. Hubert qui guarit la raige, S. Anthoine le mal des ardents, S. Gerbold la caque sangue, S. Eloy les abscès, S. Fiacre la fistule, S. Matthieu la folye, S. Martin l'esquinancie, S^te^ Apolline le mal de dents,etc. Et si d'aulcuns se lamentoient en leurs maulx, empeschés qu'ils sont de migrer en loingtains pélerinages, qu'ils sçachent bien que tout object, baillé à eulx, lequel aura touché la relique, leur sera reméde aussy bien que la mesme relique ; que par ainsy la pierre tombale de S. Rigóbert guarit la fiebvre à qui la prend rapée en de l'eau (2) ; que par ainsy Brunon, évesque de Toul, guarit ses compaignons de la peste en leur donnant du vin en lequel il avoit préallablement trempé des reliques (3); que par ainsy Carimère, évesque de Verdun, se délivra du mal de dents en boutant contre son palat un morcelet de l'huys en boys de S. Médard de Soissons (4).

(1) Guibert de Nogent : *De vita sua*, III, 19.
(2) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.*, II, 14.
(3) D. Calmet : *Hist. de Lorraine*, t. II, p 159.
(4) D. Calmet : *Hist. de Lorraine*, t. I, p. 706.

Item. Elles donnent pluye ou beau temps selon le vœu de quiconque les ore en cil desseing (1).

Mais point n'en finirions si voulions tout dire.

CHAPITRE XI

Que nul, pour quelque raison que ce soit, ne doibt relascher d'adorer reliques.

Ores, d'aulcuns m'objiciront « A quoi bon adorer ces tant numéreuses reliques puisque, de l'adveu mesme des plus saincts docteurs, la greigneur part d'icelles sont faulses et déshonnestes? Lequel honorer (si le sçavez) des 50 chefs de S. Jehan-Baptiste qui sont en la chrestienté, lesquels invoquer seurement des 2 corps et 8 testes de madame S^te^ Anne, des 4 testes et 8 bras de monseigneur S. Blaise, des 8 corps de S. Hylaire, des 9 testes du grand S. Luc, des 30 corps de messire S. Georges qui sont (et c'est chose bien dérisoire) en les diverses ecclises de la France, de l'Italie et de l'Allemaigne? » (2) — Eh!

(1) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.*, IV, 41.

(2) Collin de Plâncy : *Dictionn. des Reliques* à ces divers noms.

que vous chault (leur repondroi-je) si de toutes vos vœux et oraisons sont pareillement exaucés! Est-il (je vous le demande) une seule de ces multiples reliques qui n'ayt piéça manifesté sa puissance par de bien admirables merveilles?

Et, diront-ils de rechef ces mécréants, « Faulse relique n'est pas plus capable de faire miracles que pierre de fructifier pommes. » — Eh! pourquoy, je vous prie? Ignorez vous doncques que, souventes foys, Dieu (pour la gloyre de son nom toujours accroistre) permet aux malins esprits qui sont logés ès faulses reliques d'opérer miracles (1). Faut-il vous apprendre que les bienheureux saincts accueillent mesmement toute oraison, d'où qu'elle parte, pourveu seulement qu'elle soyt bonne et fervente. Dois-je vous remembrer ce que dict dom Raoul Glaber de ces faulses reliques de S. Just, lesquelles ores que elles fussent mauvaises au sçu de tous, ne laissèrent pas nonobstant de guarir maints enfermes et souffreteux (2).

Mais, je sçais bien qui faict ainsy foiblir vostre zèle, hommes de peu de foy. Vous avez prié et n'avez esté confortés, vous avez demandé l'amen-

(1) R. Glaber : *Hist.*, IV, 3.
(2) R. Glaber : *Hist.*, IV, 3.

dement de vos maulx et, ne l'impétrant mie, vous avez dict en vous « à quoy bon prier davantaige, ce sont reliques faulses et impotentes; retournons en nos maisons : bien fol qui cuide à telles joncheries. » Certes, c'estoit à vous bien mal dire, et c'est raison que Dieu se délecte à espreuver la foy de tels mauvais chrestiens. Retournez aux saincts reliquaires (vous diroi-je), faictes force dons aux ecclises, priez sans perdre couraige, et aurez soulas tost ou tard : ayez toujours en mémoire le faict de cette saincte pucelle (dont conte le vénérable Frodoard), laquelle migra pendant l'espace de 12 années de châsses en châsses et ne trouva finablement la guarison qu'auprès le corps de Monseigneur S. Remy (1). Et gaignerez Paradys.

(1) Frodoard : *Hist. Remens. eccles.*, I, 22.

LES BIBLIOTHÈQUES DES MOINES

On semble admettre généralement aujourd'hui que les moines du Moyen-Age furent un peuple d'humbles savants appliqués à l'étude, à la lecture et à la transcription des manuscrits. L'Église n'a pas de meilleur argument à faire prévaloir quand elle veut prouver son attachement à la science et ses droits à l'enseignement; et de fait, chaque fois qu'elle l'invoque, on songe rarement à le contester.

Une telle opinion paraît d'autant moins discutable qu'elle affecte de résulter des plus sérieuses recherches de l'érudition. Les bénédictins du XVIII^e^ siècle, jaloux de la gloire de leur ordre, ont fouillé nos plus secrètes archives pour tirer de l'oubli la mémoire de leurs prédécesseurs. Grâce à eux, les noms de quelques-uns de ces sauveurs de la civilisation antique ont été rendus à notre

reconnaissance. Les uns nous apprennent-ils, parcouraient des provinces entières pour se procurer un manuscrit précieux et l'achetaient au poids de l'or; les autres, par de salutaires réformes, réveillaient dans leurs couvents l'amour de l'étude, faisaient construire au coin du cloître un *scriptorium* garni de larges pupitres qu'éclairaient des lampes perpétuellement allumées, et courbaient nuit et jour leurs frères sur le travail.

Cependant, pour quiconque connaît les hommes du Moyen-Age, il est difficile d'admettre que l'ordre monastique tout entier ait partagé le zèle de ces moines studieux. A peine avons-nous fermé l'*Histoire littéraire* des bénédictins, que mille témoignages contradictoires nous reviennent à l'esprit.

Nous nous souvenons que saint Louis, frappé de la richesse des bibliothèques arabes, gémissait de voir « que les enfants des ténèbres étaient plus sages que les enfants de la lumière » (1).

Nous nous rappelons les paroles d'Humbert de Saint-Romans, un général des dominicains, un témoin irrécusable celui-là : « La sagesse est comme une source qui découle du Ciel par le

(1) Geoffroy de Beaulieu : *Vita S. Ludovici*, cap. 23.

canal des livres. Mais combien de religieux prennent de soins et font de grandes dépenses pour conduire l'eau matérielle dans leurs maisons, afin de laver les souillures de leurs corps, d'arroser leurs jardins, de pourvoir à toutes leurs commodités, et négligent l'aqueduc de la sagesse céleste qui purifierait leur cœur de la souillure des péchés (1)! »

Et la rude voix de maître Alain de Lille retentit : « Les clercs de notre temps suivent plutôt l'école de l'Antéchrist que celle du Christ, *potius dediti gulæ quam glossæ, potius colligunt libras quam legunt libros, libentius intuentur Martham quam Marcum, malunt legere in Salomne quam in Salomone.* La science est tenue pour vile, l'amour de la lecture s'est assoupi : personne ne lit plus de livres (2). »

Que faut-il croire ? Devons-nous écouter toutes ces plaintes et prétendre que les quelques religieux dont l'*Histoire littéraire* nous a conservé le souvenir furent les seuls qui manifestèrent alors quelque zèle pour l'étude ? Vaut-il mieux croire que l'ordre monastique tout entier a mérité le brillant panégyrique des bénédictins du XVIII^e^ siècle?

(1) *Bibliotheca maxima veterum patrum*, t. XXV, p. 631.
(2) Alain de Lille : *Summa de arte prædicatoria*, c. 36.

I

Le meilleur moyen d'apprécier l'importance du travail des moines, c'est de pénétrer dans leurs communautés et de compter les livres de leurs bibliothèques.

Mais nous nous apercevons aussitôt que nous ne saurions entrer indistinctement dans tous les monastères. Les couvents sont rares qui ont une bibliothèque. L'évêque de Rouen, Eudes Rigaud (XIII^e^ siècle), après avoir visité toutes les maisons religieuses de son diocèse, nous avertit que les cloîtres normands sont, en général, complétement dépourvus de livres. La plupart ne possèdent même pas un exemplaire de leur règle (1). Le célèbre monastère de Saint-Georges de Boscherville n'a pas de Bible (2). Au chapitre de Saint-Melon, à Pontoise, le chapelain n'officie pas, faute d'un missel (3).

Arrêtons-nous donc seulement dans les grands

(1) É. Rigaud : *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, p. 41, 67, 78, 89, 90, 91, etc.

(2) É. Rigaud : *Regestrum*, p. 455.

(3) E. Rigaud : *Regestrum*, p. 503.

monastères célèbres par leurs riches bibliothèques.

Au IXe siècle, nous trouvons 256 volumes dans l'abbaye de Saint-Riquier (Picardie) (1), 200 dans l'abbaye de Pontivy (Bretagne) (2), 43 seulement dans l'abbaye de Saint-Étienne (Allemagne). Le couvent de Moyen-Moutier, au XIe siècle, possède 69 livres (3), et l'abbaye de Gemblou (Belgique) a pu en réunir 150 : c'est « une seconde bibliothèque d'Alexandrie », au dire des moines enthousiasmés (4). L'abbaye de Saint-Père de Chartres n'a guère, à cette même époque, que 100 volumes : mais elle en aura 221 en 1367 (5). Vers la fin du XIIe siècle, la bibliothèque de la cathédrale de Rouen semble contenir de 120 à 140 manuscrit (6). Le chapitre de la cathédrale de Quimper conserve 49 volumes en 1273 et 103 en 1361 (7). Chez les religieux de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, nous voyons, en 1288, 300 volumes (8). La bibliothèque de Notre-Dame de

(1) Luc d'Achery : *Spicilegium* (édit. in-folio), t II, p. 311.
(2) *Acta S. S. Ord. Benedicti*, sæc. IV, part. I' p. 116.
(3) *Annal. Ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 630.
(4) *Acta S. S. Ord. Bened.*, sæc. VI, part. I, p. 605.
(5) *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série.
(6) *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série, t. I. p. 216.
(7) *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 5e série, t. III, p. 39.
(8) *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 37.

Paris, en 1297, est composée de 97 ouvrages (1), et celle des dominicains de Dijon de 140 en 1307 (2). Le chapitre de Dol possède 67 volumes en 1446, et celui de Tréguier 191 volumes en 1491 (3). La plus riche de toutes ces bibliothèques est celle de Clairvaux qui, en 1472, renferme 1714 volumes (4).

300, 1700 volumes, c'est beaucoup, s'écrie-t-on d'abord, considérant combien la transcription des manuscrits devait être lente et difficile. Mais si l'on porte ses regards hors des nations chrétiennes, on reconnaîtra, au contraire, que c'est peu, bien peu. Certes, la copie des livres était aussi pénible dans l'antiquité, et cependant nous voyons 20 000 volumes dans le palais d'un roi de Pergame, 72 000 volumes dans la bibliothèque du médecin Serenus Sammonicus (5). Depuis, il est vrai, les barbares se sont rués sur le monde, dispersant les hommes d'étude et arrêtant l'essor des esprits. Mais suivez les croisés en Orient, franchissez seulement les Pyrénées,

(1) A. Franklin : *Les anciennes bibl. de Paris*, t. I, p. 13.
(2) *Hist. littéraire*, t. XXIV, p. 312.
(3) *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 5e série, t. III, p. 39.
(4) D'Arbois de Jubainville : *De l'intérieur des abbayes cisterciennes au XIIIe siècle*.
(5) Petit-Radel : *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*, sect. I.

et vous serez émerveillés de voir combien les musulmans, si occupés, eux aussi, de leurs guerres et de leurs querelles religieuses, ont pu amasser de livres. Vous trouverez 80 000 volumes chez un particulier, 14 000 chez un vizir, 140 000 chez un kadi, 8 000 chez un khalife, et 2 600 000 dans la bibliothèque des Fatimites (1). Mettez que ces nombres soient exagérés; réduisez-les : vous n'arriverez jamais à pouvoir comparer à de telles collections celles des moines.

Si ce rapprochement ne suffit pas à vous montrer le peu de zèle que les moines apportaient à la transcription et à la conservation des livres, essayez d'évaluer quelle somme de travail annuel accusent ces grandes bibliothèques claustrales. Prenez comme exemple la plus riche de toutes, celle de Clairvaux, qui, en 1472, contient 1714 volumes. L'abbaye de Clairvaux fut fondée par Saint Bernard en 1114. Or, supposez que tous ses livres aient été écrits par les moines eux-mêmes, — ce qui est inadmissible, car nous voyons en 1351 un doyen de l'église de Langres leur léguer sa bibliothèque (2) ; — vous arriverez

(1) Et. Quatremère : *Mém. sur le goût des livres chez les Orientaux,* dans *Mélanges d'histoire et de philologie orientale.*

(2) *Hist. littéraire.* t. XXIV, p. 307.

à constater que les religieux de Clairvaux n'ont guère copié que quatre volumes chaque année!

Mais ce serait trop présumer encore de l'application des moines que de croire qu'ils ont transcrit de leurs mains tous les livres de leurs bibliothèques. Feuilletez les cartulaires et les chroniques monastiques, vous reconnaîtrez bientôt que les clercs séculiers et les laïques ont contribué presque autant qu'eux à former ces collections pourtant si pauvres. Les couvents achetaient aux libraires des livres de théologie ; des manuscrits antiques (1), parfois même des bibliothèques entières (2). Certains abbés entretenaient des copistes hors de leur maison, pour dispenser leurs frères des pénibles travaux du *scriptorium* (3). Les laïques et les prélats offraient, en témoignage de piété, de nombreux livres aux moines; les plus fervents leur léguaient en mourant leurs bibliothèques. Notre-Dame de Paris et l'abbaye Saint-Victor ne durent guère qu'à de semblables legs leurs petites collections (4). Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux (1163), donna en une seule fois 140 volumes à l'abbaye

(1) *Hist. littéraire*, t. XVI, p. 35 et 36.
(2) Martène : *Thes. nov. anecdot.*, t. I, p. 502.
(3) Eudes Rigaud : *Regestrum*, p. 111.
(4) A. Franklin : *Les anc. bibl. de Paris*. t. I, p. 5 et 141.

du Bec, et Jean de Saffres (1365) 145 volumes à un autre couvent (1). Philippe de Dreux, évêque de Beauvais (1217), légua tous ses livres à sa cathédrale ; Pierre de Nemours, évêque de Paris (1218), distribua les siens à l'abbaye de Saint-Victor, à l'abbaye d'Olivet et à la cathédrale de Paris. Pierre Ameil, évêque de Narbonne (1238), partagea sa bibliothèque en faveur des écoliers et des dominicains ; Chabot de Périgord, chanoine de Troyes (1141), donna la sienne à l'abbaye de Livry ; un évêque de Vence, en 1257, offrit pareillement ses manuscrits à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (2). Les bibliothèques de nos rois, celles de Charlemagne, de Charles le Chauve, de saint Louis, de Philippe le Bel, allèrent ainsi se fondre dans les bibliothèques monastiques à la mort de leurs possesseurs (3).

Aussi l'Église estime-t-elle que le laïque qui donne ses livres au couvent mérite autant de Dieu que le moine qui les copie. A l'office de la quadragésime, le prêtre, debout à l'autel, prononce une même absolution pour tous ceux qui,

(1) *Hist. littéraire,* t. XXIV. p. 307.

(2) *Hist. littéraire,* t. XVI, p. 35.

(3) Eginhard : *Vita Karoli,* c. 33. — Baluze : *Capitularia* t. II. p. 264. — Geoffroy de Beaulieu : *Vita S. Ludovici,* c. 23.

vivants ou morts, ont accru la bibliothèque du cloître, soit par des legs, soit par des transcriptions (1).

II

Nous devons donc conclure que l'activité des moines ne fut pas aussi prodigieuse qu'on a coutume de se l'imaginer. Toutefois, si l'on prouvait qu'ils ont conservé avec soin leurs quelques livres, qu'ils les ont lus et médités sans cesse, on pourrait encore arguer de leur amour pour l'étude. Eh bien! ce sont les clercs eux-mêmes qui nous apprennent que ces bibliothèques, négligées de leurs conservateurs, abandonnées de tous, moisissaient et pourrissaient oubliées.

« Ces moines, dit le dominicain Humbert de Saint-Romans, ces moines qui préservent soigneusement leur fromage des souris, leurs pommes et leurs poires de la moisissure, leurs vêtements des vers, ne prennent aucun soin de leurs livres; et, chose honteuse à dire, ces livres se détériorent peu à peu entre leurs mains par suite de leur grossièreté, se perdent par leur né-

(1) Martène : *De antiquis monachorum ritibus* (édit. infolio), lib. III, cap. XI.

gligence, se détruisent par leur incurie. Ceux qui possèdent encore quelques livres et les conservent propres, les lisent rarement ou jamais. Le roi Louis, à des moines qui lui montraient de très-beaux livres, répondit : Il vaudrait mieux qu'ils fussent abîmés davantage (1). »

Les assemblées générales de l'ordre de Cîteaux sont obligées de décréter des peines sévères contre les frères qui vendent les livres de leurs couvents, les laissent perdre ou les mutilent (2).

En 1145, un abbé de Saint-Père de Chartres, visitant la bibliothèque de son abbaye, trouva les livres « presque entièrement rongés de vers, tombant de vétusté et jetés çà et là, sans ordre, dans leur armoire, parce que le frère qui les conservait ne pouvait, faute d'argent, les renouveler ni même les faire relier » (3).

Il en était de même à l'abbaye de Vendôme. « C'était une ancienne coutume que, quand un livre avait besoin d'être relié, le cellerier et le camérier subvenaient à cette dépense. Mais depuis que quelques difficultés sont survenues entre eux relativement à la part qu'ils devaient

(1) *Bibliotheca maxima veterum patrum*, t. XXV, p. 631.
(2) Martène : *Thesaurus novus anecdotorum*. t. IV, p. 1917,
(3) Guérard : *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. II, p. 393.

prendre l'un et l'autre à ces frais, la conservation de la bibliothèque est négligée : on ne se procure plus de nouveaux livres, on ne répare plus les anciens (1).»

La bibliothèque de l'illustre abbaye du Mont-Cassin était presque détruite quand Boccace vint la visiter. « Montez, car elle est ouverte, lui dit un moine en lui montrant une échelle très-haute. Boccace monta joyeusement et trouva le local où était un si précieux trésor, sans clé ni porte, et, étant entré, il s'aperçut que les herbes poussaient aux fenêtres et que, livres et bancs, tout était couvert d'un épaisse poussière. — Alors, tout en s'étonnant de pareilles choses, il commença à ouvrir un livre, puis un autre, et y trouva une infinité d'ouvrages anciens et étrangers. Aux uns, il manquait des cahiers; aux autres, on avait coupé les marges; la plupart étaient mutilés de diverses manières. Enfin Boccace, gémissant de voir que les travaux et les fruits des études de tant d'illustres génies étaient tombés entre les mains de tels hommes, s'éloigna, le cœur dolent et les yeux pleins de larmes. Puis, en parcourant le cloître, il demanda à un moine qu'il rencontra pourquoi ces

(1) Martène ; *Thes. nov. anecd.*, t. I, p. 1 5

livres précieux étaient ainsi mutilés d'une façon si honteuse. Celui-ci lui répondit que des moines, voulant parfois gagner deux ou cinq sous, râclaient un cahier et en faisaient de petits psautiers qu'ils vendaient aux enfants. Quant aux marges, ils en faisaient de petits livres qu'ils vendaient aux femmes (1). »

Le Pogge, au XV^e^ siècle, trouva les livres du célèbre monastère de Saint-Gall aussi détériorés : « Loin d'être placés dans une bibliothèque comme ils auraient dû l'être, ils étaient enfouis dans une espèce de cachot obscur et infect, au fond d'une tour où l'on n'aurait certainement pas jeté des condamnés à mort (2). »

Mais n'allez pas gémir de tant d'incurie et d'ignorance ! C'est précisément à ce dédain des moines pour les livres que nous devons de posséder encore les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Incompris, oubliés, les manuscrits grecs et latins, entassés pêle-mêle dans les monastères lors des invasions barbares, ont pu traverser, intacts et sains encore, les dix siècles du Moyen-Age en attendant que les érudits de la Renaissance fus-

(1) Benvenuto da Imola : *Parad.*, t. XII. p. 74; cité par Lud. Lalanne. *Curiosités bibliographiques*, p. 211.

(2) Mabillon : *Museum italicum*, t. I, p. 211; cité par Lud. Lalanne : *Curios. bibliog.*, p. 229.

sent entrés dans les cloîtres pour secouer leur poussière et les livrer à l'admiration des peuples. Malheur à ceux qui sont tombés entre les mains des moines! ils en sont sortis déchirés, mutilés, corrompus d'incorrections; on en a fait des « psautiers et des petits livres pour les femmes ». Leur parchemin a été lavé et gratté, et sur ces pages délivrées de chefs-d'œuvre, les moines ont aligné la pesante prose de leurs traités religieux. C'est sous un commentaire de saint Augustin qu'Angelo Maï vit reparaître, en 1822, les lettres lavées et pâlies de la *République* de Cicéron. Le *Phaéton* d'Euripide est ressuscité des épîtres de saint Paul. Des fragments d'Aulu-Gelle, de Plaute, de Juvénal, de Lucain, de Salluste, de Diodore, d'Aristote, ont reparu meurtris des textes barbares sous lesquels les moines les avaient ensevelis. Les plus grands écrivains de Rome, César, Tite-Live, Plaute, Térence, Cicéron, Tacite, sont sortis du Moyen-Age mutilés à jamais peut-être. Pas un seul des auteurs païens ne nous est parvenu complet. Et si les œuvres d'Hellenicus, de Philochore, de Polémon, de Castor, de Cratinus, d'Albinus, de Trogue-Pompée, etc., ont disparu, c'est la faute des moines et non celle des barbares, car au x^e^ siècle elles existaient encore.

Tout ce qui nous reste de l'immense labeur intellectuel de l'antiquité forme à peine aujourd'hui deux cents volumes dans nos bibliothèques. Voilà tout le résultat de ce travail monastique de quinze siècles! Et encore combien de ces livres nous ont été transmis par les Grecs et par les Arabes!

III

De tels faits heurtent si violemment les idées reçues, qu'on hésite involontairement à les accepter lorsqu'ils se dégagent nets et impérieux d'une recherche. On craint de s'être laissé entraîner à conclure sur des preuves insuffisantes, d'avoir échappé aux contradictions de textes ignorés. Quelque chronique peut-être aurait révélé des bibliothèques nombreuses, des moines studieux, des couvents entiers acharnés à la transcription?

Eh bien! cessons un instant de chercher à nous rendre compte de l'activité des moines d'après ces renseignements qui peuvent être incomplets. Étudions seulement l'état moral de leurs congrégations, écoutons les recommandations de leurs règles, tâchons de déterminer quel

pouvait être au maximum le résultat de leurs efforts présumés. Posons simplement cette question : les moines ont-ils pu s'adonner à de sérieuses études? Si oui, nous pourrons encore douter de la valeur des renseignements que nous avons recueillis sur leurs bibliothèques; si non, nous devrons accorder pleine confiance aux résultats de nos recherches et proclamer qu'ils n'ont pris qu'une très-faible part à la conservation des sciences et des lettres.

Il est croyable que, comme le prétendent les Pères, l'instruction était assez commune chez les moines du IIIe et du IVe siècle et que bon nombre de leurs communautés étaient pourvues de quelques livres : ces Romains ne pouvaient manquer de conserver dans la retraite quelque chose des goûts littéraires qu'ils avaient contractés dans le siècle. Les règles monastiques redigées pendant cette période sont unanimes à exiger qu'ils sachent l'ancien et le nouveau Testament (1) et, en admettant qu'ils ne fussent pas tous en état de se livrer par eux-mêmes à cette étude, ils pouvaient du moins acquérir ces connaissances indispensables en assistant aux conférences que les plus doctes d'entre eux étaient tenus de faire

(1) Migne : *Patrologie latine*, t. LXVI, p, 719.

à certains jours (1). Mais, une fois les barbares venus, ces derniers soucis de culture intellectuelle que l'influence de la civilisation romaine entretenait cesseront bien vite.

Ce qui nous frappe surtout quand nous lisons les règles composées depuis lors, c'est de n'y trouver aucun article qui demande au moine admis à prononcer ses vœux de faire preuve de quelque instruction. La règle bénédictine n'exige même pas qu'il sache lire et écrire ; et pourtant elle aurait pu ordonner à ses confrères de l'instruire pendant l'année de noviciat qu'il devait auparavant passer au milieu d'eux (2). La règle de Citeaux, rédigée au XI^e^ siècle, permet encore au nouveau frère de signer d'une croix son acte de profession (3). Ce n'est guère qu'à partir du XIII^e^ siècle que nous voyons des législateurs monastiques demander à leurs religieux de posséder certaines connaissances. La règle de Saint Dominique, par exemple, voudra qu'ils sachent lire couramment les offices diurnes et nocturnes et qu'ils connaissent la grammaire (4).

(1) Mabillon : *Traité des Études Monastiques*, t. I, p. 14.

(2) *Regula S. Benedicti*, c. 58.

(3) D'Arbois de Jubainville : *De l'intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 63.

(4) Holstenius *Codex regularum monasticarum*, t. IV. p. 44.

On peut prévoir que la plupart de ces moines, une fois reçus dans le monastère, ne se soucieront nullement d'acquérir cette instruction que leur règle n'exige pas et passeront leur vie ignorants, dédaigneux de l'étude, incapables en tout cas de se consacrer à la transcription. Il en fut ainsi en effet. « Que des ecclésiastiques n'aient pas su écrire, disent franchement deux bénédictins du XVIII[e] siècle, qu'ils l'aient déclaré nettement, c'est ce que certains écrivains de nos jours, qui jugent des mœurs antiques par les nôtres, ne sauraient digérer. Quelle sera donc leur surprise lorsqu'en Occident comme en Orient on leur prouvera ces faits par des exemples antérieurs à l'inondation des barbares et contemporains aux siècles les plus florissants de l'empire de Constantinople (1)? » Et de fait, en 451, au concile de Chalcédoine, plus de quarante évêques, ne sachant pas écrire, durent recourir à l'obligeance de leurs collègues ou de leurs clercs pour sanctionner de leurs noms les décrets du concile (2). En plein Moyen-Age, on voit encore auprès des plus studieux abbés des

(1) Toustain et Tassin : *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p, 423.

(2) Labbe : *Concilia*, t. IV. p. 581.

religieux complètement illettrés (1). Les moines du diocèse de Rouen entendent si peu le latin que l'évêque recommande aux doyens de leur expliquer deux ou trois fois le texte des instructions qu'il leur envoie; ceux de Toulouse, au dire d'un pape, ignorent entièrement la grammaire (2). Quant aux frères convers, un religieux de Cluny nous apprend que ceux d'entre eux qui savent lire et écrire sont généralement très-rares (3).

Mais la règle détourne autant les moines de l'étude que leur ignorance.

Saint Benoît n'accorde à ses frères que deux heures par jour, de quarte à sexte, pour lire, écrire et étudier (4). « Après sexte, ajoute-t-il, ils iront au dortoir se reposer sans bruit : pourtant ceux d'entre eux qui préféreraient se livrer à la lecture peuvent le faire. » Mais il est à supposer que les moines, tenus si longtemps éveillés chaque nuit par la célébration des offices nocturnes, négligeaient rarement cette occasion de prendre un peu de repos. Saint Benoît connaît

(1) *Bibl. max. veterum patrum.* t. XVIII, p. 11. — Mabillon : *De re diplomatica,* lib. II, c. 22.

(2) Lebeuf : *Dissert. sur l'hist, ecclés. du diocèse de Paris,* t. II, p. 48.

(3) Holstenius : *Codex regularum monasticarum,* t. II, p. 185.

(4) *Regula S. Benedicti,* c. 48.

si bien leur indifférence pour l'étude qu'il recommande aux abbés de faire parcourir le monastère par deux frères des plus respectables pendant les heures consacrées à la lecture, afin de punir sévèrement ceux qui profiteraient de ces moments de calme pour se livrer au sommeil ou à la conversation (1). Mais les règles rédigées depuis, plus indulgentes encore, rendent le travail intellectuel purement facultatif. La règle de Cîteaux, qui fixe, elle aussi, deux heures par jour pour la lecture, permet aux religieux de les employer, s'ils le préfèrent, à prier (2). La plupart des autres règles accordent à leur tour que ces deux heures peuvent être consacrées indifféremment à toutes autres occupations (3). Si les moines transcrivent des manuscrits, ordonnent les coutumes de Cîteaux, qu'ils se gardent bien de les orner de la moindre enluminure (4). S'ils veulent lire, qu'ils ne lisent qu'un seul ouvrage par an, afin de se mieux pénétrer de ce qu'ils apprennent : chaque année, le premier dimanche du carême, le chantre leur donnera

(1) *Regula S. Benedicti*, c. 48.

(2) D'Arbois de Jubainville : *De l'intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 59.

(3) Martène : *De antiquis monachorum ritibus*, lib. I, c. 7.

(4) D'Arbois de Jubainville : *De l'intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 62.

un livre nouveau en échange de celui qu'ils rapporteront (1). — Comment croire que sous le joug de ces règles les moines aient pu devenir des savants?

Peut-être allèguera-t-on que ces religieux, scrupuleux observateurs de leurs vœux, ne manquaient jamais de se livrer à l'étude aux heures prescrites. Mais s'ils furent à ce point austères, on comprendra qu'ils durent plutôt songer à lire et méditer les livres saints qu'à transcrire les manuscrits profanes. En somme, les littératures grecques et latines comptaient plus d'ennemis que de protecteurs dans les cloîtres. L'anathème retentissait encore que les Pères de l'Église avaient prononcé contre la plupart des poëtes, des historiens et des philosophes du paganisme. Le pape Grégoire le Grand écrivait à un évêque : « On m'apprend, ce que je ne puis répéter sans honte, que Votre Fraternité a osé exposer à quelques-uns les principes de la grammaire... C'est chose grave et honteuse qu'un évêque s'occupe de ces futilités indignes des religieux et des laïques (2) ». Saint Ouen s'écriait : « Que nous importent Pythagore,

(1) Julien Paris : *Du premier esprit de l'ordre de Cîteaux*, p. 179 et 180.

(2) Grégoire-le-Grand : *Epist.*, lib. XI, ep, 54.

Socrate et Aristote? Qu'avons-nous besoin des chants de ces poëtes pervers : Homère, Virgile, Ménandre? En quoi les histoires païennes de Salluste, d'Hérodote, de Tite-Live peuvent-elles profiter à la famille chrétienne? Est-ce que l'éloquence des Lysias, des Gracques, des Démosthène et des Cicéron peut avoir l'importance des pures et salutaires doctrines du Christ? Flaccus, Solin, Varron et d'autres qu'il est superflu de nommer nous sont-ils, par leur habileté, utiles à quelle chose (1). » Au XII^e^ siècle, il se trouve encore des religieux pour maudire ainsi les illustres penseurs du vieux monde (2).

Mais pour qui connaît les mœurs insouciantes et séculières des moines du Moyen-Age, il est impossible d'admettre qu'ils consentaient à s'astreindre régulièrement à l'étude pendant deux heures chaque jour. Je ne chercherai point à résumer ici ce que nous ont appris, touchant l'état moral des cloîtres, le *Journal* d'Eudes Rigaud, la première *Lettre* d'Abélard, les *Conciles* et la *Chronique* de saint Bertin (3). Je citerai simplement un fait.

Un abbé de Saint-Évroul, au XI^e^ siècle voulut

(1) Luc d'Achery : *Spicilegium*, t. II, p. 77.
(2) Martène : *Thes, nov. anecdot.*, t. I, p. 372.
(3) Cf. Mabillon : *Traité des études monast.*, part. I, ch. 8.

ranimer dans son cloître le culte des lettres, depuis longtemps abandonné. Lui-même, assidu au travail, transcrivait tout le jour des manuscrits et exhortait ses frères à l'imiter. Il leur contait, pour stimuler leur ardeur, l'histoire de ce moine coupable qui, lorsqu'il comparut devant Dieu, fut gracié de l'enfer parce que le nombre des lettres qu'il avait tracées durant sa vie surpassait celui de ses péchés. Eux, loin de l'écouter, s'éloignèrent murmurant : « Un tel homme n'est pas digne d'être abbé qui ne s'occupe pas des affaires temporelles et les néglige. De quoi vivront ceux qui prient, si ceux qui travaillent viennent à manquer? Il faut être fou pour mieux aimer lire et écrire au fond du cloître que de chercher à subvenir à l'entretien de ses frères (1) ».

IV

Si pourtant il était vrai que durant le Moyen-Age les moines seuls aient eu souci de l'étude, il faudrait encore leur savoir gré de leurs faibles efforts et avouer qu'ils ont été les véritables gardiens du génie antique.

(1) Ord. Vital : *Hist. eccles.* (édit. Leprévost), t. II, p. 51, 21.

Mais, à tout bien considérer, on ne tarde pas à se convaincre que le goût de l'étude était aussi vif chez les laïques que chez les clercs.

L'érudition moderne a fait enfin justice de ce préjugé que les barons se faisaient un point d'honneur de ne savoir ni lire ni écrire. En réalité, la plupart signaient eux-mêmes leurs actes, se plaisaient à lire les exploits des preux dans les grands manuscrits enluminés, amassaient de petites bibliothèques dans une des tours de leurs châteaux. M. Léopold Delisle a consacré un savant mémoire à remettre ces faits en lumière : son travail est trop probant pour que nous ayons à le corroborer (1). Les légistes et les médecins, si nombreux alors, ne se recrutaient guère que parmi les laïques, puisque l'Église défendait aux moines d'étudier le droit civil et les sciences naturelles (2). Les trouvères ont composé autant de poëmes que les clercs de traités théologiques. Les barons et les bourgeois ont rédigé, eux aussi, des chroniques (Villehardouin, Joinville, etc.), bien supérieures souvent à celles des religieux.

(1) L. Delisle : *De l'instruct. litt. au Moyen-Age.*

(2) Martène : *Thes. nov. anecd.*, p. 1769, 1819, 1943, 1044. — *Hist. litt.*, t. XVI, p. 98. — Labbe : *Concilia*, t. X, p. 984, 1004, 1421. — Du Boulay : *Hist. Universitatis*, t. III, p. 96. — Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XV, p. 147.

Il s'en faut de beaucoup que tous les savants illustres du Moyen-Age aient appartenu au clergé régulier : Abélard, au temps de ses premiers succès, Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Guy de Chauliac, n'étaient point moines. Jamais peut-être cellule de clerc n'abrita autant de labeurs obstinés que le souterrain de l'alchimiste excommunié et maudit. — Ces faits ne nous porteront pas à nier que le nombre des ignorants fut immense, ils attestent seulement que la plupart des nobles et des bourgeois étaient instruits à l'égal des clercs, et que, dans chaque classe, il se trouvaît des hommes d'étude.

Les bibliothèques des laïques contenaient à peu près le même nombre de volumes que celles des moines. Sidoine Apollinaire nous apprend que, sous les Mérovingiens mêmes, d'opulents particuliers, perpétuant l'esprit studieux des Romains, se plaisaient à conserver de riches collections de livres dans leurs maisons (1). Charlemagne « amassait une grande quantité d'ouvrages » qui furent vendus à sa mort (2). La bibliothèque de Charles le Chauve était assez considérable pour qu'il pût la partager entre

(1) Sidoine Apollinaire : *Carm.*, XXIV ; *Epist.*, II, 9 ; VIII, 4, 11.

(2) Eginhard : *Vita Karoli.* c 33.

l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye de Sainte-Marie et son fils (1). Chaque souverain, en mourant, distribuait ainsi ses livres à ses fidèles : le zèle des moines semble plus faible encore quand on considère qu'ils n'ont pu en quinze siècles rassembler plus de livres que chacun de nos rois pendant sa vie. L'*Histoire littéraire* cite parmi les belles bibliothèques du XI^e^ siècle celle de Guillaume V, comte de Poitiers (2). Saint Louis, honteux de voir les fidèles moins appliqués à l'étude que les musulmans, fit copier à ses frais les plus précieux manuscrits que possédaient les cloîtres et — ce qui prouve qu'une bibliothèque pouvait être vite formée alors — réunit dans la Sainte-Chapelle un grand nombre de livres (3). En 1289, la bibliothèque de la Sorbonne, plus séculière que monastique car les prélats et les écoliers contribuèrent bien plus que les moines à la constituer, contenait 1017 volumes (4). Celle de Charles V se composait de 910 volumes (5). D'après les fragments d'un ancien catalogue, nous pouvons constater qu'il y avait au moins 46 volumes

(1) Baluze : *Capitularia*, t. II, p. 261.
(2) *Histoire littéraire*, t. VII, p. 288.
(3) G. de Beaulieu : *Vita S. Ludovici*. c. 23.
(4) Alf. Franklin : *Les anc. bibliot. de Paris*, t. I. p. 239.
(5) Van Praët : *Catal. des livres de l'anc. bibliot. du Louvre*.

dans le château de la Ferté, au XIV^e^ siècle (1). Les ducs d'Orléans conservaient, au XV^e^ siècle 80 volumes dans leur château de Blois (2). En 1416, Jean, duc de Berry, possédait plus de 100 volumes, tant à Mehun-sur-Yèvres qu'à Paris (3). La bibliothèque des ducs de Bourgogne était remarquable entre toutes : elle ne se composait guère, en 1404, que de 59 ouvrages; mais nous pouvons reconnaître aux inventaires de 1405, 1413 et 1477, que les contemporains avaient raison de la considérer comme « la plus riche et noble librairie du monde (4). »

Objectera-t-on que ce furent les moines qui fournirent ces livres aux laïques? Cette opinion ne saurait être soutenue, car, comme nous l'avons vu, les bibliothèques claustrales elles-mêmes ne durent souvent leur accroissement qu'aux livres vendus ou donnés par les laïques. Nous sommes donc amenés à croire que les barons et les bourgeois entretenaient, eux aussi, des copistes.

En effet, nous constatons que déjà au XI^e^ siècle il y avait à Paris des libraires qui vendaient des

(1) *Bibliot. de l'École des Chartes,* 3^e^ série, t. III, p. 559.
(2) *Bibl. de l'Éc. des Chartes,* 1^re^ série, t. 5. p. 59.
(3) Barrois : *Bibliothèque protypographique.* p. 89.
(4) Peignot : *Catal. des l'anc. bibl. des ducs de Bourgogne.*

livres aux moines eux-mêmes (1). Au XII[e] et au XIII[e] siècle, les ecclésiastiques anglais, émerveillés de la grande quantité de manuscrits qu'on pouvait trouver à Paris, venaient acheter à nos copistes les ouvrages indispensables à leurs couvents (2). Un règlement universitaire du 6 octobre 1342, relatif à la vente des livres, put être signé par 28 libraires établis à Paris (3). Jean-sans-Peur, Louis d'Orléans, avaient des copistes dans leurs châteaux. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, entretenait « dès son jeune âge, à ses gages, plusieurs translateurs, grands clercs, experts orateurs, historiens et escrivains, et en diverses contrées, en gros nombre, diligemment laboureurs » (4). Et c'étaient aussi des laïques, ces illustres copistes du XIV[e] siècle : « Gobert, le souverain escrivain qui composa l'art d'écrire et de tailler plumes, et ses disciples qui, pour leur bien écrire, furent retenus des princes, comme le jeune Flamel du duc de Berry, Sicard du roi Richard d'Angleterre, Guillaume du grand maître de Rhodes, Crespy du duc d'Orléans, Perrin de

(1) Pierre de Blois : *Epist.* LXXI.

(2) P. Lacroix : *Hist. de l'imprimerie*, p. 17.

(3) P. Lacroix : *Hist. de l'imprimerie*, p. 24.

(4) Peignot : *Catal. des livres de l'anc. bibl. des ducs de Bourgogne.*

l'empereur Sigismond de Rome, et autres plusieurs » (1).

On peut donc estimer qu'il y avait autant de copistes dans les villes que dans les couvents. Nous en concluons que les laïques ne furent pas moins studieux que les moines. Mais comme il importe de ne pas laisser croire qu'ils le furent davantage, hâtons-nous d'ajouter que la profession de libraire était loin d'être toujours lucrative : trois des libraires de Paris, en 1313, durent pour vivre établir un petit comptoir de marchand de vin ou de fripier au fond de leur boutique (2).

V

La conclusion de cet ensemble de faits se dégage d'elle-même.

C'est avec raison que l'on considère le Moyen-Age comme une époque d'ignorance. Bien que la plupart des bourgeois, des barons et des clercs sussent lire et écrire, ceux d'entre eux qui s'adonnèrent sérieusement à l'étude furent

(1) Guillebert de Metz : *Descript. de Paris*. — Dans Leroux de Lincy : *Paris et ses historiens*, p. 233.

(2) Buchon : *La taille en 1313*.

très-rares. Cette torpeur des esprits paraît d'autant plus profonde que tout à côté de la France, sur l'autre versant des Pyrénées, l'ardeur des Arabes s'agitent fiévreusement pendant sept siècles sans pouvoir la secouer. Mais fatalement il devait en être ainsi : tous ces barbares, amenés par les invasions sur notre sol, ne pouvaient songer à la vie intellectuelle avant d'être parvenus à se fondre et à s'assurer la vie sociale. Il fallait, pour que l'œuvre des nations antiques fût reprise, que toutes ces hordes eussent pu former, elles aussi, une nation. Si tout savoir n'a pas disparu pendant ce long enfantement de la France, c'est que, sous cette mêlée de races, une vieille population gallo-romaine subsistait encore, qui gardait, comme par habitude, quelque chose de ses instincts littéraires d'autrefois.

Mais nous constatons aussi que toutes les classes, la noblesse et la bourgeoisie autant que le clergé, contribuèrent également, dans la mesure de leurs chétives forces, à hâter la résurrection de la pensée dans le monde moderne. Nous devons autant aux barons qu'aux moines de posséder encore quelques-unes des belles œuvres du paganisme. On ne s'explique vraiment pas comment il a pu être accepté si longtemps que les moines seuls montrèrent quelque

zèle pour l'étude : une telle opinion est contraire à la vraisemblance comme à la logique. Quand bien même nous ignorerions l'histoire de la société française, le raisonnement seul nous convaincrait que les moines, recrutés sans cesse parmi les laïques, devaient conserver dans le cloître les mœurs et l'esprit de ceux dont ils étaient les fils et les frères, qu'un simple vœu de piété ne pouvait suffire à changer subitement leur tempérament et leurs instincts de barbares, que la perpétuelle arrivée de ces séculiers dans les monastères devait stériliser au fur et à mesure toute tentative de réforme.

Est-ce à dire que nous devions oublier cette expression proverbiale : *Érudit comme un bénédictin,* qui s'impose à notre esprit avec toute l'autorité d'une sanction populaire ?

Non pas ! il faut la conserver au contraire, mais en sachant bien ce qu'elle signifie. Elle est de création récente et ne fait allusion qu'aux bénédictins du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

La congrégation de Saint-Maur, déjà sur son déclin, fut régénérée en 1618 par une vigoureuse réforme. Tous les moines sérieux et austères qui végétaient obscurément dans les couvents des autres ordres vinrent s'y réfugier et d'un commun accord résolurent de consacrer leurs loi-

sirs aux études historiques. Pendant plus de cent ans, on vit sortir de leurs cloîtres d'admirables ouvrages, d'une science étonnante, dignes enfin d'être comparés aux œuvres immortelles des laïques de ce grand siècle. Les travaux des Mabillon, des Montfaucon, des Martène, des Rivet, des Lobineau, des Calmet, des Bouquet, des Vaissette, seront l'éternel honneur de l'érudition française; — et c'est consacrer une fois de plus la mémoire de ces savants illustres que de ramener sur eux seuls cette gloire qui les avait en quelque sorte abandonnés en se répandant sur leurs obscurs devanciers.

LES BIENS DU CLERGÉ

Le 2 novembre 1789, la Constituante adoptait, par 568 voix contre 346, la motion de Mirabeau : « Qu'il soit déclaré que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. » Le droit, revenu d'un exil de douze siècles, renversait d'un seul arrêt le plus monstrueux édifice de la barbarie féodale.

C'était là une question de vie ou de mort pour la société nouvelle. Ce long accaparement du sol par une seule caste eut fini par reléguer peu à peu dans la misère ou dans la servitude la population laïque dépossédée. La propriété nobiliaire, malgré les illégalités de son origine, était respectable et pouvait se perpétuer en toute

justice : divisible, aliénable, livrée à tous les hasards de la transmission héréditaire, elle restait partie intégrante de la chose publique et le vilain lui-même était apte à l'acquérir à son tour. Mais la propriété ecclésiastique, inaliénable, intransmissible, c'était une part de la France enlevée à tout jamais à la France. En vérité les philosophes avaient bien tort qui depuis trois siècles récriminaient contre le faste et les mœurs dissolues du clergé : si au sortir du Moyen-Age il s'était fait austère et économe il eut pu, en peu de temps, accaparer le territoire entier.

L'Assemblée consacra six séances à ce débat solennel. La discussion se concentra sur ce point de jurisprudence : le clergé est-il oui ou non propriétaire. Non ! répondirent Barnave, Mirabeau, Dupont de Nemours, Garat, Lebrun, Thouret ; il n'est qu'usufruitier des biens qui lui ont été confiés pour secourir les pauvres et entretenir le culte. Il n'en est pas même l'usufruitier opinèrent d'autres représentants, il n'en est que le dispensateur. De fait, le principe anti-social de la propriété mainmortable était si bien condamné que toute argumentation contre lui était bonne et ne se produisait guère qu'afin de fournir un motif de plus à ceux qui voulaient voter l'arrêt. D'étranges raisons furent alléguées : « La

propriété, déclara Treilhard est le droit d'user et d'abuser : le clergé ne peut abuser, il n'est donc pas propriétaire. » L'abbé Dillon dit : « On doit remettre à un bienfaiteur ce qu'on a obtenu de sa générosité quand ce bienfaiteur lui-même est dans une telle position qu'il ne peut exister sans la remise de son bienfait. » L'abbé Goutte argua de cette considération évangélique : « Les richesses sont plus nuisibles qu'avantageuses à l'Église. Elles excitent l'ambition de plusieurs ecclésiastiques dont les mœurs déshonorent la religion plus que de saints personnages ne l'ont servie. » L'argument péremptoire fut formulé par Mirabeau : « Puisque les fondations toujours multipliées par la vanité absorberaient à la longue tous les fonds et toutes les propriétés particulières il faut bien qu'on puisse à la fin les détruire : si tous les hommes qui ont vécu avaient eu leur tombeau il aurait bien fallu pour trouver des terres à cultiver renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

La question historique : quelle fut l'origine des biens de l'Église ? ne fut pas abordée. A vrai dire elle était étrangère à la discussion. Peu importait que ces propriétés aient été bien ou mal acquises : il s'agissait simplement de déclarer

que, par leur condition de terres mainmortables, elles étaient devenues une permanente usurpation de la propriété nationale. Quelques allusions historiques se produisirent cependant au cours du débat. L'abbé Rastignac promit un travail complet sur les sources de la fortune ecclésiastique, mais ne le donna pas. Les orateurs de la minorité parlèrent en clercs partiaux ou en rhéteurs ignorants. « Quels sont les fondateurs des établissements ecclésiastiques, s'écria l'abbé Eymar : ce sont des rois, des princes, des particuliers, souvent même des ecclésiastiques dont la générosité est venue au secours de la nation entière puisqu'ils ont consacré leur fortune à un service public que les citoyens auraient été obligés de payer. » — « Le clergé possède puisqu'il a acquis et qu'il a reçu objecta l'abbé Maury : Qu'on nous prouve que le clergé a usurpé !... Nous possédions la plupart de nos biens avant Clovis et il serait peut-être facile de prouver qu'alors le clergé était beaucoup plus riche qu'il ne l'est aujourd'hui. » — « La propriété ecclésiastique, proclama l'évêque Boisgelin, tire son origine du travail et de l'industrie. Des terres ont été défrichées, des habitants ont été appelés sur ces terres... Les dons nouveaux qui sont les dons de la bienfaisance et de la religion viennent d'une source

aussi pure. » — Un orateur de la majorité, Pétion voulut répondre à ces assertions partiales : un tel tumulte accueillit ses paroles qu'il dut quitter la tribune (1).

Eh bien, cette enquête historique, l'Assemblée eut tort de la dédaigner ! L'effet moral de son décret en eût été doublé. Il la fallait pour couper court à toutes récriminations sentimentales et à toutes les déclamations dévotes que souleva la loi rendue. Elle eût vengé le clergé lui-même des calomnies et des accusations passionnées dont l'assaillirent les journaux et les mille brochures que le débat avait fait éclore. Par l'immense publicité du *Moniteur* la vérité eût été apprise à la France sur ce passé que ses représentants jugeaient. Un discours manqua : celui-ci que maint légiste érudit du tiers-état pouvait prononcer :

« MESSIEURS,

Pour étudier impartialement les premiers âges d'une nation il importe de se bien persuader d'abord de deux principes :

1° *Dans une société barbare la notion du juste et de l'injuste est vague et à peine pressentie : la ruse*

(1) Voir sur ces faits le *Moniteur*, année 1789, octobre et novembre.

et la violence étant les plus sûrs moyens d'acquérir la sécurité et la puissance, tous en usent également et l'équité elle-même ne triomphe le plus souvent que par elles. Cela va de soi : s'il en était autrement, c'est que cette société serait pleinement civilisée.

2° *Lorsqu'une société est barbare, tous ses membres, quelles que soient leurs conditions diverses, ayant même tempérament et même éducation, ont mêmes mœurs et mêmes instincts.*

Convaincu de ces vérités, à tous mes collègues qui ont dit « l'origine des biens ecclésiastiques est absolument pure » je répondrai : Non, il est invraisemblable que toutes ces propriétés aient été légalement acquises; vos clercs des temps Mérovingiens, étant des Francs, ne valaient ni plus ni moins que nos ancêtres à nous, les soudards francs et les leudes. Et n'allez pas objecter que l'instruction évangélique avait pu adoucir leur âme; la plupart ignoraient les dogmes qu'ils affectaient de professer et bon nombre d'évêques ne savaient même pas lire (1).

Maintenant je vais interroger l'histoire, bien certain d'avance qu'elle me donnera raison.

Vos écrivains, messieurs du Clergé, nous ont

(1) Voir sur ce fait nos deux dissertations sur les *Bibliothèques des moines* et sur *La Piété du Moyen-Age*.

vanté à l'envi les mœurs pures et austères des premiers chrétiens, mais les Pères, mieux en situation de savoir la vérité, prétendent au contraire que, même du temps des apôtres, l'Église abondait déjà en clercs avares et possédés de la passion des richesses. S. Paul — on ne peut prendre le christianisme à une époque plus voisine de son âge d'or — S. Paul écrivait à Tite : « Parmi les évêques il y en a plusieurs, principalement parmi ceux de la circoncision (c'est-à-dire de la secte de S. Pierre) qui ne veulent point se soumettre, qui parlent de choses vaines et qui séduisent les âmes, qui pervertissent des familles entières, enseignant pour un gain honteux ce qu'on ne doit pas enseigner » (1). Il devait fatalement en être ainsi : ces hommes du bas peuple que les apôtres avaient arrachés à la misère ne pouvaient manquer de s'enorgueillir et d'aspirer au bien-être, puis à la fortune. Plus l'Église devint puissante plus l'esprit de lucre la gagna. Je vous fais grâce de tout ce qu'ont écrit à ce sujet Clément d'Alexandrie, Tertullien, Grégoire de Nazianze, S. Jérôme, Salvien, et cent autres docteurs. Il m'importe seulement de vous rappeler que Valentinien dût édicter une

(1) S. Paul. *A Tite* I, 10, 11.

loi pour interdire aux clercs le droit de recevoir des legs (1). « Je ne blâme pas cette loi, écrivit alors S. Jérôme, mais je gémis que nous l'ayons méritée. Elle est prévoyante et sévère; et cependant elle n'a pas encore refréné l'avarice : on l'élude par des fidéicommis ! » (2). — C'est ce clergé romain, messieurs, qui christianisa la Gaule.

Les premiers moines qui s'enfoncèrent dans nos solitudes furent pour la plupart, je le sais bien, des hommes pieux et véritablement austères. Mais leur vertu ne trouvait guère à se propager parmi les populations à demi-sauvages au sein desquelles ils se fixaient. Les paysans qu'ils recrutaient afin de constituer leurs communautés étaient trop grossiers pour embrasser une vie toute morale et leurs passions sensuelles, un instant apaisés, reprenaient bientôt leur ardeur. Si vous voulez savoir quels campements de barbares étaient alors les monastères relisez, non vos auteurs qui n'ont composé leurs récits que des traits édifiants épars dans les légendes, mais Grégoire-le-Grand, Grégoire de

(1) *Code Theodosien*, liv. XVI, tit 2, l. 27-28.

(2) Jérôme : *Epist. ad Nepotianum.*

Tours. Salvien, Isidore de Séville et les décrets des conciles.

Les solitudes où les premiers missionnaires bâtirent leurs couvents étaient des terres abandonnées, à la disposition de qui voulait les prendre. Je vous accorderai donc volontiers que la fortune de l'Église commença d'une façon toute légale. Mais ces moines gallo-franks, turbulents, ambitieux et avides de conquêtes comme leurs frères les guerriers, ne pouvaient résister longtemps à la tentation d'accroître leurs domaines. Comment y parvinrent-ils? Par la prédication, répondez-vous, par les dons que leur offraient avec enthousiasme les paysans soignés et protégés, par le défrichement, par la culture. Je ne conteste pas que ces procédés pacifiques aient été parfois employés, mais je prétends que des Gallo-Franks ne pouvaient s'astreindre exclusivement à cette action toute morale et que souvent leur rapacité a dû se satisfaire d'une manière plus brutale.

Voici des faits, messieurs, je vous les livre pêle-mêle : vous les jugerez.

Grégoire-le-Grand écrit : « Il est nécessaire que vous veilliez à la conversion des paysans... Si telle est leur perfidie et leur obstination qu'ils refusent de venir au seigneur Dieu il faut les

accabler d'un lourd tribut. » (1) Ne pouvant retrouver le principe de droit naturel sur lequel un clerc se fonde pour taxer ceux qui ne pensent pas comme lui, je tiens cette imposition pour illégale.

Convertis, d'ailleurs, les paysans ne sont guère mieux traités. « Nous avons appris, écrit encore S[t] Grégoire, que les serfs de l'Église sont cruellement imposés relativement au prix du blé, à tel point que la redevance exigée d'eux dans les années d'abondance n'est même plus tenue pour suffisante dans les années stériles... Nous sommes informés en outre que dans beaucoup de propriétés ecclésiastiques des exactions très-injustes ont été commises (2). »

Qu'arrive-t-il alors? Opprimé, ruiné, vexé à toute heure (en ce temps d'anarchie tout propriétaire s'érigeait en tyran sur ses terres) le paysan livre son petit champ aux moines et se met à leur merci. Lorsque vous feuilletez vos chartriers pleins d'actes de donation et de vente, messieurs, ne vous hâtez pas, je vous en conjure, de vous persuader de l'irréprochable origine de votre fortune; recherchez auparavant

(1) Grég. le Grand. *epist.* IV, 26.
(2) Grég. le Grand. *epist.* I, 41.

si ces actes légaux ont été légalement obtenus. Je sais dans le *formulaire angevin* et dans le recueil de Marculfe des modèles d'actes qui sont navrants d'humilité et de résignation.

Parfois encore les clercs, usant de modération, amènent le paysan à leur donner ou à leur vendre sa terre en lui promettant qu'il en conservera la jouissance. Cet engagement est-il toujours fidèlement tenu? J'en doute car voici que, dans les premières années du neuvième siècle, une tempête de réclamations s'élève à ce sujet, Le concile de Châlons répond : « Il n'y a personne qui ne donne de son bien à l'Église, sans recevoir la même quantité, ou le double, ou le triple des biens de l'Église en usufruit, avec promesse d'en laisser jouir ses enfants ou ceux de ses parents désignés à cet effet (1). » C'était précisément ce que niaient les réclamants. Évidemment le concile ne s'était pas livré à une enquête suffisante.

Un autre mode de spoliation nous est signalé par ce même concile. « On accuse certains frères de ce que, poussés par un sentiment d'avarice, ils déterminent insidieusement les laïques à renoncer au siècle afin de leur faire donner leurs

(1) Labbe : *Concilia*, t. VII, p. 1721, can. 51.

biens aux Églises. » Tant de plaintes s'étaient produites à ce sujet que les évêques durent arrêter que les biens de ceux qui s'étaient ainsi laissés séduire seraient restitués à leurs héritiers (1).

A vrai dire les clercs employaient aussi bien la violence que la ruse pour obtenir ces vocations lucratives. « L'évêque Bertrand (de Bordeaux), conte Grégoire de Tours, forma le dessein de livrer à Gondovald un négociant nommé Euphrone, dont il était l'ennemi parce qu'il l'avait autrefois tonsuré malgré lui dans l'espoir de posséder ses biens (2). »

Voici un autre fait et un autre portrait d'évêque que je trouve dans Grégoire de Tours et que je livre à votre jugement. « L'évêque Cantin (de Tours) était possédé d'une telle avarice qu'il croyait son bien diminué s'il ne parvenait pas à rogner sur les propriétés voisines des siennes : aux puissants il enlevait quelque chose par les procès et les querelles, aux faibles il prenait par force, dédaignait de payer et s'indignait si on ne lui livrait pas les titres de propriété. Il y avait en ce temps un prêtre nommé Anastase,

(1) Labbe, *Concilia*, t. VII, p. 1273. V. aussi Baluze, *capitul.*, t. I, p. 565.

(2) Grégoire de Tours. *Hist. eccles.*. VII. 31.

de naissance libre, à qui la reine Clotilde avait concédé par charte une propriété. L'évêque l'avait fait venir plusieurs fois, le priant avec instance de lui donner la charte royale et de lui abandonner sa propriété; comme le prêtre s'y refusait, l'évêque tantôt tâchait de le persuader par des caresses, tantôt l'effrayait par des menaces. A la fin il le fit amener à la ville, et là, le retint impudemment, ordonnant, s'il ne livrait son contrat, qu'on l'accablât d'outrages et qu'on le fit mourir de faim: celui-ci, résistant avec courage, refusa toujours de donner l'acte, disant qu'il lui valait mieux mourir de faim en quelques jours que de laisser ses enfants dans la misère. Alors il fut livré à des gardes et condamné, s'il ne remettait pas ses actes, à mourir de faim. Il y avait dans l'église de S. Cassins, martyr, un souterrain antique et caché où se trouvait un grand tombeau de marbre de Paros dans lequel venait d'être déposé le corps d'un grand personnage. Le prêtre fut enfermé vivant dans ce tombeau, on couvrit le sarcophage, on le chargea d'une pierre et on plaça des gardes devant la porte du souterrain (1)... »

Et ne croyez pas que de tels évêques n'étaient

(1) Grég. de Tours, *Hist. eccles.*. IV, 12.

que de monstrueuses exceptions dans l'épiscopat. En 589, le concile de Tolède, promulguant un canon ajoute, d'une manière générale : « Nous avons appris que les évêques administrent leur paroisse, non sacerdotalement, mais cruellement, et tandis qu'il est écrit *soyez l'exemple du troupeau mais ne dominez pas sur l'héritage du Seigneur,* ruinent leur diocèse d'exactions et de dommages (1). »

Les saints les plus fameux ne sont guère eux-mêmes plus irréprochables. S. Malo dut s'enfuir de son diocèse, assailli des malédictions du populaire qui l'accusait de vouloir s'approprier la province entière et de priver tous les habitants de leur héritage (2). — S. Valery ne recueillit que haine et inimitié quand il établit son monastère à l'embouchure de la Somme (3). — Un jour, Clovis dit à S. Rémi : « Je te donne toute la terre que tu pourras parcourir pendant que je dormirai ma méridienne. » Immédiatement le saint se mit en marche. Mais de nombreux propriétaires qu'il fallait déposséder occupaient la campagne : « Souffre que nous possédions cette terre ensem-

(1) Labbe, *Concilia,* t. V, p. 2014.
(2) Montalembert, *Moines d'Occident,* t. II, p. 402.
(3) Montalembert, *Moines d'Occident.* t. II, p. 630.

ble! » disait-il à chacun d'eux. Quelques-uns acceptèrent. Un meunier refusa : aussitôt son moulin s'engloutit sous la terre. Des villages entiers repoussèrent toute proposition de partage : « Travaillez toujours, leur cria le saint, et demeurez éternellement souffrants et pauvres (1)! » De quel droit, je vous prie, ces malédictions et ces châtiments.

Chilpéric répétait souvent avec amertume : « Voici que notre fisc demeure pauvre, que nos richesses sont transférées aux églises ; personne ne règne si ce n'est les évêques (2). » L'œuvre d'accaparement continua plus active encore après lui ; les rois, las de gémir vainement, se déterminèrent enfin à édicter des lois pour refréner la convoitise des clercs. Charlemagne en 774 promulgua ce capitulaire : « Que nul évêque et nul seculier, profitant des dissensions du royaume ou de l'isolement où se trouvent les provinces, n'envahisse et n'accapare les propriétés des autres évêques, des églises ou des particuliers (3). » Et le pieux empereur, le saint, leur écrivait : « Est-ce se retirer du monde, que de travailler quotidiennement à accroître ses

(1) Frodoard, *Hist. Remens, eccles.*, I, 14.
(2) Grég. de Tours, *Hist. eccl.*, V, 46.
(3) Baluze, *Capitul.*, t. p. 194.

biens par tous les moyens possibles, tantôt en promettant la béatitude céleste, tantôt en effrayant par la menace du supplice éternel de l'enfer. Vous trompez, au nom de Dieu ou au nom de quelque saint, le pauvre et le riche, simples d'esprit, moins intelligents ou plus crédules, vous les dépouillez de leurs biens et déshéritez leurs héritiers légitimes. Et la plupart de ceux-ci, tombés dans la misère, ne subsistent plus que par le désordre et le crime (1). »

Le dirai-je? l'immoralité de ce clergé était telle qu'il se trouva des conciles pour organiser la violation du droit et prescrire l'injustice! — Des clercs ont abandonné un champ à des manants ou à des moines : si dans trois ou quatre siècles ils jugent à propos de le reprendre il est de toute justice qu'ils indemnisent ceux qui pendant si longtemps l'ont cultivé, entretenu, amélioré par leur travail. Le concile d'Orléans (511) en décide autrement : « Si l'évêque par un sentiment d'humanité, donne à cultiver des terres ecclésiastiques à des prêtres ou à des moines, quand bien même il serait prouvé qu'un grand nombre d'années se sont écoulées depuis, il peut les reprendre, car l'Église n'en doit souffrir nul dommage, et la loi

(1) Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 480.

séculière de la prescription, préjudiciable à l'Église, ne doit pas être observée (1). » — un particulier léguant ses biens aux églises rédige son testament au mépris de toutes les formalités légales : le plus effronté légiste le déclarerait nul, le clergé le tient pour valable : « Toutes les donations faites à l'Église, dit le concile de Paris (615), auront leur effet quand même les formalités des lois n'y seraient pas exactement observées (2). »

Ce fut vers la fin du VI^e^ siècle que l'Église institua la dîme. Vous avez aboli ce droit dans la séance du 11 août dernier, et la discussion dont il a été l'objet de votre part me dispense de vous montrer ce qu'il avait d'abusif et d'injuste. Je me bornerai à vous rappeler par quelle politique artificieuse le clergé mérovingien parvint à l'imposer aux populations.

La dîme, vous le savez, était en usage chez les Juifs. Les premiers chrétiens cependant, sentant bien qu'il leur aurait été impossible de faire accepter un si exorbitant privilège aux populations civilisées de l'Italie, différèrent pendant cinq siècles de la réclamer. Mais quand les bar-

(1) Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1408.
(2) Labbe, *Concilia*, t. V, p. 651.

bares furent venus le moment leur parut merveilleusement propice pour la reprendre. Les Pères du second concile de Tours, en 667, écrivirent une épître synodale pour aviser les fidèles qu'il serait sage à eux « d'offrir à Dieu la dîme de tous leurs biens afin de s'assurer la conservation du reste. » Quand l'usage de ces dons volontaires fut suffisamment établi, il devint aisé de les déclarer obligatoires. A cet effet, le concile de Mâcon (585) fit ce décret : « Comme peu à peu les chrétiens ont désobéi à la loi divine jusqu'à négliger de payer cette redevance sacrée, nous ordonnons que les fidèles reviennent à l'antique usage et que tous paient la dîme de leurs biens. Si quelqu'un tente de se soustraire à l'observation de notre salutaire avis, qu'il soit pour toujours retranché des membres de l'Église. » Restait maintenant à faire contribuer ceux que l'excommunication n'effrayait pas. Les évêques agirent adroitement auprès des rois et Peppin, en 764, rendit ce décret, souvent renouvelé par ses successeurs : « Que tout homme, de gré ou de force, paie sa dîme (1). »

Ainsi, messieurs, se fonda et s'accrut la fortune du clergé pendant les dix premiers siè-

(1) D. Calmet, *De l'origine des dîmes ecclésiastiques.*

cles de notre ère. Ajoutez — ce que je ne blâme pas, ce que j'admire au contraire dans ces temps barbares — que par de sages et prudentes mesures il avait su concentrer, abriter des bouleversements sociaux, et faire prospérer sa richesse. Nul clerc n'avait le droit d'aliéner une propriété ecclésiastique; l'évêque lui-même, en cas d'impérieuse nécessité, ne pouvait vendre le moindre coin de terre sans l'autorisation de son métropolitain (1). Il était même interdit aux moines d'affranchir leurs serfs, toute perte d'homme taillable étant pour un domaine une diminution de revenu (2). Et l'Église usant de toute son autorité politique et de tout son prestige moral était parvenue à interdire aux rois de lever aucun impôt sur ses terres (3), d'y exercer la moindre réquisition quand ils y faisaient passer leur armée (4), et de s'y faire nourrir gratuitement eux-mêmes quand ils y voyageaient (5).

Nous voici au onzième siècle. — La France est constituée, la civilisation commence à re-

(1) V. Labbe, *Concilia*. t. IV, p. 1578, t. II, p. 1177, t. IV, p. 1013, 1381, 1388, etc.

(2) Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1381.

(3) Grég. de Tours, *Hist. eccles.*, IV, 2. — Labbe, *Concilia*, t. V, p. 816.

(4) Grég. de Tours. *Hist. eccles.*, II. 37.

(5) *Rer. francic. script.*, t. XII, p. 89.

naître. La féodalité est définitivement organisée: plus de terre qui n'ait son possesseur immuable, plus de domaine qu'on puisse accaparer sans risquer d'ébranler tout l'édifice féodal. La politique fiscale du Clergé va changer d'allure comme en a changé celle des nobles et des rois. Une demi barbarie ne comporte plus que des mœurs à demi barbares.

Le onzième siècle est l'ère de la définitive organisation territoriale, de la rédaction des pouillés, des fiévreuses rédactions de chartes. Le clergé cadastre ses biens, établit ses droits, catalogue et étudie passionnément ses actes de donation et ses diplômes. Il n'est plus que deux moyens pour les puissants d'accroître leur richesse, la chicane juridique et la force des armes. Le clergé trop passif pour affronter les batailles, tournera toute son activité en ruse patiente. Il prêchera, intriguera dans les châteaux et dans les villes pour se faire donner de grosses sommes et de bonnes terres, absoudra les riches pécheurs à prix d'or, fera chasse furieuse aux hérétiques afin de profiter du droit qu'il a de confisquer leurs biens, équivoquera sur les titres anciens et sur les termes obscurs des vieilles lois. Un acte lui manque-t-il pour faire prévaloir ses droits sur telle terre ou tel village : il le

fabriquera. Déjà les moines avaient composé de nombreuses fausses chartes durant les siècles passés (1); mais au onzième siècle c'est par séries qu'ils les glissent dans leurs archives (2).

Il n'y a plus maintenant d'illégalités à commettre. Si nombreux sont les droits fiscaux des possesseurs de fiefs, que l'acte le plus arbitraire trouve toujours à se justifier par quelque principe féodal formulé dans les *coutumes*. Le serf a été légalement déclaré taillable et corvéable à merci : inutile de ruser et de temporiser pour puiser jusqu'à tarissement dans son pécule. Le système féodal a fait au clergé une situation miraculeusement favorable : un évêque qui hésiterait à sévir comme pasteur peut, en toute sûreté de conscience, être despotique en sa qualité de seigneur. Objecterez-vous que le clergé, charitable par devoir et moins audacieux que les barons, se faisait scrupule de rançonner le populaire? Ah! messieurs, rappelez-vous l'histoire intime de cette époque. Les principales insurrections des grandes villes du Nord éclatèrent précisément contre les évêques (3). Et que

(1) Mabillon, *De re diplomatica*, I, 6.

(2) *Acta sanctorum*, avril, t. II. *De diplomatis discernendis*, c. 8.

(3) Voy. l'hist. de ces communes dans Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de Fr.*

voulaient les bourgeois révoltés? obtenir « que les gens taillables ne paient plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent et qu'ils soient exempts des levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs (1). » Est-il besoin de vous raconter cette bonne et audacieuse action de la mère de S. Louis : en 1252, les serfs ecclésiastiques de Châtenay, ne pouvant acquitter leurs redevances, sont arrachés de leurs cabanes par les chanoines de Notre-Dame de Paris et jetés dans un cachot malsain où beaucoup périssent ; Blanche de Castille intercède en leur faveur, les chanoines irrités ne lui répondent qu'en se saisissant des femmes et des enfants de ces malheureux ; et la reine indignée vient elle-même avec ses hommes d'armes, enfoncer les portes du cachot et imposer aux chanoines l'affranchissement de leurs victimes (2).

Autre époque : autres mœurs, autres procédés fiscaux. Les treizième et quatorzième siècles furent l'ère des légistes et des procès. Les clercs se font docteurs, avocats, ergoteurs infatigables, commentent au mieux de leurs intérêts les codes et les coutumiers, et avec de vagues textes de

(1) Guibert de Nogent, *de vita sua*.
(2) Tillemont, *Vie de S. Louis*, t. III, p. 449.

décrétales organisent audacieusement tout un système d'exaction nouveau : la captation des testaments.

Par plusieurs conciles successifs il est déclaré d'abord que nul testament ne sera valable s'il n'est rédigé en présence du curé ou d'un prêtre délégué par lui (1). Mais il peut arriver que le mourant n'ait pas le temps de composer son auditoire ou que le curé requis soit absent : un concile tenu à Avignon (1326) s'empresse de parer à cette éventualité préjudiciable. « Le notaire qui, à défaut du prêtre, rédigera le testament, sera tenu de le présenter, dans les 8 jours qui suivront le trépas du testateur, à l'évêque, à l'official ou au prêtre de la paroisse, sous peine d'excommunication (2). » Il peut être encore à craindre que quelque prêtre avare ne dissimule le testament reçu pour s'en approprier le bénéfice : autre inconvénient auquel le concile d'Avignon se hâte d'obvier. « Que nul clerc ou nul officier ecclésiastique, à l'occasion ou en raison des donations qui lui sont directement faites, ou de celles qu'il est chargé d'acquitter et qu'il voudrait expédier en fraude (cas qui

(1) Conciles de Narbonne 1227, Arles 1275, Avignon 1282, Alby 1255, de Rouen, 1231.

(2) Labbe : *Concilia*, t. XI. part. II, p. 1730.

serait justiciable d'une cour extraordinaire) ne tienne caché le testament car il encourrait pour ce fait l'excommunication (1) ». Pour la glorification du testateur, ou plutôt pour l'édification et la stimulation du zèle des fidèles le testament, décide le concile d'Alby (1255), sera lu publiquement à l'église le dimanche (2). Le concile de Lavaur (1368), renouvelant ces décrets s'enhardit encore à ordonner une innovation plus audacieuse : « Que nulle restitution de sommes dues par le testateur ne soit faite par un autre que par celui que l'évêque aura choisi à cet effet, que les legs faits ne soient pas distribués en un autre lieu que celui que l'évêque aura désigné, quand bien même ces décisions de l'évêque seraient contraires à la volonté du testateur » (3). Dès lors la fortune des laïques est à la disposition des clercs : ils peuvent user de toutes les pénitences et de tous les anathèmes pour forcer le mourant à tester en leur faveur, à leur léguer la somme qu'ils lui fixent, et à déshériter ses fils; ils cassent les testaments trop peu profitables, s'approprient les legs qui leur semblent abusifs, accaparent les donations mal spécifiées.

(1) Labbe, *Concilia*, t. XI, part. II, p. 1734.
(2) Labbe, *Concilia*, t. XI, part. I, p. 730.
(3) Labbe, *Concilia*, t. XI, part. II, p. 2002.

Je renonce à vous décrire la furieuse chasse aux successions que le clergé mena alors par toute la France. Plus de moines au chevet du pauvre : tous s'attachent aux riches, s'installent dans leurs maisons, les endoctrinent, les gagnent, les obsèdent. « Le loup est moine et Renard est prêtre » murmure un trouvère. « Renard ceint une corde et vêt une cotelle grise » s'écrie Rutebeuf. Des imagiers sculptent sur les stalles de l'église de Pforzeim, un renard encapuchonné catéchisant les poules dans une basse-cour (1). Jehan de Mehung voulant introduire un moine dans son *Roman de la Rose* crée *Faux-Semblant* et lui fait dire :

« Quand je vois tout nus ces truands
Trembler sur des fumiers puants,
De froid, de faim, crier et braire,
Ne m'entremets de leur affaire...
Mais d'un riche usurier malade
La visitance est bonne et sade.
Celui-ci vais-je conforter,
Car j'en crois denier apporter,
Si aucun vient qui me reprenne
Pourquoi du pauvre me refraigne,
Savez-vous comment j'en échappe?

(1) V. pour ces détails la savante préface dont M. Ch. Potvin a fait précéder sa très-fantaisiste traduction du *Roman du Renard*, p. 76-82.

Je fais entendant par ma chape
Que le riche est entiché
Plus que le pauvre de péchés ! » (1).

Qu'ils crient, qu'ils récriminent, qu'ils s'indignent tant qu'ils voudront ces manants ! Il n'en faudra pas moins qu'ils testent en faveur de l'Église s'ils tiennent à être enterrés. « Tout paroissien qui meurt dans la paroisse, leur répondent les règlements ecclésiastiques, est tenu de faire son testament et de léguer une somme quelconque à la fabrique : à défaut de ce legs son testament sera déclaré nul (2). » Et si ce legs qu'on leur permet de fixer semble trop minime il faudra bien que leurs héritiers l'augmentent. « En celui an 1440 fut le cimetière des Innocents, par l'espace de quatre mois, qu'on n'y enterra oncques personne, petit ne grand, ne on n'y fit procession ou recommandation pour quelque personne : et le tout par l'évêque qui pour lors étoit qui en vouloit avoir trop grande somme d'argent (3). » Des curés refusaient d'enterrer le riche avant d'avoir vu son testament et le pauvre avant que ses parents n'eussent parfait par des

(1) *Roman de la Rose*, v. 12167 (édit. F. Michel).
(2) Ducange, *Gloss. inf. lat.*, v° Testamentum.
(3) *Journal d'un bourg. de Paris*, n° 1410.

quêtes la somme qu'ils leur fixaient. *Jus Satanicum!* s'écriait le président Liset (1).

Je ne veux pas, Messieurs, suivre plus loin que le xv^e^ siècle l'histoire financière de l'Église. La France entre à cette époque dans l'ère de la pleine civilisation et les cyniques abus de pouvoirs qui se commettaient jadis se font de plus en plus rares. Le droit renaît, la loi veille, les rois devenus plus puissants et plus ombrageux refrènent l'ambition des évêques et des nobles. Un édit de Charles IX, renouvelant l'édit de Valentinien ordonne que « ne pourront les curés, vicaires, ou autres gens d'Église, recevoir des testaments et dispositions de dernière volonté, auxquels aucune chose leur soit léguée ou donnée (2). » Les clercs, il est vrai, reviennent à l'usage des fideicommis : mais tourner la loi ce n'est la violer qu'à demi. Les propriétés, protégées par une législation plus équitable ne peuvent plus être accaparées. Le clergé n'a plus à spéculer que sur les testaments équivoques, les vocations forcées, les legs adroitement gagnés, la confiscation des biens des hérétiques ; mais on ne se sent plus la force de récriminer contre

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 319.

(2) Ordon. 1560. ap. Dupuy, *Comment. sur le traité des libertés de l'Égl. gallic.*, t. II, p. 316.

de telles peccadilles quand on vient d'étudier, comme nous l'avons fait, les audacieuses illégalités du passé.

Quelques mots encore je vous prie. Il est une objection que je pressens : « Cette fortune mal acquise, allez-vous dire, fut du moins bien employée : l'Église la dépensait à secourir les pauvres, à fonder des hôpitaux, à soigner les malades et les vieillards. » Il y a sans doute quelque vérité au fond de cette objection : je crois avec vous qu'il se trouva dans l'ancien clergé, comme dans toute société humaine au surplus, des âmes charitables. Mais permettez-moi de vous faire remarquer que la charité n'était pas une vertu exclusivement ecclésiastique et que la bourgeoisie et la noblesse ont fondé et doté autant d'hôpitaux que les évêques. Laissez-moi vous montrer en outre que bien souvent le soulagement des pauvres fut aussi pour ce clergé une œuvre de spéculation.

Déjà, en 793, un capitulaire nous apprend que les hôpitaux sont des bénéfices concédés comme propriétés exploitables à des clercs qui ne s'occupent même plus d'y soigner des malades (1).

(1) Baluze, *Capitul.*, t, I, p. 258. — V, aussi Labbe, *Concilia*, t. VII, p. 1832.

Un concile en 813 est obligé de rappeler aux prêtres ce principe (1) : « Il faut que le prêtre s'il emmagasine des fruits ou des récoltes, le fasse, non pour les vendre plus cher et s'enrichir, mais pour subvenir à la nourriture des pauvres. » Un hôpital! c'est une inépuisable source de richesse pour les moines appelés à le desservir : ils l'exploitent le plus profitablement possible, héritent des malades soignés, amènent les seigneurs et les riches bourgeois à le doter, à l'entretenir, à le combler de privilèges, disposent partout, dans les églises, dans les foires, aux abords des moulins, des troncs où les fidèles apitoyés se feraient scrupule de ne pas glisser quelque denier (2). Les Chartreux de S. Sylvain de Levroux ont ce privilège que tout laïque atteint du mal S. Sylvain qui se réfugie pour obtenir sa guérison sous le porche de leur église devient serf de leur chapitre : aussi se gardent-ils bien de laisser les malades du voisinage se soigner; en 1263, ils intiment l'ordre à une femme « de ne plus se mêler de guérir ceux qui seraient attaqués du mal de S. Sylvain, sauf le seigneur ou quelqu'un des siens (3). » Savez-vous

(1) Concile de Châlons, c. 8; Labbe, t. VII, p. 1274.

(2) *La Bible Guyot :* dans Barbazan, *Fabliaux*, t, II.

(3) Champollion-Figéac : *Documents historiques inédits*, t. I, p. 220.

ce qu'on disait des moines antonins au Moyen-Age?... qu'ils entretenaient des hommes bien portants dans leurs maisons et que, leur peignant des plaies sur le corps, ils les répandaient sur les routes et dans les foires afin d'exciter la compassion des fidèles et de provoquer les aumônes (1). Vous vous récriez contre cette calomnie? Mais souvenez-vous que, bien que la lèpre eut cessé de sévir dès le XV^e^ siècle, il y avait encore des léproseries en France au siècle dernier; que François I^er^ en 1543, Henri IV en 1603, Louis XIII en 1612, Louis XIV en 1693, durent promulguer des ordonnances pour empêcher les clercs de continuer à spéculer sur ces maladreries qu'ils remplissaient de pensionnaires parfaitement sains (2).

J'ai fini. Veuillez bien croire, messieurs du Clergé, que je n'ai nullement voulu en parlant ainsi porter atteinte à la considération de votre ordre. Nous avons tous eu des barbares pour ancêtres et ce n'est pas notre faute si la loi naturelle veut que toute société ait une enfance ignorante et perverse. Notre génération ne saurait être responsable des fautes et des crimes des

(1) *La Bible Guyot;* dans Barbazan : *Fabliaux*, t. II.
(2) La Mare, *Traité de la Police*, liv. IV, tit. XII, c. 1, 2, 3.

générations passées; mais nous serions coupables si nous essayions de nier ces fautes pour bénéficier des avantages qu'elles nous ont constitués à la longue. »

LA MISSION DE JEANNE DARC

De temps en temps l'Église parle de canoniser Jeanne Darc. Le fait n'a rien qui doive nous surprendre : c'est la conséquence obligée d'une longue suite de discussions et de compromis. Lorsque Charles VII eut enfin obtenu la réhabilitation de Jeanne Darc, l'Église, craignant de voir son infaillibilité mise en doute, s'empressa de se ranger à l'opinion de la France et rejeta tout l'odieux de la condamnation sur les inquisiteurs et les Anglais. Inquiète de sa faute, elle adopta Jeanne, la déclara bonne, sage, inspirée. Maintenant que les admirateurs de l'héroïne refusent de la suivre dans le merveilleux, l'Église prend sa revanche, proclame que Jeanne a fait des miracles et qu'elle est sainte.

Peu à peu, des historiens se sont laissés entraîner à atténuer l'évidence des faits. L'histoire,

habituée à réduire les fables des temps primitifs, s'est prêtée complaisamment ici à composer une légende. Aujourd'hui, même pour de graves érudits (1), l'apparition de Jeanne est un fait miraculeux et inexplicable. — Et pourtant, dans toute sa vie, il n'y a pas un seul fait qui ne puisse être expliqué par des raisons purement naturelles! La plupart des historiens du xv^e^ siècle n'ont rien vu de miraculeux dans ses actions!

Si, du moins, c'était la servir que de lui reconnaître un rôle surnaturel, on pardonnerait aux historiens d'abdiquer leur impassibilité devant elle. Mais non, ils ne l'ont pas grandie, ils l'ont sanctifiée tout au plus; et ils n'ont pu la donner au merveilleux qu'en la privant de la moitié de ses admirateurs, les sceptiques, les incrédules; qu'en provoquant la *Pucelle* de Voltaire. Bien plus, ils l'ont retirée à la poésie. Quand, après eux, les poëtes et les artistes sont venus, ils ont trouvé leur œuvre faite. Les historiens s'étaient chargés de chanter l'épopée et ne leur laissaient plus qu'à répéter servilement leurs récits. Chapelain, Soumet, Ingres, Foyatier, Southey ont stérilement épuisé leur verve à

(1) M. de Wailly, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6^e^ série, t. III, p. 283; M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, etc.

cette tâche ingrate (1). Désormais, si nous voulons admirer cette pure incarnation du patriotisme français et nous réchauffer de son âme, il nous faudra relire sa vie dans nos annales. Un monument à sa gloire n'est plus possible!

On a beaucoup écrit sur Jeanne Darc, mais il reste bien plus à écrire pour lui rendre sa vraie physionomie.

I

Ne prenons pas l'effet pour la cause. On est injuste envers la France en disant qu'elle ne s'éveilla qu'à l'apparition de Jeanne Darc. Depuis longtemps elle attendait l'heure de combattre. Si nous la voyons se serrer si promptement autour de Jeanne, c'est que déjà elle était en plein éveil, guettant, la main sur les armes, l'occasion de se ruer sur l'Anglais. Jeanne Darc elle-même participe de ce réveil général : elle se lève en même temps que toute la France et, en même temps que toute la France, accourt au camp de Charles VII.

(1) Dernièrement encore MM. Frémiet, Mermet, Thirion, Seuls, Shakspeare et Schiller ont réussi, parce qu'ils ont abandonné l'histoire.

Le peuple ne pouvait se débarrasser des Anglais qu'en substituant aux combats chevaleresques de ses rois et de ses nobles sa guerre à lui, une jacquerie implacable. Dès les premières défaites de la guerre de Cent ans, il l'avait compris : avant de pouvoir combattre l'Anglais, il fallait qu'Étienne Marcel soulevât Paris contre le roi, que les paysans du Beauvoisis brûlassent les châteaux de leurs seigneurs (1). La pensée de tous est dite par un trouvère au lendemain de Poitiers : « Si le roi est bien conseillé, il n'oubliera pas de mener Jacques Bonhomme en sa Grande-Compagnie ; celui-là, du moins, mourra plutôt que de fuir (2) ! »

Quelques victoires, sous Charles V, avaient fait espérer que la royauté songeait enfin à faire son devoir et à combattre pour la France ; lui mort, on sentit que tout espoir de délivrance était perdu. Les Anglais, les brigands, les pestes, les famines tourbillonnaient, furieux et pressés, à travers la France. Plus de paix, plus de vie, plus de travail. A Paris, 24 000 maisons abandonnées s'effondraient (3). Langres, Rouen tombaient

(1) Froissart, *Chron.*, liv. I, part. II, chap. 65.

(2) *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. II, p. 257.

(3) *Journal d'un bourgeois de Paris*, année 1423.

en ruines (1). Des 3200 métiers des tisserands de Provins, 30 seulement battaient (2). Troyes, qui donnait auparavant du travail à 500 cordonniers, n'en occupait plus que 10 (3). — Si découragé que soit un peuple, il ne se laisse pas écraser par une telle misère sans bondir,

Il s'éveille en effet, confusément d'abord, distinguant mal ses ennemis, cherchant des chefs. Jusqu'au fond des moindres villages, les paysans se font Armagnacs ou Bourguignons et se battent entre eux (4). Mais ces nobles dont ils prennent ainsi le parti, « sourds à leurs cris comme l'aspic insensible (5) », luttent pour eux-mêmes et non pour le salut de la France. On sait bientôt qu'ils traitent tour à tour avec l'Angleterre pour obtenir du secours les uns contre les autres (6). On apprend que les Bourguignons ont signé le traité de Troyes (1420), qui livre la France à l'Angleterre. — Plus d'espoir, cette fois, pour le peuple s'il ne combat lui-même. Les

(1) *Ordonnances*, t. XI, p. 413; t. XIV, 461.
(2) *Ordonnances*, t. VIII, p. 332.
(3) *Ordonnances*, t. XI, p. 61.
(4) Religieux de Saint-Denis, *Chron.*, lib. XXXVIII, ch. I^er^; XL, 1.
(5) Religieux de Saint-Denis, lib. XL, cap. I.
(6) Religieux de Saint-Denis, lib. XXXII, cap. XXI; Juvénal des Ursins, *Hist.*, année 1412.

nobles ne sont plus là pour lui barrer le chemin de l'ennemi ; les plus forts ont passé aux Anglais ; les moindres, il les a vus venir aux chevauchées, ruinés, montés sur des ânes, misérables comme des ribauds (1).

Les campagnes d'abord, plus rançonnées, plus ravagées que les villes, s'émeuvent. Chaque jour on voit des paysans exténués venir à Paris demander vengeance au roi (2). Les grandes villes reprennent courage, se laissent assiéger par l'ennemi, résistent et l'épuisent (3). Les Anglais le sentent bien, ce réveil de la France : quand on vint annoncer à Henri V qu'un fils lui était né à Windsor, il murmura tristement : « Henri de Monmouth aura régné peu et conquis beaucoup ; Henri de Windsor régnera longtemps et perdra tout. Que la volonté de Dieu soit faite ! »

De sourdes rumeurs grondent dans les grandes villes ; l'impatience et la honte soulèvent les cœurs (4). A Paris, le peuple va criant par les

(1) Religieux de Saint-Denis, lib. V. cap. VI.

(2) Religieux de Saint-Denis, XXXVIII, 30.

(3) « Après ce vinrent les Anglois devers Paris pour gaigner le remenant de France, et nul ne les contredisoit que ceux des bonnes villes. » *(Journal d'un bourgeois de Paris,* année 1418.)

(4) « Hélas ! se ung chascun de nous regardoit bien se une

rues : « Hélas! vrai Dieu, quand nous cessera cette pesme douleur et cette douloureuse vie et damnable guerre (1)? » Peu à peu s'organisent des complots contre l'Anglais, de secrètes ligues en faveur du roi de France. En 1429, un cordelier, frère Richard, arrive à Paris et se met à prêcher dans le cimetière des Innocents; il parle avec tant d'éloquence, que chaque matin plus de six mille personnes accourent à ses sermons. Il les exhorte à réformer leurs mœurs, à revenir à la ferveur de leurs pères; mais ce qui fait surtout son succès, c'est qu'il parle ouvertement en faveur du roi de France. Les Anglais le chassent : plus de dix mille personnes le suivent jusqu'à Saint-Denis. Bientôt on apprend qu'il chevauche avec les gens du roi, s'efforçant de détacher du parti des Anglais les grandes villes (2).

« L'année ne se passera pas qu'on n'ait vu des

telle douleur nous estoit advenue ou promise, comme grande douleur et comme grande haine nous perceroit les cœurs de nos ventres, et comme grande volonté nous aurions de en estre vengés : et cependant nous n'avons nul regard du temps qui est advenir, lequel est moult douteux, tant au regard de cruelle mort pour vengeance divine. » (*Journ. d'un bourg.*, année 1423).

(1) *Journ. d'un bourg.*, année 1421.

(2) *Journ. d'un bourg. de Paris*. année 1430. — Monstrelet, *Chron.*, part. II. chap. LXIII.

merveilles », avait dit frère Richard (1). Et de fait, on pouvait prédire un soulèvement national. Quand le bruit courut que les Anglais bloquaient Orléans et allaient s'emparer de cette dernière grande ville du Nord, la France entière tressaillit. De partout des secours arrivèrent aux assiégés : Angers, Tours, Bourges leur envoyèrent des vivres; Poitiers, La Rochelle, de l'argent; l'Auvergne, le Bourbonnais, le Languedoc, de l'acier, du salpêtre, du soufre (2). Et Jeanne Darc accourut.

II

Mais ce patriotisme ranimé ne se manifeste pas clairvoyant et résolu comme dans nos soulèvements modernes. Cette nation est démoralisée par la misère, exténuée par les pestes et les famines : elle n'aura pas la sagesse de raisonner sur sa situation, d'organiser prudemment sa résistance. Son réveil est celui d'un malade : elle achève un mauvais rêve commencé dans le sor meil; elle rentre dans la vie par le délire.

Les pestes, acharnées depuis cinq siècles déjà

(1) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1430.
(2) Michelet, *Hist. de France*, liv. X, ch. II.

sur ce malheureux peuple, avaient passé plus pressées et plus violentes que jamais depuis cinquante ans. En 1387, c'était une épidémie caractérisée par des abcès et la dyssenterie : « La population fut décimée et le deuil pénétra dans les maisons les plus illustres (1). » En 1399, une peste était apparue qui, de mai à novembre, s'était répandue sur le nord de la France, emportant surtout les femmes. « Est comme chose incroyable la grande quantité de peuple qui mourut (2). » En 1413, une toux obstinée, le *tac*, se propageait dans Paris : plus de cent mille personnes en furent atteintes (3). Une peste horrible, en 1418, faisait, à Paris seulement, cinquante mille victimes en cinq semaines (4). Une famine de trois ans lui succéda, épuisant les plus forts (5). En 1427, le *tac* reparaissait (6).

Ceux qui survivaient n'avaient pas impunément traversé cette tourmente : ils en étaient sortis épuisés, névropathiques, rêvant dans une

(1) Religieux de Saint-Denis, *Chron.*, lib. VIII, cap. I. — Juvénal des Ursins, année 1387.

(2) Juvénal des Ursins, année 1399. — Religieux de Saint-Denis, XX, IV.

(3) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1413.

(4) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1418.

(5) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1421.

(6) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1427.

sorte de stupeur. Le roi, symbole de la France, était fou sur son trône. Pendant tout le xv^e^ siècle on vit dans les rangs du peuple comme de brusques épidémies de démence éclater par intervalles (1).

Toutes ces raisons troublées, lasses de tant de maux, détournèrent leurs pensées de la réalité pour les réfugier dans un monde surnaturel plus calme, plus rempli d'espoir. Quel était ce monde? Pour les plus désespérés et les plus pervers, ce fut l'enfer; pour les autres, le ciel.

Les paysans, les misérables, se ruèrent dans le désespoir et se donnèrent à Satan. Ils quittaient leurs chaumières, fuyaient aux bois, criant : « Mettons-nous en la main du diable, ne nous chault ce que devenions (2). » Des milliers de sorciers peuplèrent les solitudes, tinrent leurs sabbats au fond des forêts. Plus tard, après le départ des Anglais, on les prendra par centaines; on les brûlera à Paris, à Toulouse, à Carcassonne, en Flandre, en Bretagne, partout (3). Mais ces sorciers ne sont pas, comme ceux d'autrefois,

(1) « Audit mois de juin que les fèves fleurissent et deviennent bonnes, advint que plusieurs hommes et femmes perdirent leur bon entendement. » Jean de Troyes, *Chron.*, année 1446.

(2) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1421.

(3) Lamothe-Langon, *Hist. de l'Inquisition en France*, t. III.

de purs imposteurs : ils croient réellement voir le diable, aller au sabbat par les airs sur de petits bâtons (1). Un docteur en Sorbonne, maître Edelin, est forcé de reconnaître que ce sont, non des criminels, mais des fous (2).

Mais les plus courageux attendent encore, implorent, prient désespérément Dieu, la Vierge, les saints. De prières en prières, ils arrivent à l'extase, à l'hallucination. Avec une raison calme, ils s'arrêteraient, comme leurs docteurs, dans la résignation que vient de prêcher l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais exaltés comme ils le sont, ils se laissent aller aux divagations mystiques, bientôt au délire. Il n'attendent plus leur délivrance que d'une intervention divine.

Cette intervention, ils la guettent, ils croient la tenir chaque jour. Le moindre phénomène physique, les grèles, les tempêtes, les éclipses soulèvent d'étranges frayeurs, de folles admirations (3). En 1429, une femme met au monde un enfant a deux têtes : plus de dix mille personnes

p. 278, 279. — Jacques du Clercq, *Mém.*. IV, 4. — Juvénal des Ursins, année 1403. — *Histoire de Richemont*, dans Michaud. *Collec. de Mém.*, t. III, p. 228.

(1) Jacques du Clercq (édit. du *Panthéon littéraire)*, IV, 4.

(2) Calmeil, *De la Folie*, liv. II, ch. II.

(3) Voyez avec quel soin elles sont décrites dans les *Chroniques* du religieux de Saint-Denis et de Juvénal des Ursins.

en trois jours viennent le voir (1). En 1408, deux bandes d'oiseaux se battent dans l'air : le fait est « à grande admiration et épouvante à gens d'entendement (2) ». Les processions ne cessent plus à Paris et dans toute la France (3). On s'écrase aux lieux de pélerinage; au Puy, en 1406, l'affluence est si grande, que deux cents personnes périssent étouffées dans la foule (4). La royauté n'hésite plus à se servir des visionnaires pour conduire la France. En 1413, l'Université invite les « personnes dévotes et menant une vie contemplative » à venir lui révéler leurs visions touchant l'état du royaume (5).

Si de tels transports se manifestent dans la masse du peuple jugez ce que cette ferveur exaspérée pourra produire dans certaines âmes plus enthousiastes, plus exaltées. Attendez-vous à voir sortir de la foule des visionnaires et des prophètes.

Les voici, en effet. Déjà Henri V a été sommé

(1) *Journ. d'un bourg. de Paris,* année 1429.

(2) Juvénal des Ursins, année 1408.

(3) « Ideo ad arma spiritualia recurrentes, singulis ebdomadibus processiones generales cum letaniis devotis et missarum solemniis divinas aures pulsaverunt. » Religieux de Saint-Denis, XL, 1.

(4) Juvénal des Ursins, année 1406.

(5) Juvénal des Ursins, année 1413.

par un ermite de quitter la France; une Marie d'Avignon est venue prédire à Charles VI les destinées du royaume (1). En même temps que Jeanne Darc, et après elle encore, nous voyons dans les armées de Charles VII une Pierronne de Bretagne qui prétend converser avec Dieu (2), une Catherine de La Rochelle qui se croit chaque nuit visitée par la Vierge (3), un pâtre du Gévaudan qui se dit inspiré de l'esprit divin et montre son flanc et ses pieds stigmatisés comme ceux de saint François (4).

Jeanne Darc est-elle une de ces hallucinées? Nous pourrions déjà l'admettre. Nous n'hésiterons plus à l'affirmer quand nous aurons considéré encore : 1° qu'elle est Lorraine; 2° qu'elle se dit inspirée de saint Michel.

III

De toutes ces provinces ravagées par les épidémies, la Lorraine semble la plus accablée.

(1) *Procès de Jeanne d'Arc* (édition Quicherat), t. III, p. 83.
(2) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1430.
(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 106, 297.
(4) *Journ. d'un bourg. de Paris*, année 1431. — *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 168.

L'épuisement qui ailleurs se manifeste surtout par l'atonie et la prostration, n'a guère engendré chez elle que des maladies nerveuses. Le délire, individuel dans le reste de la France, y est général.

Sous Charles V déjà, au sortir de la *peste noire*, nous voyons les provinces des bords du Rhin en proie aux affolements de la chorée épidémique. Des populations entières vont dansant, sautant, déroulant de frénétiques rondes par les rues. On tente vainement de les arrêter en leur jouant des airs de cornemuse, en les suppliant, en les séparant à coups de bâton : ils se précipitent, dansant toujours, à travers les campagnes; ceux qui les regardent passer rient d'abord, puis, pris d'un même délire, se mettent à danser aussi et les suivent. En 1375, près de onze cents personnes se démènent ainsi par les rues de Metz. En 1418, la chorée gagne Strasbourg. Si l'on demande à ces malheureux quelles pensées les obsèdent durant leurs crises, ils répondent qu'ils croient piétiner dans une mer de sang et que, au fond du ciel entr'ouvert sur leur tête, ils aperçoivent Dieu, la Vierge et les saints (1). — Jeanne Darc eut de ces extases.

(1) Hecker, *De la chorée épidémique*, dans *Annales d'hy-*

Pendant tout le XV^e^ siècle, la chorée, latente ou assoupie, se réveille par intervalles. En 1463, par exemple, elle surgit de nouveau dans Metz. Quand elle se calme, une autre maladie nerveuse, mortelle cette fois, la remplace : la *rage de tête*, c'est-à-dire la *méningite épidémique* (1). « Audit mois d'avril on commença fort à mourir, à Metz et en la France, d'une chaude maladie, fièvre et rage de tête ; et devenoient les gens sots, vains et à demi hors de leur entendement, et ne sçavoient ce qu'ils disoient par force d'icelle maladie (2). »

C'est dans un tel milieu que naquit et grandit Jeanne. Nous savons de plus qu'elle n'arriva jamais à la puberté (3). Et c'est précisément à l'âge où les autres femmes se forment que la vie extatique — résultat d'un brusque arrêt de son développement — commence pour elle. C'est à treize ans qu'elle entend ses premières voix (4) ; à treize ans qu'elle fait vœu spontanément de rester vierge (5).

giène, t. XII, p. 313. — Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, preuves, p. CCXCIV.

(1) Littré et Robin, *Diction. de médecine*, au mot *Rage de tête*.

(2) *Chroniques de Metz* (édition Huguenin), p. 449.

(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 219.

(4) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 52.

(5) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 128.

Ajouter que Jeanne vit particulièrement saint Michel dans ses extases, c'est dire que sa ferveur, elle aussi, suivit le courant de celle de toute la France.

Au XV^e^ siècle, la croyance en saint Michel est générale, absolue : on le vénère plus que tous les saints, on l'adore comme un dieu. Il semble que ce peuple n'attend plus la défaite des Anglais que de cet archange qui avait eu la force de terrasser le démon. Charles VI lui voue un culte particulier (1); de grands pélerinages traversent la France pour aller l'adorer en son abbaye du mont Saint-Michel-en-péril-de-mer (2); Louis XI le fait peindre sur ses étendards (3), crée en son honneur un ordre de chevalerie (4). En 1458, on voit une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants partir par troupes des bords du Rhin et gagner la Bretagne à travers toute la France, « et ne savoient pourquoi sinon que nullement ne

(1) « Le 12 janvier la reine de France accoucha d'une fille; le roi lui donna le nom de Michelle à cause de la dévotion toute particulière qu'il avait pour l'archange saint Michel. Il avait aussi décidé cette année que la porte de Paris qui s'appelait anciennement porte d'Enfer serait appelée porte Saint-Michel; il l'agrandit et l'embellit à ses frais. » *Religieux de Saint-Denis*, lib. XV, cap. XIV.

(2) *Journ. d'un bourg.*, année 1446.

(3) Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. 1, p. 91.

(4) *Ordonnances*, t. XVII. p. 236.

pouvoient avoir repos par nuit qu'ils n'eussent volonté de aller visiter le saint lieu du mont Saint-Michel (1) ».

IV

Donc, lorsque Jeanne Darc arrive au camp de Charles VII, elle est mue par le même réveil de patriotisme que toute la France; donc, fortifiée par ses visions et par sa foi, elle est dans la même disposition d'esprit que beaucoup de ses compatriotes. Réussirons-nous maintenant à expliquer son ascendant sur l'armée, et ses victoires?

Remarquez d'abord que le peuple seul accepte son autorité et croit en sa mission. Sur le roi, sur les grands, elle n'a aucune influence. Beaudricourt l'adresse au roi sans être bien persuadé qu'elle est l'envoyée de Dieu; Charles, habitué à recevoir les visionnaires qui de temps en temps viennent inspirer la cour, l'accueille sans prêter grande attention à ses paroles. Il l'écoute avec insouciance, comme Charles VI a écouté Marie d'Avignon, et l'Université les « personnes dévotes et menant une vie contemplative. » Elle ne se

(1) Jacques du Clercq (édition du *Panthéon littéraire*) III, 32.

présente pas, d'ailleurs, haute, imposante, sûre d'elle-même, mais humble et timide « comme une pauvre petite bergerette. » Charles n'éprouve d'autre émotion en l'entendant que la crainte d'être dupé par une sorcière; il la fait donc examiner par ses docteurs de Poitiers. Pendant près de deux mois elle reste oubliée parmi les courtisans, demandant des armes, implorant vainement d'être menée au combat : personne ne l'écoute (1). Ce n'est que quand Orléans semble définitivement perdu que Dunois conseille au roi, comme dernière ressource, de mettre Jeanne à la tête d'une troupe d'hommes d'armes (2). Encore a-t-on si peu confiance en elle que ce n'est pas une attaque qu'on lui donne à diriger, mais un simple convoi de vivres à faire entrer dans la ville (3).

Ces courtisans qui n'ont pas souffert comme le peuple n'ont ni ses exaltations, ni sa colère : pour eux, l'expulsion des Anglais est une opéra-

(1) « Si fut environ deux mois en l'hôtel du roi, durant lequel temps le roi et son conseil ne adjoutaient point grande foi à elle, ni à chose qu'elle sut dire. » Monstrelet, *Chron.*, II, 57.

(2) Thomas Basin, *Historia Caroli VII*, lib. II, cap. x.

(3) « Si fut délibéré et conclu qu'on éprouverait ladite Jeanne sur le fait desdits vivres. » *Chronique de la Pucelle;* dans Godefroy, *Historiens de Charles VII*, p. 507.

tion politique qu'il faut mener à bonne fin, mais nullement une question de vie ou de mort. Ils ne comprennent point l'impatience de Jeanne, encore moins l'objet de sa mission. Tant qu'elle vivra, ils continueront à diriger la guerre sans tenir compte de ses inspirations. Ils agiront contrairement à ses conseils à Orléans, à Reims, à Paris (1). Ils l'auront complétement abandonnée lors du siége de Compiègne.

C'est dans le peuple, dans le peuple seulement que son enthousiasme agit et que sa voix prend puissance. Les vilains sont encore dans tout l'élan de leur réveil : ils veulent marcher et vaincre. Les nobles hésitent à les déchaîner contre l'ennemi ; elle se précipite avec eux dans la mêlée, et avec eux triomphe.

Q'attendait-il, en effet, ce peuple pour chasser l'Anglais? Rien qu'un chef ! Il eût mal obéi à ses nobles dont il se défiait ; il eut peut-être hésité à suivre son roi qu'il connaissait à peine; mais il obéit, il se passionne à la voix de cette fille du peuple, de cette sœur souffrant de ses souffrances, animée de sa fureur et de son espoir.

Mais quoi ! c'est ce peuple de farouches routiers qui va suivre une femme? Oui, et le fait est

(1) Cf. Quicherat. *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 31.

commun au Moyen-Age. Vous vous souvenez de Jeanne de Montfort et de cette amazone dont Orderic Vital raconte les exploits (1). Pas de chevauchée où vous ne voyiez quelque châtelaine, veuve ou fille encore, mener ses hommes d'armes, montée sur sa blanche haquenée. Quand Jeanne elle-même arrive à Orléans, elle y trouve déjà les femmes en armes sur les murailles, renversant les ennemis dans les fossés (2). — D'ailleurs, lorsque ces hommes du Moyen-Age sont résolus à se soulever, peu leur importent leurs chefs. Ils suivent les plus infimes, les plus misérables, pourvu qu'ils les croient doués de quelque puissance surnaturelle. En 1183, les paysans du Velay se lèvent contre les Cotereaux à l'instigation du charpentier Durand qui se dit inspiré de la Vierge (3). Sous saint Louis, les pastoureaux se laissent conduire par un personnage mystérieux, que nul ne connaît : le maître de Hongrie (4).

(1) Ord. Vital, *Hist. ecclés.* (édition Leprévost), t. III, p. 367.

(2) « Aucunes furent vues durant l'assaut qui repoussaient à coups de lance les Anglais des entrées du boulevard et les abattaient ès fossés. » *Chronique de la Pucelle,* dans Godefroy, p. 501.

(3) Guillaume le Breton, *De gest. Philippi;* Guillaume de Nangis, *Chron.,* année 1183; Rigord, *De gest. Philippi,* année 1183.

(4) Matth. Paris, *Hist. Maj.*, année 1251.

A la tête de ce peuple qu'elle remplit d'enthousiasme, elle doit bientôt triompher. Si la guerre avait jusque-là traîné si longtemps de défaite en défaite, c'était à cause des hésitations, des insouciances, des générosités inopportunes des seigneurs. La guerre était pour eux une *emprise* chevaleresque où l'on devait se défier par des cartels en règle, lutter pour l'amour de sa dame, se vaincre généreusement et ne faire un ennemi prisonnier que pour l'éblouir ensuite de sa courtoisie (1). La guerre de Cent Ans n'avait été qu'un long tournoi (2). Jeanne, au contraire, ranime dans l'armée le génie des jacqueries ; elle veut la véritable guerre de délivrance, furieuse, exaspérée. De là, la frayeur des Anglais qui n'avaient jamais ressenti si rude choc sur notre sol ; de là aussi le dédain des nobles pour Jeanne et ses compagnons qui déshonorent la royauté par cette lutte roturière et discourtoise. Mais comme elle les méprise à son tour ces courtisans insoucieux, ces conseillers raisonneurs et froids, calmes dans leur manteau d'hermine !

(1) Voyez Froissart, liv. I, part. 2, chap. CCCXVIII, XXXIII, XLIX, etc. ; *Chronique de Saint-Denis*, vie de Philippe VI, chapitre XL, etc.

(2) La remarque est de Hallam, *View of the state of Europe during the middle ages*, ch. I, part. II.

Avez-vous entendu comme elle leur ripostait lorsqu'ils l'interrogeaient à Poitiers? Chacune de leurs question faisait jaillir l'invective de sa bouche : « Quel langage vous parlaient les voix célestes? — Un langage meilleur que le vôtre! — Croyez-vous en Dieu? — Mieux que vous! »

La volonté obstinée de vaincre, l'énergie indomptable dans la lutte, voilà la force de Jeanne. Tout ce qu'elle avait amassé, dans sa solitude de Domrémy, de force, de courage, de haine, fit brusquement explosion contre l'Anglais à Orléans. Son triomphe à ce moment fut décisif et complet. Envoyée de Dieu, chargée d'une mission céleste, elle l'aurait continuée; mais, simple femme, elle n'avait plus qu'à faiblir. Sa foi, ses illusions, se dissipent devant la réalité des combats; peu à peu la réflexion s'éveille sous son extase calmée. Elle avait cru qu'il lui suffirait d'un signe de croix, d'une parole, pour exorciser ces démons et les mettre en fuite (1) : elle s'aperçoit enfin que ces ennemis sont des hommes qui résistent, qu'il faut combattre. Alors son enthousiasme s'apaise, elle calcule, son espoir faiblit. Elle qui n'avait jamais voulu se servir de son épée, la voilà con-

(1) De là cette naïve lettre qu'elle écrit aux Anglais avant de combattre. *Procès*, t. I, p. 240.

trainte d'avouer qu'elle est bonne « pour donner bonnes buffes et bons torchons ». Elle s'aperçoit qu'elle n'entend plus ses voix. — « La sainte devenait un capitaine » (1).

N'importe, son œuvre était faite. La victoire d'Orléans avait suffi pour remettre la France en possession de sa conscience et de sa force. Le peuple qu'elle avait mené au combat pourra lutter désormais à sa manière et pour son compte; la vague populaire qu'elle a soulevée jusqu'au trône ne se retirera pas sans laisser auprès du roi quelques bourgeois qui s'asseoiront au grand-conseil et réaliseront la politique positive et pratique rêvée par les manants. En elle le peuple avait trouvé le capitaine qu'il cherchait, le chef qui consentait à lui laisser décharger sa rage contre l'ennemi : elle a rendu à l'armée la tactique du patriotisme exaspéré. Elle-même nous a appris le secret de sa force. « N'avez-vous pas dit, lui demandaient ses juges, que les étendards faits sur le modèle du vôtre porteraient bonheur? — Non, répondit-elle, je disais seulement : Entrez hardiment parmi les Anglais. Et j'y entrais moi-même » (2).

(1) Michelet, *Hist. de France*, liv. X, ch. IV.
(2) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 97.

V

Évolution inconcevable! cette histoire si simple a pu, dans la pleine clarté des temps modernes, se transformer en une légende. Peu à peu une Jeanne Darc poétique, armée de forces surnaturelles, prophétisant et opérant des miracles, s'est substituée à l'héroïne d'Orléans. La patriote a disparu sous la sainte.

On comprend que les peuples primitifs divinisent leurs héros : ils n'ont que cette manière de les grandir. Mais elle, avait-elle besoin d'une légende pour être admirée? Ne valait-il pas mieux nous la montrer forte de son patriotisme, responsable de ses efforts et de son triomphe, que d'en faire l'instrument inconscient de son Dieu?

Mais n'importe! La légende a acquis un tel crédit que nous voilà forcés de la prendre au sérieux et de la discuter. Il serait plus sage cependant de nier purement et simplement les miracles attribués à Jeanne ; il serait plus pratique surtout de faire lire à ses panégyristes toutes les ridicules merveilles relatées dans les chroniques du temps de Charles VII, et de leur demander pourquoi ils refusent de les admettre, tandis

qu'ils acceptent celles qu'ils rencontrent dans la vie de Jeanne Darc.

Le premier miracle de l'héroïne, le plus grand, assure-t-on, c'est d'avoir obligé Charles VII à croire en sa mission en lui répétant ce secret connu de lui seul, qu'il avait l'intention d'abandonner la guerre et de se réfugier en Espagne si la légitimité de sa naissance ne lui était pas certifiée. — Un tel fait peut être tenu pour douteux si l'on considère que ce sont des historiens du XVI[e] siècle qui nous l'ont appris les premiers (1). Néanmoins, à ceux qui l'admettent on doit répondre : Jeanne pouvait savoir les doutes du roi sur sa naissance, car toute la France, qui avait connu Isabeau, les partageait ; elle pouvait lui répéter, en outre, qu'il avait l'intention de se réfugier en Espagne : cette résolution était si peu secrète, que l'évêque Basin la savait et la notait dans son *Histoire* (1). — Si, d'ailleurs, Charles VII avait vu dans ce fait un miracle, aurait-il laissé Jeanne se morfondre pendant deux mois à sa cour sans croire en elle ?

Autre miracle. Jeanne avait déclaré qu'on trouverait une épée en fouillant derrière l'autel

(1) Cf. Quicherat, *Aperçus nouveaux*.
(2) Basin : *Hist. Caroli VII*, lib. I, cap. 1.

de Sainte-Catherine de Fierbois. Or on sait que six semaines auparavant elle avait visité cette église et y avait longuement prié (1). Si donc cet incident mérite d'être rappelé il doit être conté comme l'a fait de Barante, s'appuyant sur la *Chronique de la Pucelle* : « Elle dit que, par l'ordre de ses voix, elle voulait une vieille épée marquée de cinq croix qu'on trouverait dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. L'armurier du roi s'y rendit, et on en découvrit en effet une telle qu'elle l'avait demandée, parmi de vieilles armes jadis données à la chapelle, et qui étaient entassées près de l'autel. Comme maintenant on commençait à voir des miracles dans tout ce que faisait la Pucelle, le bruit se répandit qu'elle n'avait jamais visité ni le village, ni l'église de Sainte-Catherine (2). »

Mais elle eut aussi, assure-t-on, le don de la prophétie. Elle a prédit qu'elle serait blessée sous Orléans, à Glasdale qu'il allait mourir. Simples pressentiments, sans doute, qu'on n'aurait jamais pris pour des prédictions si par hasard ils ne s'étaient réalisés. On ne peut mieux répondre à ceux qui croient à son pouvoir prophétique

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 56 et 76.

(2) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. V, p. 293 (édit. in-8°, 1825).

que par ces judicieuses paroles de M. Quicherat : « Comme j'ai démontré précédemment que Jeanne a prédit maintes choses qui ne sont point arrivées, il s'ensuit que le merveilleux de son instinct prophétique est corrigé par la diversité de ses effets (1). »

Une dernière objection, souvent reproduite. Si Jeanne n'accomplit pas une mission divine, comment eut-elle donc la force de vaincre et de réussir où tant de capitaines avaient échoué? — Elle triompha, parce qu'elle fut la première qui dirigea un soulèvement national contre les Anglais, parce qu'elle parut au moment opportun où la victoire devenait possible.

Lorsque les Flamands, près de trente ans avant la naissance de Jeanne, s'armèrent pour résister à Charles VI, une femme aussi se mit à leur tête. « Ils avaient été abusés par les sortilèges et les maléfices d'une ignoble sorcière qui, portant la bannière de Saint-Georges, leur avait fait espérer la victoire et leur avait promis qu'elle saurait ensorceler les Français. » Les Flamands furent écrasés, et la chronique ajoute : « Parmi les morts était la misérable femme qui leur servait de porte-bannière (2). »

(1) Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 75.
(2) *Religieux de Saint-Denis*, III, 11.

Sorcière! Qui sait si Jeanne, mourant sous Orléans, ne l'eut pas été pour la postérité? Et la pauvre Flamande, si ses compatriotes avaient repoussé Charles VI, serait peut-être pour eux une sainte!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	5
L'Histoire du Christianisme	13
L'Age d'or du Monachisme	45
Le Culte Catholique	85
Notes pour servir à l'histoire de l'Eucharistie	117
L'An Mil	135
La Piété du Moyen-Age	165
La Légende des Croisades	217
Les Cathédrales gothiques	245
« Messire Dieu »	273
Les Curés de Campagne (XIII[e] siècle)	293
Traité des Reliques	319
Les Bibliothèques des Moines	347
Les Biens du Clergé	379
La Mission de Jeanne Darc	411

Meulan, imp. de A. Masson.

00100010

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018